



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



JIRO SY RANO MALAGASY

LEAD

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DE
L'ACCES A L'ELECTRICITE AU
MOINDRE COÛT**



**PLAN DE GESTION
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
(PGES)
ACTIVITÉS DE LA SOUS-COMPOSANTE 1b**

DIR TOLIARA

**RAPPORT PROVISOIRE
VERSION REVISEE**



Cabinet d'Etudes Environnementales et
d'Expertise Industrielle

Lot IIR196ter – Betongolo. Antananarivo (101)
Tel : 034 01 725 49 / 032 02 695 62 / 033 11 549 75
Email : ceexi@ceexi.mg / zola.sdm@moov.mg
Website : www.ceexi.mg

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	VII
RESUME EXECUTIF	- 1 -
FAMINTINANA	- 16 -
SUMMARY	- 31 -
1. INTRODUCTION	1
1.1 CONTEXTE GENERAL	1
1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE	2
1.3 DEMARCHE METHODOLOGIQUE	2
1.3.1 Cadrage de l'étude - Documentation	2
1.3.2 Investigations sur terrain	3
1.3.3 Rédaction du rapport	5
2. DESCRIPTION DU PROJET	7
2.1 RAPPEL SUR LE PROCESS SIMPLIFIE DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE	7
2.2 SOUS-COMPOSANTE 1B DU PROJET LEAD ET ACTIVITES PREVUES DANS LA DIRECTION INTERREGIONALE DE TOLIARA	8
2.3 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES ACTIVITES PREVUES DANS CHAQUE SITE	9
2.3.1 Localisation des activités prévues à être réalisées par JIRAMA	9
2.3.2 Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC	16
2.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES PREVUES POUR CHAQUE PHASE DU SOUS-PROJET	23
2.4.1 Phase de préparation	23
2.4.2 Phase de construction	25
2.4.3 Phase de mise en service	34
3. CADRE JURIDIQUE NATIONAL ET POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE DÉCLENCHÉS	35
3.1 CADRE JURIDIQUE NATIONAL APPLICABLE AU SOUS-PROJET	35
3.1.1 Législations environnementales de base	35
3.1.2 Texte relatif au secteur électricité	36
3.1.3 Autres textes sectoriels applicables	37
3.2 POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE DECLENCHEES	40
3.2.1 PO 4.01 – Évaluation environnementale	40
3.2.2 PO 4.11 – Patrimoine culturel	40
3.2.3 Politique d'accès à l'information de la Banque Mondiale (Juillet 2010)	41
3.3 DIRECTIVES ENVIRONNEMENTALES SANITAIRES ET SECURITAIRES DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE	41
3.3.1 Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales	41

3.3.2	Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour le transport et la distribution de l'électricité	42
3.4	CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET (CGES)	42
4.	DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT	43
4.1	ZONE D'ETUDE	43
4.2	CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA ZONE D'ETUDE	44
4.2.1	Climat	44
4.2.2	Relief, géologie et pédologie	45
4.2.3	Hydrologie	45
4.3	CARACTERISTIQUES BIOLOGIQUES DE LA ZONE D'ETUDE	48
4.3.1	Flore et végétation	48
4.3.2	Faune	50
4.4	ASPECTS HUMAINS	50
4.4.1	Population et démographie	50
4.4.2	Infrastructures sociales principales	52
4.4.3	Maisons d'habitation / Bâtiments	55
4.4.4	Sites culturels	55
4.4.5	Activités économiques principales	55
5.	CONSULTATIONS PUBLIQUES	59
5.1	OBJECTIF ET DEMARCHE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC	59
5.2	RÉSULTATS DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES	60
5.2.1	Perceptions des populations sur le projet	60
5.2.2	Attentes / Préoccupations / Suggestions	60
6.	ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES PROPOSÉES	64
6.1	METHODE D'ÉVALUATION DES IMPACTS	64
6.1.1	Critères d'évaluation des impacts	64
6.1.2	Importance des impacts	65
6.2	IDENTIFICATION DES IMPACTS POTENTIELS	67
6.2.1	Sources d'impact	67
6.2.2	Impacts positifs attendus du projet et mesures d'optimisation	68
6.2.3	Impacts négatifs probables et mesures d'atténuation	71
7.	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	85
7.1	PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	86
7.2	PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	97
7.3	MESURES DE SITUATION D'URGENCE	99
7.3.1	Identifier et prévenir les situations d'urgence	99
7.3.2	Préparer la capacité à répondre aux situations d'urgence	99
7.4	PLAN DE CIRCULATION DES ENGIN ET DES VEHICULES	101
7.5	RENFORCEMENT DES CAPACITES	102

7.5.1	Analyse des compétences existantes et besoin en renforcement des capacités	102
7.5.2	Proposition de Plan de renforcement des capacités	102
7.6	ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PGES (ROLES ET RESPONSABILITES)	103
7.7	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	105
7.7.1	Objectifs du mécanisme de gestion de plaintes	105
7.7.2	Principes du traitement des plaintes	106
7.7.3	Modalités de gestion des plaintes	106
7.7.4	Traitement des plaintes	108
7.7.5	Surveillance et suivi des plaintes	111
7.8	LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)	113
7.8.1	Considérations préliminaires	113
7.8.2	Analyse de la situation des VBG dans les zones du sous-projet	113
7.9	BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PGES	117
ANNEXES		118

INDEX DES ANNEXES

Annexe 1: Fiche d'examen environnemental et social préliminaire	119
Annexe 2 : Clauses environnementales et sociales	124
Annexe 3 : Plan HSE COVID 19 pour les activités de construction	129
Annexe 4 : Formulaire de plaintes	134
Annexe 5 : Modèle de contenu de registre d'enregistrement de plaintes	135
Annexe 6 : Modèle de PV de réponse à l'endroit des Plaignants	136
Annexe 7 : Modèle de registre de suivi des déchets	137
Annexe 8 : Modèle de fiche de non conformité	138
Annexe 9 : Entités spécialisées dans la prise en charge des VBG recensés dans les zones d'intervention du sous-projet	139
Annexe 10 : Récapitulation des préoccupations/suggestions - réponses lors des consultations publiques	142
Annexe 11 : PV des consultations publiques	143
Annexe 12 : PV Focus group – VBG	214
Annexe 13 : Attestation de non-occupation signée par les Chefs Fokontany	240
Annexe 14 : Lettre d'affirmation des Maires	264
Annexe 15: Lettre d'acceptation relative au poteau à l'intérieur d'une cour privée	270
Annexe 16 : Lettre d'acceptation d'élagage	271
Annexe 17 : Personnes rencontrées	277
Annexe 18 : Cahiers de doléances	291

Annexe 19 : Spécifications techniques poteaux stipulés dans les DAO	294
Annexe 20 : Nombre de transformateurs à créer par centre.....	297
Annexe 21: Liste des équipements électriques prévus	299
Annexe 22 : Hygiène, santé et sécurité - JIRAMA	305

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Localisation administrative des sites d'intervention et activités prévues à être réalisées par JIRAMA.....	10
Tableau 2 : Localisation administrative des sites d'intervention et activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC	17
Tableau 3 : Gestion des extrants	34
Tableau 4 : Population des communes concernées par le sous-projet	51
Tableau 5 : Infrastructures scolaires présentes dans les communes concernées par le sous-projet ..	52
Tableau 6 : Infrastructures sanitaires publiques présentes dans les communes concernées par le projet	53
Tableau 7 : Données sur l'électricité dans les communes concernées	54
Tableau 8: Dates et lieux des consultations publiques	59
Tableau 9 : Préoccupations recueillies lors des consultations de toutes les parties prenantes	61
Tableau 10 : Critères d'évaluation de l'importance des impacts.....	64
Tableau 11 : Tableau d'évaluation de l'importance des impacts	65
Tableau 12 : Evaluation des impacts positifs et mesures d'optimisation	70
Tableau 13: Evaluation des impacts négatifs du projet sur l'Environnement et mesures d'atténuation	75
Tableau 14 : Plan de surveillance environnementale et sociale	86
Tableau 15 : Plan de suivi environnemental et social	97
Tableau 16 : Plan de renforcement des capacités.....	102
Tableau 17 : Rôles et responsables des institutions impliquées dans la mise en œuvre et le suivi du PGES.....	103
Tableau 18 : Processus de traitement des plaintes et doléances.....	112
Tableau 19 : Budget pour l'exécution du PGES.....	117

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Schéma du process simplifié de distribution de l'électricité.....	7
Figure 2 : Carte de localisation générale des activités prévues à être réalisées par JIRAMA	11
Figure 3 : Localisation des activités prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre d'Ambovombe	12

Figure 4 : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre de Bekily....	12
Figure 5 : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre de Beloho ..	13
Figure 6 : Localisation des activités prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre d'Amboasary Sud	13
Figure 7 : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre d'Ampanihy Ouest	14
Figure 8 : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre de Benenitra	14
Figure 9 : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre de Beroroho	15
Figure 10 : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre de Sakaraha	15
Figure 11 : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre de Manja .	16
Figure 12 : Carte de localisation générale des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC - Direction interrégionale de JIRAMA Toliara	18
Figure 13 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre d'Ambovombe.....	19
Figure 14 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre de Tsihombe.....	19
Figure 15 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre d'Amboasary Sud	20
Figure 16 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre de Taolagnaro.....	20
Figure 17 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre d'Ampanihy Ouest	21
Figure 18 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre de Betioky Sud.....	21
Figure 19 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre de Benenitra	22
Figure 20 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre de Toliara II.....	22
Figure 21 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre de Beroroho.....	23
Figure 22 : Zone d'étude	43
Figure 23 : Carte relief de la zone du sous-projet	46
Figure 24 : Carte géologique de la zone du sous-projet	46
Figure 25 : Carte pédologique de la zone du sous-projet	47
Figure 26 : carte hydrologique de la zone du sous-projet.....	47
Figure 27 : Carte de végétation de la zone du sous-projet	49
Figure 28 : Schéma de la gestion des plaintes pour le projet LEAD.....	107
Figure 29 : Proportion des types de VBG rencontrées dans les zones d'intervention du sous-projet	115

INDEX DES PHOTOS

Photo 1 : Postes à déplacer à Amboasary Sud et à Ambovombe	26
Photo 2 : Soulagement d'un poste à Manja	28
Photo 3 : Exemple de sites concernés par le renforcement et l'extension du réseau BT.....	29
Photo 4 : Exemples de sites concernés par la création d'un nouveau poste de transformation électrique	30
Photo 5 : Création du réseau BT à Benenitra	31
Photo 6 : alimentation en énergie électrique	32
Photo 7 : Quelques espèces végétales rencontrées dans la zone du sous-projet	48
Photo 8 : Sites nécessitant un élagage le long de la RN13	49
Photo 9 : Poteau existant à l'intérieur d'une cour privée	55
Photo 10 : Quelques photos de consultations publiques menées dans chaque commune.....	63
Photo 11 : «Quelques « focus group » menés dans la zone du sous-projet	114

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AEE	: Alimentation en Energie Electrique
AL	: Agent de Liaison
AMO	: Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage
BM	: Banque Mondiale
BT	: Basse Tension
CECJ	: Centre d'Ecoute et de Conseils Juridiques
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CHD	: Centre Hospitalier de District
CIGP	: Comité Interrégional de Gestion de Plaintes
CNGP	: Comité National de Gestion de Plaintes
CLD	: Comité Local de Développement
CNP	: Création d'un Nouveau Poste (de transformation électrique)
COVID-19	: COronaVirus Disease appeared in 2019.
CREAM	: Centre de Recherches, d'Etudes et d'Appui à l'analyse économique à Madagascar
CR	: Commune Rurale
CSB	: Centre de Santé de Base
CU	: Commune Urbaine
DAO	: Dossier d'Appel d'Offre
dB	: Décibel
DEEE	: Déchet d'Equipement Electrique et Electronique
DIR	: Direction
DMT	: Dispositif de Mise à la Terre
EHS	: Environnement - Hygiène - Sécurité
EIE	: Etude d'Impact Environnemental
EPC	: Engineering Procurement and Construction
EPI	: Equipements de Protection Individuelle
EPP	: Ecole Primaire Publique
HSE	: Hygiène - Sécurité – Environnement
HSQE	: Hygiène - Sécurité – Qualité - Environnement
HSSE	: Hygiène – Sécurité - Santé - Environnement
IACM	: Interrupteur Aérien à Commande Manuelle
IFC	: International Finance Corporation
IRA	: Infections Respiratoires Aigües
IST	: Infection sexuellement Transmissible

JIRAMA	: Jiro sy Rano Malagasy (Société d'Electricité et Eau de Madagascar)
KV	: Kilovolt
LEAD	: Least-Cost Electricity Access Development
MECIE	: Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MEH	: Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
MT	: Moyenne Tension
NPE	: Nouvelle Politique de l'Energie
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAGOSE	: Projet d'Amélioration de la Gouvernance et des Opérations dans le Secteur de l'Electricité
PAP	: Population affectée par le Projet
PARa	: Plan d'Action de Réinstallation abrégé
PCB	: PolyChloroBiphényle
PCEV	: Plan de Circulation d'Engin et de Véhicule
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PPES	: Plan de Protection Environnementale et Sociale
PREE	: Programme d'Engagement Environnemental
PV	: Procès-Verbal
RN	: Route Nationale
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SLC	: Structures Locales de Concertation
SRC	: Structures Régionales de Concertation
TM	: Terre des Masses
TN	: Terre du Neutre
TP	: Terre des Parafoudres
UGP	: Unité de Gestion du Projet
VBG/ ASE	: Violence Basée sur le Genre / Abus Sexuel des Enfants
VBG/ EAS-HS	: Violence Basée sur le Genre / Exploitation et Abus Sexuel – Harcèlement Sexuel
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine

FANAFOHEZAN-TENY

DFTIFM	:	Drafitry Fitantanana ny Tontolo lainana sy ny Fiaraha-Monina
FFF	:	Fomba Fitantanana ny Fitarainana
FFTI	:	Fampifaneranana ny Fampiasam-bola amin'ny Tontolo lainana
HMM	:	Herisetra Miorina amin'ny Miralenta
RFTIFM	:	Rafitra Fitantanana ny Tontolo lainana sy ny Fiaraha-Monina

ABBREVIATIONS

ARAP	:	Abbreviated Resettlement Action Plan
EES	:	Electrical Energy Supply
EHS	:	Environmental Health Safety
ESMF	:	Environmental and Social Management Framework
ESMP	:	Environmental and Social Management Plan
GBV / CSA	:	Gender-Based Violence / Child Sexual Abuse
GBV / SEA-SH	:	Gender-Based Violence / Sexual Exploitation and Abuse / Sexual Harassment

RESUME EXECUTIF

Le présent document se rapporte au Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) des activités prévues relatives à la composante 1b du Projet LEAD dans les zones couvertes par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toliara.

Selon les Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale et en référence à la réglementation nationale, ce sous-projet est classé en catégorie B.

La préparation de ce PGES a été faite en se basant sur les lignes directrices fournies dans le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) qui couvre le Projet LEAD (ou DEMOS).

Ainsi, ce CGES présente la description des activités prévues et de leurs milieux d'insertion dans les zones couvertes par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toliara ainsi que le cadre juridique national et les Politiques de la Banque mondiale déclenchées. Ensuite, il décrit les impacts environnementaux et sociaux et les mesures de bonification et d'atténuation y relatives. Enfin, il propose le plan de gestion environnementale et sociale contenant le plan de surveillance et de suivi environnementaux et sociaux, le besoin en renforcement de capacités, l'arrangement institutionnel et le budget nécessaire pour sa mise en œuvre. Le mécanisme de gestion des plaintes et la lutte contre les Violences basées sur le genre font aussi partie du PGES.

Les consultations publiques tenues lors de la conception et l'élaboration de ce PGES sont aussi présentées dans ce document.

I. APERÇU DES ACTIVITES PREVUES

I.1 Localisation

La zone d'influence de la sous-composante 1b du projet LEAD couvre 48 Fokontany, 17 communes et 13 districts répartis dans 4 régions dont :

- 4 districts de la Région Androy (Ambovombe Androy, Bekily, Beloha et Tsihombe),
- 2 districts de la Région Anosy (Amboasary Sud et Taolagnaro),
- 1 district de la Région Menabe (Manja)
- 6 districts de la Région Atsimo Andrefana (Ampanihy Ouest, Benenitra, Betioky, Bero-roho, Sakaraha et Toliara II)

I.2 Description des activités prévues

Les activités prévues dans ces sites consistent en l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau électrique (périurbain et rural).

L'exécution de ces activités sera assurée par JIRAMA et par le prestataire EPC.

I.2.1 Activités prévues à être réalisées par JIRAMA

I.2.1.1 Déplacement de postes

Cette activité consiste à déplacer un transformateur d'un poteau à un autre avec création d'une nouvelle ligne de basse tension.

Chaque transformateur à déplacer sera transporté directement vers le site de destination ou sera déposé au magasin JIRAMA du Centre concerné, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être transféré dans un autre site.

Cette activité sera réalisée dans le Fokontany Tanambe Bas (Amboasary Sud) et dans le Fokontany Berary (Ambovombe).

Les postes à déplacer ont été fabriqués après 1987. Ces postes ne contiennent donc pas de PCB.

Un (1) transformateur et environ 738m de lignes seront créés pour cette activité de déplacement des deux postes dans la DIR Toliara.

I.2.1.2 Soulagement d'un poste

Cette activité consiste à soulager le poste de transformation électrique 1001 dans le Fokontany Manja II (Manja) par l'installation d'un nouveau transformateur 100KVA 20KV B2 pour renforcer le réseau existant. Pour l'emplacement du nouveau transformateur, le poteau en bois existant sera remplacé par un poteau en béton. Le poste à soulager a été fabriqué après 1987 et n'est donc pas présumé à PCB.

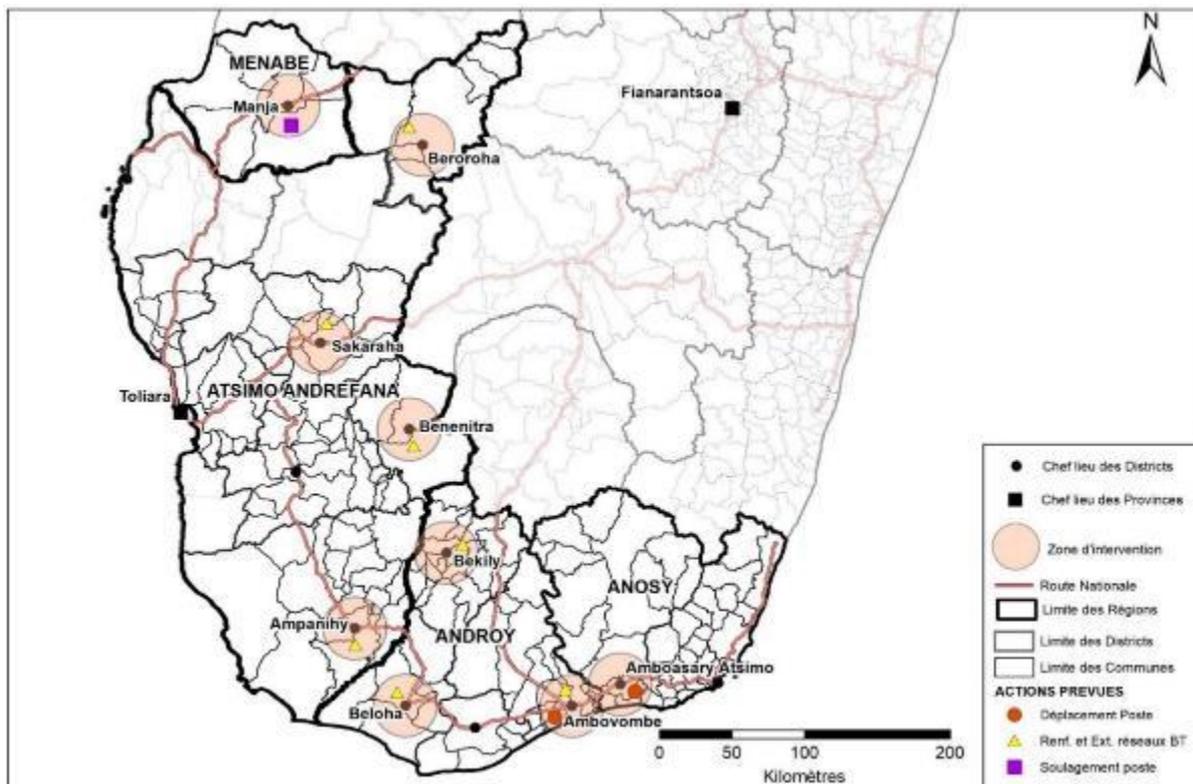
Un (1) transformateur et environ 4 396m de lignes seront créés pour cette activité de soulagement d'un poste dans la DIR Toliara.

I.2.1.3 Renforcement et extension du réseau BT

Cette activité consiste à renforcer le réseau basse tension. Ceci implique le remplacement des câbles de capacité insuffisante par des câbles de section plus grande avec l'extension d'une ligne BT raccordée à celle existante.

A l'exception des centres Manja et Amboasary Sud, cette activité concerne tous les autres centres de la Direction interrégionale de Toliara qui sont prévues à être réalisées par JIRAMA.

Un (1) transformateur et environ 13km de lignes seront créés pour cette activité de renforcement et extension du réseau BT dans la DIR Toliara.



: CARTE DE LOCALISATION GENERALE DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA

I.2.2 Activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC

I.2.2.1 Création de nouveaux postes de transformation électrique (CNP)

Cette activité consiste à implanter de nouveaux poteaux en béton et/ou remplacement des poteaux en bois des lignes existantes par des poteaux en béton, de créer un poste de transformation MT/BT et des lignes MT et BT.

A l'exception des Centres d'Ampanihy et de Taolagnaro, cette activité, prévue à être réalisée par EPC, concerne tous les autres Centres concernés couverts par la DIR Toliara.

Onze (11) transformateurs et environ 14km de lignes seront créés pour cette activité Création d'un nouveau poste dans la DIR Toliara.

I.2.2.2 Création du réseau BT

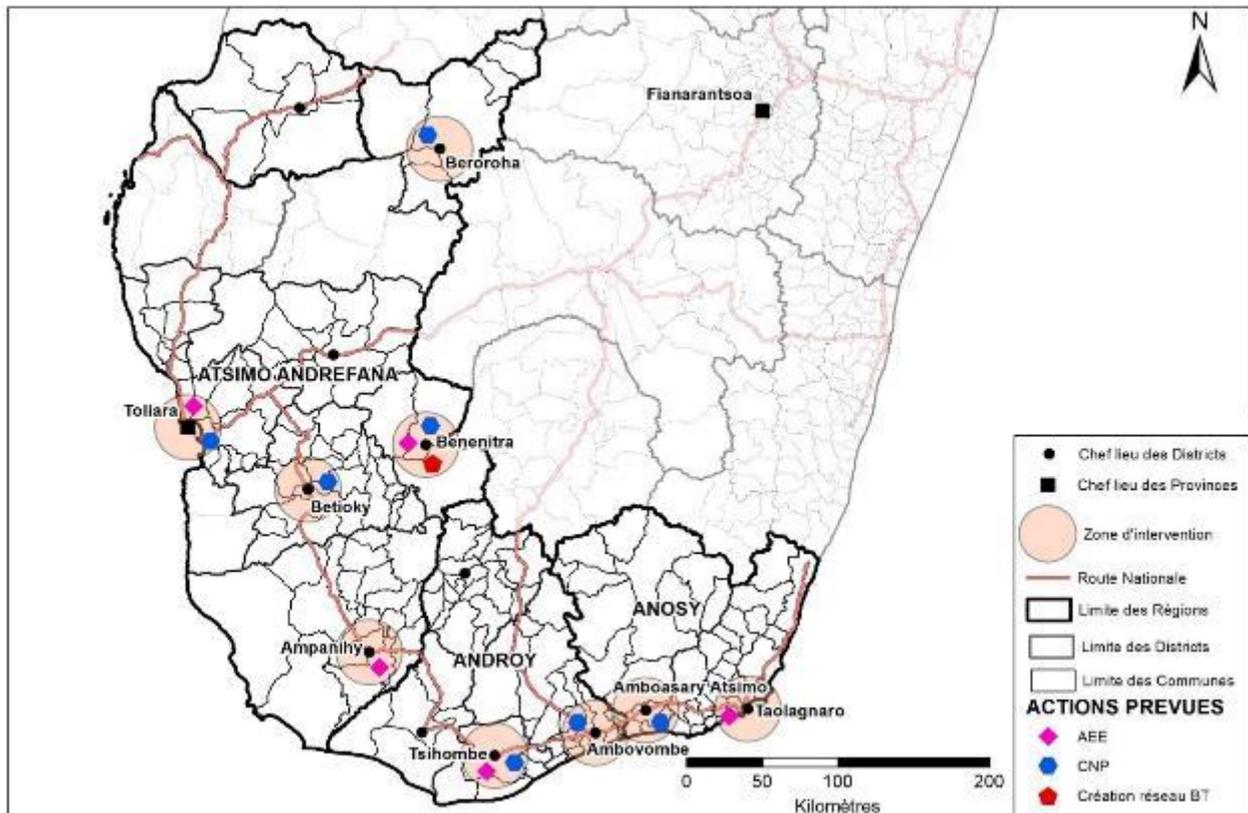
Cette activité, prévue à être réalisée par le prestataire EPC consiste à créer une ligne BT en installant des poteaux et des câbles BT à Benenitra,

Environ 361m de lignes seront créés pour cette activité de création du réseau BT dans la DIR Toliara.

I.2.2.3 Alimentation en énergie électrique (AEE)

Cette activité consiste à étendre la couverture des réseaux électriques dans des nouveaux villages. Elle sera réalisée par le prestataire EPC dans les Centres d'Ampanihy, Benenitra, Beroroha, Taolagnaro, Toliara et Tsihombe.

Dix (10) transformateurs et environ 42km de lignes seront créés pour cette activité d’AEE dans la DIR Toliara.



CARTE B : CARTE DE LOCALISATION GENERALE DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC

II. BREVE DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

II.1 Zone d'étude

La zone d'étude comprend (i) la zone d'influence directe du sous-projet qui correspond aux sites d'intervention dans lesquels seront concentrées les activités prévues ainsi que leurs environs immédiats et (ii) la zone d'influence indirecte qui est constitué par les zones où le sous-projet n'intervient pas physiquement mais ses activités peuvent avoir des impacts indirects (communautés locales, Communes périphériques)

II.2 Milieu physique

La zone touchée par le sous-projet est subdivisée en deux écorégions bioclimatiques :

- La zone climatique tropicale humide regroupant les Districts d'Amboasary Sud et de Taolagnaro concernés par le sous-projet dans la Région Anosy.
- L'écorégion semi-aride caractérisée par une longue période de saison sèche qui s'étale de 7 à 9 mois. Elle regroupe les districts concernés par le sous-projet dans les Régions Androy et Atsimo Andrefana ainsi que le District de Manja dans la Région Menabe.

Toutes les activités du sous-projet prévues dans la direction interrégionale de Toliara se trouvent sur des sols quasi-plats et aucune érosion des sols ne sera attendue.

La zone d'étude est sillonnée par plusieurs cours d'eau dont les Rivières Manambolo et Efaho situées dans la Région Anosy se trouvent dans la zone d'influence directe des activités prévues pour l'AEE Manambaro et le Fleuve Manambovo se trouve dans la zone d'influence directe des activités prévues pour la CNP Poste Ampitandrano à Tsihombe.

II.3 Milieu biologique

Les principales formations végétales rencontrées dans la zone d'étude sont :

- les formations secondaires humides dégradées localisées spécifiquement dans la Région Anosy ;
- les formations secondaires sèches dégradées à série Didieracées qui se trouvent surtout dans les Régions Androy et Atsimo Andrefana ;
- les savanes rencontrées dans toutes les régions concernées par le sous-projet ;
- les steppes qui se rencontrent surtout dans les Régions Androy et Anosy ;
- les plantations d'arbres fruitiers et d'Eucalyptus qui se rencontrent presque dans toutes les régions concernées par le sous-projet.

Généralement, les sites d'intervention du sous-projet sont des terrains nus. Sinon, les espèces végétales recensées directement dans tous les sites d'intervention des activités du sous-projet et leurs environs immédiats sont généralement formées par de broussailles, d'espèces de *Cactus* et de sisals plantés pour limiter des terrains situés aux abords des routes, quelques espèces de fourrés épineux de la famille de Didieracées et d'Euphorbiacées, des arbres fruitiers, des plants d'*Eucalyptus* et d'*Acacia* et quelquefois, des espèces arbustives *Poupartia caffra* et *Tamarindus indica*.

A noter que des élagages de *Litchi chinensis*, *Mangifera indica*, *Eucalyptus sp*, *Acacia sp*, *Pinus sp* sont nécessaires au niveau de quelques sites d'intervention de l'activité d'alimentation en énergie électrique de Manambaro à l'intérieur de l'emprise de la RN13.

Dans la zone d'étude, à part les quelques espèces aviaires, la faune est quasi-inexistante. Néanmoins, aucune aire protégée ne se trouve dans tous les sites d'intervention du sous-projet. En outre, aucun lieu de concentration d'oiseau ni de couloir de migration des oiseaux n'existent dans tous les sites d'intervention du sous-projet. De même, aucune espèce d'oiseaux aquatiques et migrateurs n'a été inventoriée dans les cours d'eau Manambolo, Efaho et Manambovo, se trouvant dans les zones d'influence des activités du sous-projet,

En conclusion, toutes les espèces végétales et animales rencontrées dans la zone d'étude ne sont pas des espèces rares. Elles sont toutes à large distribution géographique.

II.4 Aspects humains

- La zone d'étude de la DIR Toliara est composée de plusieurs ethnies spécifiques de chaque région : . Antanosy et Mahafaly dans la Région Androy, Bara et Antandroy dans la Région Anosy, Antanosy dans la Région Atsimo Andrefana et Sakalava dans la Régionh Menabe. Les coutumes et traditions de la zone d'étude sont donc diversifiés. Cependant, il y a des pratiques communes à toutes les ethnies du Sud.

- Concernant les infrastructures sociales, toutes les communes concernées par le sous-projet disposent d'au moins une EPP par Fokontany mais l'on constate l'insuffisance des établissements secondaires. Ce qui favorise l'abandon des élèves après avoir fini le niveau primaire. En outre, elles possèdent d'au moins un Centre de santé public et les pathologies dominantes dans toutes les communes concernées sont généralement : le paludisme, les maladies diarrhéiques et les IRA surtout pour les enfants.

Par ailleurs, tous les Chefs-lieux de districts concernés par le sous-projet possèdent un réseau de distribution d'eau courante. JIRAMA n'est pas la seule à assurer l'approvisionnement en eau dans tous ces districts mais il y a aussi d'autres fournisseurs qui assurent la distribution d'eau courante dans certains d'eux. En outre, tous les Chefs-lieux de District sont aussi alimentés en énergie électrique à l'aide des centrales thermiques de la JIRAMA sauf Taolagnaro qui est alimenté par la centrale thermique de QMM et Toliara II qui est alimenté par les groupes de Henri Fraise et d'ENELEC.

Quant aux infrastructures routières, les District de Toliara II, de Sakaraha, d'Ambovombe Sud et de Taolagnaro sont accessibles pendant toute l'année. Les autres districts concernés par le sous-projet sont difficilement accessibles pendant la saison sèche et inaccessibles pendant la saison des pluies.

- Aucune maison d'habitation ne sera déplacée et aucun site culturel ni cultuel n'a été recensé dans les sites d'intervention des activités du sous-projet.

- Quant aux activités économiques de la population de la zone d'étude, l'agriculture est l'activité principale de la majeure partie des populations dans la zone d'étude. Mais, aucune zone de culture ne sera touchée pendant les activités prévues pour la mise en œuvre du sous-projet.

L'élevage demeure aussi une activité largement répandue dans la partie sud de Madagascar dont l'élevage des bovins reste le plus important dans toutes les zones d'étude. L'élevage est de type extensif mais aucune activité du sous-projet ne se trouve dans des zones de pâturages.

Par ailleurs, une grande partie des ménages tirent leurs revenus dans le secteur commercial mais néanmoins, aucune activité commerciale ne sera touchée par la mise en œuvre des activités du sous-projet prévues.

D'autres activités, telles que les activités minières et les activités touristiques, sont aussi présentes dans les zones d'études.

III. CADRE JURIDIQUE NATIONAL, POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE DECLENCHES ET AUTRES REFERENCES

III.1 Cadre juridique national applicable au sous-projet

Les textes environnementaux et sectoriels que le projet devra prendre en compte sont :

- La Charte de l'Environnement Malagasy actualisée
- Le Décret MECIE
- L'Arrêté sur les zones sensibles

- L'Arrêté interministériel fixant les modalités et les procédures de participation du public à l'évaluation environnementale.
- Le Code de l'électricité et ses décrets d'application
- Le Code du Travail et ses textes d'application
- Les textes sur la propriété foncière
- Le Code de l'eau
- Le texte relatif à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)
- Le texte relatif à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national
- L'Arrêté sur la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail

III.2 Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale déclenchées

La Banque Mondiale s'est dotée d'un ensemble de politiques opérationnelles dont celles déclenchées dans le cadre de mise en œuvre de la sous-composante 1b du projet LEAD dans la Direction Interrégionale de Toliara sont les suivantes :

- PO4.01 : Evaluation Environnementale
- PO4.11 : Patrimoine culturel
- Politique d'accès à l'information de la Banque mondiale

Note :

Aucun bien ni source de revenus ne sera affecté par la réalisation des activités relatives à la sous-composante 1b du Projet LEAD dans la Direction Interrégionale de Toliara. Par conséquent, la PO 4.12 ne sera donc pas déclenchée.

III.3 Directives Environnementales Sanitaires et Sécuritaires du Groupe de la Banque mondiale

Les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales sont des documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales. Ces directives EHS générales couvrent l'environnement, l'hygiène et sécurité au travail, la santé et sécurité des communautés et la construction et déclasserment.

Les Directives EHS pour le transport et la distribution d'électricité contiennent des renseignements concernant, entre autres, la distribution de l'électricité.

III.4 Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du projet LEAD

Pour tous les sous projets de LEAD, un Cadre de gestion environnementale et sociale a été élaboré, validé et publié en 2019. Les études environnementales et sociales de la sous-composante 1b relative à l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau électrique (périurbain et rural) doivent se référer à ce CGES.

IV. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Durant l'élaboration de ce PGES, des entretiens ont été effectués au préalable auprès des Autorités locales (Régions, Districts, Communes, Fokontany) et qui ont eu pour but de leur communiquer une information juste sur le projet et le déroulement des études à réaliser.

Des consultations du public ont été ensuite menées dans toutes les communes concernées directement par les différentes activités prévues afin de pouvoir recueillir les préoccupations, perceptions et opinions des populations concernées. Toutes ces consultations publiques ont été sanctionnées par un PV.

Les résultats de ces consultations publiques ont montré que tous les acteurs à la base sont très favorables au sous-projet qu'ils attendent avec enthousiasme et impatience.

Un cahier de registre de doléances a été aussi laissé pendant une période de 15 jours au niveau des communes concernées par le sous-projet afin que les absents ou autres puissent y inscrire leurs préoccupations et/ou suggestions.

V. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET MESURES PROPOSEES

Les impacts positifs de la mise en œuvre et de l'exploitation du sous-projet sont multiples et généralement, ils sont liés à la création d'emplois ; au développement des activités économiques ; à l'amélioration de la situation énergétique, des conditions de vie des populations, des services de santé et d'éducation, de la sécurité et du fonctionnement des services administratifs et des opérateurs économiques.

Afin d'optimiser ces impacts positifs, des mesures de renforcement sont présentées dans le tableau n°11 de ce document.

Toutefois, toutes les actions prévues peuvent apporter des modifications sur certaines composantes physiques, biologiques et humaines. La plupart de ces impacts négatifs probables sur l'Environnement sont minimales à modérés. Ils sont réversibles et sont ressentis uniquement par un nombre limité de récepteurs. En outre, ces impacts se rencontreraient surtout durant les travaux, donc de courte durée.

Les impacts probables et les mesures proposées sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU A : IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET MESURES PROPOSEES

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
PHASES DE PREPARATION ET DE TRAVAUX	
MILIEU PHYSIQUE	
Altération de la qualité de l'air par émissions de poussières, des fumées et des gaz Augmentation du niveau de bruit	<ul style="list-style-type: none">- Informer la population sur la tenue des travaux- Utiliser des véhicules en bon état de fonctionnement- Respecter les heures de travail- Limiter la vitesse de circulation à 30km/h sur les pistes et à 20km/h sur les chantiers- Bien entretenir le groupe électrogène et l'équiper d'un système silencieux répondant à la norme de 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m.- Délimiter un périmètre autour de la source sonore à l'intérieur duquel le port de protection auditive serait nécessaire

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
Pollution des sols par des déchets solides, des huiles usagées et des hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet - Dans la mesure du possible, réaliser les entretiens/maintenance des véhicules/équipements uniquement dans les ateliers dédiés sinon collecter les huiles de vidange provenant de l'entretien des véhicules et du groupe électrogène dans un fût en vue de leur recyclage éventuel ou de leur expédition vers des filières de recyclage existantes - Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures - Former le personnel sur les procédures à suivre en cas de déversement accidentel - Rapporter dans les meilleurs délais tout déversement à la AMO/PIU pour une communication rapide dans les 48h à la Banque - Imperméabiliser le site de stockage d'hydrocarbures - Bien entretenir les véhicules utilisés - Maintenir la salubrité des sites pendant tous les travaux
Risques de pollution chimique	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes - Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs - Stocker les transformateurs sans PCB à réutiliser ou les nouveaux transformateurs dans un local sécurisé de JIRAMA (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette)
Pollutions des eaux par des déchets solides, des huiles usagées, des hydrocarbures et défécations	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les ouvriers à ne pas polluer les eaux - Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet - Mettre en place des latrines provisoires - Interdire le lavage des voitures et des outillages sur les bords des plans d'eau
MILIEU HUMAIN	
Nuisances (bruits, poussières, fumées et gaz)	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter les heures de travail - Eviter la réalisation de travaux bruyants en dehors des heures normales de travail - Maintenir les véhicules utilisés en bon état - Limiter la vitesse de circulation en passage des zones d'habitation à 20km/h - Former et sensibiliser les conducteurs sur les mesures d'atténuation proposées, incluant les PCEV et le plan de gestion des trafics routiers
Risques de maladies respiratoires	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les ouvriers travaillant dans les zones à risques de masques anti-poussières
Perturbation / Déangement (gêne) de la vie quotidienne Perturbation de la circulation dans les grandes villes	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter la durée des travaux - Mettre des panneaux de signalisation des travaux et gérer le trafic si la circulation est alternée dans la zone des travaux - Mettre en place des cônes et signalisations appropriées pour les arrêts sur la voie de circulation - Baliser les sites d'intervention - Respecter les règles de la circulation (incluant horaires réglementaires pour les poids lourds) - Bien placer les poteaux de façon à ne pas causer des incidents aux piétons et usagers de la route - Réaliser une partie des travaux pendant les heures creuses

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les jours du marché le long des axes d'intervention
Risques sur la sécurité des piétons et des animaux domestiques	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur la tenue du projet - Baliser les périmètres de sécurité - Mettre des panneaux de signalisation des travaux - Réaliser le levage des poteaux directement après les fouilles ou, le cas échéant, couvrir provisoirement les trous destinés aux poteaux
Perturbation due à des coupures du courant	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les temps de coupures - Communiquer la programmation des coupures par radio et/ou par voie d'affichage aux usagers
Risques d'accident de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Circonscrire les zones de travaux par des Equipements de Protection Collective - Doter les ouvriers d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)¹ adaptés à leur poste de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent - Informer et sensibiliser tout le personnel de chantier sur les risques encourus par les travaux et sur les précautions à prendre à chaque poste de travail - Former et initier les ouvriers locaux sur la santé et sécurité au travail (manutentions charges lourdes, opérations de levage, manipulation des câbles, etc) - Mettre à la disposition du chantier une équipe de secouristes, une trousse de premiers soins et un véhicule en cas de blessures graves - Afficher les procédures d'urgence en cas d'accident - N'employer que des personnels qualifiés pour les installations des équipements et matériels - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements - Accrocher les outillages pour éviter les chutes d'objet pouvant affecter les collègues au-dessous Mettre en place le DMT (Dispositif de Mise à la Terre). - Former le personnel sur les procédures à suivre en prévention des incidents et en cas d'accident
Risques d'accident de circulation	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins en passage des zones d'habitation à 20km/h - Mettre des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse aux endroits appropriés - Former et sensibiliser les conducteurs des véhicules du projet sur les limitations de vitesse, les règles de sécurité et sur la prévention des accidents - Appliquer le code de bonne conduite aux chauffeurs en cas d'infraction - En tant que de besoin, pour un convoi exceptionnel, assurer l'existence d'une tête de convoi avec gyrophare - Circonscrire les zones de travaux par des Equipements de Protection Collective - Former le personnel sur les procédures à suivre en cas d'accident.
Risques de Conflits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales selon leurs compétences - Respecter la demande de bénédiction auprès des aînés de la zone d'intervention du sous-projet selon leur coutume.

¹ Casques, gants, chaussures, combinaisons, masques, vêtement haute visibilité, ceinture de sécurité, lunettes de sécurité, bracelet électrostatique, ancrage, harnais ou nacelle ou antichute, maintien au câble, etc

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les ouvriers à respecter les règles sociales de la zone d'intervention - Sensibiliser les ouvriers au maintien d'une bonne relation de travail et de cohabitation avec la population locale. - Elaborer un règlement intérieur et l'afficher visiblement dans tous les bureaux de chantier. Appliquer la procédure de pénalisation ou sanction en cas de manquements constatés à qui que ce soit - Organiser des réunions d'informations sur la tenue des travaux et de leurs avancements - Sensibiliser les employés à respecter les « fady » de la zone d'intervention du sous-projet.
Risques d'apparition de VGB	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les ouvriers sur les comportements responsables surtout vis-à-vis du comportement sexuel des travailleurs - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action de prévention et de réponse à la VBG/EAS-HS - Adopter un Code de bonne conduite pour les ouvriers immigrés, les faire signer et procéder aux sensibilisations, au rappel, et au suivi de son application - Développer un protocole de prise en charge de cas de VBG et collaborer avec des entités spécialisées dans le traitement de cas de VBG
Immigrations / Risques de propagation des maladies transmissibles telles que l'IST et le VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Recours aux mains d'œuvre locales - Sensibiliser les ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST et VIH/SIDA - Mettre en œuvre un Plan de lutte et de prévention sur les IST et VIH/SIDA - <i>Information sur le Sida et les IST : modes transmission</i> - <i>Encourager la prévention par abstinence sinon : mise à disposition gratuite de condoms pour les ouvriers</i> - <i>Encourager le dépistage volontaire</i>
Risque de transmission locale du COVID	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les gestes de barrière recommandées par l'OMS - Elaborer un plan de prévention et de lutte contre le COVID
Dommages et perturbations sur les réseaux divers (eau, télécommunication) enterrés	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter, avant les travaux, les opérateurs téléphoniques, les Responsables de la JIRAMA ainsi que les Services Régionaux de l'Aménagement du Territoire pour s'informer de la présence des réseaux enterrés à l'intérieur de l'emprise de la ligne - Fournir le plan des réseaux enterrés et réaliser les travaux de fouille manuellement - Réparer les dégâts, en cas de dommages occasionnés par les travaux
PHASE D'EXPLOITATION	
MILIEU PHYSIQUE	
Risques de pollution chimique	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes - Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs - Stocker et transporter les transformateurs mis au rebut à Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA, tout en respectant le mode de stockage approprié déjà mis en place (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat).
MILIEU HUMAIN	
Risques d'accident de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Couper le courant avant toute intervention - Doter les ouvriers d'EPI adéquats selon leur poste de travail - Disposer d'une boîte à pharmacie lors des travaux d'entretien

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et former les personnels d'entretien sur les risques encourus lors de la manipulation des équipements et sur les mesures de sécurité - Autoriser uniquement les Spécialistes formés et certifiés pour les travaux d'entretien - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements
Risques d'accident et coupure de courant dus aux chutes des câbles ou poteaux	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les dispositions légales et réglementaires sur les conditions techniques des installations de distribution
Risques de conflits sociaux lors du branchement des lignes aux abonnés	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter autant que possible de surplomber des propriétés privées sinon, obtenir l'accord des propriétaires de terrains sur le passage des lignes.
Risques de conflits sociaux dus aux nuisances sonores et lumineuses	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population à réduire la période et la durée d'utilisation des éclairages au strict nécessaire - Réduire l'intensité en choisissant des luminaires produisant un éclairage sobre et uniforme dont l'intensité lumineuse n'est pas excessive - Privilégier l'utilisation de sources lumineuses de couleur ambrée à celles de couleur blanche - Sensibiliser les habitants aux bénéfices de l'éclairage « durable »
Coupure du courant	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les collectivités locales à contribuer à la protection des biens publics et améliorer les collaborations entre les Communes et la JIRAMA - Informer et sensibiliser les populations riveraines sur les opportunités offertes par le sous-projet après les travaux. - Sensibiliser les riverains/usagers à signaler les coupures anormales pour différencier les pannes et les coupures programmées

VI. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Le PGES permet de mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées en fonction des impacts potentiels relevés. Ce plan précise les responsables en charge de la mise en œuvre de ces mesures ainsi que de leur surveillance, du contrôle et du suivi. Il prévoit également les moyens de mise en œuvre des mesures ainsi indiquées. Ainsi, il présente les éléments suivants :

VI.1 Plan de surveillance environnementale et sociale

La surveillance environnementale et sociale consiste à s'assurer du respect et de l'application des mesures d'atténuation des impacts négatifs requises. Dans ce cadre, un plan de surveillance environnementale se trouve dans le tableau n°13 du présent document.

VI.2 Plan de suivi environnemental et social

Le Plan de suivi environnemental et social du présent sous-projet se trouve dans le tableau n°14 du présent document. Il résume les paramètres à suivre pour détecter tout changement dans les composantes de l'Environnement affectées par les activités du sous-projet. Il vise à vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation et à adopter les mesures de correction requises.

VI.3 Renforcement des capacités

Afin de cerner les compétences à acquérir ou à améliorer pour assurer que la capacité d'exécution et de suivi de la performance du PGES soit suffisante, les renforcements de capacité de toutes les personnes concernées sont nécessaires.

Ainsi, tous les personnels de la JIRAMA Toliara qui seront impliqués par le sous-projet doivent avoir les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaire à la mise en œuvre du PGES et du suivi environnemental et social du sous-projet.

La formation couvrira les phases de construction et d'exploitation. Ainsi, le prestataire EPC, la "JIRAMA Construction" ainsi que l'AMO rejoindront aussi la formation afin d'élargir leurs connaissances sur la mise en œuvre du PGES et le suivi environnemental et social.

VI.4 Rôles des responsables de la mise en œuvre de ce PGES

Les institutions impliquées dans l'exécution et le suivi du PGES, leurs rôles et responsabilités respectifs sont consignés dans le tableau n°16 de ce document.

Les institutions impliquées (Comité de coordination du Projet, UGP, MEH, JIRAMA, AMO, communes concernées, Prestataire EPC, "JIRAMA Construction", CRL) dans la mise en œuvre et le suivi du PGES leurs rôles et responsabilités respectifs sont consignés dans le tableau n°16 de ce document.

VI.5 Mécanisme de gestion des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) générées par la mise en œuvre du Projet LEAD a été élaboré par le Ministère chargé de l'Energie, en collaboration avec la JIRAMA.

Ce mécanisme de gestion des plaintes se veut permanent (le long du projet), transparent, rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, pour prévenir ou résoudre les conflits par voie de négociation, dialogue, enquête conjointe etc

Le processus de traitement des plaintes et des doléances générées par la mise en œuvre de la sous-composante 1b du Projet LEAD se résume dans le tableau qui suit :

TABLEAU B : PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DOLEANCES

Etape	Activités	Personnes responsables	Observation	Délai
Etape 0	Réception et enregistrement des plaintes au niveau du Maire ou du Chef fokontany, qu'elles soient anonymes ou non	Chef Fokontany, Agent au niveau de la Commune	Consignation des éléments de la plainte dans le registre déposé à cet effet.	0 à 3 Jours
Etape 1	Médiation par les sages du village ou du Fokontany, le chef Fokontany et des comités de quartier	Sages du Fokontany, Chef Fokontany, président comité de quartier, plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par le chef Fokontany ou les sages du Fokontany	1 jour à 1 semaine
Etape 2	Médiation du Maire assisté par le Représentant du Projet	Le Maire ou son représentant, le plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par la Commune sous l'assistance du représentant du Projet	2 jours à 3 semaines
Etape 3	Arbitrage par le SLC/SRC, assisté par le représentant du Projet	Le SLC/SRC qui peut s'adjoindre toute personne qu'elle juge compétente pour l'aider à la résolution du litige, le plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par le SLC/SRC assisté par le représentant du Projet.	3 jours à 4 semaines
Etape 4	Recours au niveau du tribunal de première instance	Le juge, le plaignant et le représentant du projet	PV à établir par le greffier du tribunal.	Au prorata
Etape commune à toutes les plaintes	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution des résultats des traitements aux intéressés • Suivi des résolutions 	SLC/SRC (en tant que de besoin)	Une copie des PV ou autres montrant les résolutions adoptées sera donnée aux intéressés	Au plus tard, 5 jours après la livraison des résultats des traitements

VI.6 Lutte contre les Violences basées sur le Genre

Une évaluation rapide de VBG a été réalisée lors de l'élaboration du présent PGES afin d'avoir une vision d'ensemble de la situation des VBG dans les zones d'intervention du sous-projet et de comprendre les risques de VBG / EAS-HS. Les principaux objectifs sont d'éviter toutes formes de VBG/EAS-HS durant la mise en œuvre des activités du sous-projet.

Pour ce faire, des *focus groups* ont été organisés avec des femmes et des jeunes filles sur des questions relatives aux VBG dans les districts d'intervention du sous-projet. En outre, des entretiens ont été réalisés au niveau des Services régionaux de la population et de quelques institutions œuvrant dans la prise en charge des cas de VBG existants dans les zones d'intervention du projet.

Les types de violences rencontrés dans la zone intervention du sous-projet sont principalement par ordre d'importance : les violences économiques (58%), les violences morales et psychologiques (28%), les violences physiques (11%) et les violences sexuelles (3%).

Des mesures de prévention des risques de VBG/EAS-HS sont proposées dans ce document et le mécanisme de gestion des plaintes en cas de VBG est aussi présenté dans ce document.

VI.7 Budget nécessaire pour l'exécution de ce PGES

Le budget de la mise en œuvre de ce PGES est estimé de : 138 516 000 MGA ou 33,123 USD².

² 1 USD = 4 181,89 MGA (Taux de change du 03 octobre 2022)

FAMINTINANA

Ity boky ity dia mifandraika amin'ny Drafitry Fitantanana ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-Monina (DFTIFM) mikasika ireo asa mifandraika amin'ny sampana 1b ny Tetikasa LEAD ao amin'ireo faritra voarakotry ny fitaleavana iraisam-paritry ny JIRAMA Toliara.

Araka ny Politikan'ny Fiarovana ny Banky Iraisam-pirenena sy ny fitsipiky ny firenena, ity tetikasa ity dia tafiditra anatin'ny sokajy B.

Ny fanomanana ity DFTIFM ity dia mifototra amin'ny torolalana nomena ao anatin'ny Rafitra Fitantanana ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-Monina (RFTIFM) izay mandrakotra ny Tetikasa LEAD (na DEMOS).

Arak'izany, ity DFTIFM ity dia mamaritra ny asa ho atao sy ny toerana hanaovana izany ao amin'ireo faritra voarakotry ny JIRAMA Toliara. Manolotra ihany koa ny rafitra mikasika ny lalàna nasionaly misy eto amin'ny firenena sy ny Politikan'ny Banky Iraisam-pirenena tokony ampiarina. Manarak'izany dia mamaritra ihany koa ny mety ho fiantraikan'ny tetikasa ho atao eo amin'ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina ary ireo fepetra fanalefahana mifandraika amin'izany. Farany, dia manolo-kevitra ny amin'ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina ahitana ny ireo drafitra fanaraha-maso sy fizohiana ny tontolo iainana, ny filàna ny fampivoarana ny fahaiza-manao, ny fandaminana ny andrim-panjakana voakasika ny tetikasa ary ny tetibola ilaina amin'ny fampiharana azy. Hita ao anatin'ity anatin'ity DFTIFM ity ihany koa ny Fomba Fitantanana ny Fitarainana (FFF) sy ny ady amin'ny Herisetra Miorina amin'ny Miralenta (HMM).

Hita ao anatin'ity boky ity ihany koa ny fakàna ny hevitra ny mponina natao nandritra ny famolavolana ity DFTIFM ity.

I ASA HO ATAO

I.1 Toerana

Ny sampana 1b ny tetikasa LEAD ao anatin'ny faritra voarakotry ny JIRAMA Toliara dia mandrakotra, Fokontany 48, Kaominina 17 ary distrika 13 ao anatin'ny faritra 4 izay ahitana :

- Distrika efatra ao anatin'ny Faritra Androy (Ambovombe Androy, Bekily, Beloha ary Tsihombe),
- Distrika roa ao anatin'ny Faritra Anosy (Amboasary Atsimo sy Taolagnaro),
- Distrika iray ao anatin'ny Faritra Menabe (Manja),
- Distrika enina ao anatin'ny Faritra Atsimo Andrefana (Ampanihy Andrefana, Benenitra, Betioky, Beroroho, Sakaraha ary Toliara II).

I.2 Asa atao

Ny asa kasaina hatao amin'ireo toerana ireo dia fampitomboana ny taham-pahazoana herinaratra amin'ny alalan'ny fanitarana sy fanamafisana ny tambazotra (manodidina ny renivohitra sy ambanivohitra).

Ny JIRAMA sy ny orinasa tsy miankina manana traikefa amin'izany (EPC) no hiantoka ny fanatanterahana ireo asa ireo.

I.2.1 Asa ho tanterahan'ny JIRAMA

I.2.1.1 Famindrahana « poste »

Ny asa dia mahakasika ny famindrahana “transformateur” amin'ny toerana iray mankany amin'ny toerana iray hafa miaraka amin'ny fametrahana tariby mitondra herinaratra BT vaovao. Ny « transformateur » ho afindra dia entina mivantana amin'ny toerana hamindrahana azy na hapetraka ao amin'ny tobin'ny JIRAMA eny an-toerana, ao anatin'ny efitrano azo antoka (toerana tsy azon'ny hamandoana, apetraka eo ambonin'ny hazo, tsy azon'ny olonkafa hidirana ankoatran'ny tompon'andraikitra) alohan'ny hamindrana azy any amin'ny toerana hafa.

Ny “transformateur” ho afindra toerana dia tsy misy PCB satria ny daty nanamboarina azy dia taorian'ny taona 1987.

Ity asa ataon'ny JIRAMA ity dia ho tanterahina ao amin'ny Fokontany Tanambe Bas (Amboasary) sy Fokontany Berary (Ambovombe).

“Transformateur” iray (1) sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 738m no hatsangana amin'ity asa Famindrahana « poste » ao DIR Toliara.

I.2.1.2 Fanamaivanana « poste »

Ity asa ity dia mahakasika ny fanamaivanana ny « poste 1001 » anatin'ny Fokontany Manja II (Manja) amin'ny alalan'ny fametrahana « transformateur 100KVA 20KV B2 » vaovao mba hanamafisana ny tambazotra efa misy. Ho soloina andrinjiro « béton » ny andrinjiro hazo misy izay hametrahana ilay “transformateur” vaovao. Ny “transformateur” ho hamaivanina dia tsy misy PCB satria ny daty nanamboarina azy dia taorian'ny taona 1987.

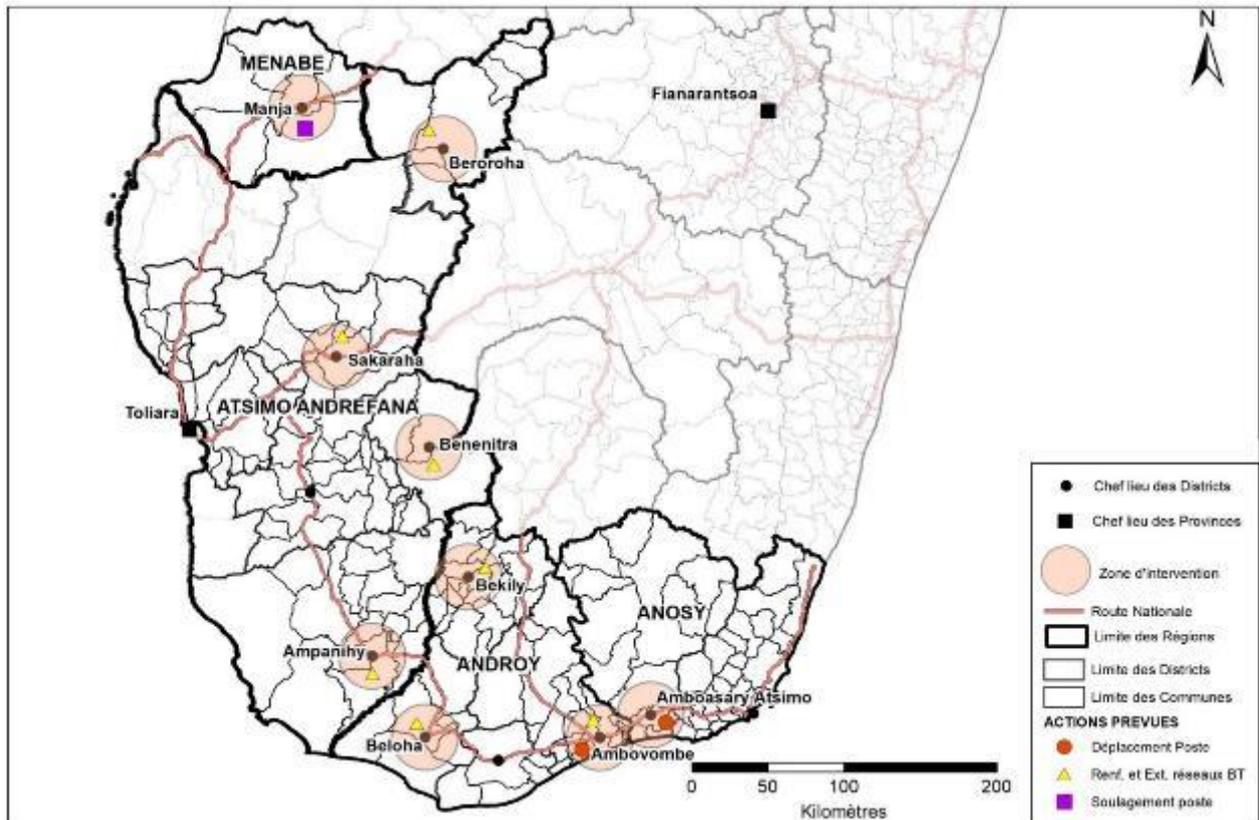
“Transformateur” iray (1) sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 4 396m no hatsangana amin'ity asa Fanamaivanana « poste » ao DIR Toliara.

I.2.1.3 Fanamafisana sy fanitarana ny tambazotra BT

Ny asa dia mahakasika ny fanamafisana ny tambazotra BT amin'ny alalan'ny fanitarana ny tambazotra ambany tanjaka sy ny fametrahana ny « poste ».

Ankoatra ny ivontoerana Manja sy Amboasary Atsimo, ny asa dia hahakasika ireo ivontoerana hafa rehetra voarakotry ny JIRAMAToliara izay hotanterahin'ny JIRAMA.

“Transformateur” iray (1) sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 13Km no hatsangana amin'ity Fanamafisana sy fanitarana ny tambazotra BT ao DIR Toliara.



TOVANA A: SARINTANY MANONDRO NY TOERANA ANKAPOBENY MISO IREO ASA HO TANTERAHAN'NY JIRAMA

I.2.2 Asa ho tanterahan'ny orinasa EPC

I.2.2.1 Famoronana « poste » vaovao

Ity asa ity dia mahakasika fametrahana andrinjiro « béton » vaovao sy/na fanoloana ireo andrinjiro hazo misy amin'ny andrinjiro « béton », fametrahana « poste MT/BT » sy tariby mitondra herinaratra MT sy BT.

Ankoatra ny ivontoerana Ampanihy sy Taolagnaro, ny asa dia hahakasika ireo ivontoerana hafa rehetra voarakotry ny JIRAMA Toliara izay hotanterahin'ny orinasa EPC.

“Transformateur” iraka ambin'ny folo (11) sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 2892m no hatsangana amin'ity asa Famoronana « poste » vaovao ao DIR Toliara.

I.2.2.2 Famoronana tambazotra BT

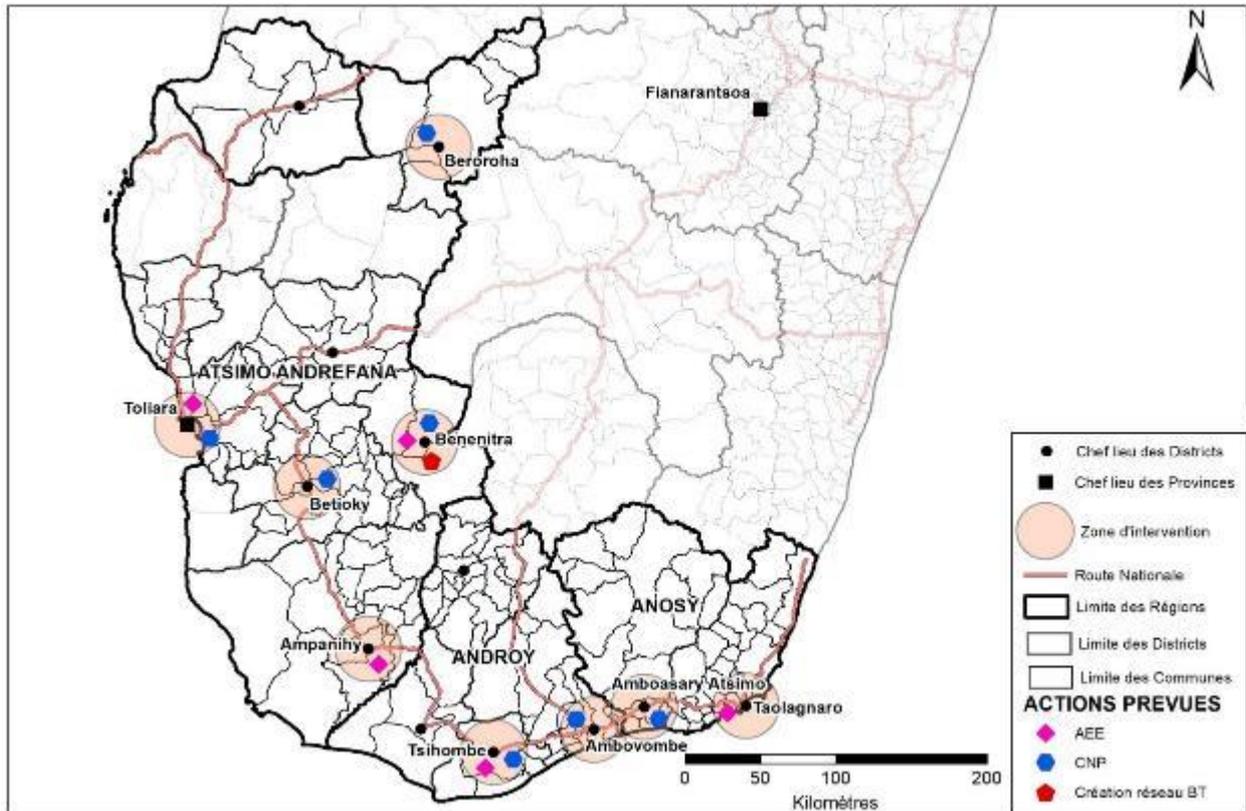
Ity asa ity, izay hotanterahin'ny orinasa EPC ao Benenitra, dia mahakasika ny famoronana tambazotra BT amin'ny alalan'ny fametrahana ny andrinjiro sy tariby mitondra herinaratra BT.

Manodidina ny 361m ny halavan'ny tariby mitondra herinaratra no hatsangana amin'ity asa Famoronana tambazotra BT ao DIR Toliara.

I.2.2.3 Famatsiana herinaratra

Ity asa ity dia mahakasika ny famatsiana herinaratra ny tanàna iray na maromaro izay ho-tanterahan'ny orinasa EPC ao amin'ny Ivontoerana Ampanihy, Benenitra, Beroroho, Taolagnaro, Toliara ary Tsihombe

“Transformateur” folo (10) sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 42 Km no hatsangana amin'ity asa Famatsiana herinaratra ao DIR Toliara.



TOVANA B: SARINTANY MANONDRO NY TOERANA ANKAPOBENY MISY IREO ASA HO TANTERAHAN'NY EPC

II FAMARITANA TSOTSOTRA MAHAKASIKA NY TONTOLO IAINANA

II.1 Toerana hanaovana ny fanadihadiana

Ny toerana nanaovana fanadihadiana dia ahitana (i) ny faritra voakasika mivantana ny tetikasa izay ahitana ny toerana hifantohan'ny asa atao sy ny manodidina azy avy hatrany, ary (ii) ny faritra voakasika ankolaka ahitana ireo faritra tsy hanaovana ny asa saingy mety hisy fiantraikan'ny tetikasa tsy mivantana (mponina ifotony, kaominina manodidina).

II.2 Lafiny fizika

Efatra ny faritra voakasiky ny tetikasa dia ny Faritra Anosy, Androy, Atsimo Andrefana ary Menabe izay mizara toetrandro roa samihafa :

- Ny faritra manana toetrandro mafana sy mando izay ahitana ny Distriktan'Amboasary Atsimo sy Taolagnaro anatin'ny Faritra Anosy ;

- Ny faritra amin'ny ampahany maina izay mañana vanimpotoana maina lava maharitra fito ka hatramin'ny sivy volana. Hita izany anatin'ireo distrika anatin'ny Faritra Androy sy Atsimo Andrefana voakasika ny tetikasa sy ao amin'ny Distrika Manja anatin'ny Faritra Menabe.

Ny asa rehetra izay atao ao anatin'ny faritra voarakotry ny JIRAMA ao Toliara dia hotante-rahina eo amin'ny toerana maridrano avokoa izay tsy atahorana hisy firotsahan'ny tany.

Ahitana renirano maromaro ny manodidina ny toerana hanaovana ny asa toy ny Renirano Manambolo sy Efaho ao amin'ny Faritra Anosy anatin'ny faritra misy ny asa famatsiana herinaratra ao Manambaro ary koa ny Reniranobe Manambovo izay ao anatin'ny faritra misy ny asa famoronana "poste" Ampitandrano vaovao ao Tsihombe.

II.3 Lafiny biolojika

Ny zavamaniry hita ao amin'ireo toerana nanaovana fanadihadiana dia :

- Ireo zavamaniry efa simba fahita amin'ny faritra mando izay hita manokana ao amin'ny Faritra Anosy ;
- Ireo zavamaniry efa simba misy ny fianakaviana Didieraceae fahita amin'ny tany maina, izay hita indrindra ao amin'ny Faritra Androy sy Atsimo Andrefana ;
- Ny hivoka na zavamaniry anjakan'ny bozaka izay hita ao anatin'ireo faritra rehetra voakasiky ny tetikasa;
- Ny fatrana na zavamaniry ahitana bozaka fohy maina mifanelanelana izay ao amin'ny Faritra Androy sy Anosy no tena ahitana azy ;
- Ny fambolena hazo fihinam-boa sy hazo kininina izay hita ao amin'ny faritra rehetra voakasiky ny tetikasa.

Amin'ny ankapobeny, ny toerana hiasana dia toerana tsisy zavamaniry. Ireo karazana zavamaniry ao anatin'ny faritra hiasana mivantana sy ny manodidina azy dia ahitana kirihitra, raketa sy taretra izay matetika hambolena hamefena ny tany manamorona ny lalana. Ahitana ihany koa ireo zavamaniry anatin'ny fianakavian'ny Didieracées sy Euphorbiacées, karazana hazo fihinam-boa, hazo kininina sy *Acacia* ary indraindray, ahitana ireo hazo toy ny sakoa sy kily.

Tsara ny manamarika fa ilaina ny fandratsahana ny hazo toy ny Litchi, Manga, Kininina, Akasia ary kesika ao anatin'ny faritra hisy ny asa famatsiana herinaratra ao Manambaro izay manamorona ny RN13.

Ankoatra ireo karazam-borona vitsy, dia saika tsy nahitana biby firy ny faritra nanaovana fanadihadiana. Tsy misy ihany koa faritra arovana ao amin'ny toerana hanaovana ny asa. Ankoatr'izay dia tsy ahitana koa toerana fifantohana na fandalovan'ny vorona ao amin'ny faritra rehetra hanatanterahina ny asa. Tsy misy ihany koa ireo karazam-borona na mpifindra monina hita ny reniranon'i Manambolo, Efaho ary Manambovo izay hita ao anatin'ny faritra misy ny tetikasa.

Ny karazan-javamaniry sy ny karazana biby rehetra hita ao anatin'ny faritra nanaovana ny fanadihadiana dia tsy irony tsy fahita firy ireny fa kosa hita manerana ny faritry ny nosy rehetra.

II.4 Lafiny maha-olombelona

- Ny toerana nanaovana ny fanadihadiana dia ahitana karazana foko maro isam-paritra. Noho izany dia ahitana ireo karazana fomba amam-panao ihany koa saingy misy fomba iraisan'ny foko rehetra any amin'ny faritra atsimo.

- Mahakasika ny fotodrafitrasa sosialy, ny kaominina rehetra voakasika ny tetikasa dia manana EPP iray farafahakeliny isakin'ny fokontany saingy hita ny tsy fahampian'ireo sekoly ambaratonga faharoa izay mahatonga ny fandaovan'ny mpianatra ny sekoly rehefa vita ny fianaran'izy ireo ao amin'ny ambaratonga voalohany. Manana tobim-pahasalamana iray farafahakeliny ny kaominina rehetra ary ny aretina mpahazo ny mponina indrindra dia ny tazo mahery, ny aretim-pivalanana ary ny aretina taovam-pisefoana mahery vaika indrindra fa ny ankizy.

Ankoatr'izany, ny renivohitry ny Distrika rehetra voakasiky ny tetikasa dia manana tambajotra fanaparahana rano. Tsy ny JIRAMA ihany no mamatsy rano any amin'ireo distrika rehetra ireo fa misy ihany koa ireo mpamatsy hafa. Ny Renivohitry ny Distrika rehetra koa dia misy famatsiana herinaratra amin'ny alalan'ny ny toby famokarana herinaratra JIRAMA ankoatra an'i Taolagnaro izay vatsian'ny QMM sy Toliara II izay vatsian'ny vondrona Henri Fraise sy ENELEC.

Ny fotodrafitrasa mahakasika ny lalana indray, ankoatra ny Distrikan'i Toliara II sy Sakaraha ao amin'ny faritra Atsimo Andrefana sy ireo distrika roa ao amin'ny Faritra Anosy voakasiky ny tetikasa izay tongan'ny fiara mandritra ny taona, ny distrika hafa rehetra dia tongan'ny fiara na manana fahasaratana vao tonga mandritra ny vanim-potoana main-tany ary saika tsy azo idirana mandritra ny vanim-potoanan'ny orana nohon'ny fahasimban'ny ampahany na ny lalana manontolo.

- Tsy hisy olona hafindra toerana ary tsy misy toerana ara-kolontsaina na ara-pivavahana fantatra ao amin'ny toerana rehetra izay hanatanterahana ny tetikasa.

- Ny fambolena no asa fiveloman'ny ankamaroan'ny mponina ao amin'ny faritra nanaovana ny fanadihadiana. Na izany aza anefa dia tsy hisy ny fambolena ho voakitika mandritra ny fanatanterahana ny tetikasa.

Mbola mitoetra ho asa miely patrana any amin'ny faritra atsimon'i Madagasikara ihany koa ny asa fiompiana indrindra fa ny fiompiana omby, izay mbola zava-dehibe mihintsy ao anatin'ny toerana nanaovana ny fanadihadiana. Tsy misy ny toerana hanaovana ny asa tafiditra anatin'ny faritra firaofan'ny omby ahitra.

Ankoatr'izay dia ampahany maro amin'ireo tokantrano no manao asa fivelomana amin'ny sehatra ara-barotra, saingy tsy hisy fivarotana na fivelomana ara-barotra ho voakitika mandritra ny fanatanterahana ny tetikasa.

Ahitana asa fivelomana hafa koa anatin'ny toerana nanaovana fanadihadiana toy ny fitrandrahana harena ankibontany sy ny fizahantany.

III RAFITRA MIKASIKA NY LALANA MISY ETO AMIN'NY FIRENENA SY NY POLITIKAN'NY NY BANKY IRAISAM-PIRENENA TOKONY AMPIHARINA

III.1 Rafitra mikasika ny lalàna misy eto amin'ny firenena ampiharina amin'ny tetikasa

Ny lalàna mikasika ny tontolo iainana sy ny sehatra hafa izay tsy maintsy hotaterin'ny tetikasa dia :

- Ny Sata mifehy ny tontolo iainana Malagasy nohavaozina
- Ny Didim-panjakana mikasika ny fampifaneranana ny fampiasam-bola amin'ny tontolo iainana (FFTI)
- Ny Didim-pitondrana anondroana ireo faritra mora voatohintohina
- Ny Didim-pitondrana iraisan'ny ministera mamaritra ny fepetra sy ny fomba fandraisana anjara ny vahoaka amin'ny fanombanana ny tontolo iainana.
- Ny Fehezan-dalàna momba ny herinaratra sy ny didy fampiharana azy
- Ny Fehezan-dalàna momba ny asa sy ny lalàna fampiharana azy
- Ny lalàna mikasika ny fananantany
- Ny Fehezan-dalàna momba ny rano
- Ny lalàna momba ny ady amin'ny herisetra miorina amin'ny miralenta
- Ny Hitsivolana momba ny fiarovana, ny fitsimbinana ary ny fikajiana ny harem-pirenena
- Ny Didim-pitondrana momba ny ady amin'ny VIH/SIDA eny amin'ny toeram-piasana.

III.2 Politika fitsimbinan'ny Banky iraisam-pirenena mihatra amin'ny tetikasa

Ny Banky iraisam-pirenena dia manana karazana politika fampandehanan-draharaha ka ny mihatra anatin'ny fanatanterahana ny sampana 1b ny tetikasa LEAD ao anatin'ny faritra voarakotry ny JIRAMA Toliara dia ireto avy:

- PO4.01 : Fanombanana mikasika ny tontolo iainana
- PO4.11 : Harena ara-kolontsaina
- Politika fahazaoana antontam-pahalalana ny Banky iraisam-pirenena.

Fanamarihana :

Tsisy fananana na loharanom-bola voakitika mandritra ny fanatanterana ny asa ao anatin'ny faritra voarakotry ny JIRAMA Toliara. Noho izany dia tsy mihatra ny PO4.12 ny Banky iraisam-pirenena.

III.3 Torolalana momba ny Tontolo iainana, ny Fitandremam-pahasalamana ary ny Fiarovana an'ny Vondron'ny Banky iraisam-pirenena

Tsara marihina ny Torolalana ankapobeny momba ny Tontolo iainana, ny Fitandremam-pahasalamana ary ny Fiarovana izay tahirin-kevitra ara-teknika mampiseho ohatra maro mahakasika ny fomba fanao tsara iraisam-pirenena. Izany torolalana izany dia mandrakotra ny

tontolo iainana, ny fitandremam-pahasalamana ary ny fiarovana eo anivon'ny asa sy ny fahasalamana sy ny fiarovana eo anivon'ny fiarahamonina.

Ny fitsinjarana ny herinaratra dia anisany voarakitra ao anatin'ny torolalana momba ny tontolo iainana, ny fitandremam-pahasalamana ary ny fiarovana ho an'ny fitanterana sy ny fitsinjarana ny herinaratra.

III.4 Rafitra fitantanana Tontolo iainana sy ny Fiaraha-monina (RFTIFM)

Ho an'ireo zana-tetikasa rehetra anatin'ny LEAD, dia nisy ny tahirin-kevitra momba ny RFTIFM novolavolaina, nankatoavina ary navoaka tamin'ny 2019. Ny fanadihadiana ara-tontolo iainana sy fiaraha-monina ny sampana 1b mifandraika amin'ny fitomboan'ny taham-pahazoana herinaratra amin'ny alalan'ny fanitarana sy fanamafisana ny tambazotra (manodidina ny renivohitra sy ambanivohitra) dia tokony hanaraka io rafitra io.

IV FAKANA NY HEVITRY NY MPONINA

Nandritra ny famolavolana ity DFTIFM ity, dia nisy ny firesahana mialoha niaraka tamin'ireo manampahefana ao an-toerana (Faritra, Distrika, Kaominina, Fokontany) mba hanazavana amin'izy ireo momba ny tetikasa sy ny fanadihadiana izay atao.

Avy eo dia nisy ny fakana ny hevitra ny mponina natao tany amin'ireo Kaominina rehetra voakasika ny tetikasa mba hahafahana manangona ireo ahiahy, fomba fijery ary ny hevitra ireo vahoaka voakasik'izany mahakasika ny tetikasa. Ny fivoriana natao nandritra ny fakana ny hevitra ny mponina dia noraisina an-tsoratra avokoa.

Ny vokatra ireo fakana ny hevitra ny mponina ireo dia nampiseho fa tena manohana ny tetikasa izay efa nandrasan'izy ireo fatratra avokoa izy ireo.

Nisy ihany koa kahie napetraka isakin'ny kaominina voakasika mandritra ny tapabolana mba hahafahan'ireo tsy tonga na ireo izay mbola manankevitra haneho ny heviny anatin'izany. Nampahafatarina azy ireo moa mahakasika ny fisian'io kahie io tao anatin'ny Fihaonana.

V FIANTRAIKA NY TETIKASA EO AMIN'NY TONTOLO IAINANA SY FIARAHA-MONINA – FEPETRA AROSO

Ny vokatra tsara ateraky ny fanatanterahana sy ny fiasan'ny tetikasa dia maro. Amin'ny ankapobeny, izany dia mifandraika amin'ny famoronana asa ; ny fampandrosoana ny asa ara-toekarena ; ny fanatsarana ny toe-draharaha mikasika ny angovo, ny faripiainan'ny mponina, ny sampan-draharaha misahana ny fahasalamana sy ny fanabeazana, ny fiarovana sy ny fiasan'ny sampan-draharaha misahana ny fitantanana ara-panjakana sy ny mpandraharaha ara-toekarena.

Misy fepetra entina hanamafisana ireo vokatra tsara ireo izay hita ao anatin'ny fafana n°11 anatin'ity boky ity.

Na izany aza anefa, ny asa rehetra atao dia mety hitondra koa vokatra ratsy eo amin'ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina. Saingy, ny ankabeazan'izany vokatra ratsy izany dia tsy dia mavesa-danja. Azo averina amin'ny laoniny izany ary voafetra ny zavatra na ny olona mety ho

voakasik'izany. Etsy andaniny koa, izany fiantraika ratsy izany dia tsy maharitra ela satria mandritra ny fotoana fanatanterahana ny tetikasa ihany no isehoany.

FAFANA A: FIANTRAIKA NY TETIKASA EO AMIN'NY TONTOLO IAINANA SY NY FIARAHA-MONINA ARY IREO FEPETRA AROSO

FIANTRAIKA	FEPETRA FANALEFAHANA
MANDRITRA NY FANOMANANA SY NY FANATANTERAHANA NY ASA	
LAFINY FIZIKA	
Ny fahasimban'ny kalitaon'ny rivotra amin'ny alalan'ny fisidinan'ny vovoka, setroka ary etona. Fitomboan'ny haavon'ny feo	<ul style="list-style-type: none"> - Fampahafantarina ny mponina ny momba ny hanatontosana ny asa. - Fampiasana fiara afaka miasa tsara. - Fanajana ny ora fiasana - Famehezana ho 30km/ora ny hafainganam-pandehan'ny fifamoivoizana eny amin'ny lalana ary 20km/ora amin'ny toeram-panorenana - Fikojakojana amin'ny ara-dalàna ny vata mpamokatra herinaratra sy fametrahana ny fitaovana manalefaka ny feo mivoaka manaraka ny fenitry 75 dB (A) ny feo ambony indrindra amin'ny halavirana 7m. - Famaritana ny toerana manodidina ny loharanon'ny tabataba ka ilaina fiarovana ny sofina
Fahalotoan'ny tany avy amin'ny fako, ny menaka maloto sy solika	<ul style="list-style-type: none"> - Famolavolana sy fampiharana ny drafitra itantanana ny fako sy fampiofanana ny mpiasa amin'izany. - Raha azo atao dia eny amin'ny toerana voatokana hanaovana ny fikojakojana ireo fitaovana sy ny fiara ihany no manao izany raha tsy izany dia hangononany menaka maloto azo avy amin'ny fikojakojana ny fiara sy ny vata mpamokatra herinaratra anatin'ny barika mandra-panodina azy ireo na fandefasana azy ireo any amin'ireo orinasa misy mpanodina izany.. - Fametrahana fitaovana entina hisorohana ny mety fiparitahan'ny solika tsy nahy. - Fanomezana fiofanana ireo mpiasa ny fepetra rehetra tokony arahina raha sendra izany. - Fampahafantarana malaky ny fisian'ny firarana solika any amin'ny AMO/PIU mba ahafahan'izy ireo mitatitra izany any amin'ny Banky iraisam-pirenena ao anatin'ny 48 ora - Fikojakojana araka ny tokony ho izy ireo fiara ampiasaina. - Fametrahana ny fitehirizana solika amin'ny toerana tsy tratran'ny hamandoana. - Fitandrovana ny fidiovan'ny toerana mandritra ny asa rehetra.
Mety ho fahalotoana avy amin'ny akora simika	<ul style="list-style-type: none"> - Fampiasana ireo zavatra afaka mitroka ireo solika miraraka - Fahazoana antoka tsara ireo mpamily mitatitra "transformateurs". - Fitehirizana ireo "transformateurs" taisy PCB ao amin'ny efitranon'ny JIRAMA azo antoka (toerana tsy azon'ny hamandoana, apetraka eo ambonin'ny hazo, tsy azon'ny olonkafa hidirana ankoatran'ny tompon'andraikitra)
Fahalotoan'ny rano.	<ul style="list-style-type: none"> - Fanentanana ireo mpiasa tsy handoto rano. - Famolavolana sy fampiharana ny drafitra itantanana ny fako sy fampiofanana ny mpiasa amin'izany - Fametrahana lavapiringy vonjimaika. - Fandranany fanasana fiara sy fitaovam-piasana amoron'ny rano.
LAFINY MAHA-OLOMBELONA	
Fanelingelenana (feo avo vovoka, setroka sy entona)	<ul style="list-style-type: none"> - Fampahafantarina ny mponina ny momba ny fanatontosana ny tetikasa. - Fanajana ny ora fiasana - Fisorohona ny asa mitabataba ivelan'ny ora fiasana mahazatra - Fkojakojana araka ny tokony ho izy ireo fiara ampiasaina - Famehezana ny hafainganam-pandeha ny fiara rehefa mandalo tanàna - Fanentanana sy fanomezana fiofanana an'ireo saofera mahakasika ny fanajana ireo fepetra natolotra ato anisan'izany ny drafitra fifamovoizan'ny milina sy ny fiara ary ny drafitra fintantanana ny fifamoivoizana

FIANTRAIKA	FEPETRA FANALEFAHANA
Mety ho fahazoana ny ar- etin'ny taovam - pisefoana	- Fanomezana fitaovana hiarovana amin'ny vovoka ho an'ireo ao anatin'ny faritra mety atahorana hisy izany.
Fanelingelenana ny fi- ainana andavanandro Fanelingelenana ny fifamoivozana an-tanan- dehibe	<ul style="list-style-type: none"> - Fampahafantarina ny mponina ny momba ny fanatontosana ny tetikasa. - Fanajana ny ora fiasana - Fametrahana takelaby manambara ny fisian'ny asa sy fandrindrana ny fifamoivozana raha ilaina - Fanatanterahana ny asa sasany mandritra ny tsy mahabe ny olona - Fametrahana ireo takelaka famatarana mifanaraka amin'ny toerana azo hijanonana eo amin'ny lalan'ny fifamoivoizana - Famefena ny toerana hiasana - Fanajana ny fitsipiky ny fifamoivoizana (anisan'izany ny ora fifamoivoizana ara-dalàna an'ireo kamio) - Fametrahana tsara ireo andrin-jiro tsy hanelingelina an'ireo mpandeha an-tongotra sy ireo mpampiasa ny lalana - Famefena ny toerana hiasana - Fisorohona ny andro tseny amin'ny toerana asiana ny tetikasa
Loza mitatao ho an'ny ny mpandeha an-tongotra sy ny biby fiompy	<ul style="list-style-type: none"> - Fampahafantarina ny mponina ny momba ny fanatontosana ny tetikasa - Famaritana ny faritra fiarovana - Fametrahana takelaby manambara ny fisian'ny asa - Fametrahana avy hatrany ny andrin-jiro rehefa voalavaka ny toerana asiana azy na fanasaromana ny lavaka raha mbola tsy tafapetraka ny andrin-jiro.
Fanelingelenana no- hon'ny fahatapahan-jiro	<ul style="list-style-type: none"> - Famerana ny fotoana fitapahan-jiro - Fampilazana mialoha ny fotoana hanapahana ny jiro amin'ny alalan'ny onjam-peo sy/na amin'ny alalan'ny petadrindrana.
Mety loza ateraky ny asa	<ul style="list-style-type: none"> - Famefehana ny toerana hiasana amin'ny alalan'ireo fitaovana fiarovana iombonana - Fanomezana fitaovam-piarovana manokana ³mifandraika amin'ny asa atao sy ny fanarahamaso ny fampiasana izany - Fampahafantarina sy fanentanana ireo mpiasa rehetra mikasika ny loza mety hitranga amin'ny asa tsirairay avy sy ny fepetra tokony horaisina isaky ny toeram-piasana - Fanomezana fiofanana sy torohevitra ireo mpiasa eny an-toerana noraisina hiasa mahakasika ny lafin'ny fahasalamana sy ny fiarovana eo amin'ny asa (fiatana entana mavesatra, fampiakarana ny andrin-jiro, fikirakirana ny tariby mitondra herinaratra, sns.) - Fametrahana tarika mpamonjy voina, kitapo misy ny fitaovana famonjena vonjimaika sy fiara raha sendra misy maratra mafy - Fametrahana petadrindrana ireo dingana vonjy taitra raha sendra misy loza - Fahazoana antoka ny fahatapahan'ny hery elektrika alohan'ny hanaovana ny asa Fam-piasana mpiasa mahafeno ny fepetra rehetra ihany amin'ny fametrahana ny fitaovana sy ny kojakoja - Fanarahana sy fanajana ny torolalana momban'ny fiarovana mifandraika amin'ny fikirakirana ny kojakoja - Fanatonana ireo fitaovana mba hialana mety ho fianjeran'izy ireo ka mety handratra ireo mpiasa miasa aty ambany - Fametrahana ny DMT - Fanofanana ireo mpiasa mba hialana amin'ireo loza mety hitranga - Fanofanana ireo mpiasa momba ireo fepetra tokony arahina raha sendra misy loza

³ Casques, gants, chaussures, combinaisons, masques, vêtement haute visibilité, ceinture de sécurité, lunettes de sécurité, bra-célet électrostatique, ancrage, harnais antichute, maintien au câble, etc

FIANTRAIKA	FEPETRA FANALEFAHANA
Mety ho lozam-pifa-moivoizana	<ul style="list-style-type: none"> - Famehezana ny hafainganam-pandeha ny fiara ho 20km/ora rehefa mandalo tanàna - Fametrahana takelaby manambara sy mametra ny hafainganam-pandeha eny amin'ny toerana tokony hisy izany - Fanentanana sy fanomezana fiofanana ireo mpamilin'ny fiaran'ny tetikasa amin'ny fetran'ny hafainganam-pandeha sy mikasika ireo fitsipika ny fiarovana sy ny fialana amin'ny mety loza. - Fampiarana ny fitsipi-pitondratena amin'ireo mpamily - Fahazoana antoka ny fisian'ny mpitarika mialohan'ny fiara mpitatitra hanazava ny lalana raha ilaina, raha toa ka manelingelina ny zavatra entina, - Famefehana ny toerana hiasana amoron'ireo lalana be mpandeha amin'ny alalan'ireo fitaovana fiarovana iombonana toy ny "balise" na fametrahana olona hitantana izany
Mety fisian'ny disadisa	<ul style="list-style-type: none"> - Fanomezana laharam-pahamehana ny fandraisana olona hiasa eny an-toerana araka ny fahaiza-manao - Fanajana ny fangatahina tsodrano amin'ireo zokiolona ao an-tanana araka ny fomban'izy ireo - Fanentanana ireo mpiasa hanaja ny ny fitsipika ara-tsosialy ny faritra hiasana - Famolavolana fitsipika anatiny izay atao petadrinina mazava tsara amin'ny toeram-piasana rehetra. Fampiharana ny fanasaziana raha misy fandikan-dalàna hita na amin' iza na amin' iza. - Fivoriana fampahafantarana momba ny fanatanterahana ny asa sy ny fivoarany Fana-beazana ny mpiasa amin'ny fitazonana fifandraisana tsara sy fiarahana amin'ny mponina eo an-toerana. - Fanentanana ny mpiasa hanaja ny fady mis yeo amin'ny toerana hiasana.
Mety fisian'ny HMM	<ul style="list-style-type: none"> - Fampahafantarana sy fanentanana ny mpiasa ny fomba fitondratena indrindra mikasika ny fitondratena ara-nofy. - Famolavolana sy fampiharana ny drafitra ho fisorohana sy ny fepetra mikasika ny HMM / Fanararaotana ara-nofo / Herisetra ara-nofo - Fametrahana fitsipi-pitondratena ho an'ireo mpiasa avy ety ivelany, fanaovana sonia izany, fanentanana sy fampahatsiahivana ary fanarahamaso ny fampiharana izany - Fanaovana fifanarahana amin'ny fitantanana sy ny fanohanana raha misy fitrangahana HMM sy fiaraha-miasa amin'ireo ONGs misahana manokana ny raharaha HMM
Fifindramonina / Loza ateraky ny fiparitahan'ny aretina azo avy amin'ny fifandraisana ara-nofo toy ny IST sy ny VIH/SIDA.	<ul style="list-style-type: none"> - Fampiasana olona hiasa avy eny an-toerana - Fanentanana ireo mpiasa mikasika ny ady sy ny fisorohana ny IST sy ny VIH/SIDA - Fanatanterahana ny drafitra hiadiana sy hisorohana amin'ny IST sy ny VIH/SIDA <ul style="list-style-type: none"> - <i>Fampahafantarana mahakasika ny SIDA syn y IST: fomba fifindrany</i> - <i>Famporisihina amin'ny tsy fanaovana firaisana raha tsy izany dia fanomezana maimaimpoana ny fimailo ho an'ireo mpiasa</i> - <i>Famporisihina fanaovana fitiliana an-tsitrapo</i>
Mety fifamindrahana ny aretina COVID eny an-toerana	<ul style="list-style-type: none"> - Fanajana ireo fepetra atolotry ny OMS - Famolavolana drafitra fisorohana sy ady amin'ny COVID
Fahasimbana sy fanelingelenana ireo tambazotra milevina (rano, fifandraisandavitra)	<ul style="list-style-type: none"> - Fanantonana, alohan'ny hiasana, ireo mpandraharahan'ny telefonina sy ny JIRAMA ary ireo sampan-draharaham-paritra misahana ny fanajariana ny tany mahakasika ny fisian'ireo tambazotra milevina ao anatin'ny faritry ny hametrahana ny tariby mitondra herinaratra. - Fakana ny sarin'ireo toerana misy ny tambazotra milevina sy ny fanatanterahana ny asa amin'ny tanana - Fanamboarana avy hatrany raha misy fahasimbana avy amin'ny fanatanterahana ny asa.
MANDRITRA NY FITRANDRAHANA	
LAFINY FIZIKA	
Mety ho fahalotoana azo avy amin'ny akora simika	<ul style="list-style-type: none"> - Fampiasana ireo zavatra afaka mitroka ireo menaky ny "transformateurs" miraraka - Fahazoana antoka tsara ireo mpamily mitatitra "transformateurs". - Fitahirizana sy fitaterana ireo "transformateurs" tsy azo ampiasaina intsony ao Analamahitsy, ivotoeran'ny JIRAMA natokana amin'izany, ka hajaina ny fomba

FIANTRAIKA	FEPETRA FANALEFAHANA
	fitehirizana tsara efa misy eny an-toerana (toerana tsy azon'ny hamandoana, apetraka eo ambonin'ny hazo, tsy azon'ny olonkafa hidirana ankoatran'ny tompon'andraikitra, fitaovana fiarovana manokana sahaza) mandrapahitana vahaolana maharitra sy tetibola ilaina amin'izany.
LAFINY MAHA-OLOMBELONA	
Mety loza ateraky ny asa	<ul style="list-style-type: none"> - Fanapahana ny hery elektrika alohan'ny hanaovana ny asa - Fanomezana fitaovana fiarovana manokana sahaza an'ireo mpiasa araka ny toeram-piasany avy - Fametrahana kitapo misy ireo fanafody sy zavatra ilaina entina hitsaboana raha sendra misy ratra mandritra ny asa fikojakojana - Fampahafantarina sy fampianarana ireo mpiasa manao ny fikojakojana mikasika ny loza mety hitranga amin'ny fikirakirana ireo kojakoja sy ny fepetra tokony horaisina - Fampiasana mpiasa mahafeno ny fepetra rehetra izay voahofana sy manana mari-pahaizana ihany amin'ny fanaovana ny asa fikojakojana - Fanarahana sy fanajana ny torolalana momban'ny fiarovana mifandraika amin'ny fikirakirana ny kojakoja
Mety loza ateraky ny fianjeran'ny tariby mitondra herinaratra na ny andrin-jiro	- Fanajana ireo fepetra ara-dalàna mahakasika ny fepetra ara-teknika ny fametrahana fotodrafitrasa momba ny fitsinjarana herinaratra
Mety ho disadisa azo mandritra ny fampidirana jiro eny amin'ny mpanjifa	- Fisorohona, raha azo atao, ny fandalovan'ny tariby mitondra herinaratra ambonin'ny tanin'olon-kafa raha tsy mahazo fahazoan-dalana avy amin'ny tompon'ny tany.
Mety ho disadisa azo avy amin'ny tabataba sy ny hazavana tafahoatra	<ul style="list-style-type: none"> - Fanentanana ny mponina mikasika ny fampihenana ny fe-potoana sy ny faharetan'ny fampiasana jiro ho amin'izay tena ilaina - Fampihenana ny hamafin'ny hazavana amin'ny fisafidianana ny jiro mamokatra hazavana amin'ny antonony tsisy miovaova - Fampiasana ny loharanom-pahazavana miloko mavo nohon'ny miloko fotsy - Fanentanana ny mponina amin'ny tombontsoa azo avy amin'ny jiro "maharitra".
Fahatapahan-jiro	<ul style="list-style-type: none"> - Fanentanana ireo manampahefana ao an-toerana mba handray anjara amin'ny fiarovana ny fananam-bahoaka sy fanatsarana ny fiaraha-miasa eo amin'ny kaominina sy ny JIRAMA - Fanajana ireo fepetra ara-dalàna mahakasika ny fepetra ara-teknika ny fametrahana fotodrafitrasa momba ny fitsinjarana herinaratra - Fanentanana ireo mponina/mpampiasa herinaratra eny an-toerana hanao tatitra raha misy fahatapahan-jiro tsy ara-dalana mba hanavahana ny fahasimbana sy ny fahatapahana voarindra.

VI DRAFITRA FITANTANANA NY TONTOLO IAINANA SY NY FIARAHA-MONINA (DFTIMFM)

Ny DFTIMFM dia novolavolaina entina hanatanterahana ireo fepetra fanalefahana natolotra mifandraika amin'ny fiantraika hita. Io drafitra io dia hamaritra ireo olona tompon'andraikitra amin'ny fampiharana ireo fepetra ireo sy ny fijerena ary ny fanaraha-maso ny fanatanterahana izany. Manolotra ihany koa ny fomba hanatanterahana ny fepetra natolotra koa ny DFTIMFM.

VI.1. Drafitra fanarahamaso ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-monina

Ny fanarahamaso ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina dia natao mba hiantohana ny fanajana sy ny fampiharana ireo fepetra fanalefahana ireo mety fiantraika ratsy ny tetikasa. Arak'izany dia nisy ny drafitra fanarahamaso ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina hita anatin'ny fafana n°13 amin'ity boky ity.

VI.2. Drafitra fizohiana ny Tontolo iainana sy ny Fiaraha-monina

Ny drafitra fizohiana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina izay hita anatin'ny fafana n°14 amin'ity boky ity dia mamintina ireo singa eo amin'ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina nisy fiantraika ratsy ny tetikasa ka tokony arahina mba hamantarana izay mety ho fiovàna amin'izy ireo. Ny tanjony dia ny hanamarina ny fahombiazan'ireo fepetra fanalefahana notanterahina sy ny fametrahana ireo fepetra fanitsiana raha ilaina.

VI.3. Fanamafisana ny fahaiza-manao

Mba hamantarana ireo fahaiza-manao tokony hananana na hatsaraina mba hahazoana antoka fa ampy ny fahafahana manatanteraka sy manara-maso ny DFTIFM dia ilaina ny fahaiza-manaon'ireo olona rehetra voakasik'izany.

Noho izany, ny mpiasa rehetra ao amin'ny JIRAMA Toliara izay mandray anjara amin'ny fanatanterahana ny DFTIFM ny tetikasa dia tokony manana fahalalana, fahaiza-manao ary traikefa ilaina amin'ny fanatanterahana ny DFTIFM sy ny fanaraha-maso ny tontolo iainana sy fiaraha-monina.

Ny fanofanana dia handrakotra ny dingana fanorenana sy ny dingana fitrandrahana. Noho izany, handray anjara amin'ny fiofanana ihany koa ny orinasa EPC sy ny " JIRAMA Construction" ary ny AMO mba hanitarana ny fahalalan'izy ireo amin'ny fampiharana ny DFTIFM sy ny fanaraha-maso ny tontolo iainana sy fiaraha-monina.

VI.4. Anjara asan'ireo tompon'andraikitra amin'ny fanatanterahana ny DFTIFM

Voarakitra ao amin'ny tabilio n°16 anatin'ity boky ity ireo tompon'andraikitra tafiditra amin'ny fampiharana sy fanaraha-maso ny DFTIFM, ny anjara asa sy ny andraikin'ny tsirairay avy.

Voarakitra ao amin'ny fafana n°18 anatin'ity boky ity ireo tompon'andraikitra tafiditra amin'ny fampiharana sy fanaraha-maso ny DFTIFM (Kaomitin'ny fandrindrana ny tetikasa, UGP, MEH, JIRAMA, AMO, Kaominina voakasika, EPC, "JIRAMA Construction", CRL), ny anjara asa sy ny andraikin'ny tsirairay avy.

VI.5. Fomba Fitantanana ny Fitarainana (FFF)

Ny Ministeran'ny Angovo, izay miara-miasa amin'ny JIRAMA, no namolavola ny fomba fitantanana fitarainana izay ateraky ny fampiharana ny tetikasa LEAD.

Ity FFF ity dia natao haharitra (mandritra ny tetikasa), mangarahara, haingana, mahomby, handraisan'ny rehetra anjara ary azon'ny mpandray anjara rehetra idirana, mba hisorohana na hamahana ny fifandirana amin'ny alalan'ny fifampiraharaha, fifanakalozan-kevitra, fanadihana iraisana sns.

Hita anatin'ny tabilao manaraka eto ny dingana arahana hiatrehana ny fizotran'ny fitantanana ny fitarainana izay mety aterakin'ny fampiharana ny sampana 1b ao amin'ny Tetikasa LEAD:

TABILIO B : DINGANA FITANTANANA NY FITARAINANA

Dingana	Asa atao	Olona tompon'andraikitra	Fanamarihina	Fepotoana
Dingana 0	Fandraisana sy fisoratana anarana amin'ny fitarainana eo amin'ny ambaratongan'ny Ben'ny tanàna na ny Lehiben'ny fokontany, na mitonona na tsy mitonona anarana	Lehiben'ny Fokontany, Mpiasa ao amin'ny kaominina	Ny fandraketana ireo fitarainana ao anatin'ny registra natao ho amin'izany	0 ka hatramin'ny 3 andro
Dingana 1	Fanelanelanana ataon'ireo zokiolona ao amin'ny Fokontany, ny Lehiben'ny Fokontany sy ny Komitin'ny tanàna	Zokiolona ao amin'ny Fokontany, Lehiben'ny Fokontany, Filohan'ny Komitin'ny tanàna, olona nametraka fitarainana, solontenan'ny tetikasa	PV ny fanelanelanana ataon'ny Lehiben'ny Fokontany na ny Zokiolona ao amin'ny Fokontany	1 andro ka hatramin'ny 1 herinandro
Dingana 2	Fanelanelanana ataon'ny Ben'ny tanàna ampian'ny Solontenan'ny Tetikasa	Ny Ben'ny tanàna na ny solontenany, olona nametraka fitarainana, solontenan'ny tetikasa	PV ny fanelanelanana ataon'ny Kaominina ampian'ny Solontenan'ny Tetikasa	2 andro ka hatramin'ny 3 herinandro
Dingana 3	Fanelanelanana ataon'ny SLC/SRC, ampian'ny Solontenan'ny Tetikasa	Ny SLC/SRC izay mety hangataka ny fanampian'ny olona rehetra izay lazainy fa manam-pahaizana amin'ny famahana ny olona, olona nametraka fitarainana, solontenan'ny tetikasa	PV ny fanelanelanana ataon'ny SLC/SRC ampian'ny Solontenan'ny Tetikasa	3 andro ka hatramin'ny 4 herinandro
Dingana 4	Fampakàrana eo amin'ny ambaratongan'ny fitsarana voalohany.	Ny mpitsara, olona nametraka fitarainana, solontenan'ny tetikasa	PV ataon'ny Greffier ny fitsarana.	Arakaraka ny zavamisy
Dingana amin'ny fitarainana rehetra	<ul style="list-style-type: none"> •Fanomezana ny vokatry ny fizotran'ny fitantanana ny fitarainana amin'ny olona voakasika izany •Fanarahamaso ny vahaolana 	SLC/SRC (raha ilaina)	Ny dika mitovy ny PV na zavatra hafa mampiseho ny vahaolana noraisina dia omen any olona voakasika izany	Farafahatarany, 5 andro aorian'ny famoahana ny vokatry ny fanadihadiana.

VI.6. Ady atao amin'ny Herisetra Miorina amin'ny Miralenta (HMM)

Nisy fanombanana natao mikasika ny HMM nandritra ny famolavolana ity DFTIFM ny sampana 1b anatin'ny tetikasa LEAD mba hahafahana mitopy maso amin'ny ankapobeny ny toe-draharaha mikasika ny HMM anatin'ny toerana hanaovana ny tetikasa ary koa mba hahafahana mahafantatra ny mety loza ateraky ny HMM // Fanararaotana ara-nofo / Herisetra ara-nofo. Ny tanjona fototra dia ny mba hisorohana ny endrika HMM / Fanararaotana ara-nofo / Herisetra ara-nofo mandritra ny fanatanterahina ny tetikasa.

Nisy izany ny firesahana tamin'ireo renim-pianakaviana sy ireo tovovavy mahakasika ny HMM izay tamin'ireo distrika voakasika ny tetikasa. Nisy ihany koa firesahana natao tamin'ireo sampan-draharaham-paritra misahina ny mponina sy tamin'ireo andrim-panjakana hafa sy ireo fikambanana tsy miankina misahana ny fitantanana sy fanohanana ny HMM misy ao amin'ny faritra hanaovana ny asa.

Ny karazana herisetra hita anatin'ny toerana hanaovana ny asa di any: herisetra ara-toekarena (58%), ny herisetra ara-moraly sy ara-tsaina (28%), ny herisetra ara-batana (11%) ary ny herisetra ara-nofo (3%).

Misy fepetra ho fisorohana ny HMM / Fanararaotana ara-nofo / Herisetra ara-nofo natolotra anatin'ity boky ity. Hita ao koa ny fomba fitantanana ny fitarainana raha sendra misy HMM

VI.7 Tetibola ilaina amin'ny fampiharana ity DFTIFM ity.

Tombanana ho 138 516 000 MGA na 33,123 USD⁴ ny tetibola ho an'ny fanatanterahana ity DFTIFM ity.

⁴ 1 USD = 4 181,89 MGA (Taham-panakalozana tamin'ny 03 oktobra 2022)

SUMMARY

This document refers to the Environmental and Social Management Plan (ESMP) of the activities planned for Component 1b of the LEAD Project in the areas covered by the JIRAMA Interegional Directorate of Toliara.

According to the World Bank's Safeguard Policies and with reference to national legislations, this sub-project is classified as Category B.

The preparation of this ESMP was based on the guidelines provided in the Environmental and Social Management Framework (ESMF) that covers the LEAD Project (DEMOS).

Thus, this ESMP presents the description of the planned activities and their integration environments in the areas covered by the JIRAMA DIR Toliara as well as the national legal framework and the Policies of the World Bank triggered. It then describes the environmental and social impacts and the related enhancement and mitigation measures. Finally, it proposes the environmental and social management plan containing the environmental and social monitoring and follow-up plan, the capacity building requirement, the institutional arrangement and the budget required for its implementation. The complaints management mechanism and the fight against gender-based violence are also part of the ESMP.

The public consultations held during the design and development of this ESMP are also presented in this document.

I OVERVIEW OF PLANNED ACTIVITIES

I.1 Location

The area of influence of subcomponent 1b of the LEAD project covers 48 Fokontany, 17 municipalities and 13 districts in 4 regions, including:

- 4 districts of the Androy Region (Ambovombe Androy, Bekily, Beloha and Tsihombe),
- 2 districts of the Anosy Region (Amboasary South and Taolagnaro),
- 1 District of the Menabe Region (Manja)
- 6 districts of the Atsimo Andrefana Region (West Ampanihy, Benenitra, Betioky, Bero-roho, Sakaraha and Toliara II)

I.2 Activities planned

The activities planned in these sites consist of increasing the access rate by extension and reinforcement of the network (peri-urban and rural).

These activities will be carried out by JIRAMA and the EPC contractor.

I.2.1 Activities planned to be carried out by JIRAMA

I.2.1.1 Substation displacement

This activity consists of moving a transformer from one point to another with the creation of a new low-voltage line. The transformer to be moved will be transported directly to the destination site or will be deposited off at the JIRAMA warehouse of the concerned Center, where it

will be stored in a secured room (waterproofed floor, access limited to service agents, mounted on pallets) before being transferred to another site.

The transformer to be moved was manufactured after 1987 and is therefore not presumed to have PCB.

This activity will be carried out in Fokontany Tanambe Bas (Amboasary) and Fokontany Berary (Ambovombe).

One (1) transformer and about 738m of lines will be created for this Substation displacement in the DIR Toliara.

I.2.1.2 Substation relief

This activity consists of relieving substation 1001 in Fokontany Manja II (Manja) by installing a new 100KVA 20KV B2 transformer to reinforce the existing network. For the location of the new transformer, the existing wooden pole will be replaced with a concrete pole. The transformer to be relieved was manufactured after 1987 and is therefore not presumed to have PCB.

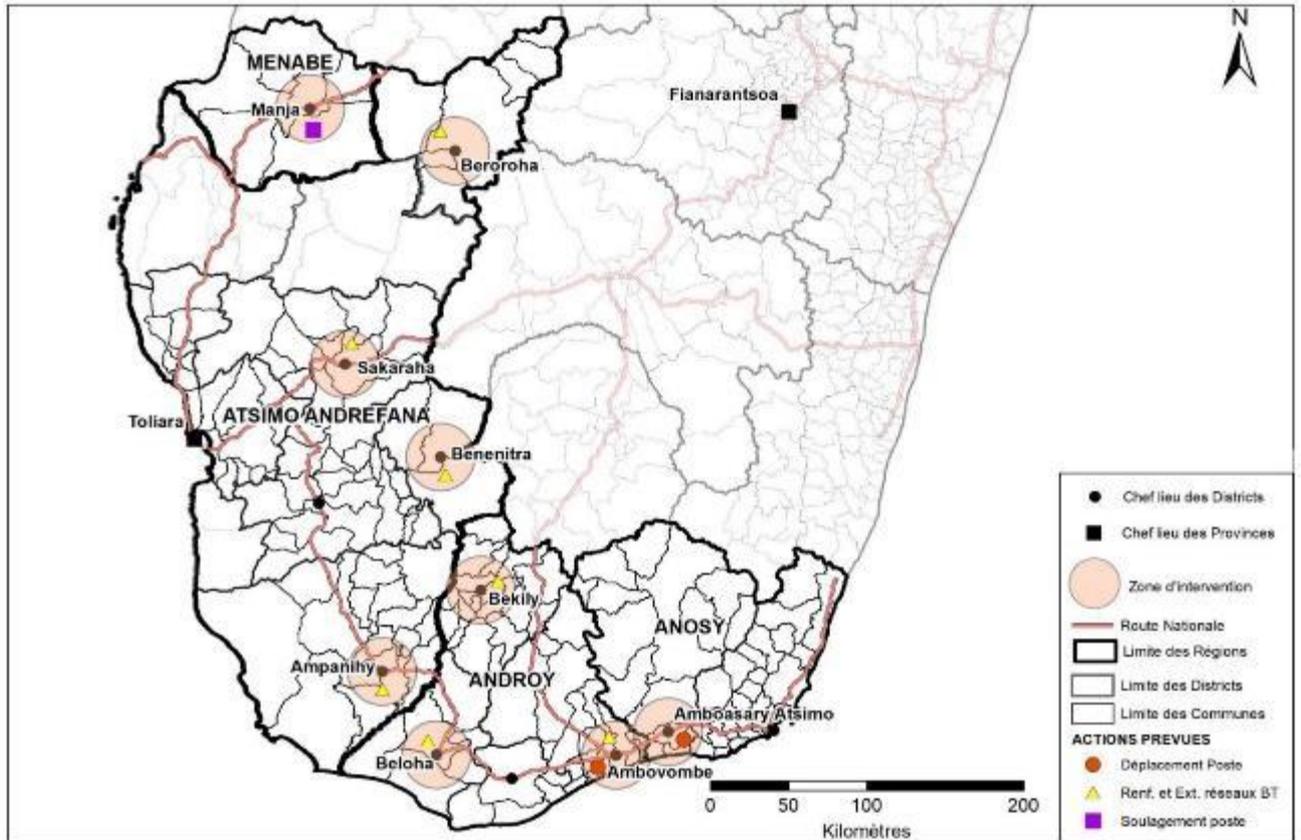
One (1) transformer and about 4396m of lines will be created for this Substation relief in the DIR Toliara.

I.2.1.3 LV network reinforcement and extension

This activity consists in reinforcement the low-voltage network by extending the network and building a transformer substation.

In addition to the Manja and Amboasary Sud centers, this activity concerns all the other centers of the DIR Toliara that are planned to be carried out by JIRAMA.

One (1) transformer and about 13km of lines will be created for LV network reinforcement and extension in the DIR Toliara.



APPENDIX A: GENERAL LOCATION MAP OF ACTIVITIES PLANNED TO BE CARRIED OUT BY JIRAMA

I.2.2 Activities planned to be carried out by EPC contractor

I.2.2.1 Creation of new substation

This activity consists of installing new concrete poles and/or replacing the wooden poles of existing lines with concrete poles, creating an MV/LV transformer station and MV and LV lines.

Except for the Ampanihy and Taolagnaro Centers, this activity, planned to be carried out by the ECP, concerns all the other Centers concerned covered by the DIR Toliara.

Eleven (11) transformers and about 14km of lines will be created for Creation of new substation in the DIR Toliara.

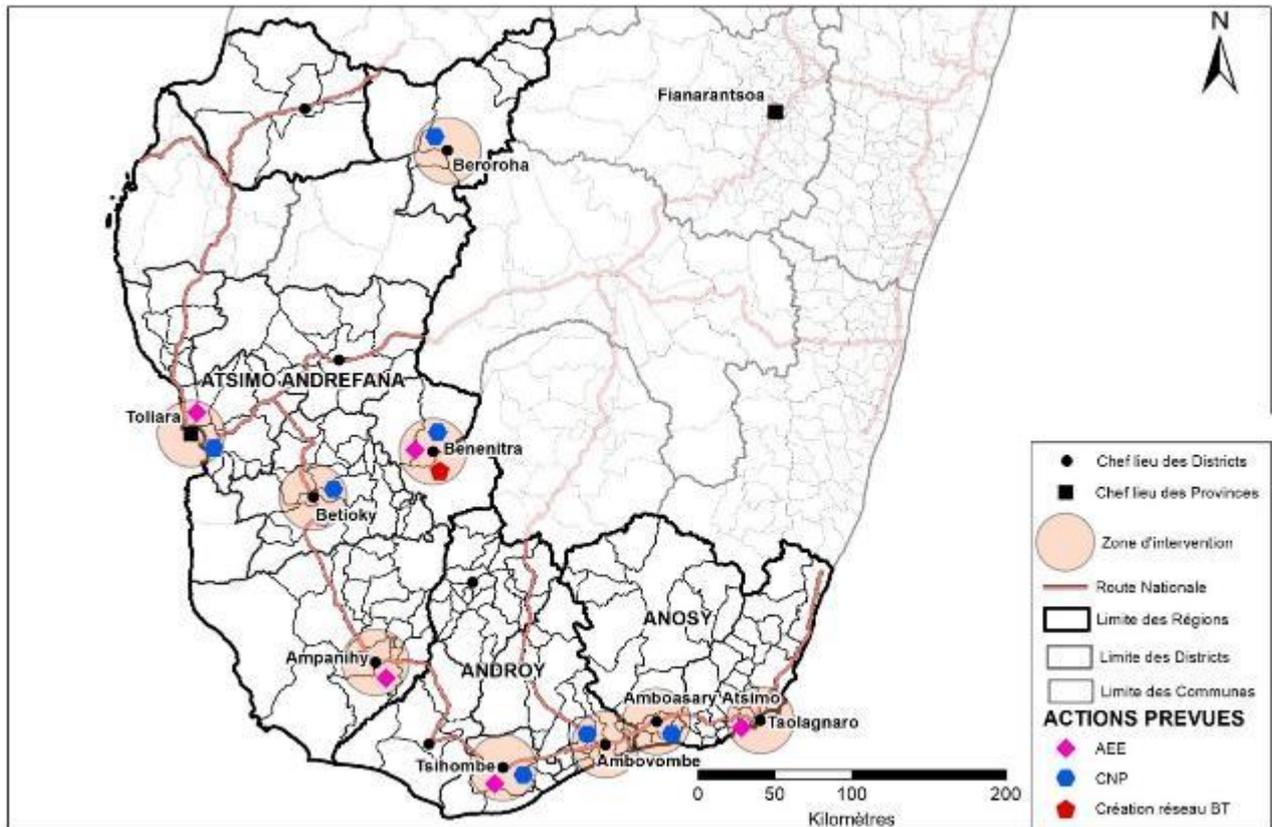
I.2.2.2 LV network creation

This activity, planned to be carried out by the EPC contractor in Benenitra, consists of creating a LV line approximately 361 m by installing LV poles and cables.

I.2.2.3 Electrical Energy Supply

This activity consists of supplying one or more villages with electrical energy. It will be carried out by the EPC in the Centres of Ampanihy, Benenitra, Beroroha, Taolagnaro, Toliara and Tsihombe.

Ten (10) transformers and about 42km of lines will be created for Electrical Energy Supply in the DIR Toliara.



APPENDIX B: GENERAL LOCATION MAP OF ACTIVITIES PLANNED TO BE CARRIED OUT BY EPC

II BRIEF DESCRIPTION OF THE ENVIRONMENT

II.1 Study area

The study area includes (i) the direct influence zone of the sub-project which corresponds to the intervention sites where the planned activities will be concentrated as well as their immediate surroundings and (ii) the indirect influence zone which is constituted by the zones where the sub-project does not intervene physically, but its activities can have indirect impacts (local communities, peripheral municipalities).

II.2 Physical environment

The area affected by the sub-project is subdivided into four administrative regions (Anosy, Androy, Atsimo Andrefana and Menabe) grouped into two bioclimatic ecoregions:

- The humid tropical climatic zone grouping the Districts of Amboasary Sud and Taolagnaro concerned by the sub-project in the Anosy Region.
- The semi-arid ecoregion characterized by a long dry season period that lasts from 7 to 9 months. It includes the districts concerned by the sub-project in the Androy and Atsimo Andrefana Regions and the Manja District in the Menabe Region.

All activities of the sub-project planned in the DIR Toliara are located on almost flat soils and no soil erosion will be expected.

The study area is crisscrossed by several rivers of which the Manambolo and Efaho rivers located in the Anosy Region, which are in the direct area of influence of the activities planned

for the AEE Manambaro and the Manambovo River, which is in the direct area of influence of the activities planned for the CNP Ampitandrano Post in Tsihombe.

II.3 Biological environment

The main plant formations encountered in the study area are :

- Degraded humid secondary formations located specifically in the Anosy Region ;
- Degraded dry secondary formations with Didieracées series which are mainly found in the Androy and Atsimo Andrefana Regions ;
- Savannahs encountered in all regions concerned by the sub-project ;
- The steppes which are found mainly in the Androy and Anosy Regions ;
- The plantations of fruit trees and Eucalyptus trees which are found in almost all the regions concerned by the sub-project.

Generally, the intervention sites of the sub-project are bare ground. Otherwise, the plant species identified directly in all the intervention sites of the sub-project activities and their immediate surroundings are generally formed by scrub, cactus species and sisals planted to limit land located along roadsides, some species of thorny thickets of the Didieraceae and Euphorbiaceae, fruit trees, *Eucalyptus* and *Acacia* plants and sometimes, *Poupartia caffra* and *Tamarindus indica* shrub species.

It should be noted that tree trimming that *Litchi chinensis*, *Mangifera indica*, *Eucalyptus sp*, *Acacia sp* and *Pinus sp* necessary at some intervention sites of the Manambaro electrical energy supply activity inside the RN13 road right-of-way.

In the study area, apart from the few avian species, fauna is almost non-existent. Nevertheless, no protected areas are found in all of the sub-project intervention sites. In addition, no bird concentration sites or bird migration corridors in any of the sub-project intervention sites. Similarly, no species of aquatic and migratory birds have been inventoried in the Manambolo, Efaho and Manambovo rivers, which are in the areas of influence of the sub-project activities.

In conclusion, all the plant and animal species encountered in the study area are not rare species. They are all widely distributed geographically.

II.4 Human environment

- The study area is composed of several ethnic groups specific to each region. The customs and traditions of the study area are therefore diverse. However, there are practices common to all ethnic groups in the South.

- Regarding social infrastructure, all the municipalities concerned by the sub-project have at least one EPP per Fokontany but there is a lack of secondary schools. This promotes the abandonment of students after finishing primary school. In addition, they have at least one public health center and the dominant pathologies in all the municipalities concerned are generally: malaria, diarrheal diseases and acute respiratory infections (ARI) especially for children.

In addition, all the District Chiefs concerned by the sub-project have a piped water distribution network. JIRAMA is not the only one to provide water in all these districts, but there are also

other suppliers who provide running water in some of them. In addition, all the District Capitals are also supplied with electrical energy from JIRAMA's thermal power plants except Taolagnaro which is supplied by QMM's thermal power plant and Toliara II which is supplied by Henri Fraise and ENELEC's thermal power plant.

As for road infrastructure, except for the Districts of Toliara II and Sakaraha of the Atsimo Andrefana Region and the two districts of the Anosy Region concerned by the sub-project which are accessible throughout the year, all other districts are accessible or difficult to access during the dry season and almost inaccessible during the rainy season because of the partial or total degradation of road infrastructure.

- No dwelling houses will be moved, and no cultural or religious sites have been identified in the intervention sites of the sub-project activities.

- As for the economic activities of the study area's population, agriculture is the main activity of most of the populations in the study area. However, no cultivated areas will be affected during the activities planned for the implementation of the sub-project.

Livestock breeding also remains a widespread activity in the southern of Madagascar, where bovine breeding remains the most important in all study areas. Livestock breeding is extensive, but no activity is located in grazing areas.

In addition, a large proportion of households derive their income from the commercial sector, but nevertheless, no commercial activity will be affected by the implementation of the planned sub-project activities.

Other activities in the study areas include mining and tourism activities.

III NATIONAL LEGAL FRAMEWORK, WORLD BANK SAFEGUARDS POLICIES TRIGGERED AND OTHER REFERENCES

III.1 National legal framework applicable to the sub-project

The environmental and sectoral texts that the project must take into account are :

1. The updated Malagasy Environment Charter
2. The MECIE Decree
3. The order on sensitive areas
4. The interministerial ruling establishing out the modalities and procedures for public participation in environmental assessment.
5. The electrical Code and its implementing decrees
6. The labour Code and its implementing texts
7. The texts on land ownership
8. The water Code
9. The text relating to the combating gender-based violence (GBV)
10. The text relating to the protection, safeguard and conservation of the national heritage

11. The order on struggle with HIV/AIDS in the Workplace ruling.

III.2 World Bank Safeguard Policies triggered

The World Bank has a set of operational policies, of which the ones that have been triggered in the framework of the implementation of Subcomponent 1b of the LEAD project in the DIR Toliara are the following :

1. PO4.01: Environmental Assessment
2. PO4.11: Cultural Heritage
3. World Bank Access to Information Policy

Note:

No property or source of income will be affected by the implementation of activities related to sub-component 1b of the LEAD Project in the DIR Toliara. Therefore, OP 4.12 will not be triggered.

III.3 World Bank Group Environmental, Health and Safety Guidelines

The General Environmental, Health and Safety Guidelines are technical reference documents that present examples of international good practice. These general EHS guidelines cover the environment, occupational health and safety, community health and safety, and construction and decommissioning.

The EHS Guidelines for the Electricity Transmission and Distribution contain information including, the distribution of electricity.

III.4 Project Environmental and Social Management Framework (ESMF)

For all LEAD sub-projects, an Environmental and Social Management Framework Document has been developed, validated and published in 2019. The environmental and social studies of sub-component 1b relating to the increase in the rate of access by extension and reinforcement of the network (peri-urban and rural) must refer to this ESMF.

IV PUBLIC CONSULTATIONS

During the preparation of this ESMP, interviews were first conducted beforehand with the local authorities (Regions, Districts, Municipalities, Fokontany) to provide them accurate information on the project and the progress of the studies to be carried out.

Public consultations were then conducted in all the municipalities directly concerned by the various activities planned to be able to collect the concerns, perceptions and opinions of the populations concerned. All these public consultations have been verbalized.

The results of these public consultations have shown that all actors are very supportive of the sub-project, which they await with enthusiasm and impatience.

A register of grievances was also left for a period of 15 days at the municipalities concerned by the sub-project so that absentees or others can register their concerns and/or suggestions.

V ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACTS AND PROPOSED MEASURES

The positive impacts of the implementation and operation of the sub-project are multiple and generally related to job creation; development of economic activities; improvement of the energy situation, living conditions of the population, health and education services, security and the functioning of administrative services and economic operators.

To optimize these positive impacts, reinforcement measures are presented in table n°11 of this document.

However, all the planned actions may result in changes to certain physical, biological and human components. Most of these probable negative impacts on the environment are minimal to moderate. They are reversible and are felt only by a limited number of receptors. In addition, these impacts would be found mainly during the work, which is therefore of short duration.

The probable impacts and the proposed measures are summarized in the following table :

TABLE A: ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACTS AND PROPOSED ACTIONS

IMPACTS	ATTENUATION MEASURES
PREPARATION AND CONSTRUCTION PHASES	
PHYSICAL ENVIRONMENT	
Deterioration of air quality by emissions of dust, fumes and gases Increased noise level	<ul style="list-style-type: none"> - Inform the population about the works - Use vehicles in good working order - Respect working hours - Limit traffic speed to 30km/h on the tracks and 20km/h on construction sites - Maintain the generator well and equip it with a silent system that meets the standard of 75 dB(A) maximum at 7m.. - Define a perimeter around the sound source within which wearing hearing protection would be necessary
Soil pollution by waste from the construction site, waste oils and hydrocarbons	<ul style="list-style-type: none"> - Develop and implement a waste management plan and train staff for this purpose - As far as possible, carry out servicing/maintenance of vehicles/equipment only in dedicated workshops, otherwise, collect waste oils from vehicle and generator maintenance in a drum for eventual recycling or shipment to existing recycling channels - Put in place a prevention system in case of accidental oil spills - Train staff on the procedures to follow in the event of an accidental spill - Report any spillage as soon as possible to the AMO/PIU for rapid communication within 48 hours to the Bank - Maintain the vehicles used properly - Waterproofing the hydrocarbon storage site - Maintain the cleanliness of the sites during all work
Risks of chemical pollution	<ul style="list-style-type: none"> - Use of absorbent products to neutralize leaks/spills of insulating oils - Ensure induction of drivers transporting transformers with or without PCB - Store transformers without PCB to be reused or new transformers in a secure JI-RAMA warehouse (waterproof floor, access limited to service agents, mounted on pallets)
Water pollution	<ul style="list-style-type: none"> - Educate workers not to pollute water - Develop and implement a waste management plan and train staff for this purpose - Set up temporary latrines - Prohibit the washing of cars and tools on the edges of water bodies
HUMAN ENVIRONMENT	
Nuisances (noise, dust, fumes and gases)	<ul style="list-style-type: none"> - Inform the population about the works - Respect working hours - Avoid noisy work outside normal working hours

IMPACTS	ATTENUATION MEASURES
	<ul style="list-style-type: none"> - Maintain the vehicles used in good condition - Limit the speed of traffic when passing through residential areas to 20km/h - Avoid excavation during the period of strong winds - Train and sensitize drivers on the proposed mitigation measures, including the VCMP and the road traffic management plan
Risks of respiratory diseases	<ul style="list-style-type: none"> - Provide workers working in high-risk areas with dust masks
Disturbance of daily life Traffic disruption in major cities	<ul style="list-style-type: none"> - Inform the population about the works - Respect the duration of the work - Put up road signs to indicate the work and manage the traffic if necessary. - Set up cones and appropriate signs for stops on the traffic way - Tag intervention sites - Respect the traffic rules (including regulatory timetables for heavy goods vehicles) - Place the posts so as not to cause incidents for pedestrians and road users - Carry out part of the work during off-peak hours - Avoid market days along the axes of intervention
Risks to pedestrian and domestic animals safety	<ul style="list-style-type: none"> - Inform the population about the works - Mark out the safety perimeters - Put up road signs to indicate the work - Carry out the lifting of the posts directly after the excavations or temporarily cover the holes intended for the posts
Disruption due to power outages	<ul style="list-style-type: none"> - Limit outage times - Communicate the scheduling of power outage by radio and/or by means of display to users
Risks of work accidents	<ul style="list-style-type: none"> - Delimit the work areas with Collective Protection Equipment - Provide workers with Personal Protective Equipment (PPE) adapted to their workstation and ensure that they use it - Inform and sensitize all the site personal on the risks involved in the work and on the precautions to be taken at each workstation - Train and initiate local workers on health and safety (heavy load handling, lifting operations, cable handling, etc.) - Provide the site with a first aid worker, a first aid kit and a vehicle in case of serious injuries - Post emergency procedures in case of an accident - Make sure that the connection to the network is cut before any intervention - Employ only qualified personnel to install equipment and materials - Adopt and comply safety instructions for handling equipment - Hang tools to avoid falling objects that could affect colleagues below - Use the DMT (Grounding Device). - Train staff on the procedures to follow in preventing incidents - Train staff on the procedures to follow in the event of an accident.
Risks of traffic accidents	<ul style="list-style-type: none"> - Limit the speed of and machines passing through residential areas to 20km/h - Put traffic and speed limits signs in appropriate places - Train / sensitize project vehicle drivers on speed limits, on safety rules and accident prevention - Apply the Code of Conduct to drivers in case of violation - As necessary, if the object transported is bulky, ensure the existence of a convoy head with flashing light - Secure work on the edges of busy roads, according to the risks, with collective protective equipment including site beacons, flagmen, etc.
Risks of Social Conflicts	<ul style="list-style-type: none"> - Prioritize the recruitment of local workforces according to their skills - Respect the request for blessing from the elders of the area of intervention of the sub-project according to their custom. - Sensitize workers to respect social rules of the intervention area - Sensitize workers to maintain a good working relationship and cohabitation with the local population.

IMPACTS	ATTENUATION MEASURES
	<ul style="list-style-type: none"> - Develop internal rules and display them visibly in all site offices. Apply the penalization or sanction procedure in the event of breaches observed to anyone. - Organize information meetings on the works and their progress - Sensitize workers to respect “fady” of the intervention area
Risks of developing GBV	<ul style="list-style-type: none"> - Inform and sensitize workers on responsible behavior, especially about the sexual behavior of workers - Develop and implement an action plan to prevent and respond to GBV/EAS-HS - Adopt a Code of conduct for Immigrant Workers, get them signed raise awareness, remind them of the code and monitor its application - Develop a protocol for the management of GBV cases and work with NGOs specialized in the treatment of GBV cases
Immigration / Risks of spreading sexually transmitted diseases such as STIs and HIV/AIDS	<ul style="list-style-type: none"> - Use of local workers - Sensitize workers on the fight and prevention on STIs and HIV/AIDS - Implement a Plan to control and prevent STIs and HIV/AIDS - <i>Information on AIDS and STIs: modes of transmission</i> - <i>Encourage prevention by abstinence otherwise: free provision of condoms for workers</i> - <i>Encourage voluntary testing</i>
Risk of local transmission of COVID	<ul style="list-style-type: none"> - Respect the barrier measures recommended by the WHO - Develop a COVID prevention and control plan
Damage and disturbances on various buried networks (water, telecommunication)	<ul style="list-style-type: none"> - Consult, before the work, the telephone operators, the JIRAMA managers as well as the Regional Planning Services to determine the presence of the buried networks within the line’s right-of-way - Provide the plan of the buried networks and carry out the earthworks manually - Repair damage in the event of damage caused by the work
OPERATION PHASE	
PHYSICAL ENVIRONMENT	
Soil pollution	<ul style="list-style-type: none"> - Use of absorbent products to neutralize leaks/spills of oils - Ensure safety induction of drivers who transport transformers - Store and transport the waste transformers to Analamahitsy which is the JIRAMA’s specialized center, while respecting the appropriate storage method already in place (waterproof floor, access limited to service agents, mounted on pallets, appropriate PPE) until one or more sustainable solutions and the budget required for final disposal are found.
HUMAN ENVIRONMENT	
Risks of work accidents	<ul style="list-style-type: none"> - Cut the electrical power before any intervention - Provide workers with PPE⁵ adapted to their workstation - Have a first aid kit available during maintenance work - Inform and train maintenance personnel on the risks involved in handling equipment and on safety measures - Authorize only trained and certified specialists for maintenance work - Adopt and comply safety instructions related to the equipment handling
Risk of accidents due to falling cables or poles	<ul style="list-style-type: none"> - Comply legal and regulatory requirements regarding the technical conditions of distribution facilities
Risks of social conflicts when connecting lines to subscribers	<ul style="list-style-type: none"> - Avoid, as much as possible, overhanging private property, otherwise, obtaining the agreement of the landowners on the passage of the lines.
Noise and light pollution	<ul style="list-style-type: none"> - Sensitize population to reduce the period and duration of use of lighting to what is strictly necessary. - Reduce the intensity by choosing luminaires producing sober and uniform lighting whose light intensity is not excessive - Favor the use of light sources of amber color to those of white color - Raise residents’ awareness of the benefits of "sustainable" lighting

⁵ Helmets, gloves, shoes, coveralls, masks, fluorescent clothing, safety belts, safety glasses, electrostatic bracelet, anchoring, fall prevention, cable support, etc

IMPACTS	ATTENUATION MEASURES
Power outage	<ul style="list-style-type: none"> - Sensitize local authorities to contribute to the protection of public property and improve collaboration between municipalities and JIRAMA - Comply legal and regulatory requirements regarding the technical conditions of distribution facilities - Sensitize residents/users to report abnormal cuts to differentiate between break-downs and scheduled cuts

VI ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT PLAN (ESMP)

The ESMP allows for the implementation of proposed mitigation measures based on the potential impacts identified. This plan specifies the persons responsible for the implementation of these measures as well as their monitoring, control and follow-up. It also provides for the means of implementation of the measures thus indicated. Thus, it presents the following elements.

VI.1. Environmental and social monitoring plan

Environmental and social monitoring consists of ensuring that the required measures to mitigate negative impacts are respected and applied. In this context, an environmental and social monitoring plan can be found in Table n°13 of this document.

VI.2. Environmental and social follow-up plan

The Environmental and Social follow-up Plan for this sub-project can be found in Table n°14 of this document. It summarizes the parameters to be followed to detect any changes in the components of the Environment affected by the activities of the sub-project. It aims to verify the effectiveness of the mitigation measures and to adopt the required corrective measures.

VI.3. Capacity building

To identify the skills to be acquired or improved to ensure that the capacity to execute and monitor the performance of the ESMP is sufficient, capacity building of all concerned is necessary.

Thus, all JIRAMA Toliara staff who will be involved in the sub-project must have the knowledge, skills and experience necessary for the implementation of the ESMP and the environmental and social follow-up of the sub-project.

The training will cover the construction and operation phases. Thus, the EPC, the "JIRAMA Construction" and AMO will also join the training to broaden their knowledge on the implementation of the ESMP and environmental and social follow-up.

VI.4. Roles of those responsible for implementing this ESMP

The institutions involved in the monitoring and follow-up of the ESMP, their respective roles and responsibilities are recorded in Table 16 of this document.

The institutions involved (Project Coordinating Committee, UGP, MEH, JIRAMA, AMO, municipalities concerned, EPC contractor, "JIRAMA Construction", CRL) in the monitoring and follow-up of the ESMP, their respective roles and responsibilities are recorded in Table n°16 of this document.

VI.5. Complaints management mechanism

The complaints management mechanism (CMM) generated by the implementation of the LEAD Project was developed by the Ministry of Energy, in collaboration with JIRAMA.

This complaints management mechanism is intended to be permanent (along the project), transparent, fast, efficient, participatory and accessible to all stakeholders, to prevent or resolve conflicts through negotiation, dialogue, joint investigation etc.

The process for handling complaints and grievances generated by the implementation of Sub-Component 1b of the LEAD Project is summarized in the following table:

TABLE B: COMPLAINTS AND GRIEVANCE PROCESS

Step	Activities	Responsible persons	Observation	Delay
Step 0	Receipt and registration of complaints at the level of the Mayor or Chief fokontany, whether anonymous or not	Chief Fokontany, Agent at commune level	Recording the elements of the complaint in the register deposited for this purpose.	0 to 3 Days
Step 1	Mediation by the wise men of the village or Fokontany, Chief Fokontany and neighborhood committees	Wise men of the Fokontany, Chief Fokontany, neighborhood committee president, complainant(s), a representative of the project	Minutes of mediation to be established by Chief Fokontany or the wise men of Fokontany	1 day to 1 week
Step 2	Mediation of the Mayor assisted by the Project Representative	The Mayor or his representative, the complainant(s), a representative of the project	Mediation minutes to be established by the Commune assisted by the Project representative	2 days to 3 weeks
Step 3	Arbitration by the SLC/SRC, assisted by the Project Representative	The SLC/SRC which may enlist the assistance of any person it deems competent to assist in the resolution of the dispute, the complainant(s), a representative of the project	Minutes of mediation to be established by the SLC/SRC assisted by the Project representative	3 days to 4 weeks
Step 4	Appeal to the Court of First Instance	The judge, the complainant and the project representative	Minutes of mediation to be established by the registrar of the court.	Pro rata
Step common to all complaints	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution of processing results to the persons concerned • Follow-up on the resolutions 	SLC/SRC (as required)	A copy of the minutes of mediation or others documents showing the resolutions adopted will be given to the interested parties	No later than, 5 days after delivery of the processing results

VI.6. Fight against Gender-Based Violence

A rapid assessment of GBV was conducted during the development of this ESMP to have an overview of the GBV situation in the sub-project's intervention areas and to understand the risks of GBV/SEA-SH. The main objectives are to avoid all forms of GBV/SEA-SH during the implementation of the sub-project's activities.

To do so, focus groups were organized with women and girls on issues related to GBV in the sub-project's districts of intervention. In addition, interviews were conducted with the regional population services and some institutions working in the management of GBV cases in the project's intervention areas.

The types of violence encountered in the project area are, in order of importance: economic violence (58%), moral and psychological violence (28%), physical violence (11%) and sexual +violence (3%).

Measures to prevent the risk of GBV/CSA are proposed in this document and the GBV complaints management mechanism in case of is also presented in this document.

VI.7. Budget required for the implementation of the ESMP.

The budget for the implementation of this ESMP is estimated at : MGA 138,516,000 or USD⁶.33,123.

⁶ 1 USD = 4 181,89 MGA (Exchange rates for October 03, 2022)

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE GENERAL

L'énergie électrique, en tant que facteur essentiel du progrès économique et social, procure un bien-être aux populations urbaines que rurales en contribuant, entre autres, à l'amélioration des conditions de vie. Pourtant, le développement social et économique de Madagascar est limité par le manque de services d'électricité (*Banque mondiale, 2019*).

Dans ce cadre, un des défis fixés dans la stratégie de mise en œuvre de la Nouvelle Politique de l'Energie (NPE) est l'accès à l'Energie durable pour tous, grâce au développement d'un plan d'électrification des communautés rurales, périurbaines et urbaines, à travers (i) la création de réseaux et l'expansion de réseaux interrégionaux qui seront interconnectés progressivement, (ii) le recours et combinaisons de différentes technologies et systèmes de développement intégré d'énergies renouvelables selon le principe du moindre coût.

L'objectif de développement du projet est d'accroître l'accès aux services d'électricité pour les ménages, les entreprises et les établissements de santé à Madagascar au niveau des zones desservies par JIRAMA.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement de la République de Madagascar se propose, avec l'appui de la Banque Mondiale, de mettre en place un projet de développement à moindre coût du secteur électricité ou LEAD avec des solutions de réseau et hors réseau qui couvrira le territoire national.

Ainsi, ce projet financera des investissements rentables dans l'extension et la densification du réseau à l'aide d'outils de planification de pointe et de technologies à faible coût, afin de maximiser le nombre de nouveaux raccordements. Avec sa composante hors réseau, ce projet incitera les entreprises du secteur privé et les institutions financières à accélérer l'extension du marché de la technologie solaire hors réseau. Grâce à la conception de ces composantes réseau et hors réseau qui se renforcent mutuellement, le projet devrait électrifier au moins 1,7 million de personnes, dont 10 000 entreprises et 750 centres de santé. (*Banque mondiale, 2019*).

Le Projet LEAD comprend 3 composantes. Ainsi, conformément au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) dudit Projet, du fait de la nature de ses activités, JIRAMA sera l'Agence d'exécution de la composante 1 qui concerne l'augmentation du taux d'accès par densification, extension et renforcement de réseau.

Cette composante 1 se compose de 2 sous-composantes suivantes :

1. **Sous-composante 1a** : Augmentation du taux d'accès par densification du réseau (urbain et périurbain).
2. **Sous-composante 1b** : Augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau (périurbain et rural)

La sous-composante 1a concerne l'augmentation du nombre de clients connectés au sein des réseaux JIRAMA existants, dans les zones urbaines et périurbaines et dans les principaux districts proches des infrastructures BT existantes. Il s'agit donc des raccordements qui ne

nécessitent que la mise en place d'un compteur du service. Il n'y a donc pas des travaux prévus sur cette sous-composante.

Ainsi, la présente étude concerne la sous-composante 1b. Cette sous-composante comprend diverses activités susceptibles de causer des impacts environnementaux et sociaux. En conséquence, des études environnementales et sociales y afférentes s'avèrent nécessaires.

A titre de rappel, le Projet LEAD est classé dans la catégorie B en vertu des Politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale.

1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE

La mission consiste en l'élaboration d'un Plan de gestion environnementale et sociale relatif aux activités de la sous-composante 1b du projet LEAD qu'est l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau (périurbain et rural) dans les zones couvertes par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toliara. Elle vise la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales au niveau de toutes les zones d'influence du sous-projet et pendant toutes les phases dont les objectifs principaux sont de concevoir et de mettre en œuvre un projet respectueux de l'Environnement.

Pour ce faire, les objectifs spécifiques sont :

- (i) d'identifier et d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux probables durant l'exécution et l'exploitation de cette sous-composante 1b du projet LEAD ;
- (ii) de proposer des mesures environnementales et sociales à mettre en œuvre pour éviter les impacts négatifs, les atténuer jusqu'à atteindre des niveaux acceptables ou les compenser de manière appropriée ;
- (iii) d'élaborer un Plan de gestion environnementale et sociale qui permettra à toutes les Parties prenantes de tenir compte de la dimension environnementale et sociale pendant toutes les phases de la sous-composante 1 du projet considéré.

1.3 DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'étude a été conduite en tenant compte des dispositions nationales légales et réglementaires en vigueur et des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale applicables au sous-projet et ce, en référence au CGES élaboré pour le projet LEAD. L'étude fait aussi référence aux Directives générales et spécifiques environnementales, sanitaires et sécuritaires du groupe de la Banque Mondiale.

La démarche méthodologique générale adoptée a été basée sur l'approche suivante :

1.3.1 CADRAGE DE L'ETUDE - DOCUMENTATION

a. Réunion de démarrage avec les responsables du Projet

Cette étape vise à bien cadrer les interventions avec les responsables du Projet.

b. Revue et analyse bibliographique

A titre non limitatif, les documents de base étudiés sont :

- Documents techniques du sous-projet et ceux sur le secteur de l'énergie électrique
- Document cadre du projet : le Cadre de gestion environnementale et sociale du projet LEAD
- Documentation de base sur des projets similaires
- Revue bibliographique sur la situation environnementale de la zone d'étude tant sur le plan biophysique que socio-économique (examen de diverses monographies)
- Textes juridiques de base sur l'environnement et les textes sectoriels applicables aux activités du sous-projet
- Politiques opérationnelles de la Banque mondiale déclenchées et les directives HSE du Groupe de la Banque.

c. Préparation des outils de travail

- Localisation des différents sites sur fichier KMZ -Google et impression cartes.

1.3.2 INVESTIGATIONS SUR TERRAIN

Une fois que la revue de la documentation a été suffisamment avancée pour permettre le démarrage des études, des missions sur site ont commencé à se suivre et ont été déroulées comme ci-après :

a. Rencontre avec le Directeur Inter Régional et les Responsables techniques de JIRAMA

Pour chaque site, l'étude sur terrain a débuté par la visite des différents responsables locaux de la JIRAMA. Ainsi, outre le recueil des données sur le contexte énergétique de chaque centre et les informations sur la description technique détaillée et la localisation des actions à mener dans chaque site concerné, cette rencontre a aussi pour but de voir la possibilité de collaborer avec la JIRAMA sur place pour faciliter la localisation des activités présentes dans chaque centre.

b. Visites de courtoisie

L'investigation sur terrain sera ensuite démarrée avec la séance d'information des autorités locales à tous les niveaux (Région, District, Commune, Fokontany) sur la tenue du sous-projet, d'assurer une pleine transparence sur les études à réaliser et d'obtenir des informations pertinentes sur les sites d'étude.

Ces visites ont permis aussi à chaque Maire et à chaque Chef fokontany d'informer les populations pour assister à la consultation publique.

c. Consultations publiques

Cette consultation publique a pour buts (i) d'informer les populations et les acteurs concernés sur le sous-projet et les actions envisagées ; (ii) de leur permettre de se prononcer sur le sous-projet ; (iii) d'émettre leurs attentes, besoins, préoccupations et avis sur le sous-projet et (iv) de recueillir leurs suggestions et recommandations pour le sous-projet.

La sensibilisation sur le mécanisme de gestion de plaintes du sous-projet a été aussi réalisée pendant cette consultation.

A noter qu'un cahier de doléances a été mis à la disposition de chaque commune concernée pendant une quinzaine de jours pour d'éventuelles réclamations.

Cette consultation publique a été déroulée dans chaque commune concernée directement par le sous-projet et chaque consultation publique a été verbalisée et signée par des représentants des Autorités locales.

d. Focus group sur les violences basées sur le genre ou VBG

Quant aux violences basées sur le genre, conformément aux Termes de référence, des focus group avec des femmes et des jeunes filles ont été effectués. En outre, des entretiens auprès des prestataires de services en matière de prise en charge de VBG dans la zone ont été aussi organisés. Sans être exhaustifs, les thèmes discutés se portent sur l'origine et la nature des VBG, la fréquence et l'intensité des VBG dans la zone, les différentes mesures déjà prises par ces prestataires ainsi que d'autres suggestions pour lutter contre les VBG afin de pouvoir effectuer une analyse succincte de leur capacité en matière de prise en charge de VBG.

e. Visite du site et collecte des données biophysiques et socio-économiques

Chaque visite a été accompagnée par un Agent de la JIRAMA sur place (domaine technique) et le Chef Fokontany concerné (domaine social).

Toutes les données relatives aux différentes composantes physiques (air, sol, eau, paysage), biologiques (écosystèmes, faune, flore) sociales et économiques de la zone d'étude ont été collectées et analysées.

- Environnement physique : la description des conditions des composantes physiques a été faite par une revue bibliographique à partir des études déjà faites dans les zones du sous-projet et avec les données monographiques mises à jour de chaque commune.
- Environnement biologique : les inventaires biologiques ont été réalisés par des observations directes complétées par des enquêtes non-structurées auprès des populations locales.
- Environnement socio-économique : en plus des données obtenues par des études bibliographiques, les données socio-économiques de base ont été collectées auprès des districts, des communes et des fokontany concernés par le sous-projet.

1.3.3 REDACTION DU RAPPORT

a. Analyse des données

Toutes les informations obtenues par la revue de la documentation, les visites sur terrain et les différentes consultations ont été analysées afin d'identifier et d'évaluer les impacts positifs et négatifs potentiels du sous-projet pour les phases de construction et d'exploitation d'une part, et d'autre part, d'optimiser les impacts positifs et de proposer des mesures d'atténuation pour les impacts négatifs.

L'évaluation des différents impacts probables identifiés s'est appuyée sur une grille d'évaluation prenant en compte l'intensité, l'étendue et la durée de ces impacts potentiels. Cette méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts est définie de manière plus précise dans le chapitre y afférent.

b. Structuration du rapport

Conformément aux TdR, le présent document contient les chapitres suivants :

(i) *Le résumé exécutif en langue malagasy, française et anglaise*

(ii) *Chapitre 1 : Introduction*

Cette section comprend essentiellement un exposé du contexte général, les objectifs de l'étude ainsi que la démarche méthodologique globale de la réalisation de l'étude.

(iii) *Chapitre 2 : Description du sous-projet*

Ce chapitre décrit la localisation géographique du sous-projet, les caractéristiques techniques de chaque composante du sous-projet et les principales activités préconisées pendant toutes les phases de réalisation.

(iv) *Chapitre 3 : Cadre juridique de l'étude et Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale déclenchées*

Cette section décrit les exigences de la législation nationale pertinente en matière d'environnement et social dans lesquelles s'inscrit le sous-projet. Elle identifie aussi les Politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ainsi que les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires applicables au sous-projet.

(v) *Chapitre 4 : Description de l'environnement initial de la zone du sous-projet*

Ce chapitre comprend la délimitation de la zone d'étude et la caractérisation des composantes pertinentes de l'environnement, telles qu'elles sont avant l'implantation du sous-projet.

(vi) *Chapitre 5 : Consultations publiques*

Cette section récapitule les préoccupations, opinions et recommandations de toutes les parties prenantes rencontrées et consultées.

(vii) *Chapitre 6 : Analyse des impacts et mesures proposées*

Cette partie porte sur l'identification et l'évaluation des impacts environnementaux et socio-économiques potentiels positifs et négatifs, associés à la réalisation du sous-projet.

Elle vise aussi à proposer les mesures à prendre pour optimiser les impacts positifs du projet d'une part, et pour éviter, atténuer ou compenser les impacts néfastes générés par le sous-projet, d'autre part.

(viii) *Chapitre 7 : Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)*

Ce chapitre comprend :

- les plans de surveillance et de suivi environnementaux et sociaux
- le renforcement des capacités
- l'arrangement institutionnel pour la mise en œuvre et le suivi du PGES
- le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
- la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)
- le budget estimatif pour la mise en œuvre du PGES.

(ix) *Annexes contenant, entre autres, les éléments suivants :*

- Clauses environnementales et sociales à mettre dans le DAO
- Mesures de prévention contre le COVID 19 pendant la construction
- PV des consultations publiques avec la liste des participants
- PV Focus group relatif aux VBG
- Personnes rencontrées.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 RAPPEL SUR LE PROCESS SIMPLIFIE DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

Des départs de ligne moyenne tension (MT) partent de la sous-station (qui fait partie du réseau de transport) pour desservir les agglomérations environnantes. Les niveaux de tension de ligne MT qui existent actuellement à la JIRAMA sont de : 5 kV - 5,5 kV - 15 kV – 20 kV - 30 kV et 35 kV. La tendance actuelle est la normalisation des tensions MT à 20kV.

Les lignes électriques du réseau de distribution sont soit aériennes (suspendues par des poteaux électriques en béton ou en bois), soit souterraines (enfouies sous terre)

La moyenne tension (MT) est ensuite transformée en basse tension (BT) par des postes de transformation MT/BT installés dans différents endroits.

Les branchements d'abonnés sont raccordés à partir des lignes basses tensions issues de ces transformateurs. Les tensions sont actuellement normalisées à 230 volts pour les branchements monophasés, et de 230/400 volts pour les branchements triphasés (230 volts entre une phase et le neutre, 400 volts entre deux phases différentes)

On rencontre aussi, dans des cas particuliers, des abonnés raccordés en HT et MT.

Chaque branchement d'abonné est équipé d'un compteur électrique afin de mesurer la consommation d'énergie.

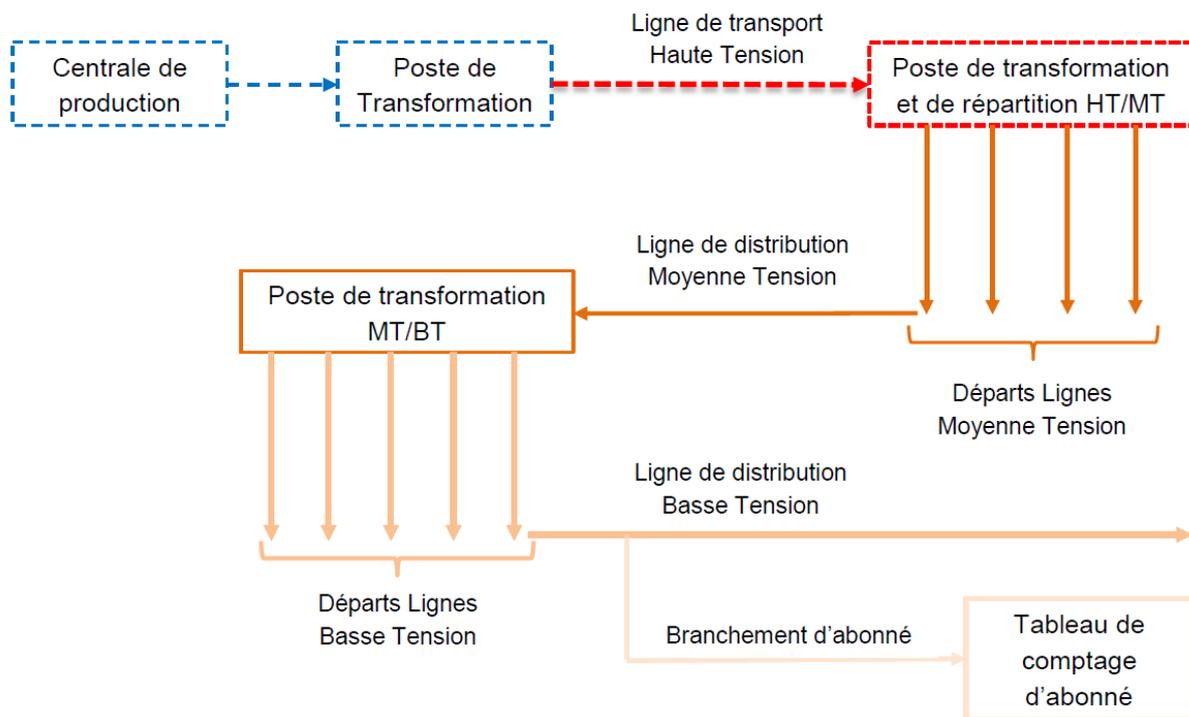


FIGURE 1 : SCHEMA DU PROCESS SIMPLIFIE DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

2.2 SOUS-COMPOSANTE 1B DU PROJET LEAD ET ACTIVITES PREVUES DANS LA DIRECTION INTERREGIONALE DE TOLIARA

La sous-composante 1b du projet LEAD concerne l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau électrique (périurbain et rural).

Cette sous-composante a comme objectifs de :

- Raccorder de nouveaux consommateurs ruraux et périurbains au réseau de JIRAMA en modernisant ou en construisant de nouvelles lignes de distribution, en modernisant ou en installant de nouveaux Postes de transformation MT/BT, et en fournissant des connexions aux consommateurs finaux ruraux et périurbains.
- Etendre et renforcer le réseau MT / BT pour atteindre les zones rurales et périurbaines non électrifiées ou sous-électrifiées, en utilisant des matériels à faible coût et pouvant conduire à l'électrification de plus de 100 000 nouveaux ménages ruraux et périurbains.

JIRAMA a préparé une liste provisoire d'investissements prioritaires pour l'extension et le renforcement du réseau au profit de 85 districts ruraux et périurbains proches du réseau principal ou des mini-réseaux locaux gérés par la JIRAMA.

Selon les besoins de chaque communauté, l'infrastructure à financer par ces investissements comprend diverses combinaisons :

- Le renforcement et l'extension de réseaux MT existants au niveau de la JIRAMA (< 63 kV uniquement) ;
- Le renforcement de Postes existants et mise en place de nouveaux Postes MT / BT ;
- Le renforcement et l'extension de lignes de distribution BT ;
- Le service final aux consommateurs, en utilisant la technologie de comptage intelligent et prépayé, le cas échéant.

Dans le cadre de l'extension et de renforcement de réseau dans la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toliara, les activités prévues comportent :

- ❖ Le déplacement d'un poste
- ❖ Le soulagement d'un poste
- ❖ La création d'un nouveau poste de transformation électrique (CNP)
- ❖ L'Alimentation en Energie Electrique (AEE)
- ❖ Le renforcement et l'extension du réseau BT
- ❖ La création du réseau BT.

Note : les travaux plus complexes avec coupure sont confiés à la "JIRAMA construction".

2.3 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES ACTIVITES PREVUES DANS CHAQUE SITE

Dans les zones couvertes par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toliara, la zone d'influence de la sous-composante 1b du projet LEAD couvre en totalité 48 Fokontany, 17 communes et 13 districts répartis dans 4 régions dont :

- 4 districts de la Région Androy (Ambovombe Androy, Bekily, Beloha et Tsihombe),
- 2 districts de la Région Anosy (Amboasary Sud et Taolagnaro),
- 1 district de la Région Menabe (Manja)
- 6 districts de la Région Atsimo Andrefana (Ampanihy Ouest, Benenitra, Betioky, Bero-roho, Sakaraha et Toliara II)

2.3.1 LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA

Les activités prévues à être réalisées par JIRAMA dans la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toliara sont :

- ❖ Le déplacement d'un poste
- ❖ Le soulagement d'un poste
- ❖ Le renforcement et l'extension du réseau BT

Le tableau suivant récapitule la localisation administrative des sites d'intervention et des activités prévues à être réalisées par JIRAMA dans la Direction interrégionale de Toliara.

TABLEAU 1 : LOCALISATION ADMINISTRATIVE DES SITES D'INTERVENTION ET ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY	ACTIVITES PREVUES
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	Berary	Déplacement Poste 1003 Ambovombe Androy
			Avaradrova	Renforcement et Extension réseau BT vers cimetièrè Marovahona
			Andaboly	Renforcement et Extension réseau BT Andaboly-Beabo-Avaradrova Anjatoka III
	BEKILY	MORAFENO	Betania Andranomiteraky	Renforcement et Extension réseau BT vers Betania Andranomiteraky
			Ambohimandroso	Renforcement et Extension réseau BT vers Ambalanomby
			Andranomamy	Renforcement et Extension réseau BT vers Andranomamy
			Avaradrano	Renforcement et Extension réseau BT vers Avaradrano
			Tanambao	Renforcement et Extension réseau BT vers Tanambao
	BELOHA	BELOHA	Beloha Antsinanana	Renforcement et Extension réseau BT Beloha Antsinanana
				Renforcement et Extension réseau BT vers route de Tsihombe
			Andempo Marofoty	Renforcement et Extension réseau BT vers Andempo
				Renforcement et Extension réseau BT vers Tanandava
			Beloha Nord	Renforcement et Extension réseau BT vers Beloha Andrefana
				Renforcement et Extension réseau BT vers Andangara
Beloha Sud				
ANOSY	AMBOASARY SUD	AMBOASARY SUD	Tanambe bas	Déplacement Poste 1001 A Amboasary
ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	AMPANIHY	Ambalatsiefa	Renforcement et Extension réseau BT Ambalatsiefa près tribunal
				Renforcement et Extension réseau BT Ambalatsiefa près stade
			Ambohimahatazana	Renforcement et Extension réseau BT Ambohimahatazana
	BENENITRA	BENENITRA	Benenitra II	Renforcement et Extension réseaux BT Vers Route de TOLIARA
	BEROROH	BEROROH	Beroroha ville II	Renforcement et Extension BT Vers ZP Katrongo
	SAKARAH	SAKARAH	Antsokay	Renforcement et Extension BT du village d'Antsokay
			Sakaraha Bas	
			Ampanra	Renforcement et Extension réseaux BT vers Quartier Mitsinjo
			Besavoa Soaserana	Renforcement et Extension réseaux BT vers Quartier Besavoa
MENABE	MANJA	MANJA	Manja II	Soulagement poste 1001 par CNP 100KVA 20KV B2

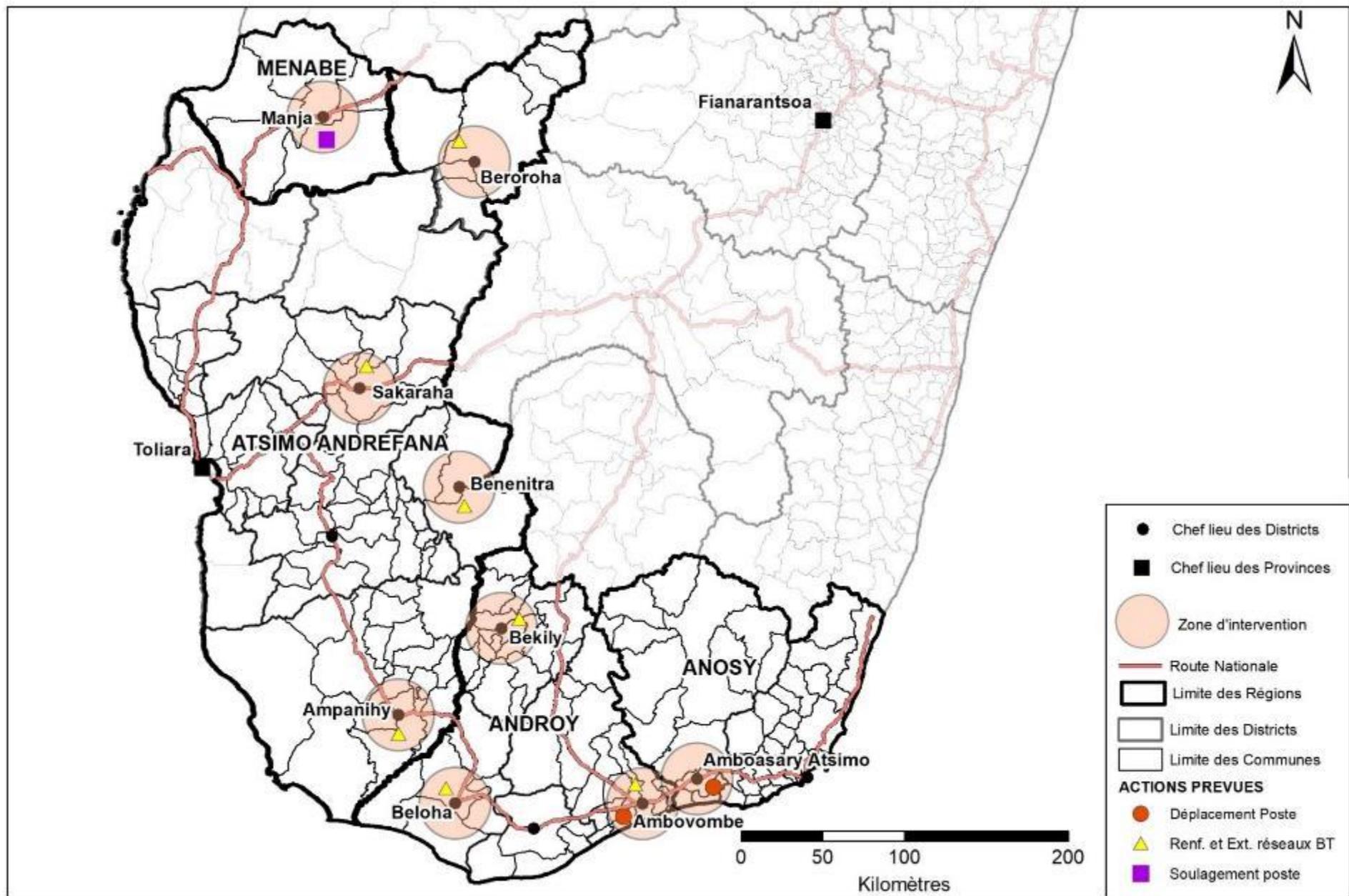


FIGURE 2 : CARTE DE LOCALISATION GENERALE DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA

Les activités de la composante 1b du Projet LEAD prévues à être réalisées par JIRAMA dans les Centres de la Direction interrégionale de la JIRAMA Toliara se trouvent dans les figures qui suivent :

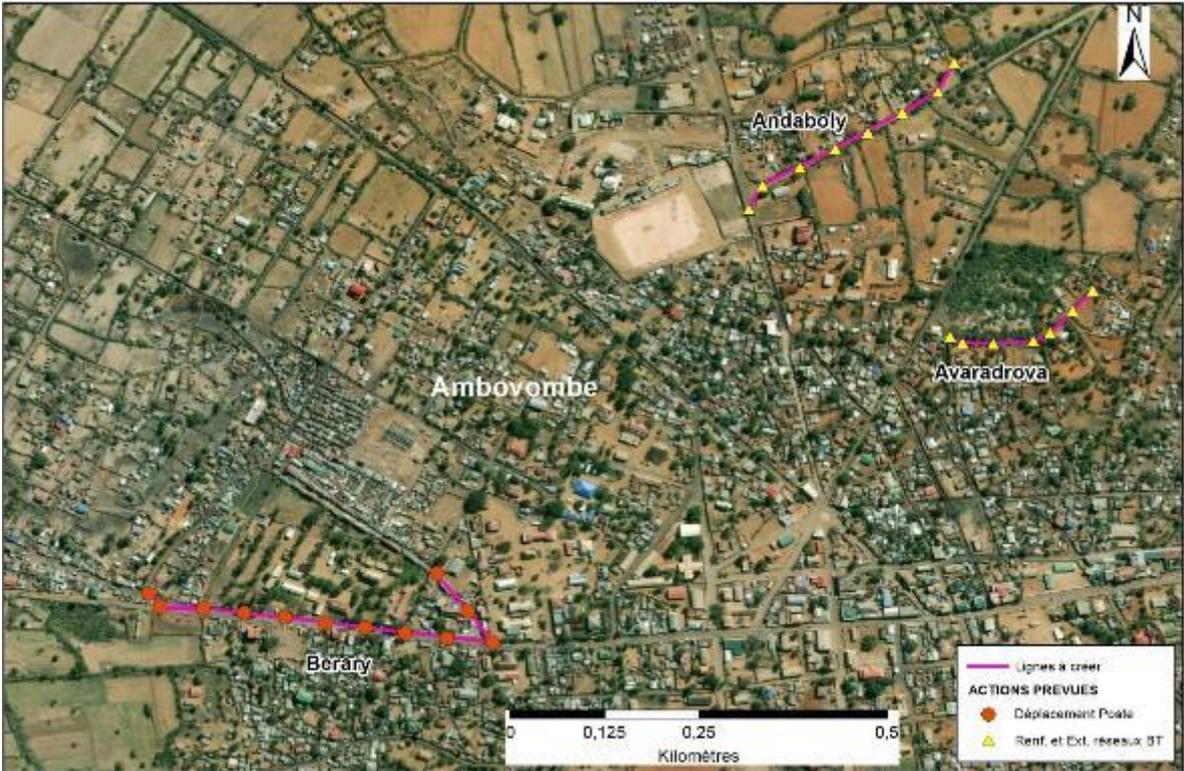


FIGURE 3 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE D'AMBOVOMBE

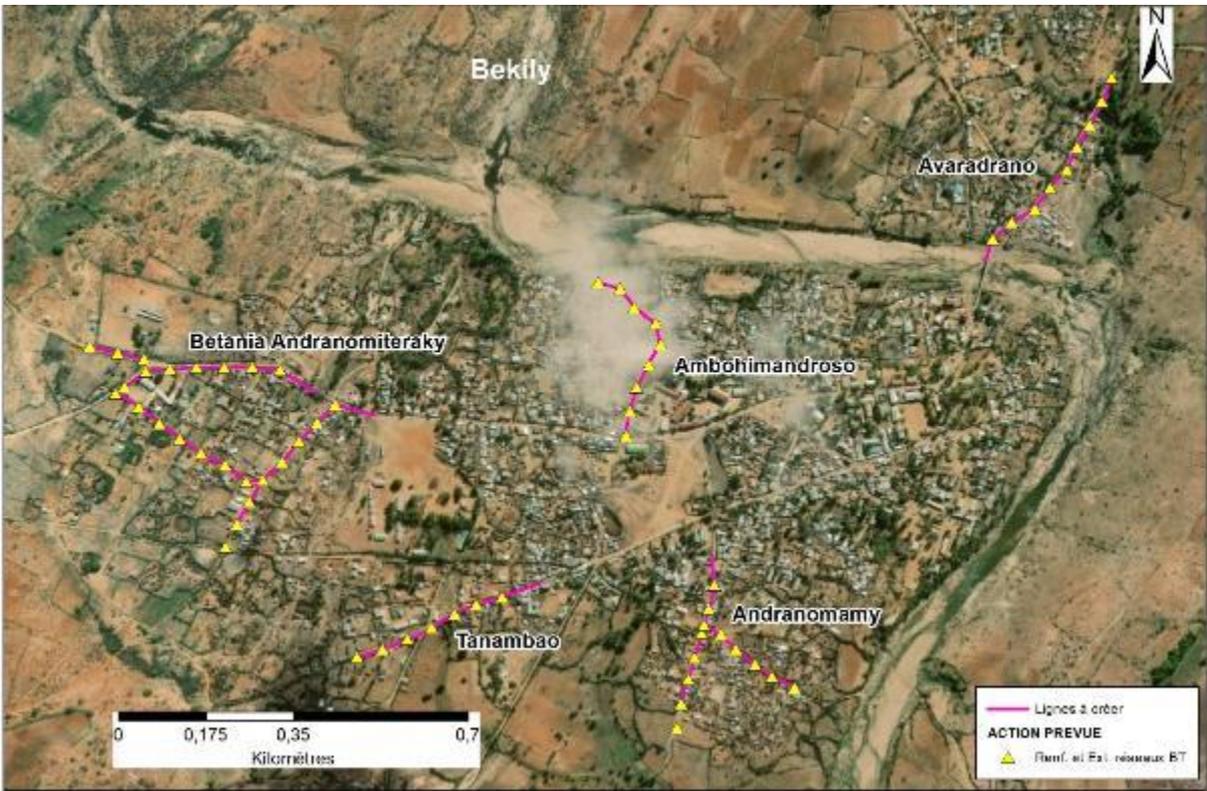


FIGURE 4 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE DE BEKILY

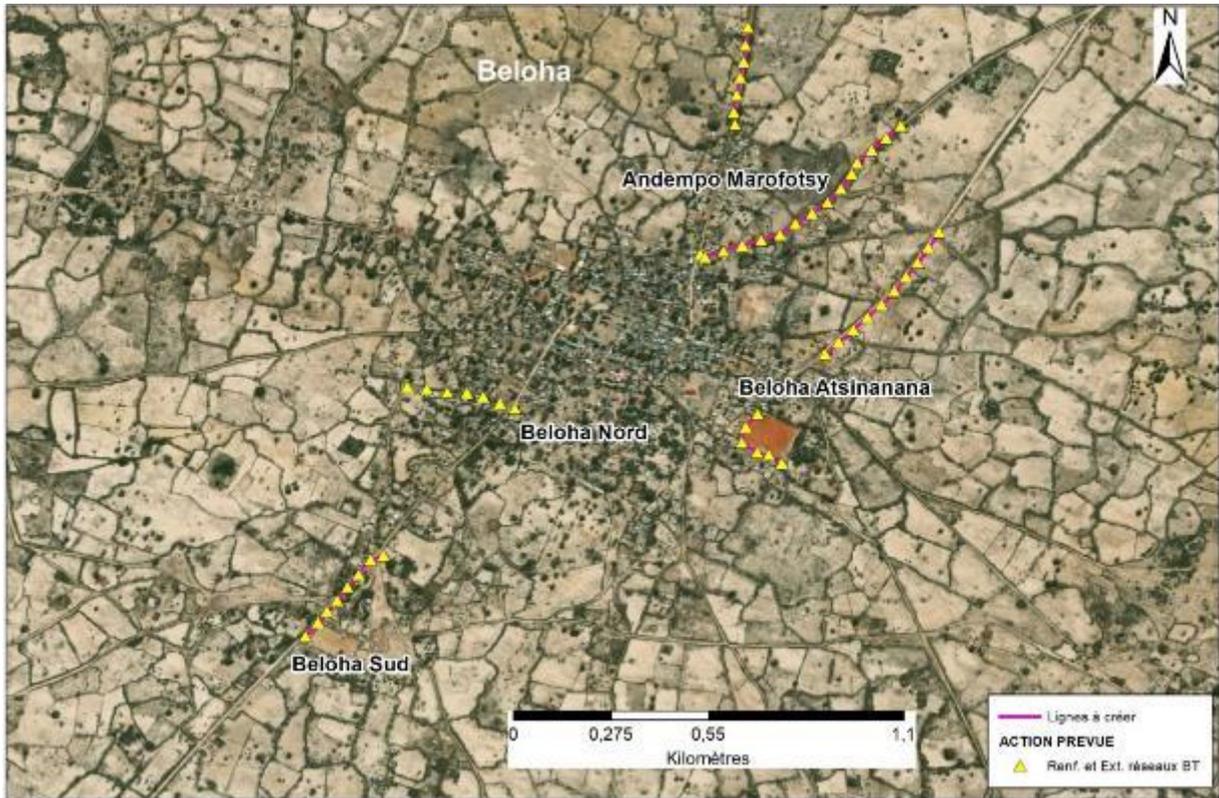


FIGURE 5 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE DE BE-LOHO



FIGURE 6 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE D'AM-BOASARY SUD

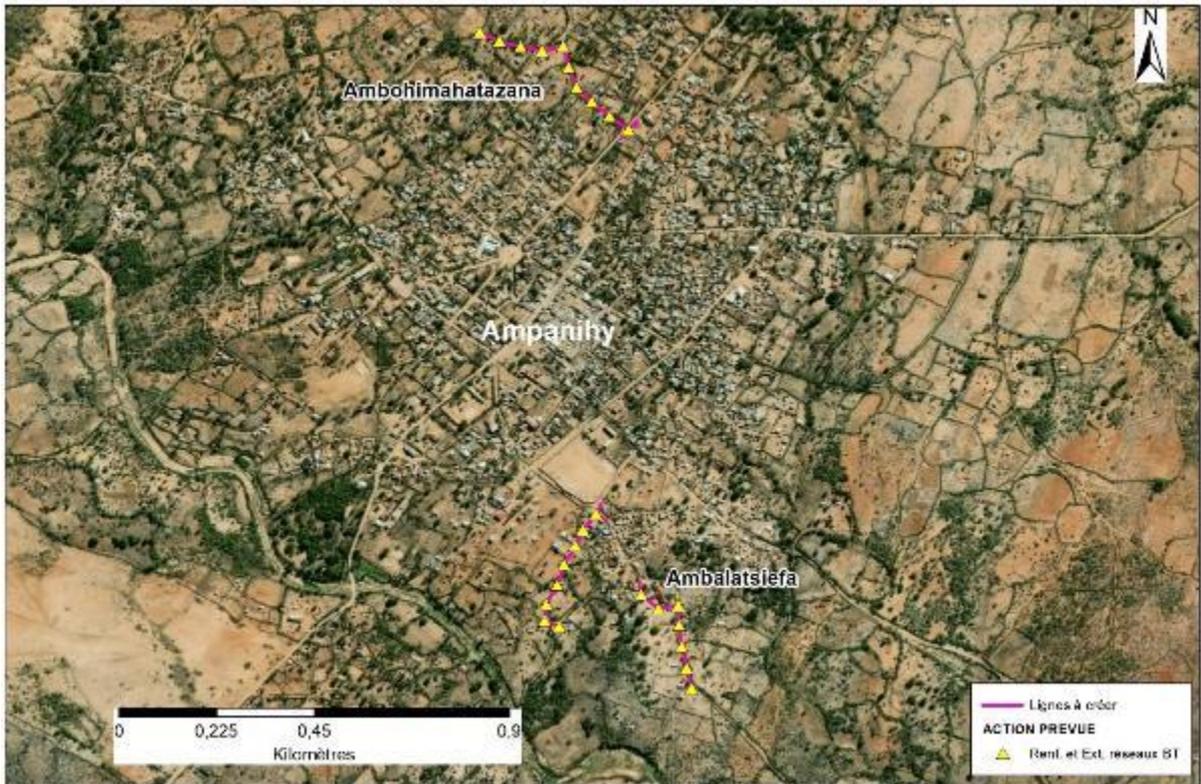


FIGURE 7 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE D'AMPANIHY OUEST

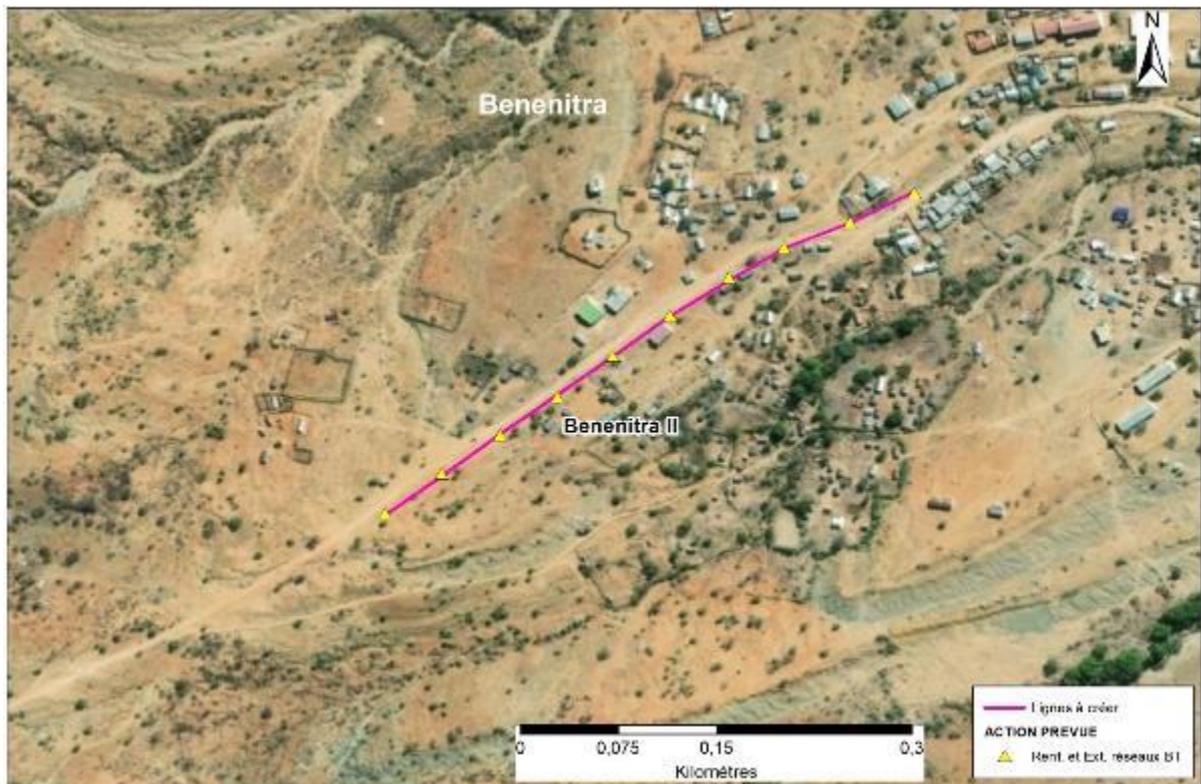


FIGURE 8 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE DE BENENITRA

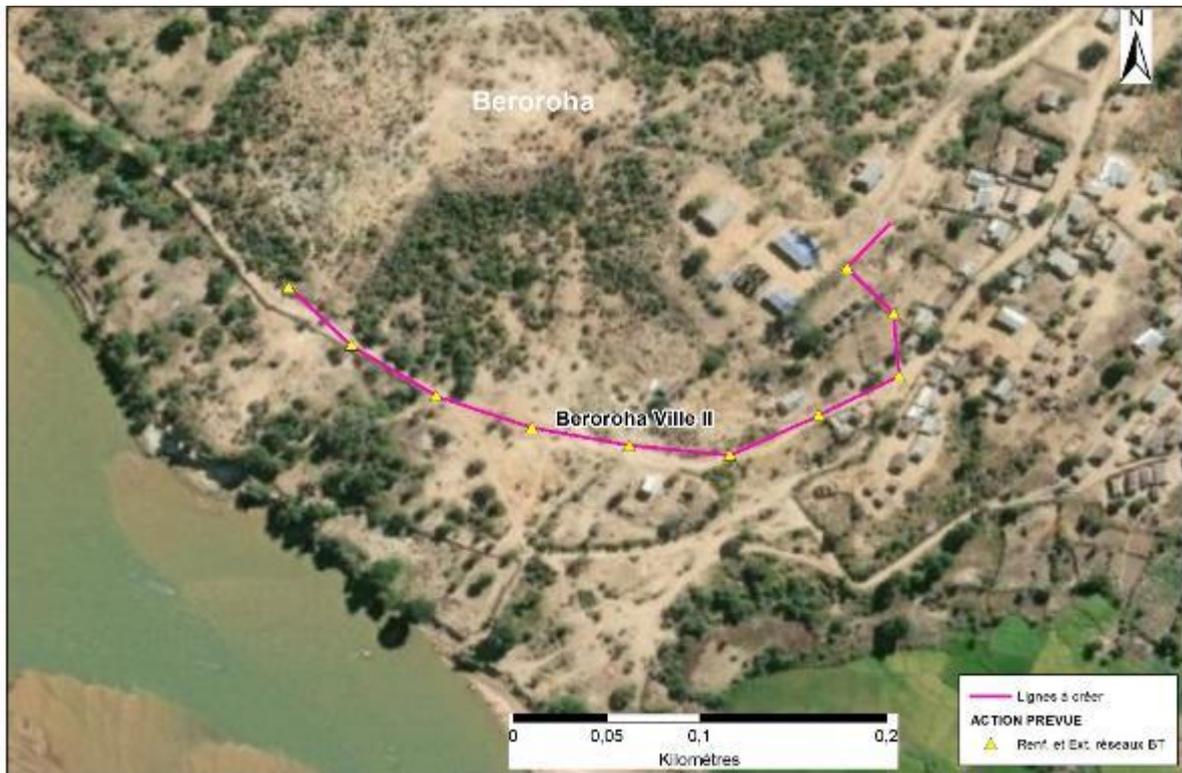


FIGURE 9 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE DE BEROROHO

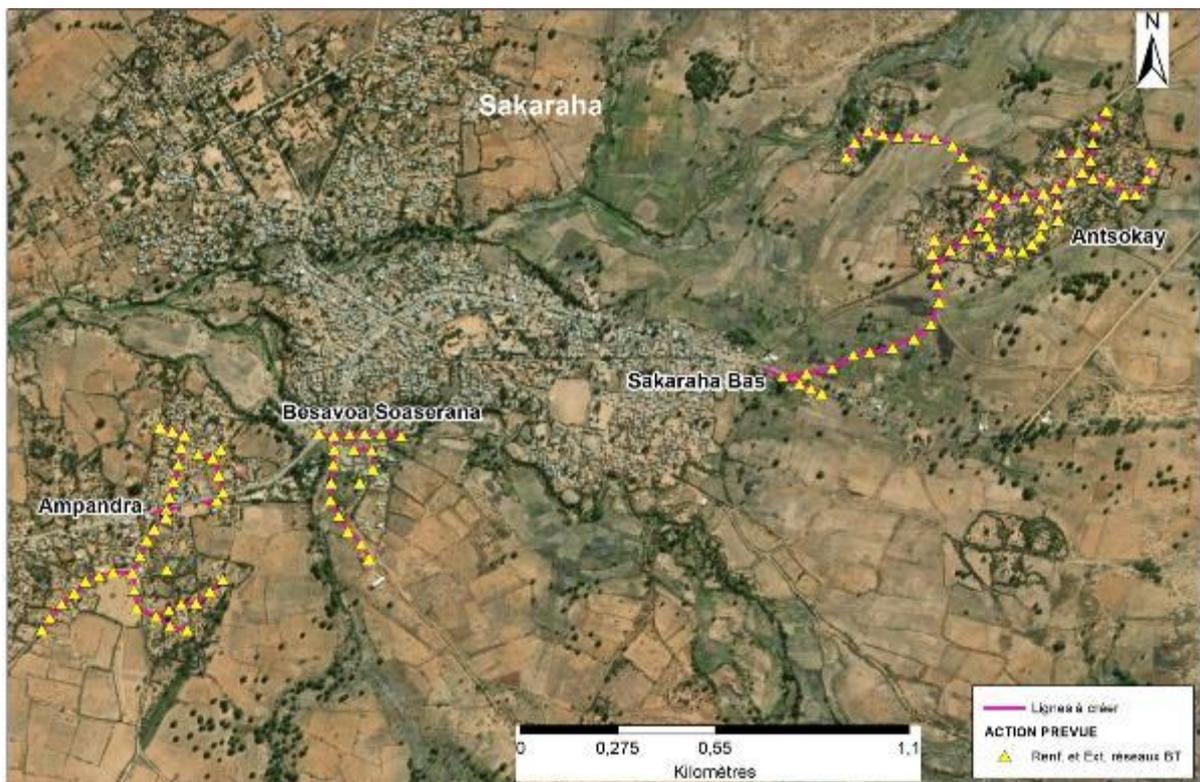


FIGURE 10 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE DE SAKARAHA

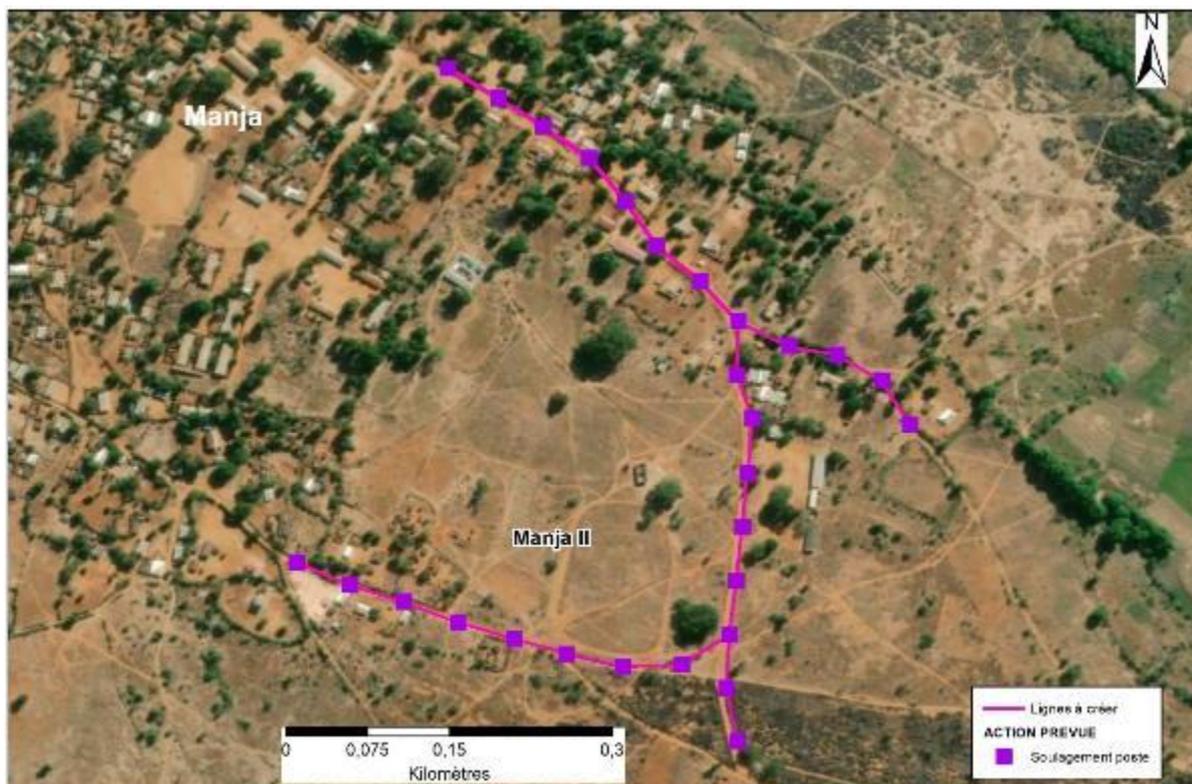


FIGURE 11 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE DE MANJA

2.3.2 LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC

Les activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toliara sont :

- ❖ La création d'un nouveau poste de transformation électrique (CNP)
- ❖ L'alimentation en énergie électrique (AEE)
- ❖ La création du Réseau BT

Le tableau suivant récapitule la localisation administrative des sites d'intervention et des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans la Direction interrégionale de Toliara.

TABLEAU 2 : LOCALISATION ADMINISTRATIVE DES SITES D'INTERVENTION ET ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY	ACTIVITES PREVUES	
ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	Mangarivotra	CNP Beabo (Lycée Technique-DREN-CRINFP) Ambovombe Androy	
			Tanambao I		
			Ankilimafaitsy	CNP Bevoly	
			Mahavelo	CNP Mahavelo	
	TSIHOMBE	TSIHOMBE	Atsimondrano	CNP Ampitandrano Tsihombe	
			Tanambao	AEE Imaosy Tsihombe	
ANOSY	AMBOASARY SUD	AMBOASARY SUD	Morafeno	CNP Lycée-CEG-Bazar Vaovao	
	TAOLAGNARO	TAOLAGNARO	Ampamakiambato	AEE Manambaro	
			SOANIERANA		Soanierana Centre
					Lafitsinanana
					Ankarefo
					Analahova
			Ampasimorafeno		
		MANAMBARO	Tanamasy		
			Manambaro I		
			Manambaro II		
			Esalo		
	ATSIMO ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	AMPANIHY	Ampanihy centre	AEE Ampanihy centre
		BETIOKY SUD	BETIOKY	Ankilimiangatsy	CNP Ankilimiangatsy
BENENITRA		BENENITRA	Ranotsara	AEE du Fokontany Ranotsara	
			Benenitra I	Création Réseau BT Ambalateva	
				CNP (Création Réseau MT)	
BEROROHA		BEROROHA	Beroroaha centre (Ville I)	CNP (Création Ligne MT)	
TOLIARA II		MITSINJO BETANIMENA	Andalavy	AEE du village d'Andalavy	
			Besasavy	CNP Tanambao Mahasoa Maninday	
	SAINT AUGUSTIN	Ankilibe	AEE village Ankilibe		
	BETSINJAKA	Ankoronga			

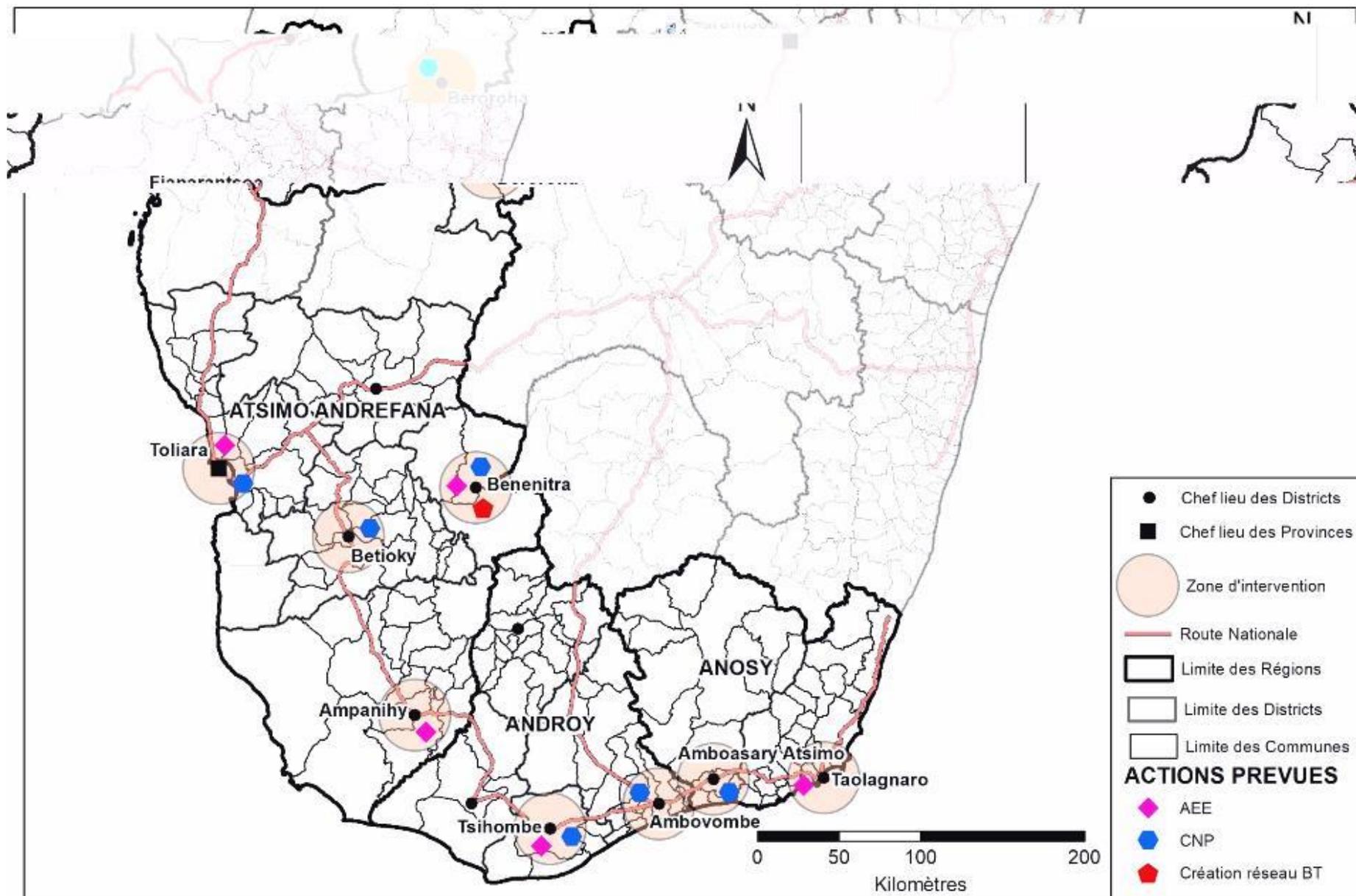


FIGURE 12 : CARTE DE LOCALISATION GENERALE DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC - DIRECTION INTERREGIONALE DE JIRAMA TOLIARA

Les activités de la composante 1b du Projet LEAD prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans les Centres de la Direction interrégionale de la JIRAMA Toliara se trouvent dans les figures qui suivent :



FIGURE 13 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE D'AMBOVOMBE

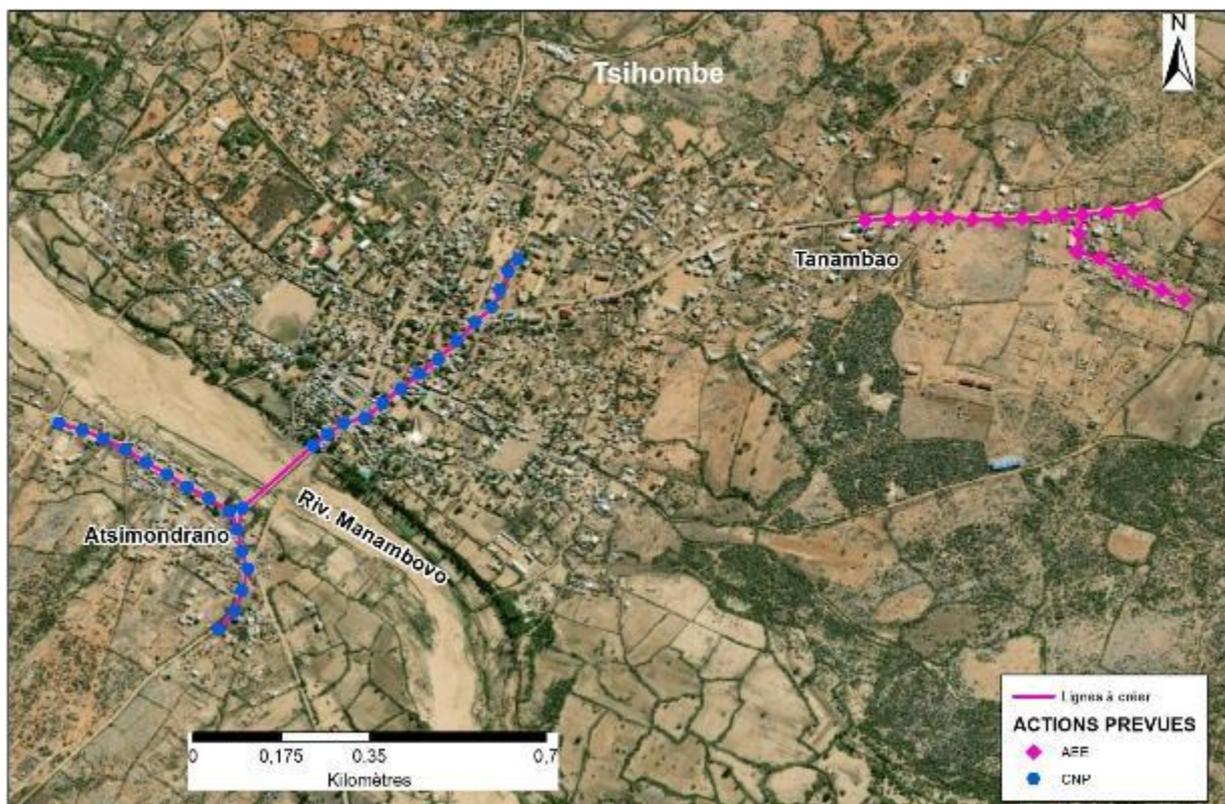


FIGURE 14 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE DE TSIHOMBE

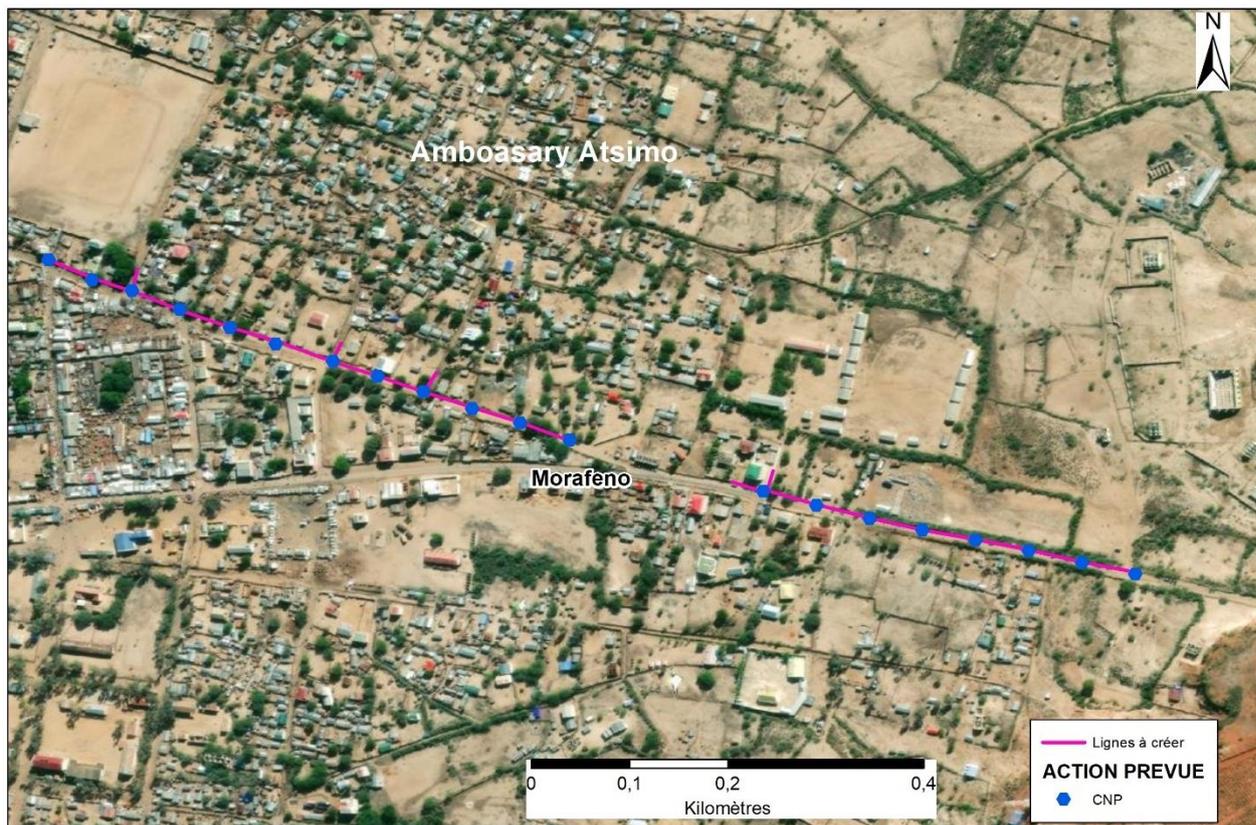


FIGURE 15 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE D'AMBOASARY SUD

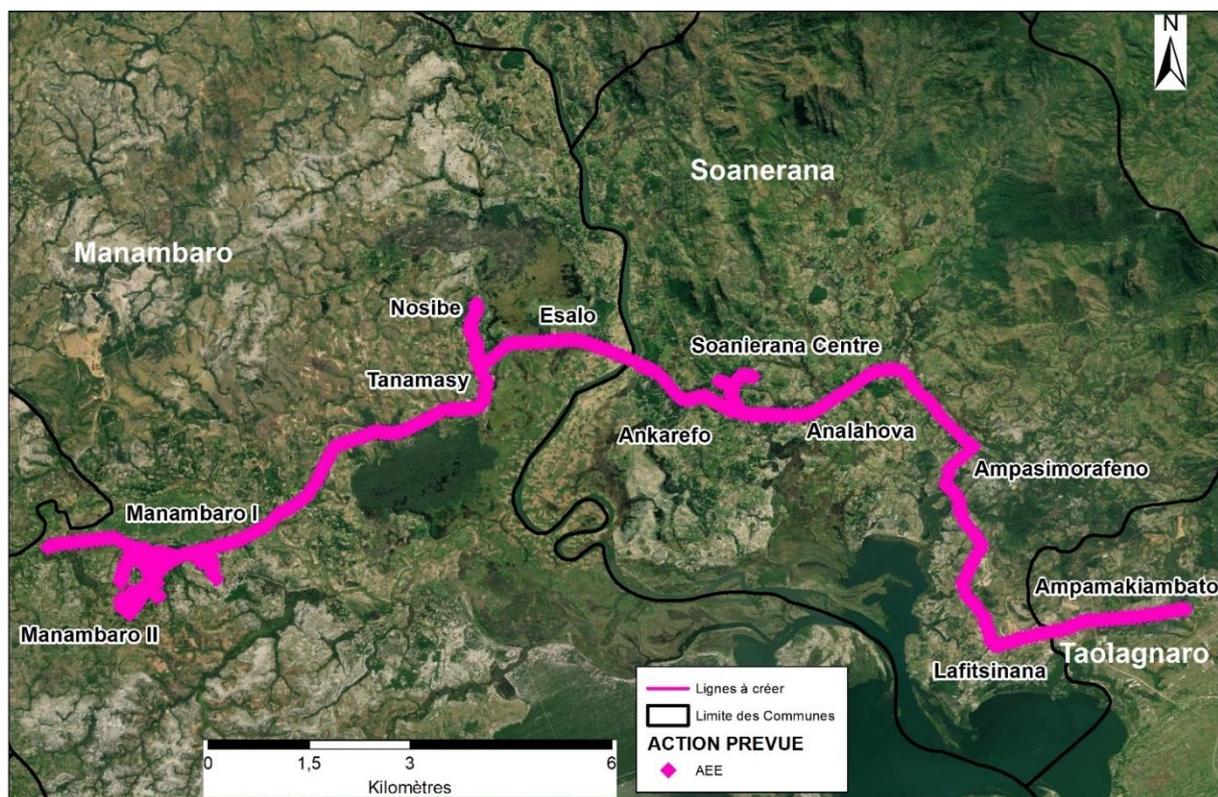


FIGURE 16 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE DE TAOLAGNARO

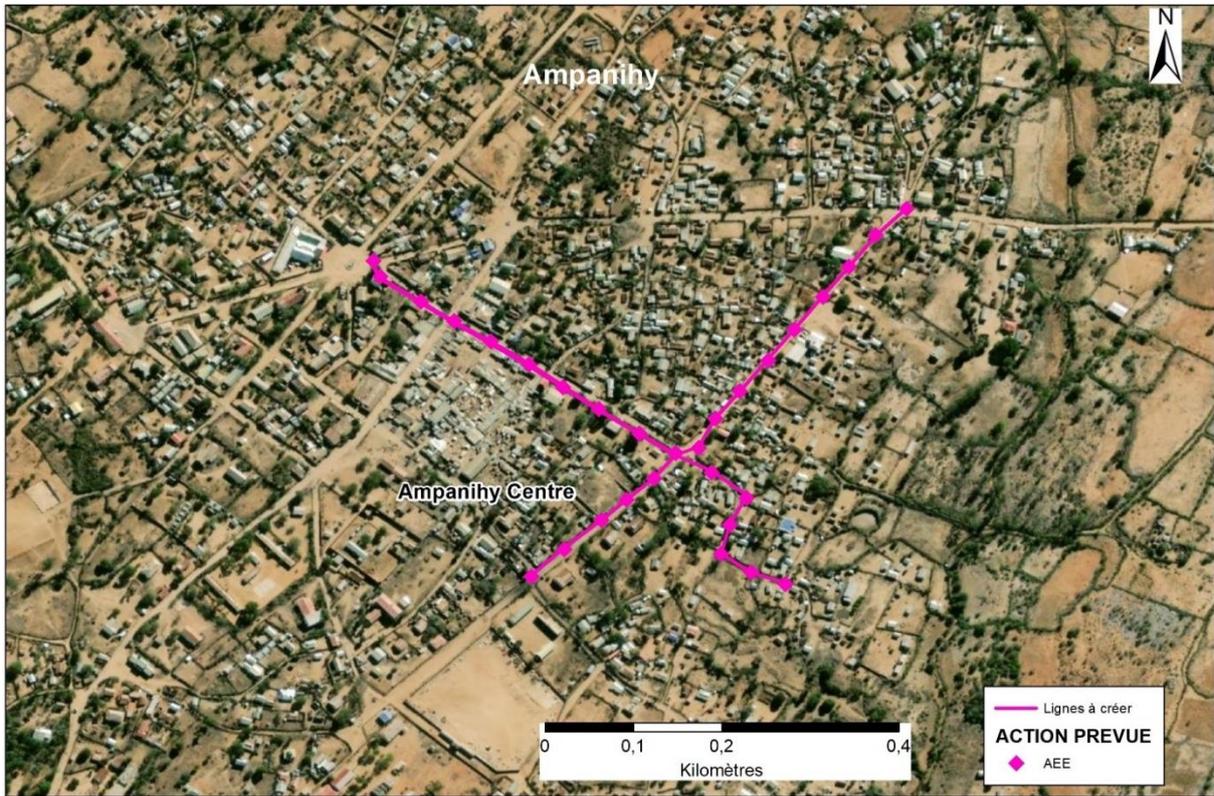


FIGURE 17 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE D'AMPANIHY OUEST

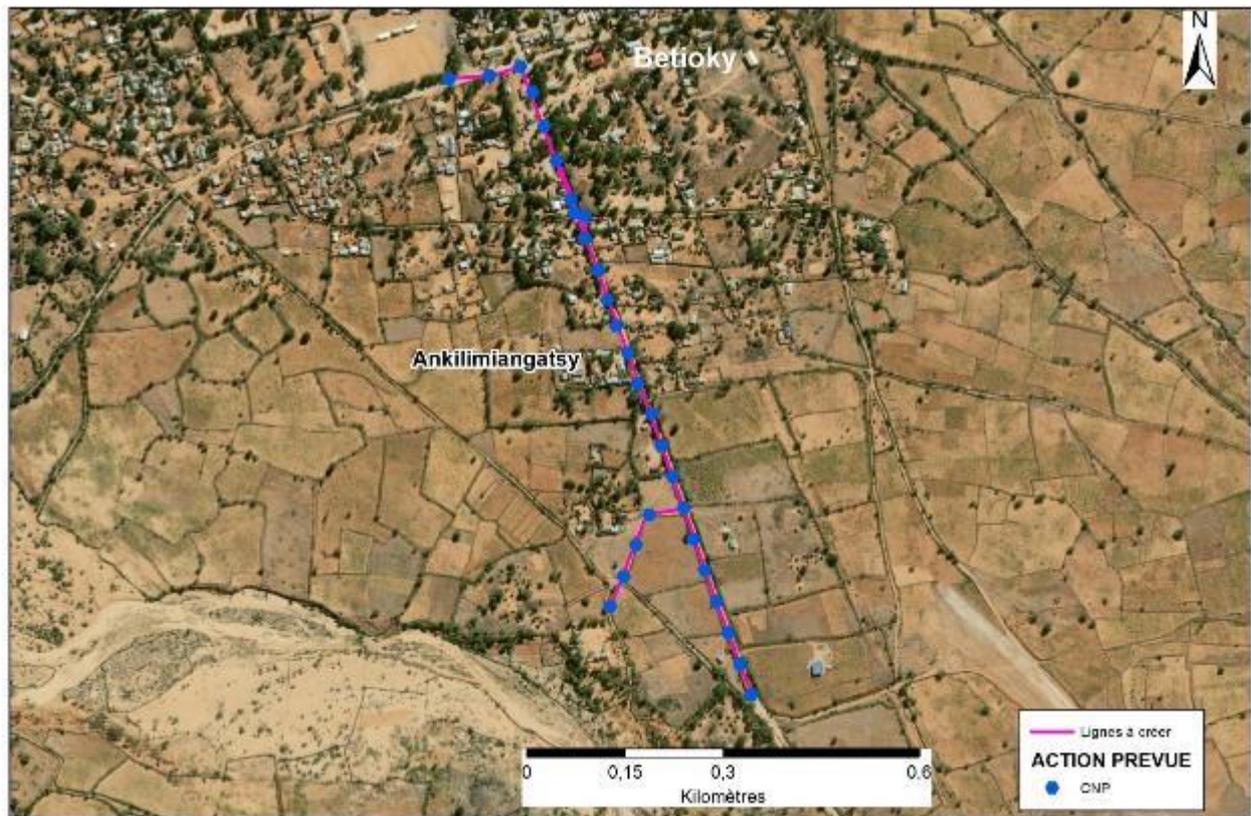


FIGURE 18 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE DE BETIOKY SUD

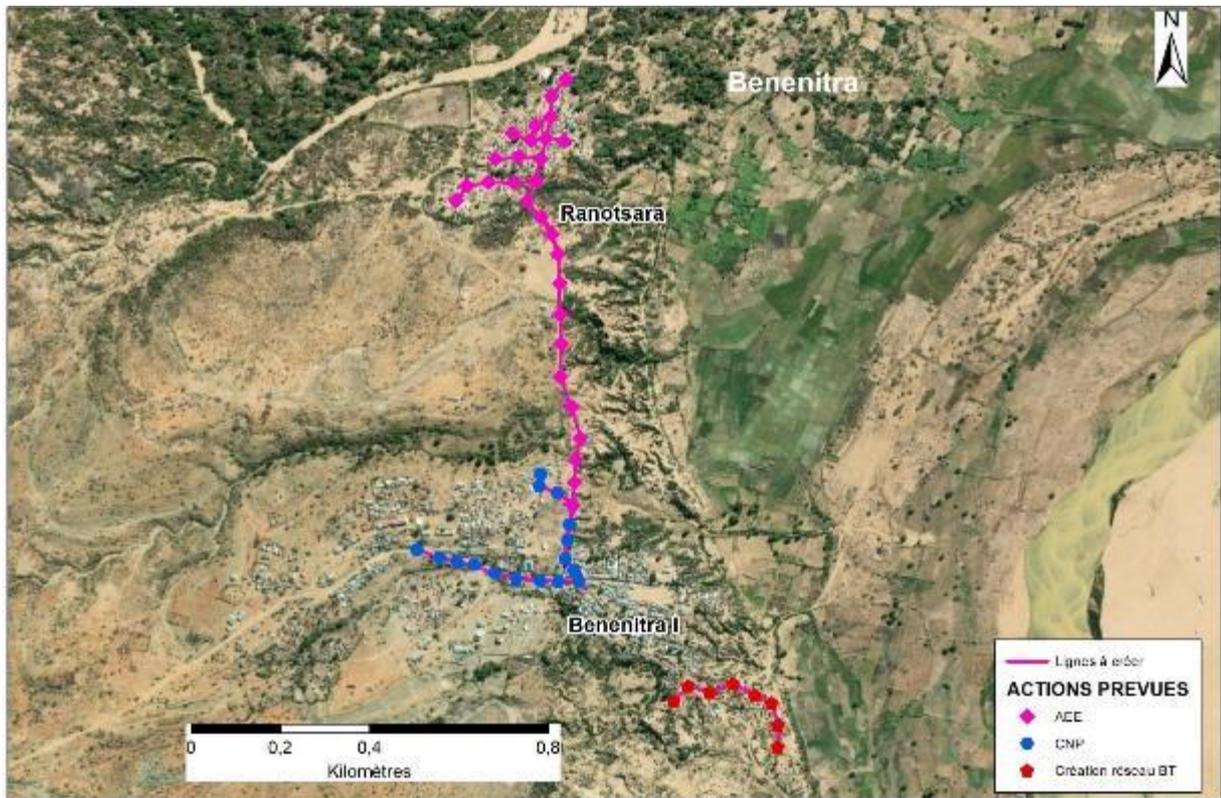


FIGURE 19 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE DE BENENITRA

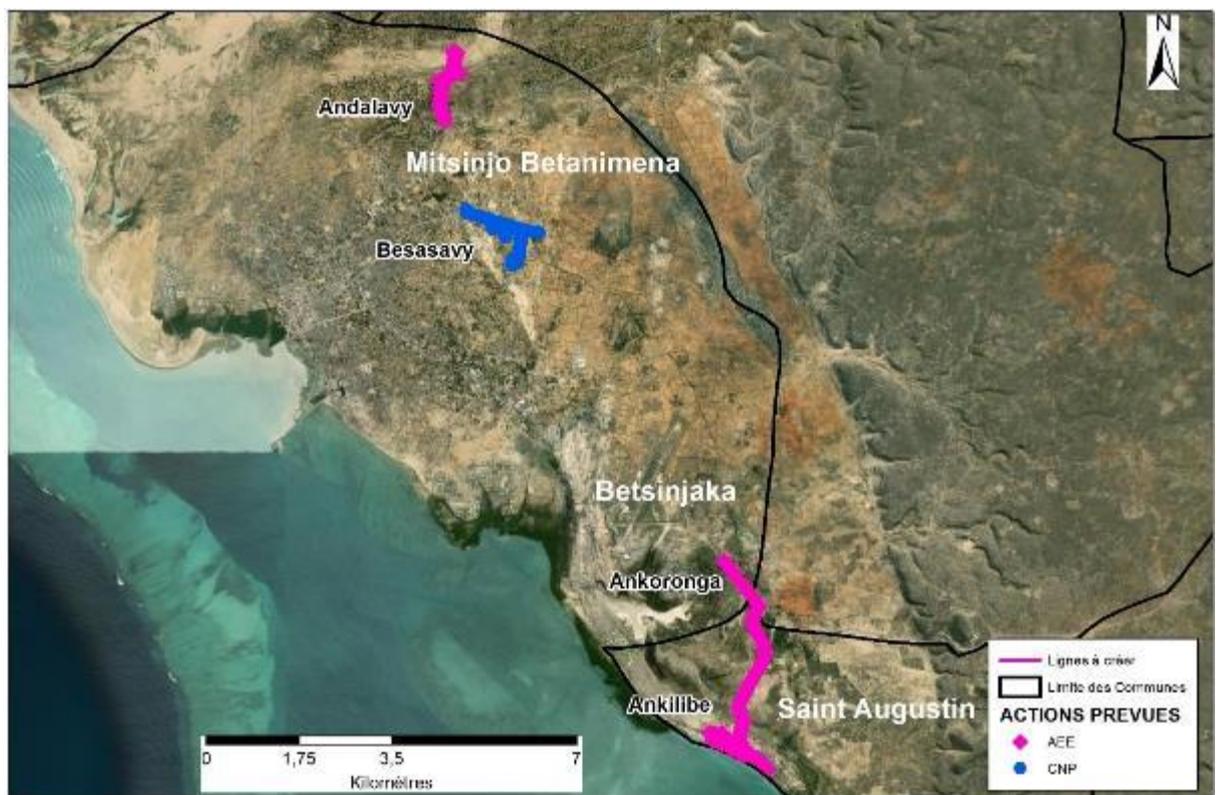


FIGURE 20 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE DE TOLIARA II



FIGURE 21 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE DE BEROROHO

2.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES PREVUES POUR CHAQUE PHASE DU SOUS-PROJET

2.4.1 PHASE DE PREPARATION

Les activités de préparation concernent généralement :

- Le recrutement des ouvriers
- L'installation du chantier
- Le transport des équipements et matériels.

2.4.1.1 Recrutement des ouvriers

Pour assurer l'effectivité de l'intégration du sous-projet dans l'environnement socio-économique de chaque région, outre les personnes qualifiées au niveau de "JIRAMA construction" et du prestataire EPC (ingénieurs et superviseurs), des ouvriers temporaires, ayant les qualifications et profils requis, seront recrutés dans chaque commune, Fokontany ou villages concernés par les activités du sous-projet. Leurs principales tâches concerneront les travaux au sol (travail de manutentions, fouilles, tranchées, déroulement et tirage des câbles, élagage des arbres, nettoyage des chantiers, ...).

Leur mode de recrutement se fera par voie d'affichage après avoir informé tous les Maires des communes concernées et les chefs Fokontany concernés directement par le projet. Le recrutement se fera donc à partir de la liste des personnes inscrites.

Besoins en main-d'oeuvre

✚ Travaux à réaliser par la JIRAMA, les besoins par site :

- Un Conducteur de travaux
- Deux Chefs d'équipe
- Dix Monteurs de ligne
- Deux Chauffeurs
- M.O Temporaires.

✚ Travaux à réaliser par le prestataire EPC (travaux d'extension). D'une façon générale pour chaque lot ou sous projet, il est demandé :

- Un chef de projet
- Un Ingénieur Génie civil
- Un Expert HSE
- Un Expert SIG
- Un conducteur de travaux
- Des Chefs d'équipe
- M.O Temporaires
- Des ouvriers (le nombre est laissé au soin des entreprises)

NB : L'emploi des ouvriers mineurs est interdit.

2.4.1.2 Installation du chantier

Elle concerne essentiellement la mise en place d'une base vie qui servira à la fois pour l'hébergement des ouvriers immigrés et le stockage des matériaux, matériels et équipements.

Les emplacement des sites d'installation du chantier ne sont pas encore déterminés. Néanmoins, ils seront installés loin des écoles et des bureaux des services publics et dans tous les cas, des exigences minimales et des bonnes pratiques devront être appliquées pour la base vie. Au moins donc, cette dernière sera dotée d'équipements sanitaires (latrine et douche), d'équipements de sécurité (extincteurs), des systèmes adéquats de gestion des eaux usées et des déchets générés, d'une trousse médicale de premier secours et au cas où il y aura des cas de blessures graves, une voiture assurera le transport de la victime vers des établissements hospitaliers les plus proches, d'un stockage du groupe électrogène et de carburants adéquats et d'une aire de stationnement des véhicules. En outre, les chantiers seront aussi balisés avec signalisation pour en assurer la sécurité des travailleurs et des riverains. Les procédures de sécurité et de réponses en cas de situations d'urgence seront aussi affichées.

Les ouvriers doivent aussi avoir accès à l'eau potable et pour prévenir la propagation des maladies sexuellement transmissibles, des préservatifs devraient être à leur portée au niveau de la base vie.

Par ailleurs, des mesures doivent être appliquées, par "JIRAMA construction » et le prestataire EPC pour maîtriser la pandémie de COVID-19. De ce fait, doivent être disponibles au niveau de la base vie, des savons, des gels désinfectants, des masques faciaux (caches bouche), des thermomètres frontaux ainsi que les affichages des gestes barrières de protection à la COVID 19. La base vie doit aussi être bien aérée.

2.4.1.3 Transport des équipements et matériels

Tous les équipements et matériels ainsi que les poteaux en béton fabriqués seront transportés aux sites par des camions via les voies publiques et par les pistes d'accès.

Ces équipements et matériels seront entreposés dans des locaux de la JIRAMA et/ou des locaux/emplacements loués par le prestataire EPC.

2.4.2 PHASE DE CONSTRUCTION

2.4.2.1 Opérations prévues pour chaque activité

Pour des raisons de sécurité, tous les sites d'intervention seront dégagés et balisés pendant les travaux.

Pour les travaux sur les sites déjà en service, une coupure de l'électricité sera nécessaire dont la population en sera préalablement informée.

La dépose et la pose des transformateurs se feront par un camion à grue ou par treuil/palan.

Le chargement/déchargement des poteaux sera assuré par le fournisseur et la mise en place des poteaux en béton sera effectué à l'aide des équipements de levage..

2.4.2.1.1 Déplacement d'un poste

Cette activité consiste à déplacer un transformateur d'un poteau à un autre avec création d'une nouvelle ligne de basse tension. D'une manière générale, une modification de la configuration d'un réseau entraîne la modification de la répercussion des charges électriques sur le transformateur considéré. Ce qui nécessite le déplacement dudit transformateur afin que le centre de gravité des charges électriques reste "équilibré". Le transformateur à déplacer sera remplacé par un autre plus puissant.

Les opérations suivantes seront réalisées lors du déplacement d'un poste :

- Piquetage des installations
- Réalisation des fouilles manuelles pour implantation des poteaux
- Levage des poteaux et calage
- Pose des armements et ferrures
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM) si besoin en est
- Tirage des câbles
- Réglage de la ligne et mise sur pince
- Lancement avis de coupure
- Mise hors tension de l'installation

- Dépose du transformateur à déplacer avec les câbles, le disjoncteur et tous les accessoires du poste.
- Modification du point de raccordement
- Installation du transformateur avec les câbles, le disjoncteur et tous les accessoires du poste sur le nouvel emplacement.
- Mise à la terre des installations (TM-TP)
- Mise sous tension de l'installation
- Relevé de mesures au poste.
- Transfert de la ligne BT sur les nouveaux supports MT et dépose des poteaux BT
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.

Les dates de fabrication de ces transformateurs à déplacer à Amboasary Sud et à Ambovombe Androy sont respectivement en 2012 et en 2001. En conséquence, ces transformateurs ne présentent pas de PCB.

Les transformateurs à déplacer seront transportés directement vers les sites de destination ou seront déposés au magasin JIRAMA des centres concernés, là où ils seront stockés dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être transférés dans d'autres sites.

Cette activité sera réalisée dans le Fokontany Tanambe Bas (Amboasary) et dans le Fokontany Berary (Ambovombe) qui sont prévues à être réalisées par JIRAMA.

Un (1) transformateur et environ 738m de lignes seront créés pour cette activité de déplacement des deux postes dans la DIR Toliara.



Poste 1001A à déplacer à Amboasary Sud



Poste 1003 à déplacer à Ambovombe

PHOTO 1 : POSTES A DEPLACER A AMBOASARY SUD ET A AMBOVOMBE

Un (1) transformateur et environ 738m de lignes seront créés pour cette activité de déplacement des deux postes dans la DIR Toliara.

2.4.2.1.2 Soulagement d'un poste

Cette activité, prévue à être réalisée par JIRAMA, consiste à soulager le poste 1001 dans le Fokontany Manja II (Manja) par l'installation d'un nouveau transformateur 100KVA 20KV B2 pour renforcer le réseau existant.

Pour l'emplacement du nouveau transformateur, le poteau en bois existant sera remplacé par un poteau en béton.

Le nouveau transformateur sera transporté directement vers le site de destination ou sera déposé au magasin JIRAMA du Centre concerné, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être installé.

Les opérations suivantes seront réalisées lors du soulagement d'un poste :

- Balisage du site d'intervention : aire suffisante pour le levage de poteau
- Réalisation des fouilles manuelles pour implantation de nouveaux poteaux
Dans le cas de remplacement du poteau, la fouille se fera à côté du poteau à remplacer.
- Dépose poteaux BT en bois à remplacer
- Dépose transformateur
- Levage des poteaux et calage
- Pose des armements et ferrures / remplacement des armement BT
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM) si besoin en est
- Tirage nouvelle ligne MT
- Réglage ligne et mise sur pince
- Tirage nouvelle ligne BT
- Mise hors tension de l'installation
- Installation du transformateur avec les câbles, le disjoncteur et tous les accessoires du poste sur le nouveau poteau
- Mise à la terre des installations
- Mise sous tension de l'installation
- Relevé de mesures au poste
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.

La date de fabrication du transformateur à soulager est en 1994. Le transformateur ne présente donc pas de PCB.

Un (1) transformateur et environ 4 396m de lignes seront créés pour cette activité de soulagement d'un poste dans la DIR Toliara.



Poteau BT en bois à remplacer par un poteau MT en béton pour l'emplacement du nouveau poste



Exemple poteau et armements BT à remplacer par MT



Exemple d'emplacement de nouveaux poteaux

PHOTO 2 : SOULAGEMENT D'UN POSTE A MANJA

2.4.2.1.3 Renforcement et Extension du réseau BT

Cette activité consiste à renforcer le réseau basse tension par l'extension du réseau et construction d'un poste de transformation.

Les opérations suivantes seront réalisées lors du renforcement et extension du réseau BT :

- Piquetage des nouvelles lignes d'extension
- Fouilles pour implantation des nouveaux poteaux
- Levage nouveaux poteaux
- Pose / Remplacement des armements BT
- Tirage de la nouvelle ligne de section supérieure à l'existante
- Réglage ligne et mise sur pince
- Mise à la terre du neutre
- Raccordement de la ligne sur le transformateur
- Déclenchement disjoncteur abonné à transférer sur la nouvelle ligne
- Transfert de chaque branchement sur la ligne renforcée
- Vérification des tensions livrées pour chaque abonné
- Enclenchement disjoncteur côté abonné
- Dépose poteau en cas de remplacement
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA

Outre les centres Manja et Amboasary Sud, cette activité concerne tous les autres centres de la Direction interrégionale de Toliara qui sont prévues à être réalisées par JIRAMA.

Un (1) transformateur et environ 13km de lignes seront créés pour cette activité de renforcement et extension du réseau BT dans la DIR Toliara.



Exemples d'emplacement de nouveaux poteaux et création nouvelle ligne BT à Bekily et Beloha

Exemple poteau et câbles BT à remplacer à Sakaraha

PHOTO 3 : EXEMPLE DE SITES CONCERNES PAR LE RENFORCEMENT ET L'EXTENSION DU RESEAU BT

2.4.2.1.4 Création d'un nouveau poste de transformation électrique (CNP)

Cette activité consiste à implanter de nouveaux poteaux en béton et/ou remplacement des poteaux en bois des lignes existantes par des poteaux en béton, de créer un poste de transformation MT/BT et des lignes MT et BT.

Les transformateurs à déplacer seront transportés directement vers les sites de destination ou seront déposés au magasin JIRAMA des centres concernés, là où ils seront stockés dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être transférés dans d'autres sites.

Les opérations liées à la création d'un nouveau poste comprennent :

- Piquetage des installations
- Elagage des branches d'arbre
- Fouilles pour implantation poteaux MT & BT
- Levage poteaux MT & BT
- Pose des armements et ferrures MT & BT
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM)
- Tirage nouvelle ligne MT
- Réglage ligne et mise sur pince
- Tirage nouvelle ligne BT
- Installation du transformateur, du disjoncteur et tous les accessoires du poste
- Installation des mises à la terre de l'installation (TM-TP-TN)

- Mise en service de l'installation
- Relevé de mesures au poste
- Transfert de charges BT sur la nouvelle installation
- Dépose poteaux BT à remplacer
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.

A l'exception des centres Ampanihy et de Taolagnaro, cette activité, prévue à être réalisée par le prestataire ECP, concerne tous les autres centres concernés couverts par la DIR Toliara.



Exemple poteau en bois à remplacer par un poteau en béton à Toliara



Poteau en bois BT à remplacer par un poteau en béton MT pour emplacement d'un nouveau poste à Benenitra



Emplacement de nouveau poteau en béton avec nouveau transformateur à Betioky

PHOTO 4 : EXEMPLES DE SITES CONCERNES PAR LA CREATION D'UN NOUVEAU POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

Onze (11) transformateurs et environ 14km de lignes seront créés pour cette activité Création d'un nouveau poste de transformation électrique dans la DIR Toliara.

2.4.2.1.5 Création du réseau BT

Cette activité, prévue à être réalisée par le prestataire EPC à Benenitra, consiste à créer une ligne BT en installant des poteaux et des câbles BT.

Les opérations à réaliser pour la création du réseau BT sont les suivantes :

- Piquetage des nouvelles lignes d'extension
- Fouilles pour implantation des nouveaux poteaux
- Levage nouveaux poteaux
- Dépose poteaux BT existants à remplacer
- Pose / Remplacement des armements BT

- Tirage de la nouvelle ligne BT
- Réglage ligne et mise sur pince
- Mise à la terre du neutre
- Raccordement de la ligne sur le transformateur
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.



Exemple poteau et armements BT à remplacer



Emplacement de nouveaux poteaux et création nouvelle ligne BT

PHOTO 5 : CREATION DU RESEAU BT A BENENITRA

Environ 361m de lignes seront créés pour cette activité de création du réseau BT dans la DIR Toliara.

2.4.2.1.6 Alimentation en énergie électrique (AEE)

Cette activité consiste à étendre la couverture des réseaux électriques dans des nouvelles localités dont les opérations y afférentes sont les suivantes :

- Piquetage des installations
- Elagage des branches d'arbre
- Fouilles pour implantation poteaux MT & BT
- Levage poteaux MT & BT
- Pose des armements et ferrures MT & BT
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM)
- Tirage nouvelle ligne MT
- Réglage ligne et mise sur pince
- Tirage nouvelle ligne BT
- Installation du transformateur, du disjoncteur et tous les accessoires du poste
- Installation des mises à la terre de l'installation (TM-TP-TN)
- Mise en service de l'installation

- Relevé de mesures au poste

Les transformateurs à installer seront transportés directement vers les sites de destination ou seront déposés au magasin JIRAMA des centres concernés, là où ils seront stockés dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être installés.

Dix (10) transformateurs et environ 42km de lignes seront créés pour cette activité d'AEE dans la DIR Toliara.

Cette activité, prévue à être réalisée par le prestataire EPC, sera exécutée dans les Centres Ampanihy, Benenitra, Beroroho, Taolagnaro, Toliara et Tsihombe.



Exemple site d'implantation poteau MT à Ankilibe Toliara



Exemple site d'implantation poteau MT/BT avec installation nouveau poste à, Taolagnaro



Exemple site d'implantation poteaux et câbles BT à Tsihombe

PHOTO 6 : ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

2.4.2.2 Ressources humaines

La réalisation des opérations de chaque activité nécessite la mobilisation d'au moins une quinzaine d'employés (personnes qualifiées et ouvriers).

Ainsi, pour assurer l'effectivité de l'intégration du projet dans l'environnement socio-économique de chaque zone, outre les personnes d'encadrement techniques et les techniciens spécialisés de la JIRAMA et du prestataire EPC, des ouvriers locaux, ayant les qualifications et profils requis, seront recrutés localement.

2.4.2.3 Equipements et matériels prévus

Pour la mise en œuvre des activités prévues, les matériels et équipements essentiels utilisés seront composés de :

- *Poteaux en béton armé* : Dans le cadre du Projet LEAD, la mise en œuvre de la sous-composante 1b dans les sites d'intervention couverts par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toliara nécessitera la fabrication des poteaux dont le besoin en poteaux béton armé

prévu est de 1 331 unités. Ces poteaux seront fabriqués par un fournisseur suivant les standards du secteur et ceux exigés par la JIRAMA dans les DAO (*voir annexe 19*).

- *Matériels électriques* : câbles, transformateurs, disjoncteurs, IACM, mises à la terre et autres accessoires (*voir annexe 21*).
- *Matériels roulants* : camion à grue, camion plateau, camionnette, remorque ou tringue ball, véhicule de transport.
- *Matériels et outillages* : appareils de mesure de terre, théodolite, outillages électricité / mécanique, crayon, bûches à manche, pelles avec manche, pioches, brouettes, barres à mine, bétonnière, câblette, cordes de manutention, cordes de service, mât de levage, treuil/palan, échelle.
- *Equipements de protection collective* : balises (cône, divers panneaux de signalisation, etc)
- *Equipements de protection individuelle* : combinaison, gilet fluorescent, casques de protection, masques anti-poussières, chaussures de sécurité, gants isolants, gants de travail, ceinture de sécurité pour les travaux en hauteur, bracelet électrostatique, grimpeuse, lunettes antiparticules, etc (selon le poste de travail concerné).

2.4.2.4 Matériaux

Les matériaux nécessaires sont, essentiellement, constitués de ciment, de barres de fer pour armatures, de sables et de gravillons.

Note : Pour la fabrication d'un poteau en béton armé, la quantité nécessaire pour chaque matériau est :

- Fer rond torsadé avec nervure barre de 12m \varnothing 6mm : 2,5 unités
- Fer rond torsadé avec nervure barre de 12m \varnothing 16mm : 7 unités
- Ciment CPA 42.5 : 250 kg
- Sables de rivière gros grain : 0,25m³
- Gravillons 15/25 : 0,25m³
- Gravillons 5/15 : 0,25m³

Pour 1 331 poteaux, les quantités de sables de rivières et des gravillons sont respectivement 332,75m³ et 665,5m³.

Vue la faible quantité nécessaire, les matériaux sont achetés auprès des vendeurs locaux. Il n'y aura pas exploitation de carrières ni gîtes de sables

Quant au besoin en eau, le fournisseur utilise l'eau de la JIRAMA ou l'eau de rivière selon le cas, dont la consommation est en moyenne de 96 litres par poteau. Toutefois, la consommation journalière en eau dépend du nombre de poteaux à fabriquer par site.

La quantité totale d'eau nécessaire pour la fabrication des poteaux nécessaires dans la DIR Toliara est de 127,78m³.

2.4.2.5 Extrants des activités

Les types d'extrants peuvent être groupés comme suit

TABLEAU 3 : GESTION DES EXTRANTS

Types d'extrants	Niveau de danger	Mesures de gestion
Transformateurs « sans » PCB	• : Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Les stocker dans un local sécurisé de la JIRAMA du Centre concerné (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) jusqu'à leur réutilisation
Déchets mixtes : déchets de petite quincaillerie (accessoires de fixation pouvant inclure des pointes, accessoires de connexion, autres), emballage, chutes de gaine de protection, autres	• Faible (<i>ce sont des déchets chimiquement inertes</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Comme il peuvent comprendre des pointes, il est recommandé de les enfouir sans précautions particulières au lieu de les envoyer dans le circuit municipal de gestion des déchets
Câbles électriques	Faible (<i>volume chute faible</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Les stocker dans le magasin local de la JIRAMA en tant que - DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), • Stockage en caisse-palettes pour réutilisation sinon évacuation par un prestataire spécialisé dans la collecte des DEEE
Poteaux en bois non pourris	• Moyenne (<i>présence de traces de produit de protection du bois</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Les stocker dans le magasin local de la JIRAMA à des fins de réutilisation
Poteaux en bois pourris	• Moyenne (<i>présence de traces de produit de protection du bois</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Les découper en tranches de 1,0 à 1,5 mètres • Les utiliser comme clôture de jardins ou autres • Ne jamais les utiliser comme bois de chauffe pour la préparation de repas
Huiles de vidange	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Les stocker temporairement dans des fûts et sur des surfaces imperméabilisées • Les retourner au fournisseur (<i>c'est une pratique courante</i>)

2.4.3 PHASE DE MISE EN SERVICE

Cette phase concerne l'exploitation des infrastructures de distribution. Il n'y aura pas de travaux proprement dits à faire sauf l'entretien régulier et périodique tel que l'élagage, ainsi que les réparations en cas de coupure ou de détérioration d'équipements / matériels.

3. CADRE JURIDIQUE NATIONAL ET POLITIQUES DE SAUVE- VARDE DE LA BANQUE MONDIALE DECLENCHES

3.1 CADRE JURIDIQUE NATIONAL APPLICABLE AU SOUS-PROJET

3.1.1 LEGISLATIONS ENVIRONNEMENTALES DE BASE

3.1.1.1 Charte de l'Environnement Malagasy

La Loi n°2015-003 du 20 janvier 2015 portant Charte de l'Environnement Malagasy actualisée énonce les règles et principes fondamentaux pour la gestion de l'Environnement. En son article 4, elle définit l'Environnement comme étant « *l'ensemble des milieux naturels et artificiels, y compris les facteurs humains, socioculturels et climatiques qui intéressent le développement national* ».

En vertu de l'Article 13 de cette loi, « *les projets d'investissements publics ou privés, qu'ils soient soumis ou non à autorisation ou à approbation d'une autorité administrative, ou qu'ils soient susceptibles de porter atteinte à l'Environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact* ».

3.1.1.2 Décret MECIE

En accord avec les dispositions de l'Article 13 de la Charte, le décret n°99.954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret n°2004/167 du 03 février 2004 portant Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE) fixe, entre autres, les règles et procédures applicables en la matière et précise la nature, les attributions respectives et le degré d'autorité des institutions ou organismes habilités à cet effet.

D'une façon générale, selon ce décret, après un tri préliminaire, les études environnementales requises peuvent être classées, sur la base du descriptif succinct du projet et de son milieu d'implantation, comme suit :

- Etude d'impact environnemental complète (EIE) pour les projets d'investissement figurant dans l'annexe I du décret
- Programme d'engagement environnemental (PREE) pour les projets d'investissement figurant dans l'annexe II du décret
- Aucune étude requise.

Ainsi, du fait de leur nature technique, leur ampleur et la sensibilité du milieu d'implantation et en vertu de leurs impacts possibles sur l'environnement et les milieux humains, le sous-projet relatif à l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau électrique (périurbain et rural) dans la Direction Interrégionale de Toliara, est soumis à préparer un Plan de gestion environnementale et Sociale (PGES) ou un Programme d'engagement environnemental (tension < 138kV).

3.1.1.3 Arrêté sur les zones sensibles

L'Arrêté 4355 / 97 du 13 mai 1997 portant définition et délimitation des zones sensibles s'inscrit dans le cadre de l'application du décret MECIE relatif à la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement.

En son article 2, elle définit les zones sensibles comme étant *les zones constituées par un ou plusieurs éléments de nature biologique, écologique, climatique, physico-chimique, culturelle, socio-économique caractérisées par une valeur spécifique et une certaine fragilité vis-à-vis des activités humaines et des phénomènes naturels susceptibles de modifier lesdits éléments et /ou de dégrader voire de détruire ladite zone.*

Aucune zone sensible ne sera touchée par les activités du sous-projet.

3.1.1.4 Participation publique à l'évaluation environnementale

En application de l'Article 14 de la Charte et des dispositions du décret MECIE, l'Arrêté interministériel n°6830/2001 du 28 juin 2001 fixe les modalités et les procédures de participation du public à l'évaluation environnementale.

Cet arrêté préconise l'information du public concerné par le projet sur l'existence du projet et recueillir ses avis à ce propos soit par consultation sur place des documents, soit par enquête publique, soit par audience publique et comporte une phase d'information sur le projet et une phase de consultation durant laquelle il est procédé au recueil des avis du public concerné par le projet.

Des consultations publiques ont été menées ainsi dans les communes ou Fokontany concernés directement par le sous-projet et qui ont pour buts, entre autres, de leur informer du sous-projet et des activités envisagées ; de collecter leurs préoccupations et leurs attentes et de recueillir leurs suggestions sur le sous-projet.

3.1.2 TEXTE RELATIF AU SECTEUR ELECTRICITE

3.1.2.1 Code de l'électricité

La Loi n°2017-020 du 22 novembre 2017 portant Code de l'Electricité à Madagascar régit toutes les dimensions du secteur Electricité à Madagascar (attributions institutionnelles, régimes des contrats, passation des marchés, tarification et planification, sources d'énergie, électrification rurale, efficacité énergétique, etc.) et les activités de production, de transport, de distribution et de fourniture d'énergie électrique sur le territoire national.

Elle fixe notamment les régimes de la Concession, de l'Autorisation et de la Déclaration. Elle comporte des dispositions environnementales qui prévoient, entre autres, dans son article 63 que *« l'établissement et l'exploitation d'Installations d'Electricité doivent respecter les dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection de l'environnement, et en particulier celles de la loi n°2015/003 du 20 janvier 2015 portant Charte de l'environnement et des textes réglementaires pris pour son application ».*

3.1.2.2 Réglementation générale en matière d'opération d'énergie électrique à usage public

Le Décret n°64-013 du 07 janvier 1964 portant la réglementation générale en matière d'opération d'énergie électrique à usage public dispose dans son article 18 que « *tout exploitant est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin que l'exécution de ses travaux et l'exploitation de ses installations n'apportent aucune gêne ni trouble aux services publics* ».

3.1.2.3 Conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Le Décret n°60-294 du 27 août 1960, portant détermination des conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, précise, entre autres, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages de distribution ainsi que les conditions de leur exécution et de leur entretien, doivent être conformes aux règles de l'art.

Les standards techniques et normes de variation admis aux distributions MT et BT sont les suivants :

- Fréquence nominale : 50 Hz
- Basse Tension : 380/220 V
- Moyenne Tension : 35 kV, 20 kV, 15 kV, 5.5 kV.

3.1.3 AUTRES TEXTES SECTORIELS APPLICABLES

3.1.3.1 Code du travail

La Loi n°2003-044 du 28 juillet 2004 portant Code du Travail mentionne dans son article 75 que « *la durée légale du travail des employés ou ouvriers de l'un ou l'autre sexe, de tout âge, travaillant à temps, à la tâche ou aux pièces ne peut excéder cent soixante-treize virgule trente-trois (173,33) heures par mois* ». « *Les heures effectuées au-delà de la durée légale du travail constituent des heures supplémentaires qui donnent lieu à une majoration* ».

Cette loi comporte aussi des dispositions sur les conditions d'hygiène, de sécurité et d'environnement de travail. Entre autres :

- Dans son article 110, elle précise qu'« *il est prescrit à tout employeur de fournir les équipements et les habillements adéquats pour protéger collectivement et individuellement la vie et la santé des travailleurs contre tous les risques inhérents au poste de travail et en particulier, contre le VIH/SIDA dans les lieux de travail* ».
- Elle précise aussi dans son article 111 que « *les travailleurs doivent se soumettre à l'ensemble de mesures d'hygiène et de sécurité exigées* »
- Son article 115 requiert, entre autres, que « *les travailleurs doivent avoir à leur disposition de l'eau potable, des installations sanitaires et vestiaires appropriées,...* ».
- Concernant la protection contre certains risques liés au travail, la même Loi énonce dans son article 120 que « *pour prévenir les risques d'accident, les installations, les*

matériels et matériaux de travail sont soumis à des normes de sécurité obligatoires. Ils doivent faire l'objet de surveillance, d'entretien et de vérifications systématiques ». Son article 123 précise que « l'employeur est tenu d'informer et de former les travailleurs sur les mesures de sécurité et de santé liée au poste de travail ».

- A propos de la médecine du travail, son article 130 mentionne que « toute personne physique ou morale exerçant une activité de quelque nature que ce soit et employant un ou plusieurs travailleurs est tenu de leur assurer les prestations médico-sanitaires... ».

3.1.3.2 Textes sur la propriété foncière

La Lettre de politique foncière 2015-2030 adoptée précise les nouvelles orientations du Gouvernement en matière domaniale et foncière. Les principaux textes de base pour sa mise en œuvre et que le présent sous-projet devra prendre en compte sont :

- Ordonnance 62-023 du 19 septembre 1962 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, à l'acquisition amiable de propriétés immobilières par l'Etat et les collectivités décentralisées.
- Loi n°2017-046 du 14 décembre 2017 fixant le régime juridique de l'immatriculation et de la propriété foncière titrée.
- Loi 2021-016 portant refonte de la Loi n°2006-031 du 24 novembre.2006 fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée.
- Loi n°2008.014 du 23 juillet 2008 sur le domaine privé de l'Etat, des Collectivités décentralisées et des personnes morales de Droit public.
- Loi n°2008.013 du 23 juillet 2008 sur le domaine public.
- Loi-cadre foncier n°2005.019 du 17 octobre 2005 portant statuts des terres.

3.1.3.3 Code de l'eau

Concernant la conservation des ressources en eaux et de la protection de l'environnement, l'Article 24 de la Loi n°98-029 du 20 janvier 1999 portant code de l'eau, dispose, entre autres, que pour la protection des rivières, lacs, étangs, tout plan et cours d'eau, eaux souterraines, il est interdit de jeter ou disposer dans les bassins versants des matières insalubres ou objets quelconques qui seraient susceptibles d'entraîner une dégradation quantitative et qualitative des caractéristiques de la ressource en eau.

3.1.3.4 Texte sur la pollution

La Loi n°99-021 du 19 Août 1999 définit le cadre général d'une politique de gestion et de contrôle des pollutions industrielles. Elle définit, entre autres, qu'il y a pollution industrielle lorsque l'environnement est altéré dans sa composition par la présence d'une substance polluante qui lui fait subir des modifications quantitatives et qualitatives. Elle mentionne aussi que les pollutions industrielles résultent des déchets, des rejets, des " émanations et des nuisances de toutes sortes générées directement ou indirectement par des activités industrielles " et qui peuvent déséquilibrer le milieu récepteur (air, sol, eaux...) et créer des dangers ou des inconvénients et des troubles de toute nature.

Ainsi, en son article 7, ladite loi précise que les effets nocifs des pollutions produites ainsi que les dangers, risques et inconvénients qu'elles présentent font l'objet de mesures appropriées et action de prévention et d'altération, de maîtrise procédant d'une gestion globale de l'environnement industriel et d'un contrôle rationnellement conçu tenant compte de l'altération subie par l'environnement, de l'importance des dommages causés et du degré de gravité des risques et dangers encourus ou prévisibles.

3.1.3.5 Texte relatif à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)

La Loi n°2019-008 du 13 décembre 2019 relative à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) renforce les dispositions répressives existantes et introduit des innovations en matière de prévention et de prise en charge des victimes. Elle instaure un mécanisme national de lutte contre les VBG. Elle réprime en outre de nouvelles catégories d'infractions telles que le viol conjugal, les pratiques traditionnelles préjudiciables, l'outrage sexiste et la violence économique, et met en place un système de protection des victimes sans préjudice des dispositions du Code Pénal et du Code de Procédure Pénale.

Selon l'article 2 de la présente loi, sont considérés comme des violences basées sur le genre « tout acte de violence dirigé contre une personne en raison de son sexe, et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Des textes réglementaires seront pris en tant que de besoin pour l'application de certaines dispositions de la présente loi.

3.1.3.6 Texte relatif à la Protection, sauvegarde et conservation du patrimoine national

L'Ordonnance n° 82-029 du 6 novembre 1982 relative à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national définit l'orientation à suivre pour donner au patrimoine national la place qui lui revient dans la vie collective et pour que cette protection et cette mise en valeur soient intégrées dans la politique générales et les plans du développement nationaux.

Le patrimoine national auquel peut s'appliquer les mesures prises dans cette ordonnance comprend le patrimoine naturel et le patrimoine culturel.

Toutefois, lors des travaux, il serait possible de découvrir des éléments culturels jusque-là inconnus du patrimoine. Ainsi, en cas de découverte fortuite durant les travaux, (i) il reviendra à l'entrepreneur d'arrêter immédiatement les travaux, (ii) de mettre en place des mesures de protection temporaire telles que panneaux de mise en garde ou ruban de signalisation pour établir une zone interdite autour de la découverte fortuite, (iii) d'informer l'Ingénieur superviseur et (iv) d'avertir les services du Ministère chargé du patrimoine culturel et les travaux seront repris et orientés conformément à leurs directives.

3.1.3.7 Texte relatif à la Lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail

En application de l'article 110 du Code de travail, le Décret n°2011-626 du 11 octobre 2011 relatif à la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail dispose dans son article premier que « tout employeur est tenu : d'intégrer dans le programme d'activité sociale de son entreprise le volet VIH/SIDA/IST ; de prendre des mesures nécessaires pour éviter toute contamination

du VIH/SIDA sur les lieux de travail et atténuer ses effets en orientant le malade vers un centre médical spécialisé et de proscrire toute discrimination fondée sur le statut sérologique d'un travailleur ».

Ainsi, dans son article 2, il précise que « Tout employé a droit d'être informé et sensibilisé sur le VIH/SIDA/IST dans son lieu de travail ».

3.2 POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE DECLENCHEES

La Banque Mondiale s'est dotée d'un ensemble de politiques opérationnelles dont celles déclenchées dans le cadre de mise en œuvre de la sous-composante 1b du projet LEAD dans la Direction Interrégionale de Toliara sont les suivantes :

3.2.1 PO 4.01 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La Banque exige que les projets qui lui sont présentés pour financement soient rationnels et viables sur les plans environnemental et social.

Pour chaque projet envisagé, la Banque procède à un examen environnemental préalable afin de déterminer la portée que doit avoir l'évaluation environnementale et le type d'instrument à employer. Elle classe le projet dans l'une des quatre catégories existantes en fonction des diverses particularités de ce projet : type, emplacement, degré de sensibilité, échelle, nature et ampleur de ses incidences environnementales potentielles.

Ainsi, après cet examen environnemental préliminaire, (*voir annexe 1*) selon la catégorisation de la Banque, ce sous-projet est classé en catégorie B et doit faire l'objet d'un Plan de gestion environnementale. Ce dernier consiste à examiner les effets négatifs et positifs que pourrait avoir le projet sur l'environnement, et à recommander toutes mesures éventuellement nécessaires pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les effets négatifs et améliorer la performance environnementale.

3.2.2 PO 4.11 – PATRIMOINE CULTUREL

Les principes directeurs énoncés dans la PO 4.11 ont pour objectif global d'aider à la sauvegarde du patrimoine culturel et de chercher à éviter sa disparition. Ainsi, la PO 4.11 vise à s'assurer que les Ressources qui constituent un Patrimoine Culturel sont identifiées et protégées dans les projets financés par la Banque Mondiale.

Parmi le patrimoine culturel, la Banque recommande une attention particulière, entre autres, aux sites dont les risques d'affectation sont très élevés tels que les sites archéologiques et les sites sacrés (tombeaux, arbres sacrés ...).

En référence au CGES du Projet LEAD, cette politique ne devrait pas être déclenchée par aucune des activités du Projet car les travaux de fouille se limiteront à l'érection de poteaux électriques. Toutefois, lors des travaux, il est possible que des vestiges archéologiques soient découverts. Dans ce cas, cette politique est déclenchée et une procédure est à appliquer en cas de découverte fortuite de vestiges (*voir sous-chapitre 3.1.3.6*).

3.2.3 POLITIQUE D'ACCES A L'INFORMATION DE LA BANQUE MONDIALE (JUILLET 2010)

La diffusion de l'information appuie les prises de décision par l'emprunteur et la Banque en favorisant l'accès du public aux informations sur les aspects environnementaux et sociaux du projet considéré.

En vertu de cette politique, tout rapport d'évaluation environnementale d'un projet de catégories B financé par la Banque Mondiale doit être déposé dans un lieu public accessible aux groupes affectés. La Banque doit aussi le mettre à la disposition du public par l'intermédiaire de son site Web externe.

Encadré : Aucun bien ni source de revenu ne sera affecté par la réalisation des activités relatives à la sous-composante 1b du Projet LEAD dans la Direction Interrégionale de Toliara. Par conséquent, la PO 4.12 ne sera déclenchée.

3.3 DIRECTIVES ENVIRONNEMENTALES SANITAIRES ET SECURITAIRES DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

3.3.1 DIRECTIVES ENVIRONNEMENTALES, SANITAIRES ET SECURITAIRES GENERALES

Ces directives générales sont des documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales. Elles contiennent les niveaux de performance permettant de protéger la santé de la population humaine et l'environnement, ainsi que les mesures qui sont généralement considérées comme réalisables avec des technologies existantes et à des coûts raisonnables. L'applicabilité des directives EHS générales devrait être adaptée pour les dangers et les risques liés à chaque sous-projet, fondée sur les résultats d'une évaluation environnementale.

Ces directives EHS générales couvrent les éléments importants suivants : l'environnement, dont la gestion des matières dangereuses et la gestion des déchets, l'hygiène et sécurité au travail, la santé et sécurité des communautés ainsi que la construction et déclassement.

Particulièrement, les directives de la gestion des matières dangereuses (section 1.5) s'appliquent à des projets dans le cadre desquels sont utilisées, stockées ou manipulées, en quelque quantité que ce soit, des matières dangereuses définies comme telles parce qu'elles présentent un risque pour la santé de l'être humain, des actifs ou de l'environnement du fait de leurs caractéristiques physiques ou chimiques. L'objectif général est d'éviter ou, lorsque cela n'est pas faisable, de réduire le plus possible les déversements incontrôlés de matières dangereuses ou les accidents (y compris explosions et incendies) durant leur production, leur manutention, leur stockage et leur utilisation. Cette section inclut donc les PCBs qui sont classés comme matières toxiques.

Cette section se compose des deux principales sous-sections suivantes :

- *Aspects généraux de la gestion des matières dangereuses* : directives applicables à tous les projets ou installations assurant la manutention ou le stockage de matières dangereuses, en quelque quantité que ce soit.
- *Gestion des risques importants* : directives additionnelles visant les projets ou installations assurant le stockage ou le traitement de matières dangereuses en quantités égales ou supérieures à des seuils déterminés, et qui doivent donc prendre des

mesures particulières pour prévenir les accidents – incendies, explosions, fuites ou déversements – et se préparer et intervenir en cas d'urgence.

Selon la section 1.6, la gestion des déchets doit être réalisée par le biais d'un système de gestion des déchets traitant de questions relatives à la minimisation, la production, le transport, l'élimination et le contrôle des déchets.

Lorsque la réglementation du pays diffère des niveaux présentés dans les lignes directrices EHS, le projet se référera aux normes les plus sévères entre les deux.

Dans le cadre de ce sous-projet, ces Directives EHS générales sont à utiliser avec les Directives EHS pour le transport et la distribution de l'électricité.

3.3.2 DIRECTIVES ENVIRONNEMENTALES, SANITAIRES ET SECURITAIRES POUR LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

Les Directives EHS pour le transport et la distribution d'électricité contiennent des renseignements concernant le transport de l'énergie entre une centrale de production et une sous-station qui fait partie du réseau de transport, ainsi que la distribution de l'électricité, à partir d'une sous-station, aux consommateurs des zones résidentielles, commerciales et industrielles.

Ce document se compose de trois sections concernant la description et gestion des impacts propres aux activités considérées, les indicateurs de performance et suivi des résultats ainsi que la section bibliographique.

Il traite, entre autres, la protection des habitats sensibles, les mesures de prévention et de contrôle pour limiter le plus possible le nombre des collisions et des électrocutions d'oiseaux et de chauves-souris, les recommandations concernant la gestion des expositions aux champs électromagnétiques, les mesures de protection à prendre par les employés au cours des différents travaux de préparation, de construction et d'entretien des lignes électriques notamment les risques corporels liés à l'utilisation du matériel lourd et des grues, les risques de chutes, l'exposition à la poussière et au bruit, la chute d'objets, le travail dans des espaces confinés, l'exposition à des matières dangereuses, et les risques électriques inhérents à l'utilisation des outils et des machines.

Les sources de ces risques sont principalement : les lignes électriques sous tension, le travail en hauteur, les champs électromagnétiques et l'exposition aux produits chimiques.

3.4 CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET (CGES)

Pour tous les sous projets LEAD, un Cadre de gestion environnementale et sociale a été élaboré, validé et publié en 2019.

Selon ledit CGES, les sous-projets liés à la distribution de l'énergie électrique sont classés en catégorie B de la Banque dont la sous-composante 1b relative à l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement du réseau électrique (périurbain et rural) doit faire l'objet d'un PGES et d'un PARa par direction interrégionale de la JIRAMA.

Pour la Direction interrégionale de Toliara, cette catégorisation a été confirmée par le résultat du screening réalisé (*voir annexe 1*).

4. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

4.1 ZONE D'ETUDE

La zone d'influence du sous-projet peut être appréhendée principalement à deux niveaux géographiques :

- le premier niveau correspond à la zone d'influence directe du sous-projet : elle correspond aux sites d'intervention dans lesquels seront concentrées les activités prévues ainsi que leurs environs immédiats.
- le deuxième niveau est constitué par les zones où le sous-projet n'intervient pas physiquement mais ses activités peuvent avoir des impacts indirects (communautés locales, Communes périphériques).

La zone d'étude inclut donc à la fois les emprises⁷ des lignes et des poteaux ; les sites de la base vie ; l'itinéraire de transport des matériels et équipements ainsi que tous les fokontany et communes d'insertion du sous-projet dans les Centres Manja, Amboasary Sud, Ambovombe, Ampanihy, Bekily, Beloha, Benenitra, Beroroha, Sakaraha, Betioky, Toliara, Taolagnaro et Tsihombe.

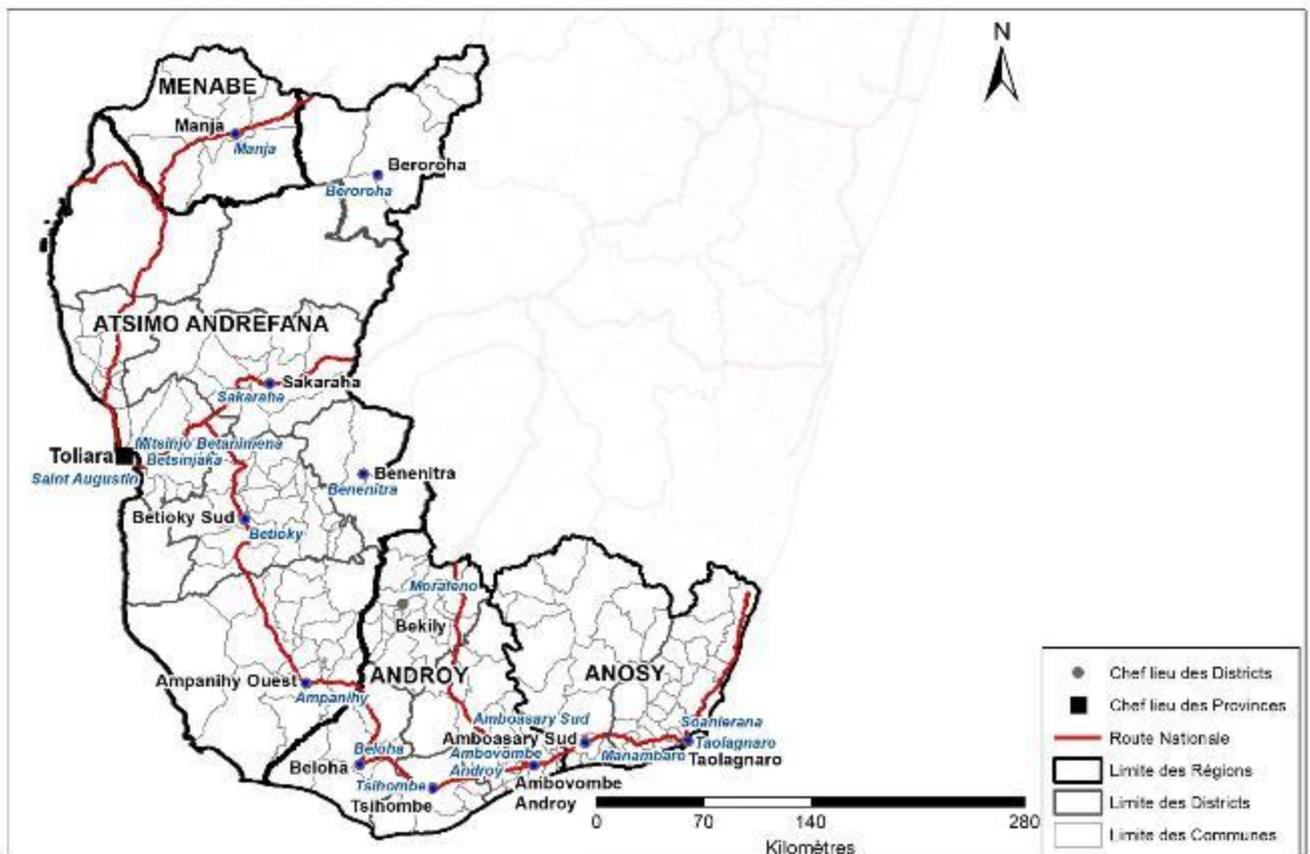


FIGURE 22 : ZONE D'ETUDE

⁷ Les emprises sont déterminées par des critères techniques. Il n'y a pas de réglementation qui définit les emprises des lignes de distribution à Madagascar.

4.2 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA ZONE D'ETUDE

4.2.1 CLIMAT

La zone touchée par le sous-projet se subdivise en deux écorégions bioclimatiques :

- La zone climatique tropicale humide regroupant les Districts d'Amboasary Sud et de Taolagnaro concernés dans la Région Anosy.

Le climat est caractérisé par une température annuelle moyenne situant entre 23°C et 24°C. La température maximale atteint 28°C en février tandis que juin et juillet demeurent les mois les plus frais avec une température moyenne de 17°C.

Les zones concernées par le sous-projet sont arrosées par 1.500mm de pluies en moyenne, par an.

La zone d'étude est une zone venteuse. Les vents dominants sont du Nord et Nord-Est (vent d'Alizé) pendant presque toute l'année. La vitesse horaire moyenne du vent dans la Région Anosy connaît une variation saisonnière modérée au cours de l'année. La période la plus venteuse de l'année se situe entre août et décembre, avec des vitesses de vent moyennes de situant entre 19 et 21km/h dont le mois le plus venteux est octobre (46km/h).

A l'exception du passage de quelques cyclones tropicaux de cette année 2022, la région d'étude est rarement frappée par des cyclones mais reçoit cependant une pluie abondante. En effet, seulement moins d'un quart seulement des cyclones qui ont traversé le pays sont passés près ou par la Région Anosy.

- L'écorégion semi-aride caractérisée par une longue période de saison sèche qui s'étale de 7 à 9 mois. Elle regroupe les districts concernés par le sous-projet dans les Régions Androy et Atsimo Andrefana ainsi que le District de Manja dans la Région Menabe.

Le climat reste chaud avec une température moyenne annuelle élevée oscillant entre 23°C et 24°C. Janvier et février sont les mois les plus chauds avec une température pouvant atteindre jusqu'à 30°C dans les Régions Atsimo Andrefana et Menabe tandis que, juillet reste le mois le plus froid dont la température moyenne minimale dans les zones d'étude se situe entre 16,5 et 17,5°C.

Dans les trois régions concernées par le sous-projet, la saison des pluies est parfois aléatoire, souvent très irrégulière et toujours pauvre en précipitations. Les moyennes annuelles des précipitations ne dépassent pas 600mm. Etant très mal réparties dans l'année, 70% à 90% des pluies annuelles tombent normalement pendant la saison humide ou estivale (de novembre à mars) dont janvier étant souvent le mois le plus arrosé. La période hivernale, d'avril à septembre mais pouvant s'étendre jusqu'en octobre, est remarquablement sèche, juillet ou août étant souvent les mois enregistrant les minimas de quantité d'eau reçue.

Plus particulièrement, sur la frange côtière, l'aridité dans les Régions Atsimo Andrefana et Menabe est renforcée par des vents forts, persistants et desséchants, « Tsioka atsimo », de direction SW – NE. Tandis que la Région Androy est soumise à une présence quasi-permanente de vent fort et desséchant, « Tiomena ».

Cette année 2022, la plupart des cyclones tropicaux venant de l'Océan Indien qui ont traversé Madagascar ont été ressortis en mer au niveau de la Région Androy ou celle d'Atsimo Andrefana.

4.2.2 RELIEF, GEOLOGIE ET PEDOLOGIE

- Dans la Région Anosy, le relief de la zone d'étude est généralement formé de pénélaines et des zones côtières de faible altitude variant entre 0 et 50m. Dans cette région, la zone d'étude s'étale sur une formation granitique recouverte principalement de sols ferrallitiques jaunes/rouges et de sols ferrugineux tropicaux peu évolués.
- Dans la Région Androy, où se réaliseront les activités du sous-projet, la zone d'étude est formée par deux paysages diversifiés : (i) au sud de la région, de vastes zones sableuses encadrent les deux bassins sédimentaires d'Ambovombe et de Beloha. L'altitude, dans cette zone, varie entre 150 et 250m ; (ii) au nord de la région, dans le District de Bekily, le relief est formé par de plateaux se trouvant entre 350 et 450m d'altitude dont la zone d'étude est formée en grande partie d'un complexe sols ferrugineux tropicaux formés sur roches métamorphiques.
- Dans la Région Atsimo Andrefana, le relief de la zone d'étude est formé généralement par des plaines côtières et littorales de faible altitude ne dépassant pas 250mm sauf dans le District de Sakaraha où la zone du sous-projet se trouve sur un plateau entre 450 et 500m d'altitude. Dans cette région, où se réaliseront les activités du sous-projet, la zone d'étude est formée essentiellement d'une couverture sédimentaire appartenant aux formations du karoo (Isalo et Sakamena) ainsi que des alluvions et sables (Toliara). Tandis que le District d'Ampanihy repose sur des formations cristallines formées de graphite. A Toliara, les sols sont formés du complexe sol calcimorphe tandis que dans les autres zones d'étude, les sols sont surtout constitués de sols ferrugineux tropicaux.
- A Manja, Région Menabe, la zone d'étude est formée par une plaine de faible altitude dans les environs de 250m. Elle repose sur une couverture sédimentaire appartenant à la formation karoo du groupe de la Sakamena formée de sols ferrugineux tropicaux.

Toutes les activités du sous-projet prévues dans la Direction interrégionale de Toliara se trouvent sur des sols quasi-plats et aucune érosion des sols ne sera attendue.

4.2.3 HYDROLOGIE

La zone d'étude est sillonnée par plusieurs cours d'eau dont les plus importants sont :

- Dans la Région Anosy : le Fleuve Mandrare et ses affluents Manambolo et Efaho. Ces deux rivières se trouvent dans la zone d'influence directe des activités prévues pour l'AEE Manambaro.
- Dans la Région Androy : le Fleuve Menarandra et le Fleuve Manambovo. Ce dernier se trouve dans la zone d'influence directe des activités prévues pour la CNP Poste Ampitandrano à Tsihombe.
- Dans la Région Atsimo Andrefana : le Fleuve Onilahy,
- A Manja, Région Menabe : la Rivière Maintapaka.

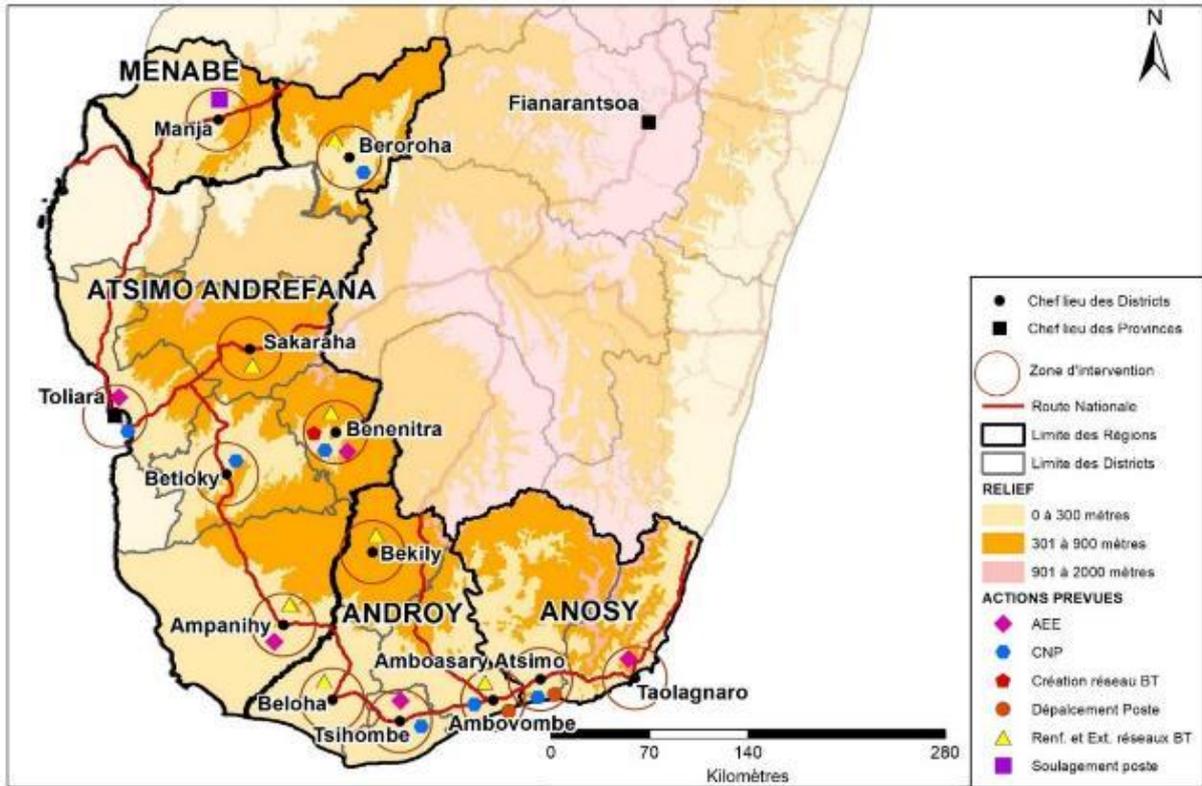


FIGURE 23 : CARTE RELIEF DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

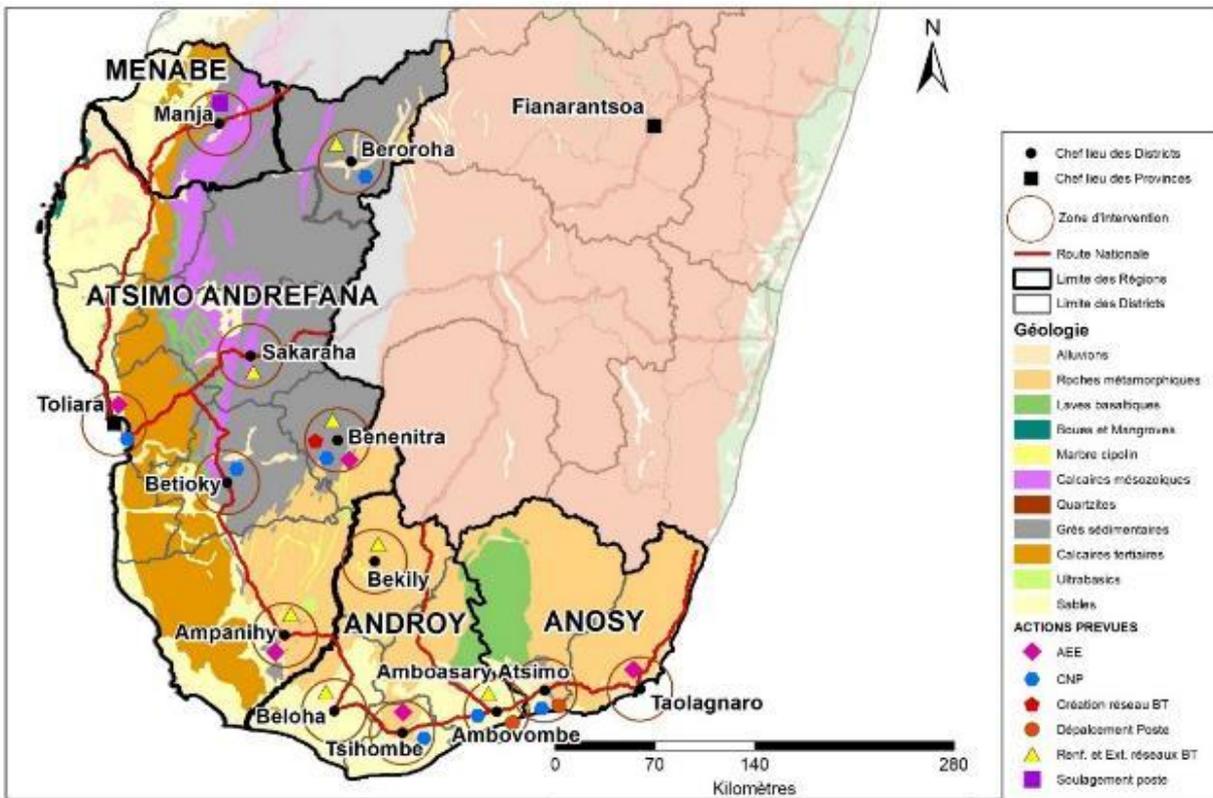


FIGURE 24 : CARTE GEOLOGIQUE DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

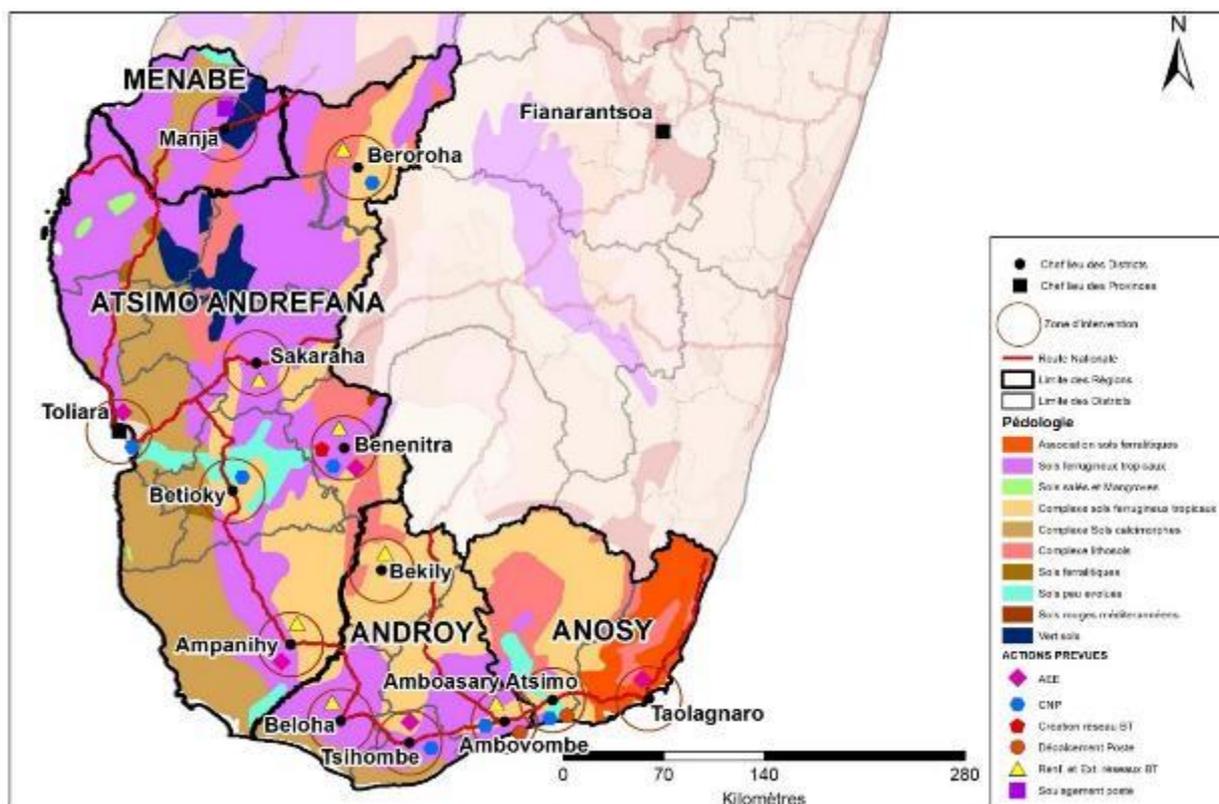


FIGURE 25 : CARTE PEDOLOGIQUE DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

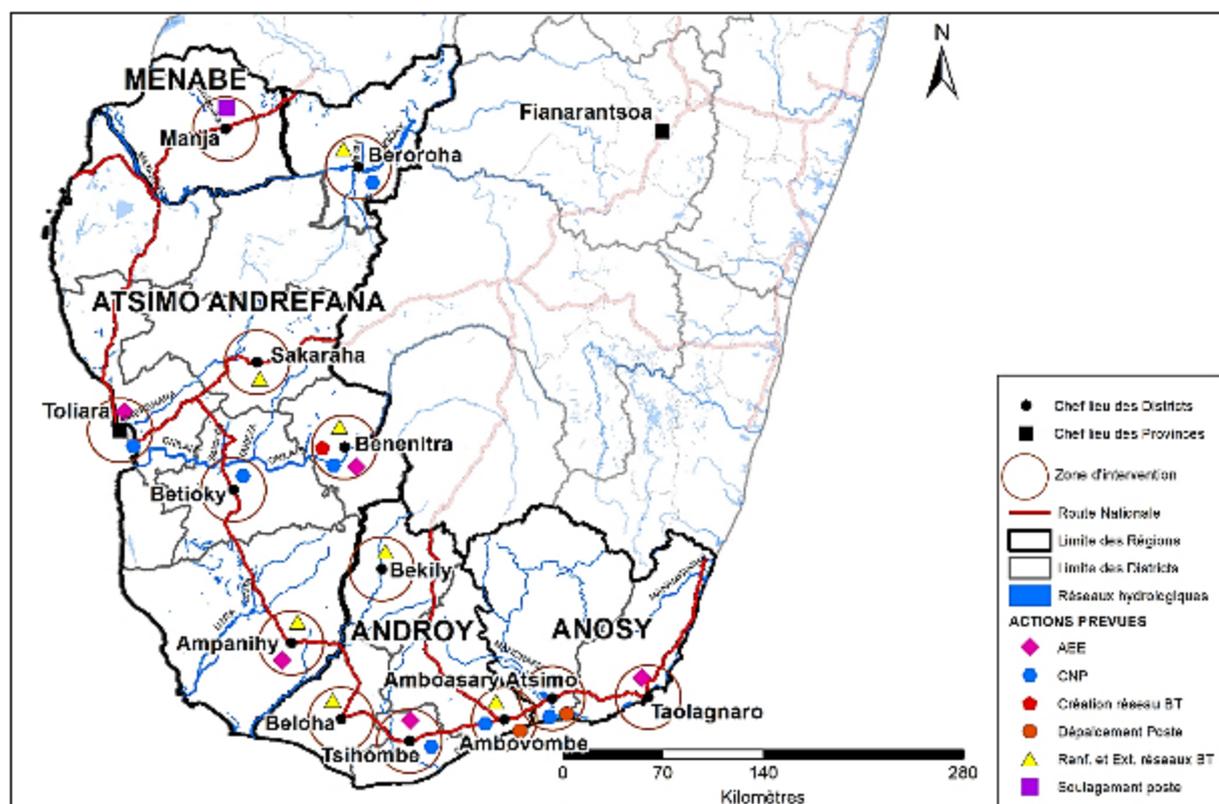


FIGURE 26 : CARTE HYDROLOGIQUE DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

4.3 CARACTERISTIQUES BIOLOGIQUES DE LA ZONE D'ETUDE

4.3.1 FLORE ET VEGETATION

Les principales formations végétales rencontrées dans la zone d'étude sont :

(i). Les formations secondaires humides dégradées constituées principalement de Ravinala et localisées spécifiquement dans la Région Anosy.

(ii) Les formations secondaires sèches dégradées à série Didieracées avec comme essence spécifique l'*Alluaudia procera* (*Fantsiolitra*) et par des fourrés xérophiiles ou bush dégradés du domaine du Sud à Euphorbiacées (*Euphorbia Stenoclada* ou *Famata*), à Didieracées et à Cactacées. Au sein de ces deux types de formation secondaire, on rencontre aussi des espèces d'*Andasonia* et de *Pachypodium*. Ce type de formation végétale se trouve surtout dans les Régions Androy et Atsimo Andrefana.

(iii) Les savanes qui sont des formations résultant généralement de la dégradation des forêts secondaires après défrichement et passages répétés des feux. Elles sont constituées surtout par des végétations herbacées à *Aristida sp* ou à *Heteropogon copntortus* parsemées ou non d'espèces ligneuses à *Tamarindus indica* et/ou à *Poupartia caffra* (*Sakoa*), à côté duquel est souvent associé l'espèce *Flacourtia indica* (*Lamoty*) et le *Celastrus linéaris* (*Tsingilofilo*). Ce type de formation se rencontre dans toutes les régions concernées par le sous-projet.

(iv) Les steppes qui sont des formations herbeuses ouvertes résultant du défrichement et de la dégradation des fourrés xérophiiles. Ce type de formation se rencontre surtout dans les Régions Androy et Anosy et est surtout constitué d'espèces d'*Aristida sp*.

(v) Les plantations d'arbres fruitiers et d'Eucalyptus qui se rencontrent presque dans toutes les régions concernées par le sous-projet.



Plantation de manguiers (Manja)



Plants d'Eucalyptus



Cactus (Sakaraha)

PHOTO 7 : QUELQUES ESPECES VEGETALES RENCONTREES DANS LA ZONE DU SOUS-PROJET

Généralement, les sites d'intervention du sous-projet sont des terrains nus. Sinon, les espèces végétales recensées directement dans tous les sites d'intervention des activités du sous-projet et leurs environs immédiats sont généralement formées par de broussailles, d'espèces de

Cactus et de sisals plantés pour limiter des terrains situés aux abords des routes, quelques espèces de fourrés épineux de la famille de Didieracées et d'Euphorbiacées, des arbres fruitiers, des plants d'*Eucalyptus* et d'*Acacia* et quelquefois, des espèces arbustives *Poupartia caffra* et *Tamarindus indica*.

Par ailleurs, des élagages sont nécessaires au niveau de quelques sites d'intervention de l'activité d'alimentation en énergie électrique de Manambaro à l'intérieur de l'emprise de la RN13. Les arbres concernés sont, en général, des *Eucalyptus*



PHOTO 8 : SITES NECESSITANT UN ELAGAGE LE LONG DE LA RN13

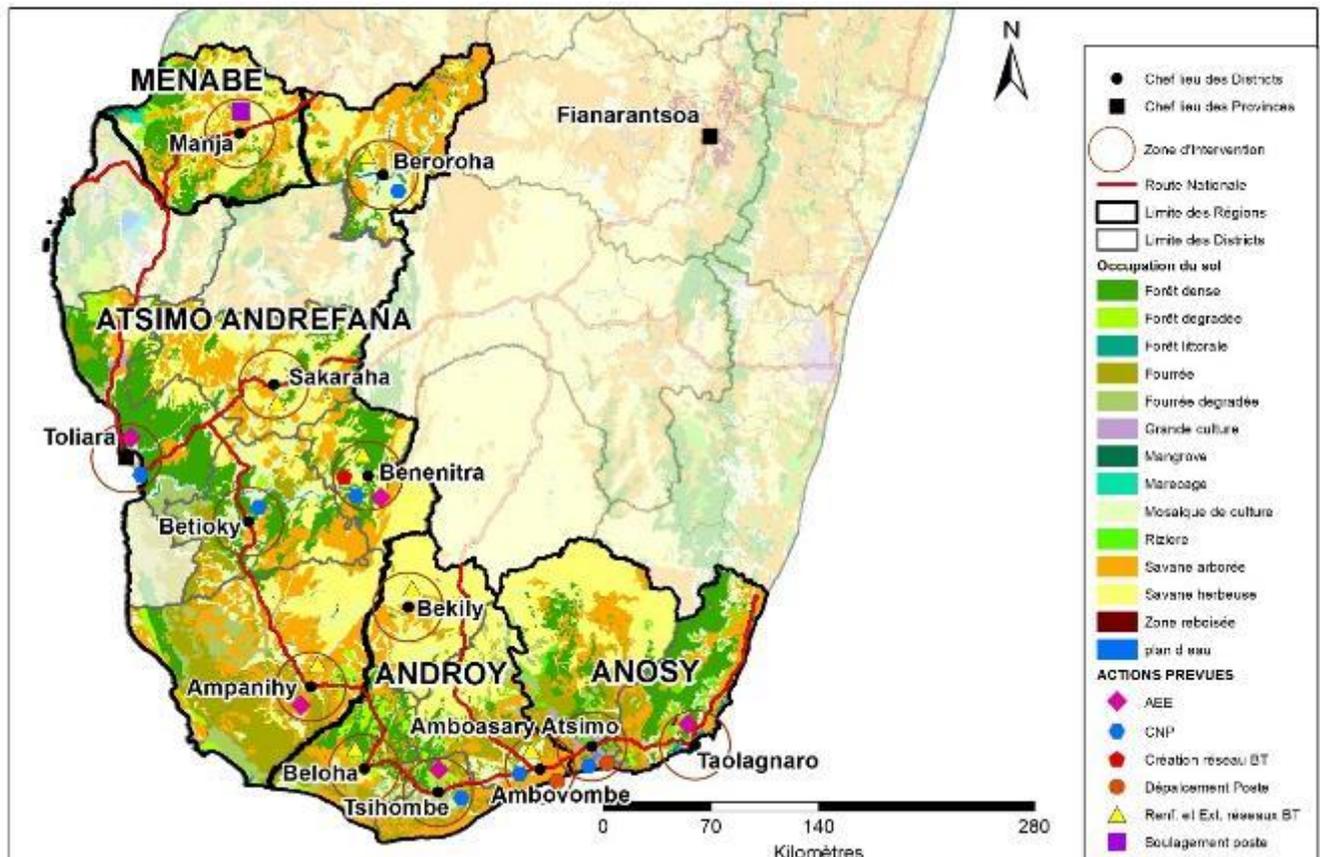


FIGURE 27 : CARTE DE VEGETATION DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

4.3.2 FAUNE

Dans la zone d'étude, à part les quelques espèces aviaires (*Milvus migrans*, *Acridotheres tristis*, *Motacilla alba*, *Copsychus albospecularis*) et l'espèce de lézard *Chalarodon madagascariensis*, la faune est quasi-inexistante. Néanmoins, aucune aire protégée ne se trouve dans tous les sites d'intervention du sous-projet.

En outre, aucun lieu de concentration d'oiseau ni de couloir de migration des oiseaux n'existe dans tous les sites d'intervention du sous-projet. De même, aucune espèce d'oiseaux aquatiques et migrateurs n'a été inventoriée dans les cours d'eau Manambolo, Efaho et Manambovo, se trouvant dans les zones d'influence des activités du sous-projet.

Conclusion partielle

Toutes les espèces végétales et animales rencontrées dans la zone d'étude ne sont pas des espèces rares. Elles sont toutes à large distribution géographique.

4.4 ASPECTS HUMAINS

4.4.1 POPULATION ET DEMOGRAPHIE

4.4.1.1 Ethnies

- Dans la Région Anosy, les deux districts concernés par le sous-projet présentent une différence en termes d'ethnie dominante : si la population de Taolagnaro est formée principalement par des Antanosy, celle d'Amboasary est formée d'Antandroy. Les Antaisaka constituent les migrants les plus importants dans ces deux districts.
- La majorité des habitants de la Région Androy est l'Antandroy. Cependant, un nombre non négligeable d'autres groupes ethniques est aussi présent, en particulier, les Antanosy, les Antanala, les Mahafaly, les Merina et les Betsileo.
- Les Masikoro, les Sakalava, les Vezo d'un côté et les Mahafaly et les Bara de l'autre, groupes de dimensions équivalentes, représentent ensemble la moitié de la population de l'Atsimo Andrefana. Les Antanosy avec les Antandroy sont les migrants les plus nombreux et constituent presque le ¼ de la population. Les autres groupes sont très minoritaires : Betsileo, Antaifasy, Antaisaka, Merina et Betsimisaraka aux environ de 10%.
- A Manja, Région Menabe, près de 60% de la population sont des Sakalava (les autochtones). Les restes de la population sont surtout formées d'Antandroy, Antaisaka, et Betsileo.

4.4.1.2 Coutumes et « fady »

Les habitants de la zone d'étude respectent encore leurs traditions respectives avec surtout le respect des aînés : rien ne pourrait se réaliser sans la demande de bénédiction des ancêtres par ces derniers qui gèrent la vie de la communauté : rite cérémonial, réunion, etc.

La zone d'étude est composée de plusieurs ethnies spécifiques de chaque région. Les coutumes et traditions de la zone d'étude sont donc diversifiés. Cependant, il y a des pratiques communes à toutes les ethnies du Sud telles que la pratique de culte de la mort.

- « Bilo », culte de possession pratiqué par les Antanosy et les Antandroy. C'est surtout un appel aux esprits accompagné de danses et de musiques dans le cadre d'une demande de guérison ou pour résoudre un problème d'ordre personnel ou collectif.
- « Havoria », tradition des tribus Mahafaly et Antandroy du sud marquant les événements de la vie que ce soit pour une circoncision collective ou pour des funérailles.
- « Feria Oramena », fête de la langouste, manifestation culturelle visant la valorisation des produits du terroir et de la gastronomie. Elle est organisée chaque année à Taolagnaro.
- « Rebeke », festival d'identité des cultures traditionnelles du Sud, célébré par la population tous les trois ans, connu surtout dans la Région Androy.
- « Savatsy », circoncision collective pratiquée dans le sud et presque par toutes les ethnies.
- « Fitampoha », cérémonie du bain des reliques royales, pratiquée par les Sakalava de Menabe.

Des « fady » ou "interdits" suivants ont été aussi évoqués lors des consultations publiques :

- L'élevage et la consommation des chèvres et des porcs sont « fady » ou tabou pour les Antanosy et ceux des porcs et des tortues pour les Mahafaly.
- Aux environs du District de Bekily, il est interdit de laver des marmites dans la rivière de Menarandra. Il est aussi interdit de laver des vêtements rouges dans cette rivière.
- Dans le fleuve de Fiherenana à Toliara, il est interdit de naviguer sur une pirogue.
- A Toliara, il est interdit de souiller ou de couper les grands tamariniers qui sont considérés comme arbres sacrés.

4.4.1.3 Structure communautaire

L'organisation sociale de la population est surtout basée sur l'âge et l'expérience de la personne. Les plus âgés considérés comme notables sont respectés par la population et possèdent un pouvoir de décision particulier avec les autorités étatiques.

Par ailleurs, la société patriarcale ainsi que l'appartenance au clan/lignée (*firazanana*) sont aussi des facteurs prépondérants dans le maintien de l'autorité traditionnelle dans la zone.

4.4.1.4 Caractéristiques de la population

Le tableau suivant montre l'effectif de la population dans les Communes concernées.

TABLEAU 4 : POPULATION DES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SOUS-PROJET

District	Commune	Nombre population	Taille moyenne ménages
Ambovombe Androy	Ambovombe Androy	78 607	8
Bekily	Bekily	30 765	6
Beloha	Beloha	52 319	4

District	Commune	Nombre population	Taille moyenne ménages
Tsihombe	Tsihombe	44 765	8
Amboasary Sud	Amboasary Sud	45 989	7
Taolagnaro	Taolagnaro	67 114	5
	Soanierana	10 982	5
	Manambaro	25 000	6
Ampanihy	Ampanihy	57 564	5
Betioky Sud	Betioky Sud	64 400	6
Benenitra	Benenitra	22 550	8
Beroroha	Beroroha	11 997	6
Sakaraha	Sakaraha	30 509	5
Toliara II	Betsinjaka	18 000	8
	Mitsinjo Betanimena	22 201	6
	Saint Augustin	30 356	6
Manja	Manja	27 634	6

Source : Enquêtes socio-économiques, 2021

4.4.2 INFRASTRUCTURES SOCIALES PRINCIPALES

4.4.2.1 Infrastructures scolaires

Les infrastructures scolaires publiques et privées existantes dans les communes concernées directement par les activités du projet sont résumées dans le tableau qui suit :

TABLEAU 5 : INFRASTRUCTURES SCOLAIRES PRESENTES DANS LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SOUS-PROJET

Commune	Publique			Privée		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Ambovombe Androy	25	2	1	4	1	1
Bekily	9	2	1	1	1	-
Beloha	18	3	1	1	1	-
Tsihombe	39	1	1	1	1	-
Amboasary Sud	21	4	2	2	1	2
Taolagnaro	12	9	1	4	1	2
Manambaro	9	-	1	-	-	-
Soanierana	7	-	1	-	-	-
Ampanihy	42	1	1	1	1	6
Betioky Sud	78	2	1	1	1	-
Benenitra	32	1	1	-	-	-
Beroroha	46	-	1	-	1	-
Sakaraha	52	6	1	3	1	-
Betsinjaka	13	2	1	1	-	-
Mitsinjo Betanimena	65	5	1	-	-	65
Saint Augustin	52	-	1	-	1	-

Commune	Publique			Privée		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Manja	10	2	1	2	1	10

Sources : Monographies des Régions Anosy, Androy, Atsimo Andrefana, et Menabe CREAM, 2014

D'après ce tableau, toutes les communes concernées par le sous-projet disposent d'au moins une EPP par Fokontany mais l'on constate l'insuffisance des établissements secondaires. Ce qui favorise l'abandon des élèves après avoir fini le niveau primaire.

Aucune infrastructure scolaire ne sera touchée par la mise en œuvre du sous-projet dans la Direction interrégionale de Toliara.

4.4.2.2 Infrastructures sanitaires

Les infrastructures sanitaires publiques existantes dans les communes concernées directement par le sous-projet se trouvent dans le tableau qui suit :

TABLEAU 6 : INFRASTRUCTURES SANITAIRES PUBLIQUES PRESENTES DANS LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SOUS- PROJET

Commune	CSB1	CSB2	CHD1	CHD2
Ambovombe Androy	-	1	-	-
Bekily	1	1	1	-
Beloha	-	1	-	-
Tsihombe	-	1	-	-
Amboasary Sud	-	1	1	-
Taolagnaro	-	1	-	1
Manambaro	-	1	-	-
Soanierana	-	1	-	-
Ampanihy	-	1	1	-
Betioky Sud	1	1	1	-
Benenitra	1	1	1	-
Beroroha	1	1	1	-
Sakaraha	-	1	1	-
Betsinjaka	-	1	-	-
Mitsinjo Betanimena	-	1	-	-
Saint Augustin	2	1	-	-
Manja	1	1	1	-

Sources : Monographies des Régions Anosy, Androy, Atsimo Andrefana, et Menabe CREAM, 2014

En général, les pathologies dominantes dans toutes les communes concernées sont : le paludisme, les maladies diarrhéiques et les IRA surtout pour les enfants.

Aucune infrastructure sanitaire ne sera touchée par la mise en œuvre du sous-projet dans la Direction interrégionale de Toliara.

4.4.2.3 Alimentation en eau et en électricité

- ❖ Tous les Chefs-lieux des Districts concernés par le sous-projet possèdent un réseau de distribution d'eau courante. JIRAMA n'est pas la seule à assurer l'approvisionnement en eau dans tous ces districts mais il y a aussi d'autres fournisseurs qui assurent la distribution d'eau courante dans certains d'eux.

D'après les enquêtes menées sur le terrain, la zone de couverture en eau est encore faible dans toutes les régions d'étude.

- ❖ Tous les Chefs-lieux des Districts concernés par le sous-projet sont aussi alimentés en énergie électrique à l'aide des centrales thermiques de la JIRAMA sauf Taolagnaro qui est alimenté par la centrale thermique de QMM et Toliara II qui est alimenté par les groupes de Henri Fraise et d'ENELEC.

Les investigations sur terrain ont permis de savoir que les abonnés potentiels utilisent actuellement des énergies de substitution à l'électricité pour l'éclairage des maisons et pour faire fonctionner les appareils audio-vidéo dont ils disposent.

Dans la majorité des cas, la population utilise des lampes à pétrole, des bougies et des panneaux solaires.

TABLEAU 7 : DONNEES SUR L'ELECTRICITE DANS LES COMMUNES CONCERNEES

Centre	Nb groupe en marche	Puissance installée (kW)	Puissance disponible (kW)	Pointe maximale (kW)	Nb transformateurs	Nb transformateurs à renforcer	Nb d'abonnés JIRAMA
Ambovombe Androy	4	840	660	489	2	0	1 149
Bekily	2	264	204	260	1	1	651
Beloha	4	242	180	114	1	0	296
Tsihombe	3	352	334	165	1	1	357
Amboasary Sud	4	960	360	290	1	1	698
Taolagnaro	QMM	-	-	2 500	1	0	4 833
Ampanihy	2	360	-	200	1	0	699
Betioky Sud	2	360	-	200	1	0	699
Benenitra	3	188	162	60	0	0	184
Beroroaha	2	96	96	40	0	0	230
Sakaraha	4	1 052	680	479	1	0	1 485
Toliara II	Henri Fraise : 4 ENELEC : 3	33 800	11 900	7 272	7	0	19 355
Manja	JIRAMA : 1 FPGS : 1 (panne)	352	275	160	1	1	552

Source : JIRAMA, 2021

4.4.2.4 Infrastructures routières

Les infrastructures routières jouent un rôle primordial dans la mesure où d'une part elles assurent l'acheminement des produits des zones productrices vers les consommateurs et d'autre part elles permettent de rompre l'isolement géographique des communes de chaque région.

Elles jouent donc un rôle moteur dans l'activité économique et sociale et contribue au développement de chaque région.

A l'exception des Districts de Toliara II et de Sakaraha de la Région Atsimo Andrefana et les deux districts de la Région Anosy concernés par le sous-projet, tous les autres districts sont accessibles ou difficilement accessibles pendant la saison sèche et presque inaccessibles pendant la saison des pluies à cause de la dégradation partielle ou totale des infrastructures routières.

4.4.3 MAISONS D'HABITATION / BATIMENTS

Dans tous les districts concernés par le sous-projet, des maisons d'habitations et quelques bureaux administratifs sont installés tout près du bord des routes. Outre les perturbations temporaires que causera la mise en œuvre des activités du sous-projet, aucune maison ne sera déplacée.

Cependant, à Manja, on note l'existence d'un poteau concerné par l'activité de soulagement poste à l'intérieur d'un terrain privé dont le propriétaire a accepté de faire entrer librement JIRAMA pour faire les travaux et les entretiens.



PHOTO 9 : POTEAU EXISTANT A L'INTERIEUR D'UNE COUR PRIVEE

4.4.4 SITES CULTURELS

Aucun site culturel ni cultuel n'a été recensé dans les sites d'intervention des activités couverts par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toliara. Cependant, il est à rappeler que des stèles et tombeaux se trouvent à des dizaines de mètres de quelques sites du sous-projet mais aucun ne sera touché lors de la mise en œuvre des activités du sous-projet.

4.4.5 ACTIVITES ECONOMIQUES PRINCIPALES

4.4.5.1 Agriculture

L'agriculture est l'activité principale de la majeure partie des populations dans la zone d'étude.

Les variétés des produits varient d'une région à l'autre mais en général, les cultures sont composées par des cultures vivrières notamment le riz (la riziculture est surtout pratiquée dans les communes situées en bordure des rivières), le manioc, le maïs et la patate douce. Viennent ensuite les céréales comme le haricot, les lentilles et le poids du cap. Et en troisième lieu se trouvent les cultures de rente et industriel telles que le sisal, la canne à sucre, le tabac, l'arachide et le café.

La plupart des gens pratiquent encore le système de culture traditionnel non mécanisé. Les produits sont principalement destinés à subvenir les besoins quotidiens de la famille mais aussi à la vente pour ceux qui ont des surplus de produits.

Aucune zone de culture ne sera touchée pendant les activités prévues pour la mise en œuvre du sous-projet dans la Direction interrégionale de Toliara.

4.4.5.2 Elevage

L'élevage demeure aussi une activité largement répandue dans la partie sud de Madagascar. L'élevage de ruminants est l'apanage des hommes. Il est aussi la fondation des valeurs traditionnelles. Plus un individu a un grand troupeau, plus il a un rang social élevé. L'élevage de volailles est principalement une activité des femmes pour subvenir à leurs propres besoins et ceux du ménage.

L'élevage des bovins reste le plus important dans toutes les zones d'étude dont l'élevage est de type extensif. Au sein de tous les districts concernés par le sous-projet, les motifs économiques et culturels se mélangent dans l'élevage bovin. Ainsi, les zébus sont utilisés dans les activités culturelles (labours et piétinage) mais aussi ils sont abattus pour marquer les rites et cérémonies traditionnelles.

Communes de la Région Androy possèdent au moins un centre de santé avec des chambres d'accouchement.

Dans la zone d'étude, ce sont les Districts de Bekily, d'Ambovombe Androy, d'Ampanihy Ouest et de Betioky Sud qui sont les principaux éleveurs de bovins. Les quatre districts de la Région Androy concernés par le sous-projet ainsi que les Districts d'Amboasary Sud, d'Ampanihy Ouest et de Betioky Sud sont aussi caractérisés par la forte présence des petits ruminants (caprins et ovins). L'élevage des porcins est en général peu répandu en raison d'interdits alimentaires. Il est plus pratiqué dans les Districts de Bekily et de Toliara II. Par ailleurs, l'élevage de volailles est pratiqué dans tous les districts dont particulièrement, l'élevage de dindons est plus marqué dans la Région Anosy et dans les districts de Betioky Sud et d'Ampanihy Ouest.

Par ailleurs, dans la zone d'étude, la rizipisciculture se rencontre surtout dans les Districts de Taolagnaro (Région Anosy), Betioky Sud (Région Atsimo Andrefana) et Manja (Région Menabe).

Aucune zone de pâturage n'a été rencontrée aux environs de la zone touchée.

4.4.5.3 Pêche

Dans la zone d'étude, le type et l'importance de la pêche varient suivant la position géographique du milieu concerné :

- La pêche industrielle et maritime se rencontre dans le District de Taolagnaro (Région Anosy) qui est réputé par les pêches langoustière et crevette.
- La pêche côtière se rencontre aussi dans le District de Taolagnaro (Région Anosy) ; les Districts d'Ambovombe Androy et Tsihombe (Région Androy) et dans les Districts d'Ampanihy et Toliara II (Région Atsimo Andrefana).
- A l'exception du District de Sakaraha, la pêche en eau douce se pratique dans tous les districts concernés par le sous-projet.

4.4.5.4 Activité minière

Les régions d'étude regorgent d'importantes ressources minières. De ce fait, elles offrent des opportunités d'exploitation de pierres précieuses et fines ainsi que des minerais. Ainsi, presque tous les districts concernés par le sous-projet font l'objet des activités d'exploitation minière, à savoir :

- Les Districts de Taolagnaro et d'Amboasary Sud dans la Région Anosy
- Les Districts d'Ambovombe Androy, de Bekily et de Beloha dans la Région Androy
- Les Districts d'Ampanihy Ouest, de Benenitra, de Beroroho, de Betioky et de Sakaraha dans la Région Atsimo Andrefana.

Par ailleurs, dans presque tous les districts, on note l'existence de petits exploitants miniers informels.

Aucune activité du sous-projet ne se trouve dans les gîtes d'exploitation minière.

4.4.5.5 Tourisme

Le Grand Sud de Madagascar composé par les Régions Androy, Anosy, Atsimo Andrefana et Menabe est l'une des destinations touristiques les plus connues de l'île, notamment, par la présence de nombreux attraits touristiques tels que le paysage, les cultures ainsi que la richesse de ses biodiversités uniques. De ce fait, plusieurs districts disposent des infrastructures touristiques modernes et typiques.

4.4.5.6 Commerce

Les échanges commerciaux figurent parmi les activités économiques dominantes de toutes les régions d'étude. En effet, l'activité commerciale, qui ne cesse de s'accroître, appartient pour une large partie au secteur informel, et une grande partie des ménages tirent leurs revenus de ce secteur.

Sur le plan échange et commerce, tous les Chefs-lieux des Districts concernés par le sous-projet disposent chacun d'un marché quotidien. En outre, tous les Chefs-lieux des Communes ont chacun leur jour du marché hebdomadaire qui s'étale, en général, le long des routes nationales. De ce fait, des étalages / kiosques commerciaux temporaires ou permanentes se construisent le long des trottoirs dont une cinquantaine situant dans les Fokontany de Manambaro (au nombre de 20) et de Soanierana (au nombre de 30) se trouvent dans l'emprise des sites d'intervention de l'activité AEE Manambaro prévue.

Toutefois, après consultation de toutes les parties prenantes, la réhabilitation de la RN13 est prévue d'ici peu. Cette réhabilitation nécessite la libération de l'emprise de cette route nationale. De ce fait, tous ces marchands sont déjà prévus quitter ces lieux. Ainsi, selon les Maires des CR de Manambaro et de Soanierana, ces marchands ne devront plus être là avant le début des travaux prévus pour l'activité AEE Manambaro du Projet LEAD.

En conséquence, tous ces marchands sont déjà des PAP du projet de réhabilitation de la RN13 et ne feront plus partie des PAP du Projet LEAD.

Aucune activité commerciale ne sera donc touchée par la mise en œuvre des activités du sous-projet prévues dans la Direction interrégionale de Toliara.

4.4.5.7 Télécommunication

Les trois principaux opérateurs mobiles (Orange, Telma, Airtel) sont présents dans les zones urbaines et certaines Communes concernées par le projet. Néanmoins, malgré cette présence, la couverture en réseau de la téléphonie mobile reste limitée. Autre que les appels téléphoniques, les téléphones portables ont apportés tant de service pour la population. Comme la facilité de transférer de l'argent, l'accès à des différentes informations par internet et réseaux sociaux.

Il est à noter cependant que, tout comme la plupart du secteur secondaire, le développement de ce secteur est conditionné, entre autres, par la disponibilité de l'électricité.

5. CONSULTATIONS PUBLIQUES

5.1 OBJECTIF ET DEMARCHE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Durant l'élaboration de ce PGES, des entretiens ont été effectués au préalable auprès des Autorités locales (Régions, Districts, Communes, Fokontany) et qui ont eu pour but de leur communiquer une information juste sur le projet et le déroulement des études à réaliser.

Des consultations du public ont été ensuite menées dans toutes les communes concernées directement par les différentes activités prévues afin de pouvoir recueillir les préoccupations, perceptions et opinions des populations concernées.

Une rencontre a été aussi effectuée avec le Responsable de projets de l'opérateur TELMA ayant des réseaux enterrés le long des axes routiers.

TABLEAU 8: DATES ET LIEUX DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Date	Districts	Communes	Homme	Femme	Total
14 Décembre 2021	Bekily	Bekily	18	7	25
16 Décembre 2021	Ambovombe Androy	Ambovombe Androy	21	20	41
17 Décembre 2021	Amboasary Sud	Amboasary Sud	15	17	22
19 Décembre 2021	Tolagnaro	Soanierana	25	7	32
22 Décembre 2021		Taolagnaro	6	3	09
		Manambaro	35	6	41
24 Décembre 2021	Tsihombe	Tsihombe	15	15	30
27 Décembre 2021	Beloha	Beloha	12	0	12
30 Décembre 2021	Ampanihy	Ampanihy	25	17	42
31 Décembre 2021	Betioky Sud	Betioky Sud	19	2	21
03 Janvier 2022	Benenitra	Benenitra	21	1	22
05 Janvier 2022	Toliara II	Mitsinjo Betanimena	15	8	23
05 Janvier 2022		Betsinjaka	8	6	14
09 Janvier 2022		Saint Augustin	19	17	36
07 Janvier 2022	Manja	Manja	14	7	21
11 Janvier 2022	Sakaraha	Sakaraha	48	0	48
11 Janvier 2022	Beroroha	Beroroha	14	10	24

Chaque consultation publique a été déroulée comme suit :

- Information sur le sous-projet : après la présentation du sous-projet et de ses objectifs une présentation des activités prévues dans chaque site et le mode et la modalité d'exécution des travaux ont été exposés. Ensuite, les impacts positifs et négatifs probables du sous-projet sur l'Environnement et les mesures à prendre ont été présentés.
- Des « Questions/Réponses » ont suivi cette présentation et des éclaircissements ont été apportés.

- A la fin de la séance, une sensibilisation sur l'existence et l'accessibilité d'un mécanisme de gestion des plaintes aux populations concernées a été effectuée tout en sachant les autres moyens de recours disponibles au niveau de chaque local.
- Par ailleurs, un cahier de registre de doléances a été encore laissé pendant une période de 15 jours au niveau des communes ou Fokontany concernés afin que les absents ou autres puissent y inscrire leurs préoccupations et/ou suggestions.

Tous les cahiers ont été retournés et outre la demande d'extension de la couverture en électricité dans les Fokontany non desservis, aucune préoccupation n'a été enregistrée dans ces cahiers.

5.2 RÉSULTATS DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

5.2.1 PERCEPTIONS DES POPULATIONS SUR LE PROJET

Dans toutes les communes concernées par le sous-projet, les résultats de toutes les consultations publiques réalisées ont été positifs : aucun problème concernant la réalisation du sous-projet n'a été évoqué et les divers groupes consultés adhèrent et soutiennent le projet qui, selon eux, sera une opportunité pour le développement de tous les secteurs d'activités existants dans leurs circonscriptions respectives.

En conclusion, on peut noter que tous les acteurs à la base sont très favorables au sous-projet qu'ils attendent avec enthousiasme et impatience. Ainsi, ils perçoivent ce sous-projet comme étant une solution aux problèmes de sécurité dans toutes les zones.

5.2.2 ATTENTES / PRÉOCCUPATIONS / SUGGESTIONS

Les attentes, préoccupations et suggestions de toutes les parties rencontrées et consultées dans les centres de la Direction interrégionale de Toliara concernés par le sous-projet sont résumées dans le tableau 9.

Toutes les consultations publiques ont été sanctionnées par un PV (*voir annexe 11*).

TABLEAU 9 : PREOCCUPATIONS RECUEILLIES LORS DES CONSULTATIONS DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Parties prenantes consultées	Attentes	Préoccupations	Suggestions/Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> - Service de Distribution Électricité : Toliara - Groupement JIRAMA : Tolagnaro - Secteurs JIRAMA : Bekily, Ambovombe, Tsihombe, Beloha, Ampanihy Ouest, Betioky, Benenitra, Manja, Sakaraha, Beroroha, Amboasary Sud - Directeur de Cabinet du Gouverneur Région Androy - Secrétaire Général Atsimo Andrefana - Chefs et Adjoints Chefs District : Bekily, Amboasary Sud, Beloha Androy, Ampanihy, Betioky, Benenitra, Manja, Toliara II, Sakaraha. - Préfet : Ambovombe, Taolagnaro - Maires, PDS, SG et Adjoints Maires (17 Communes) - Chefs et Adjoints Chefs Fokontany (48) - Directions de la Population de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme Région Anosy et Atsimo Andrefana - Services de District de la Population de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme : Betioky, Toliara II, Sakaraha - CECJ Ambovombe - Population bénéficiaire du projet - Responsable TELMA 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation effective et rapide du projet facteur de développement et contre l'insécurité - Facilitation des procédures pour les branchements individuels - Eclairage public - Electrification des autres fokontany non bénéficiaires - Extension du projet dans tous les Fokontany - Extension du projet dans les villages en bordure de la RN 13 - Facilitation des branchements individuels - Revu du coût de l'électricité 	<ul style="list-style-type: none"> - Insécurité - Coût de l'électricité trop cher - Crainte du démarrage tardif ou de la non-réalisation du projet - Insuffisance de puissance disponible par rapport au besoin - Impact de l'électrification sur la santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun commerçant en bordure de la RN13 ne sera touché à cause de la réhabilitation de la RN - Éclairage public dans chaque Fokontany : Communes Bekily, Ambovombe, Amboasary, Soanierana, Tsihombe, Beloha, Betioky Sud, Mitsinjo Betanimena, Saint Augustin, Sakaraha, Beroroha - Installation rapide des branchements individuels - Extension du projet à l'intérieur des Fokontany mais pas seulement en bordure des routes - Priorisation du recrutement de la main d'œuvre locale en cas de besoin d'ouvriers - Remplacement des poteaux pourris - Sensibilisation et formation sur l'utilisation de l'électricité à la population - Non réalisation des travaux lors des jours du marché le long des axes d'intervention - Communiquer aux opérateurs concernés le tracé des activités du projet avant les travaux et en cas d'empiètement, assis-tance des Agents des opérateurs pendant les travaux



Amboasary Sud



Ambovombe Androy



Ampanihy



Bekily



Beloha



Benenitra



Beroroha



Betioky Sud



Manja



Sakaraha



Tsihombe



Taolagnaro



Toliara

PHOTO 10 : QUELQUES PHOTOS DE CONSULTATIONS PUBLIQUES MENEES DANS CHAQUE COMMUNE

6. ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES PROPOSEES

6.1 METHODE D'EVALUATION DES IMPACTS

6.1.1 CRITERES D'EVALUATION DES IMPACTS

L'importance des impacts négatifs sera appréciée avec les trois paramètres suivants : intensité, étendue et durée.

TABLEAU 10 : CRITERES D'EVALUATION DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS

Critères	Appréciation	Hypothèse d'appréciation
Valeur de l'élément du milieu (Degré de conservation et de protection)	Elevée	Lorsque l'élément présente des qualités exceptionnelles et dont la conservation ou la protection font l'objet d'un consensus.
	Moyenne	Lorsque l'élément représente un sujet de préoccupation mais dont la conservation ou la protection ne fait pas l'objet d'un consensus.
	Faible	Lorsque l'élément suscite peu ou pas de préoccupation, de protection ou de conservation.
Intensité (Ampleur de la perturbation ou de la modification)	Forte	L'impact détruit l'élément de l'environnement touché, met en cause son intégrité ou son utilisation ou entraîne un changement majeur de sa répartition générale dans le milieu et en modifie complètement sa dynamique.
	Moyenne	L'impact modifie l'élément de l'environnement touché sans mettre en cause son intégrité ou son utilisation, ou qu'il entraîne une modification limitée de sa répartition générale dans le milieu sans pour autant en modifier les fonctions.
	Faible	L'impact altère faiblement l'élément de l'environnement touché sans modifier véritablement sa qualité, ni sa répartition générale ni son utilisation dans le milieu.
Etendue (Portée spatiale de l'impact)	Régionale	L'impact sera ressenti par une part importante de la population ou sur un vaste territoire, en dehors même de la zone d'étude
	Zonale	L'impact sera ressenti par les récepteurs situés à l'intérieur de la zone d'étude.
	Locale	L'impact ne sera ressenti que par une proportion limitée de récepteurs ou dans un espace réduit.
Durée	Permanente	Si l'impact a un caractère d'irréversibilité et ses effets sont ressentis de manière définitive ou sur une période plus longue que la période de construction.
	Temporaire	Si l'impact peut s'échelonner sur une période déterminée ou au plus durant la période de construction et doit être associé à la notion de réversibilité.
	Ponctuelle	Si l'impact ne dure que pendant une courte période puis passagère.

6.1.2 IMPORTANCE DES IMPACTS

L'importance des impacts est évaluée selon les critères d'évaluation cités ci-dessus. L'impact peut ainsi avoir une importance majeure, moyenne ou mineure.

TABLEAU 11 : TABLEAU D'ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS

Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Étendue	Durée	Importance des impacts positifs	Importance des impacts négatifs
Élevée	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Majeure	Majeure
			Ponctuelle	Majeure	Majeure
		Zonale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Majeure	Majeure
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Locale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
	Moyenne	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Majeure	Majeure
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Zonale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Locale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
	Faible	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Zonale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
Locale		Permanente	Moyenne	Moyenne	
		Temporaire	Mineure	Mineure	
		Ponctuelle	Mineure	Mineure	
Moyenne	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Majeure	Majeure
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Zonale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Locale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
	Moyenne	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne

Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Étendue	Durée	Importance des impacts positifs	Importance des impacts négatifs	
		Zonale	Permanente	Moyenne	Moyenne	
			Temporaire	Moyenne	Moyenne	
			Ponctuelle	Mineure	Mineure	
		Locale	Permanente	Moyenne	Moyenne	
			Temporaire	Mineure	Mineure	
			Ponctuelle	Mineure	Mineure	
		Faible	Régionale	Permanente	Moyenne	Moyenne
				Temporaire	Moyenne	Moyenne
				Ponctuelle	Mineure	Mineure
			Zonale	Permanente	Moyenne	Moyenne
				Temporaire	Mineure	Mineure
				Ponctuelle	Mineure	Mineure
	Locale	Permanente	Mineure	Mineure		
		Temporaire	Mineure	Mineure		
		Ponctuelle	Mineure	Mineure		
	Faible	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
				Temporaire	Moyenne	Moyenne
				Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
Zonale			Permanente	Moyenne	Moyenne	
			Temporaire	Moyenne	Moyenne	
			Ponctuelle	Mineure	Mineure	
Locale			Permanente	Moyenne	Moyenne	
			Temporaire	Mineure	Mineure	
			Ponctuelle	Mineure	Mineure	
Moyenne			Régionale	Permanente	Moyenne	Moyenne
				Temporaire	Moyenne	Moyenne
				Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Zonale	Permanente	Moyenne	Moyenne	
			Temporaire	Mineure	Mineure	
			Ponctuelle	Mineure	Mineure	
		Locale	Permanente	Mineure	Mineure	
			Temporaire	Mineure	Mineure	
			Ponctuelle	Mineure	Mineure	
Faible		Régionale	Permanente	Moyenne	Moyenne	
			Temporaire	Mineure	Mineure	
			Ponctuelle	Mineure	Mineure	
		Zonale	Permanente	Mineure	Mineure	
			Temporaire	Mineure	Mineure	
			Ponctuelle	Mineure	Mineure	
		Locale	Permanente	Mineure	Mineure	
			Temporaire	Mineure	Mineure	
			Ponctuelle	Mineure	Mineure	

- Un impact d'importance majeure correspond, de façon générale, à une altération profonde de la nature ou de l'utilisation d'un élément valorisé par l'ensemble de la population ou par une grande proportion de la population ou des utilisateurs qui fréquentent la zone d'étude.
- Un impact d'importance moyenne correspond, de façon générale, à une altération partielle de la nature ou de l'utilisation d'un élément valorisé par une proportion limitée de la population ou des utilisateurs qui fréquentent la zone d'étude.
- Un impact d'importance mineure correspond, de façon générale, à une faible altération de la nature ou de l'utilisation d'un élément valorisé par un groupe restreint de personnes.

6.2 IDENTIFICATION DES IMPACTS POTENTIELS

6.2.1 SOURCES D'IMPACT

La connaissance des sources d'impact permet d'identifier les impacts probables du projet sur les composantes des milieux physique, biologique et humain pendant toutes les phases du projet.

Les principales sources d'impact, suivant les phases du projet, sont les suivantes :

- ✓ Phase de préparation
 - Recrutement des ouvriers
 - Installation de la base vie
 - Circulation des véhicules, camions et engins pour le transport des machineries, des matériels, des équipements et des matériaux

- ✓ Phase de travaux

Les sources d'impact concernent les opérations prévues pour les activités suivantes :

- Déplacement d'un poste
- Soulagement d'un poste
- Création d'un nouveau poste de transformation électrique (CNP)
- Alimentation en Energie Electrique (AEE)
- Renforcement et l'extension du réseau BT
- Création du réseau BT.

Ces opérations concernent généralement :

- Le débroussaillage de l'emprise du poteau
- L'élagage des arbres
- La réalisation des fouilles
- La dépose des poteaux (sauf pour l'AEE)
- La dépose des transformateurs
- Le levage poteaux
- La pose des armements et IACM
- La pose des transformateurs, disjoncteurs et autres accessoires
- Le tirage ligne

- Le transport des poteaux et autres accessoires déposés.
- ✓ Phase d'exploitation
 - Exploitation des installations
 - Travaux d'entretien en cas de coupure et élagage.

6.2.2 IMPACTS POSITIFS ATTENDUS DU PROJET ET MESURES D'OPTIMISATION

Les impacts positifs du projet englobent les avantages attendus de la réalisation du projet pendant toutes ses phases, entre autres : la création d'emplois, le développement économique et social, l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement du secteur.

En somme, toutes ces retombées économiques et sociales découlant du projet ont une importance significative.

6.2.2.1 Impacts positifs liés aux phases de préparation et de construction

❖ Création d'emplois

Pendant les phases de préparation et de construction, le besoin en main d'œuvre temporaire du sous-projet, évalué à des centaines d'emplois locaux non qualifiés dans la Direction interrégionale de Toliara, est une opportunité significative pour les populations des villages concernés en termes de gain direct (revenus).

Ceci va permettre d'accroître les revenus des populations et d'améliorer les conditions de vie des ménages.

Certains petits entrepreneurs et fournisseurs locaux pourront aussi bénéficier de cette opportunité d'affaires grâce aux besoins des services et biens pour les activités de construction.

❖ Développement des activités commerciales (opportunité pour le genre)

Les travaux auront également comme effets de stimuler l'économie locale en offrant la possibilité de développer les petits commerces autour des chantiers tels que la vente de nourriture au personnel de l'entreprise par les femmes. Et par conséquent, l'augmentation de leurs revenus participant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie.

6.2.2.2 Impacts positifs liés à la phase d'exploitation

❖ Amélioration de la situation énergétique

La mise en œuvre des activités prévues par la densification, l'extension et le renforcement du réseau va améliorer la situation énergétique de toutes les régions concernées et du pays en général. Entre autres, l'augmentation du taux d'accès à l'électricité (augmentation de nouveaux abonnés), la résolution des problèmes liés aux délestages techniques et du déficit électrique.

❖ Développement d'activités socio-économiques

La présence de l'électricité constituera un facteur de développement économique remarquable. En effet, elle développera et / ou donnera naissance à d'autres secteurs d'activité économique dépendant du secteur électricité tels que les activités liées au secteur télécommunication, les secteurs industriel et touristiques ainsi que le développement des petites activités (salon de coiffure, etc.).

❖ Amélioration des conditions de vie des populations

La réalisation du sous-projet va améliorer la qualité de vie et de bien-être des ménages du fait de l'accès à l'électricité et par la possibilité d'utiliser des appareils électriques telles que la télévision, de recharger les téléphones portables à la maison, d'investir de nouveaux équipements électroménagers, de pouvoir conserver des denrées, etc.

❖ Amélioration des services de santé et d'éducation

La fourniture régulière de l'électricité améliorera les conditions de travail des centres de santé (Par exemple : la possibilité de conservation des vaccins et autres produits pharmaceutiques dans les hôpitaux) favorisant ainsi une meilleure prise en charge des malades et l'augmentation de la fréquentation des centres de soins.

Le projet permettra aussi d'améliorer les conditions d'études pour les élèves et les étudiants ainsi que les conditions de travail dans les établissements scolaires.

❖ Amélioration de la sécurité

La réalisation du sous-projet pourra contribuer à l'extension du réseau d'éclairage public, notamment dans les centres périurbains. Il en découlera une motivation certaine dans la lutte contre l'insécurité, le banditisme et la criminalité dont le facteur le plus favorisant est l'obscurité.

❖ Amélioration du fonctionnement des services administratifs et des opérateurs économiques

La présence de l'électricité entraînera une meilleure condition de travail des services administratifs et des opérateurs économiques implantés dans les régions concernées du fait, entre autres, de la possibilité d'utilisation du matériel informatique et de la facilité de communication, etc

6.2.2.3 Evaluation des impacts positifs et mesures d'optimisation

TABEAU 12 : EVALUATION DES IMPACTS POSITIFS ET MESURES D'OPTIMISATION

Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'optimisation
	Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Etendue	Durée	Importance	
PHASES DE PREPARATION ET DE CONSTRUCTION						
Création d'emplois	Moyenne	Forte	Régionale	Temporaire	Majeure	Favoriser le recrutement de la main d'œuvre locale pendant les travaux
Développement des activités commerciales	Moyenne	Forte	Locale	Temporaire	Moyenne	Favoriser l'approvisionnement local des services et biens
PHASE D'EXPLOITATION						
Amélioration de la situation énergétique	Elevée	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Valoriser la puissance électrique disponible Raccorder des clients supplémentaires
Développement d'activités socio-économiques	Elevée	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Doter d'électricité les zones du projet non encore desservies
Amélioration des conditions de vie des populations	Elevée	Forte	Zonale	Permanente	Majeure	Promouvoir de l'électricité à prix abordable, acceptable et accessible pour toutes les couches de population
Amélioration des services de santé et d'éducation	Elevée	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Doter les services de santé et d'éducation des équipements et matériels pour une meilleure condition de travail
Amélioration de la sécurité	Elevée	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Développer et intensifier l'éclairage public dans tous les Fokontany
Amélioration du fonctionnement des services administratifs et des opérateurs économiques	Elevée	Moyenne	Régionale	Permanente	Majeure	Doter les services administratifs des matériels informatiques, des moyens de communication tels que Internet.

6.2.3 IMPACTS NEGATIFS PROBABLES ET MESURES D'ATTENUATION

6.2.3.1 Impacts négatifs liés aux phases de préparation et de construction

6.2.3.1.1 Sur le milieu physique

Impacts sur l'air

La circulation des véhicules et les mouvements des engins pendant le transport des matériaux et matériels peuvent entraîner l'altération de la qualité de l'air par des émissions de poussières, fumées et de gaz polluants et induire des nuisances sonores par l'augmentation du niveau de bruit ambiant. Néanmoins, le nombre de véhicules et engins utilisés ainsi que la fréquence de leurs passages sont faibles et ces impacts ne durent que pendant les travaux.

En outre, la mise en place des infrastructures temporaires (bureaux de chantier, stockage des matériaux et équipements), les travaux proprement dits et le fonctionnement du (des) groupe(s) électrogène(s) peuvent entraîner une augmentation du niveau de bruit.

La réalisation des fouilles et des trous pour le levage des poteaux peut aussi entraîner un soulèvement de poussières mais à de faible intensité.

Impacts sur les sols

Les sols peuvent être pollués par les divers déchets issus des chantiers, par le déversement accidentel d'hydrocarbures et par des huiles usagées provenant des entretiens du groupe électrogène et des véhicules/camions. Néanmoins, ces impacts n'affecteront que sur de petites sections de sols bien limitées.

Les sols peuvent aussi avoir des risques de pollution chimique liés à la dépose, le transport et le stockage de transformateurs contenant les huiles isolantes (à rappeler que les transformateurs existants et les nouveaux transformateurs à mettre en place ne contiennent pas de PCB) ainsi qu'en cas d'incident.

Impacts sur les eaux

Les cours d'eau et les eaux souterraines se trouvant dans les zones d'influence directe des activités du sous-projet pourraient être pollués par divers déchets issus des chantiers, par le déversement accidentel d'hydrocarbures et par le rejet des huiles usagées provenant de l'entretien groupes électrogènes, des véhicules / camions, et aussi par suite des défécations à l'air libre.

6.2.3.1.2 Sur le milieu biologique

Impacts sur la végétation

Les travaux d'élagage vont entraîner une faible diminution de la couverture végétale.

Impacts sur la faune

Etant donné la pauvreté de la zone d'étude en nombre qu'en espèces faunistiques, les travaux de construction du projet ne généreront pas d'impacts négatifs significatifs sur la faune aquatique que terrestre.

D'autant plus, aucun habitat naturel ne se trouve aussi dans la zone d'étude.

6.2.3.1.3 Sur le milieu humain

Nuisances

Les activités relatives à tous les travaux peuvent induire des nuisances temporaires (bruits, poussières, fumées et gaz), de faible à moyenne intensité, pour les ouvriers et les habitants des villages alentours et ceux traversés par les véhicules et engins.

L'émission des particules poussiéreuses lors des travaux de fouille pourraient engendrer des maladies respiratoires pour les ouvriers.

Perturbation / dérangement de la vie quotidienne des populations

Le transport et la circulation des engins peuvent perturber la vie quotidienne de la population à l'intérieur de la zone d'influence du projet. Cette perturbation sera de nature passagère.

Le tirage de la ligne peut-être une source de dérangement temporaire (gêne) des usagers de la piste / route et entraîne aussi une perturbation de la circulation spécifiquement dans les grandes villes.

Par ailleurs, la coupure du courant pendant les travaux pourra aussi entraîner une perturbation de la vie des populations.

Risques de dégradation des réseaux enterrés

Les travaux de fouille pourraient occasionner des dommages et perturbations sur les réseaux divers (eau, télécommunication) enterrés

Risques d'accidents

Les différentes activités relatives aux travaux de préparation (installation de chantier) et de construction (levage des poteaux, tirage et fixation des lignes, pose des accessoires, coupure et remise de courant, travaux en hauteur, etc) peuvent entraîner des risques d'accidents de travail pour les ouvriers. En outre, les travaux de levage des poteaux et le tirage des lignes peuvent avoir des risques sur la sécurité des piétons.

Il en est de même pour les risques d'accidents de circulation dus aux mouvements des véhicules, camions et engins liés au transport des matériaux, des matériels et équipements.

Par ailleurs, la présence des trous ouverts destinés aux poteaux pourrait avoir des risques d'accidents pour les piétons et les animaux domestiques.

Risques de conflits sociaux

Parfois, la non-utilisation de la main d'œuvre locale lors des travaux pourrait susciter des frustrations et des conflits au niveau local. Il en est de même sur le non-respect des us et coutumes (non-demande de bénédiction au niveau des aînés) et des « fady » de la zone d'intervention.

En outre, l'arrivée des ouvriers étrangers peut entraîner des perturbations de la vie quotidienne des riveraines et ainsi que des troubles sociaux au niveau des villages riverains qui, en conséquence, pourraient provoquer des conflits sociaux pouvant s'étendre dans toute la zone.

Risques d'apparition de VBG

La présence des ouvriers immigrés pendant la phase des travaux pourrait avoir des risques d'apparition de cas de violence basée sur le genre. La probabilité des risques peut être élevée car les travaux dureront des mois.

Risques de propagation des IST/SIDA

Le besoin en main d'œuvre des travaux peut entraîner des immigrations et par conséquent, un risque de la propagation des maladies sexuellement transmissibles telles que l'IST et le VIH/SIDA.

Risques de transmission locale du COVID-19

L'afflux temporaire des travailleurs extérieurs pour les travaux de construction risque la transmission locale du COVID-19.

6.2.3.2 Impacts négatifs liés à la phase d'exploitation

6.2.3.2.1 Sur le milieu physique

Impact sur les sols et les eaux

Les sols peuvent être pollués chimiquement par les huiles isolantes lors de la collecte, transport et stockage de tous les rebus de transformateurs vers le site de stockage dans des locaux de la JIRAMA ou en cas d'incident.

6.2.3.2.2 Sur le milieu biologique

Impact sur la végétation

Des travaux d'élagage pourront être réalisés lors de l'entretien de la ligne pendant son exploitation entraînant ainsi une faible diminution de la couverture végétale.

Impact sur la faune

L'avifaune est la classe de la faune qui semble subir le plus de dommage par les lignes électriques.

D'une manière générale, les lignes électriques exercent deux impacts principaux sur les oiseaux : l'électrocution et la percussion. Les risques d'électrocution concernent particulièrement les rapaces et les oiseaux de grande envergure et les risques de percussion sont réels en raison de la grande hauteur des câbles et du fait que beaucoup d'oiseaux perçoivent mal les lignes horizontales.

Dans le cas du présent sous-projet, les espèces avifaunes inventoriées sont assez communes et ont une large répartition géographique. Du fait de leur envergure, ces oiseaux sont de taille modeste, ce qui rend le risque d'électrocution hautement improbable. En outre, aucun couloir de migration d'oiseaux n'a été identifié dans toutes les zones du sous-projet et peu d'espèces en déplacement ont été recensées. De ce fait, les risques de percussion sont donc faibles.

6.2.3.2.3 Sur le milieu humain

Risques d'accidents

Les activités d'exploitation et d'entretien présentent des risques d'accidents de travail, notamment lors de manipulation des équipements et des matériels électriques, aux chutes d'outillage et lors de travail en hauteur. L'impact dépendra de l'accident en question.

Des risques d'accident dus à des chutes de poteaux ou de câbles dus par exemple aux cataclysmes naturels pouvant entraîner des dégâts humains et matériels, pourraient aussi rencontrer pendant l'exploitation.

Risques de conflits sociaux

Les opportunités offertes par l'arrivée de l'électricité pourraient entraîner des nuisances sonores et lumineuses qui risquent de causer des conflits sociaux.

Lors du branchement des lignes aux abonnés, les câbles peuvent surplomber dans des propriétés privées causant ainsi des conflits qui pourront être gérables.

Coupure de courant

Pendant l'exploitation, il pourrait avoir des risques de vols de câbles ou des actes de vandalisme qui entraînent la coupure du courant et en conséquence, la perturbation de toutes les activités liées à l'électricité dont l'impact sera d'importance majeure.

Les chutes de poteaux ou câbles dues aux intempéries peuvent aussi entraîner la coupure du courant.

6.2.3.3 Evaluation des impacts négatifs du projet et mesures d'atténuation

TABLEAU 13: EVALUATION DES IMPACTS NEGATIFS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ATTENUATION

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
PHASES DE PREPARATION ET DE TRAVAUX								
MILIEU PHYSIQUE								
Air	Circulation des véhicules Mouvements des engins	Altération de la qualité de l'air par émissions de poussières, des fumées et des gaz	Moyenne	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur la tenue des travaux - Utiliser des véhicules en bon état de fonctionnement - Respecter les heures de travail
		Augmentation du niveau de bruit	Moyenne	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	
	Mise en place des infrastructures temporaires Travaux proprement dits Fonctionnement du groupe électrogène	Augmentation du niveau de bruit	Moyenne	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter les heures de travail - Bien entretenir le groupe électrogène et l'équiper d'un système silencieux répondant à la norme de 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m. - Délimiter un périmètre autour de la source sonore à l'intérieur duquel le port de protection auditive serait nécessaire
		Travaux de fouille	Altération de la qualité de l'air par les poussières	Moyenne	Faible	Temporaire	Locale	Mineure
Sols	Déchets, déversements accidentel d'hydrocarbures et huiles usagées	Pollution des sols	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet - Dans la mesure du possible, réaliser les entretiens/maintenance des véhicules/équipements uniquement dans les ateliers dédiés sinon collecter les huiles

Éléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								<ul style="list-style-type: none"> - de vidange provenant de l'entretien des véhicules et du groupe électrogène dans un fût en vue de leur recyclage éventuel - Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures - Former le personnel sur les procédures à suivre en cas de déversement accidentel - Rapporter dans les meilleurs délais tout déversement à la AMO/PIU pour une communication rapide dans les 48h à la Banque - Imperméabiliser le site de stockage d'hydrocarbures - Bien entretenir les véhicules utilisés - Maintenir la salubrité des sites pendant tous les travaux
	Dépose, pose, transport et stockage des transformateurs sans PCB	Risques de pollution chimique	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes - Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs - Bien arrimer/protéger les transformateurs pour éviter tout dommage lié au transport - Former le personnel sur les procédures à suivre en cas de déversements - Stocker les transformateurs sans PCB dans un local sécurisé de JIRAMA (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette).
Eau de rivière se trouvant dans la zone d'influence	Déchets solides, huiles usagées, défécation	Pollutions des eaux	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les ouvriers à ne pas polluer les eaux

Éléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
directe du sous-projet								<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet - Mettre en place des latrines provisoires - Interdire le lavage des voitures et des outillages sur les bords des plans d'eau
MILIEU BIOLOGIQUE								
Végétation	Elagage	Diminution de la couverture végétale	Faible	Faible	Permanente	Locale	Mineure	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de mesure spécifique requise (Impact limité sur une petite portion de végétation). Cependant, il faut toujours informer les autorités locales et les propriétaires des arbres concernés sur les principes d'élagage
MILIEU HUMAIN								
Ouvriers et population	Activités relatives aux travaux	Nuisances (bruits, poussières, fumées et gaz)	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter les heures de travail - Eviter la réalisation de travaux en dehors des heures normales de travail - Maintenir les véhicules utilisés en bon état - Limiter la vitesse de circulation en passage des zones d'habitation à 20km/h - Former et sensibiliser les conducteurs sur les mesures d'atténuation proposées, incluant les PCEV et le plan de gestion des trafics routiers
	Emissions de poussières	Risques de maladies respiratoires	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les ouvriers travaillant dans les zones à risques de masques anti-poussières
Population	Transport et circulation des engins	Perturbation de la vie quotidienne	Elevée	Faible	Temporaire	Zonale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les règles de la circulation (incluant horaires réglementaires pour les poids lourds)

Éléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des cônes et signalisations appropriées pour les arrêts sur la voie de circulation - Bien placer les poteaux de façon à ne pas causer des incidents aux piétons et usagers de la route
Population (Usagers piste/route)	Levage poteau Tirage ligne	Perturbation / Dé-rangement (gêne) de la vie quotidienne Perturbation de la circulation dans les grandes villes	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter la durée des travaux - Mettre des panneaux de signalisation des travaux et gérer le trafic si la circulation est alternée dans la zone des travaux - Baliser les sites d'intervention - Réaliser une partie des travaux pendant les heures creuses - Eviter les jours du marché le long des axes d'intervention
Piétons et animaux domestiques	Présence de trous ouverts (emplacement poteaux) Levage poteau Tirage ligne	Risques sur la sécurité des piétons et animaux domestiques	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur la tenue des travaux - Baliser les périmètres de sécurité - Mettre des panneaux de signalisation des travaux - Réaliser le levage des poteaux directement après les fouilles ou couvrir provisoirement les trous destinés aux poteaux
Population	Travaux	Perturbation due à des coupures du courant	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les temps de coupures - Communiquer la programmation des coupures par radio et/ou par voie d'affichage aux usagers
Ouvriers	Activités relatives aux travaux de préparation et de construction	Risques d'accident de travail	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Circonscrire les zones de travaux par des Equipements de Protection Collective

Éléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								<ul style="list-style-type: none"> - Doter les ouvriers d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)⁸ adaptés à leur poste de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent - Informer et sensibiliser tout le personnel de chantier sur les risques encourus par les travaux et sur les précautions à prendre à chaque poste de travail - Former et initier les ouvriers locaux sur la santé et sécurité au travail (manutentions charges lourdes, opérations de levage, manipulation des câbles, etc) - Mettre à la disposition du chantier une équipe de secouriste, une trousse de premiers soins et un véhicule en cas de blessures graves - Afficher les procédures d'urgence en cas d'accident - S'assurer que la connexion au réseau soit coupée avant toute interventionN'employer que des personnels qualifiés pour les installations des équipements et matériels - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation/levage des équipements - Accrocher les outillages pour éviter les chutes d'objet pouvant affecter les collègues au-dessous - Mettre en place le DMT (Dispositif de Mise à la Terre).

⁸ Casques, gants, chaussures, combinaisons, masques, vêtement fluo, ceinture de sécurité, lunettes de sécurité, bracelet électrostatique, ancrage, harnais, ligne de vie/maintien au câble, etc

Éléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								- Former le personnel sur les procédures à suivre en prévention des incidents et en cas d'accident
Population	Circulation des véhicules/camions	Risques d'accident de circulation	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins en passage des zones d'habitation à 20km/h - Mettre des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse aux endroits appropriés - Former/sensibiliser les conducteurs sur les limitations de vitesse - Appliquer le code de bonne conduite aux chauffeurs en cas d'infraction - En tant que de besoin, pour les convois exceptionnels (si l'objet transporté est encombrant par exemple), assurer l'existence d'une tête de convoi avec gyrophare - Former et sensibiliser les conducteurs des véhicules du projet sur les règles de sécurité et la prévention des accidents - Sécuriser les travaux en bordures des routes fréquentées, selon les risques, par des équipements de protection collectives dont des balises de chantier, flagmen, etc
Sociale	Non utilisation des mains-d'œuvre locales	Risques de Conflits sociaux	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales selon leurs compétences
	Non respect des us et coutumes et des « fady »		Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Respecter la demande de bénédiction auprès des aînés de la zone d'intervention du sous-projet selon leur coutume

Éléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								Sensibiliser les employés à respecter les « fady » de la zone d'intervention du sous-projet
	Perturbations de la vie quotidienne des riveraines et troubles sociaux		Elevée	Forte	Temporaire	Zonale	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les ouvriers à respecter les règles sociales de la zone d'intervention - Sensibiliser les ouvriers au maintien d'une bonne relation de travail et de cohabitation avec la population locale. - Elaborer un règlement intérieur et l'afficher visiblement dans tous les bureaux de chantier. Appliquer la procédure de pénalisation ou sanction en cas de manquements constatés à qui que ce soit. - Organiser des réunions d'informations sur la tenue des travaux et de leurs avancements
	Présence des ouvriers immigrés	Risques d'apparition de VGB	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les ouvriers sur les comportements responsables surtout vis-à-vis du comportement sexuel des travailleurs - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action de prévention et de réponse à la VBG/EAS-HS - Adopter un Code de bonne conduite pour les ouvriers immigrés, les faire signer et procéder aux sensibilisations, au rappel, et au suivi de son application - Développer un protocole de prise en charge de cas de VBG et collaborer avec des entités spécialisées dans le traitement de cas de VBG
Santé	Besoins en main d'œuvre	Immigrations / Risques de propagation des maladies	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Recours aux mains d'œuvre locales - Sensibiliser les ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST et VIH/SIDA

Éléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
		transmissibles telles que l'IST et le VIH/SIDA						- Mettre en œuvre un Plan de lutte et de prévention sur les IST et VIH/SIDA
	Afflux des travailleurs extérieurs pour les travaux de construction	Risque de transmission locale du COVID	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Respecter les gestes de barrière recommandées par l'OMS - Elaborer un plan de prévention et de lutte contre le COVID
Economique	Travaux de fouille	Dommages et perturbations sur les réseaux divers (eau, télécommunication) enterrés	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Consulter, avant les travaux, les opérateurs téléphoniques, les Responsables de la JIRAMA ainsi que les Services Régionaux de l'Aménagement du Territoire pour s'informer de la présence des réseaux à l'intérieur de l'emprise de la ligne - Fournir le plan des réseaux enterrés et réaliser les travaux de fouille manuellement - Réparer les dégâts en cas de dommages occasionnés par les travaux
PHASE D'EXPLOITATION								
MILIEU PHYSIQUE								
Sol	Dépose, transport et stockage de tous les transformateurs en rebus	Risques de pollution chimique	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Utiliser des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes - Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs - Stocker et transporter les transformateurs mis au rebut à Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA, tout en respectant le mode de stockage approprié déjà mis en place (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat).

Éléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
MILIEU BIOLOGIQUE								
Végétation	Travaux d'élagage	Diminution de la couverture végétale	Faible	Faible	Temporaire	Locale	Mineure	- Pas de mesure spécifique requise (Impact limité sur une petite portion de végétation). Cependant, informer les autorités locales et les propriétaires des arbres concernés sur les principes d'élagage
Faune	Présence ligne électrique	Risques d'électrocution / percussion	Moyenne	Faible	Temporaire	Locale	Mineure	- Pas de mesure spécifique requise (aucun couloir de migration d'oiseau ni lieu de concentration d'oiseau)
MILIEU HUMAIN								
Personnel	Activités d'exploitation et d'entretien (manipulation des équipements et matériels électriques ; travaux en hauteur)	Risques d'accident de travail	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Couper le courant avant toute intervention - Doter les ouvriers d'EPI adéquats selon leur poste de travail - Disposer d'une boîte à pharmacie lors des travaux d'entretien - Informer et former les personnels d'entretien sur les risques encourus lors de la manipulation des équipements et sur les mesures de sécurité - Autoriser uniquement les Spécialistes formés et certifiés pour les travaux d'entretien - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements
Population	Chutes de poteaux ou de câbles dues aux intempéries	Risques d'accident	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Respecter les dispositions légales et réglementaires sur les conditions techniques des installations de distribution
		Coupure de courant	Elevée	Forte	Temporaire	Zonale	Majeure	
	Surplomb des câbles dans des propriétés privées	Conflits sociaux	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Eviter autant que possible de surplomber des propriétés privées sinon, obtenir l'accord des propriétaires de terrains sur le passage des lignes.

Éléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
	lors du branchement aux abonnés							
	Nuisances sonores et lumineuses		Elevée	Faible	Temporaire	Zonale	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population à réduire la période et la durée d'utilisation des éclairages au strict nécessaire - Réduire l'intensité en choisissant des luminaires produisant un éclairage sobre et uniforme dont l'intensité lumineuse n'est pas excessive - Privilégier l'utilisation de sources lumineuses de couleur ambrée à celles de couleur blanche - Sensibiliser les habitants aux bénéfices de l'éclairage « durable »
Economie	Vol et vandalisme	Coupure de courant	Elevée	Forte	Temporaire	Zonale	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les collectivités locales à contribuer à la protection des biens publics et améliorer les collaborations entre les Communes et la JIRAMA - Informer et sensibiliser les populations riveraines sur les opportunités offertes par le sous-projet après les travaux - Sensibiliser les riverains/usagers à signaler les coupures anormales pour différencier les pannes et les coupures programmées

7. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le plan de gestion environnementale et sociale permet de mettre en œuvre les mesures d'atténuation énumérées plus haut en fonction des impacts potentiels relevés. Ce plan précise les responsables en charge de la mise en œuvre de ces mesures ainsi que de leur surveillance, du contrôle et du suivi. Il prévoit également les moyens de mise en œuvre des mesures ainsi indiquées.

Les objectifs de ce PGES sont de :

- s'assurer de la mise en œuvre effective des mesures prévues ;
- s'assurer que les installations seront conçues et aménagées de façon à avoir de meilleures performances environnementales ;
- établir des actions correctives à mettre en place, le cas échéant.

Pour que le PGES soit efficace, il est important que les rôles et responsabilités soient bien définis et communiqués à toutes les personnes qui interviendront dans le projet afin que ces dernières soient conscientes des responsabilités qui leur incombent sur le plan environnemental et social.

La réussite de l'exécution du PGES passe par la coopération des différentes parties (MEH, JIRAMA, AMO, JIRAMA "construction", Prestataire EPC, Entreprises des travaux) intervenant dans le projet. Dans ce cas, les liens hiérarchiques seront définis de manière à éviter les conflits d'intérêt entre les différents intervenants dans le projet.

Pour ce faire, AMO, JIRAMA "construction", Prestataire EPC et les Entreprises des travaux doivent avoir chacun un Responsable HSE.

Toutes les personnes responsables de l'application des recommandations environnementales, à chaque niveau hiérarchique, sont donc appelées à maintenir une bonne communication afin d'assurer une bonne gestion environnementale et sociale

Ainsi, ce PGES présentera :

- Un Plan de surveillance environnementale et sociale
- Un Plan de suivi environnemental et social
- Un Plan de renforcement des capacités
- Les rôles des responsables de la mise en œuvre de ce PGES
- Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
- La lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)
- Le budget nécessaire pour l'exécution de ce PGES.

7.1 PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

TABLEAU 14 : PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (Ar)
PHASES DE PREPARATION ET DE TRAVAUX					
MILIEU PHYSIQUE					
Altération de la qualité de l'air par émissions des poussières, des fumées et des gaz	- Informer la population sur la tenue du projet	- Nombre de séances d'information radio/télé - Nombre de réunions réalisées	- Contrôle récépissé - PV de réunions et fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	60 000 x 17 ⁹ = 1 020 000
Augmentation du niveau de bruit	- Utiliser des véhicules en bon état de fonctionnement - Respecter les heures de travail - Limiter la vitesse de circulation à 30km sur les pistes et à 20km/h sur les chantiers - Bien entretenir le groupe électrogène et l'équiper d'un système silencieux répondant à la norme de 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m. - Délimiter un périmètre autour de la source sonore à l'intérieur duquel le port de protection auditive serait nécessaire	- Nombre de plaintes - Horaire de travail - Nombre d'infractions constatées	- Cahier de registre de plaintes - Consultation du cahier d'entretien des véhicules / camions - Consultation du planning de travail - Consultation cahier d'entretien du groupe électrogène - Perception bruit sur place - Sanctions prises (infractions)	JIRAMA / EPC AMO	0
Pollution des sols	- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet	- Nombre de dispositif de collecte des déchets - Volume et type de déchets générés - Nombre de personnel formé	- Vérification dispositifs sur place - Plan de gestion des déchets - Registre de suivi des déchets - Vérification PV avec fiche de présence - Registre de formation	JIRAMA / EPC AMO	20 000 x 41 = 820 000 ¹⁰

⁹ Nombre de communes concernées

¹⁰ JIRAMA : 500 000 Ar et EPC : 320 000 Ar (en fonction du nombre d'actions concernées)

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (Ar)
	- Dans la mesure du possible, réaliser les entretiens/maintenance des véhicules/équipements uniquement dans les ateliers dédiés sinon collecter les huiles de vidange provenant de l'entretien des véhicules et du groupe électrogène dans un fût en vue de leur recyclage éventuel	- Surface de sols pollués - Volume d'huiles usagées générées	- Estimation sur place - Cahier de vidange des véhicules et du(es) groupe(s) électrogène(s)	JIRAMA / EPC AMO	50 000 x 22= 1 100 000 ¹¹
	- Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures		- Vérification sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 (sables déjà prévus dans la liste des matériaux)
	- Bien entretenir les véhicules utilisés		- Consultation du cahier d'entretien des véhicules / camions	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Former le personnel sur les procédures à suivre en cas de déversements	- Nombre de personnel formé	- Vérification PV avec fiche de présence - Consultation du registre de formation	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Rapporter dans les meilleurs délais tout déversement à la AMO/PIU pour une communication rapide dans les 48h à la Banque	- Nombre de rapport - Durée de communication	- Vérification	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Imperméabiliser le site de stockage d'hydrocarbures	- Surface imperméabilisée par rapport à la surface totale du site de stockage	- Estimation sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 (Inclus dans les coûts des travaux d'ingénierie)
	- Maintenir la salubrité des sites pendant tous les travaux	- Fréquence de nettoyage	- Vérification planning	JIRAMA / EPC AMO	0
Pollution des eaux	- Sensibiliser les ouvriers à ne pas polluer l'eau	- Nombre de sensibilisation et d'ouvriers sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	EPC AMO	0
	- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet	- Nombre de dispositif de collecte des déchets solides et d'huiles usagées - Nombre de personnel formé	- Vérification dispositifs sur place - Plan de gestion des déchets - Registre de suivi des déchets - Vérification PV avec fiche de présence		pm

¹¹ JIRAMA : 450 000 Ar et EPC : 650 000 Ar (en fonction du nombre de communes concernées)

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (Ar)
			- Registre de formation		
	- Mettre en place des latrines provisoires	- Nombre de latrines sur place	- Comptage direct		0 (Inclus dans les coûts des travaux d'ingénierie)
Risques de pollution chimique	- Utilisation des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes	- Surface polluée - Disponibilité des produits absorbants	- Estimation et vérification sur place	JIRAMA / EPC AMO	100 000 x 22 = 2 200 000 ¹²
	- Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs	- Nombre de sensibilisation - Nombre de chauffeurs sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Bien arrimer/protéger les transformateurs pour éviter tout dommage lié au transport	- Nombre de transformateurs endommagés - Surface polluée	- Comptage sur place - Estimation et vérification sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Stocker les transformateurs sans PCB dans un local sécurisé de JIRAMA (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette)	- Niveau du respect des normes de stockage	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	Palettes 40 000 x 13 ¹³ = 520 000
MILIEU HUMAIN					
Nuisances (bruits, poussières, fumées et gaz)	- Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter les heures de travail - Eviter la réalisation de travaux bruyants en dehors des heures normales de travail - Maintenir les véhicules utilisés en bon état - Limiter la vitesse de circulation en passage des zones d'habitation à 20km/h -	- Nombre de séances d'information radio/télé ou de réunion avec la population - Horaire de travail - Nombre de plaintes - Envoi des poussières	- Consultation PV d'information avec fiche de présence - Consultation du planning de travail - Consultation cahier de registre de plaintes - Consultation du cahier d'entretien des véhicules / camions - Constatation sur place - Perception bruit sur place	JIRAMA / EPC AMO	0

¹² JIRAMA : 900 000 Ar et EPC : 1 300 000 Ar (en fonction du nombre communes concernées)

¹³ 13 centres concernés

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (Ar)
	- Former et sensibiliser les conducteurs sur les mesures d'atténuation proposées, incluant les PCEV et le plan de gestion des trafics routiers	- Nombre de conducteurs formés	- Vérification PV avec fiche de présence - Consultation registre de formation	JIRAMA / EPC AMO	0
Risques de maladies respiratoires	- Doter les ouvriers de masques anti-poussières	- Proportion d'ouvriers concernés portant de masques anti-poussières	- Comptage sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 (Inclus dans le coût 1 du lot d'EPI)
Perturbation / Dérangement (gène) de la vie quotidienne	- Informer la population sur la tenue des travaux	- Nombre de séances d'information radio/télé ou de réunion avec la population	- Consultation PV d'information avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Respecter la durée des travaux	- Durée d'intervention	- Consultation planning de travail	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Mettre des panneaux de signalisation des travaux	- Nombre de panneaux mis en place	- Comptage sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 (Inclus dans les coûts des travaux d'ingénierie)
	- Bien placer les poteaux de façon à ne pas causer des incidents aux piétons et usagers de la route	- Nombre de plaintes	- Consultation registre de plaintes - Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Eviter les jours du marché le long des axes d'intervention	- Nombre activités réalisées les jours du marché	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
Perturbation de la circulation dans les grandes villes	- Informer la population sur la tenue des travaux	- Nombre de séances d'information radio/télé ou de réunion avec la population	- Consultation récépissé ou PV d'information avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0 (Coût séance d'information radio/télé déjà calculé plus-haut)
	- Mettre des panneaux de signalisation des travaux	- Nombre de panneaux mis en place	- Comptage sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 (Inclus dans les coûts d'ingénierie)
	- Mettre en place des cônes et signalisations appropriées pour les arrêts sur la voie de circulation	- Nombre de cônes et signalisation en place	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 (Inclus dans les coûts d'ingénierie)
	- Gérer le trafic si la circulation est alternée dans la zone des travaux - Réaliser une partie des travaux pendant les heures creuses	- Durée d'arrêt de circulation / d'embouteillage	- Mesure sur place	JIRAMA / EPC AMO	0

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (Ar)
	- Baliser les sites d'intervention	- Surface de sites d'intervention balisée	- Mesure sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
Risques sur la sécurité des piétons et des bêtes domestiques	- Informer la population sur la tenue des travaux	- Nombre de séances d'information radio/télé ou de réunion avec la population	- Consultation PV d'information avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Baliser les périmètres de sécurité	- Surface de périmètre de sécurité balisée	- Mesure sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 (Inclus dans les coûts d'ingénierie)
	- Mettre des panneaux de signalisation des travaux	- Nombre de panneaux mis en place	- Comptage sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 (Inclus dans les coûts d'ingénierie)
	- Réaliser le levage des poteaux directement après les fouilles ou, couvrir provisoirement les trous destinés aux poteaux	- Nombre de trous non couverts	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
Perturbation due à des coupures du courant	- Limiter les temps de coupures	- Durée de coupure du courant	- Cahier du chantier	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Communiquer la programmation des coupures par radio et/ou par voie d'affichage aux usagers	- Nombre de séances d'information radio/télé	- Contrôle récépissé	JIRAMA / EPC AMO	60 000 x 22 = 1 320 000 ¹⁴
Risques d'accidents de travail	- Circonscrire les zones de travaux par des Equipements de Protection Collective	- Niveau de protection collective	- Contrôle et setimation sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 (Inclus dans les coûts d'ingénierie)
	- Doter les ouvriers d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés à leur poste de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent	- Proportion d'ouvriers disposant / portant d'EPI	- Comptage	JIRAMA / EPC AMO	Lot EPI ¹⁵ 10 000 000 x 5 = 50 000 000 ¹⁶
	- Informer et sensibiliser tout le personnel de chantier sur les risques encourus par les travaux et sur les précautions à prendre à chaque poste de travail	- Nombre d'ouvriers ayant été informés et sensibilisés - Nombre d'ouvriers informés et sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence		0

¹⁴ JIRAMA 540 000 Ar et EPC 780 000 Ar (en fonction du nombre communes concernées)

¹⁵ Casques, gants, masques, chaussures, combinaisons, vêtement fluo, ceinture de sécurité, lunettes de sécurité, bracelet électrostatique, ancrage, antichute, maintien au câble, etc

¹⁶ JIRAMA 30 000 000 Ar (3lots) et EPC 20 000 000 Ar (2lots) (en fonction du nombre d'action : soit 1lot pour 10 actions)

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (Ar)
	- Former et initier les ouvriers locaux sur la santé et sécurité au travail (manutentions charges lourdes, opérations de levage, manipulation des câbles, etc)	- Nombre d'ouvriers locaux formés et initiés sur la santé et la sécurité au travail	- Vérification PV avec fiche de présence - Consultation registre de formation		Trousse de premiers soins 100 000 x 22 = 2 200 000 ¹⁷
	- Mettre à la disposition du chantier une équipe de secouristes, une trousse de premiers soins et un véhicule en cas de blessures graves	- Nombre de victimes ayant reçu des soins	- Contrôle du registre d'accident de travail		
	- Afficher les procédures d'urgence en cas d'accident	- Nombre et emplacement d'affichage	- Constatation sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
	- N'employer que des personnels qualifiés pour les installations des équipements et matériels	- Nombre d'accidents liés à la non-qualification de personnels	- Consultation du registre d'accidents	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements	- Niveau du respect des consignes de sécurité	- Evaluation sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Utiliser le DMT (Dispositif de Mise à la Terre).	- Existence du DMT	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 (Inclus dans les coûts d'ingénierie)
	- Former le personnel sur les procédures à suivre en prévention des incidents et en cas d'accident	- Nombre de personnel formé pour chaque thème	- Vérification PV avec fiche de présence - Consultation registre de formation	JIRAMA / EPC AMO	0
Risques d'accidents de circulation	- Limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins en passage des zones d'habitation à 20km/h	- Nombre d'accidents de circulation	- Consultation du registre d'accident	JIRAMA / EPC	0
	- Former/sensibiliser les conducteurs des véhicules du projet sur les limitations de vitesse, les règles de sécurité et sur la prévention des accidents	- Nombre de conducteurs formés pour chaque thème	- Vérification PV avec fiche de présence - Consultation registre de formation		

¹⁷ JIRAMA : 900 000 Ar et EPC : 1 300 000 Ar (en fonction du nombre communes concernées)

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (Ar)
	- Appliquer le code de bonne conduite aux chauffeurs	- Niveau de respect du code de conduite par les chauffeurs	- Sanctions prises	AMO	0
	- Mettre des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse aux endroits appropriés	- Nombre de panneaux mis en place	- Comptage sur place sur place	JIRAMA / EPC	0 (Inclus dans les coûts d'ingénierie)
	- En tant que de besoin, si l'objet transporté est encombrant, assurer l'existence d'une tête de convoi avec gyrophare	- Nombre d'accidents liés au transport des objets encombrants	- Consultation du registre d'accident	AMO	0 (Inclus dans les coûts d'ingénierie)
	- Sécuriser les travaux en bordures des routes fréquentées, selon les risques, par des équipements de protection collectives dont des balises de chantier, flagmen, etc	- Niveau de protection collective	- Contrôle et setimation sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 (Inclus dans les coûts d'ingénierie)
Risques de Conflits sociaux	- Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales selon leurs compétences	- Proportion de la main d'œuvre locale	- Consultation de la liste des ouvriers et de leur adresse	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Respecter la demande de bénédiction auprès des aînés de la zone d'intervention du sous-projet selon leur coutume	- Niveau de respect	- Photos	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Sensibiliser les employés à respecter les « fady » de la zone d'intervention du sous-projet	- Nombre de sensibilisation - Nombre d'ouvriers sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Sensibiliser les ouvriers à respecter les règles sociales de la zone d'intervention	- Nombre de sensibilisation - Nombre d'ouvriers sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Sensibiliser les ouvriers au maintien d'une bonne relation de travail et de cohabitation avec la population locale.				
	- Elaborer un règlement intérieur et l'afficher visiblement dans tous les bureaux de chantier. - Appliquer la procédure de pénalisation ou sanction en cas de manquements constatés à qui que ce soit.	- Nombre et lieu d'affichage du règlement intérieur - Nombre de manquements constatés	- Vérification sur place - Sanctions prises	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Organiser des réunions d'informations sur la tenue des travaux et de leurs avancements	- Nombre de réunions organisées	- Consultation PV de réunion avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (Ar)
Risques d'apparition de VGB	- Informer et sensibiliser les ouvriers sur les comportements responsables surtout vis-à-vis du comportement sexuel des travailleurs	- Nombre d'information et de sensibilisation - Nombre d'ouvriers informés et sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	Edition de posters et affichages 20 000 x 48 = 960 000 ¹⁸
	- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action de prévention et de réponse à la VBG/EAS-HS	- Niveau de respect du plan	- Evaluation sur place	JIRAMA / EPC AMO	Edition du plan d'action 20 000 x 17 ¹⁹ = 340 000
	- Adopter un Code de bonne conduite pour les ouvriers immigrés, le faire signer et procéder aux sensibilisations, au rappel, et au suivi de son application	- Niveau du respect du code de bonne conduite - Nombre de code de bonne conduite signé	- Evaluation sur place - Vérification de code de bonne conduite signée	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Développer un protocole de prise en charge de cas de VBG et collaborer avec des ONGs spécialisées dans le traitement de cas de VBG	- Nombre de cas de VGB - Protocole	- Consultation du registre de plaintes sur les VBG - Vérification du protocole de prise en charge de cas de VBG	JIRAMA / EPC AMO	Frais prévu en cas de prise en charge des survivants 20 000 000
Immigrations / Risques de propagation des maladies sexuellement transmissibles telles que l'IST et le VIH/SIDA	- Recours aux mains d'œuvre locales	- Proportion de la main d'œuvre locale	- Consultation de la liste des ouvriers et de leur adresse	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Sensibiliser les ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST et VIH/SIDA	- Nombre de sensibilisation - Nombre d'ouvriers sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence		0
	- Mettre en œuvre un Plan de lutte et de prévention sur les IST et VIH/SIDA - Information sur le Sida et les IST : modes transmission - Encourager la prévention par abstinence sinon : mise à disposition gratuite de condoms pour les ouvriers - Encourager le dépistage volontaire	- Niveau du respect du plan	- Evaluation sur place	JIRAMA / EPC AMO	Condoms 1000 x 48 x 10 x 3 = 1 440 000 ²⁰

¹⁸ JIRAMA : 440 000 Ar et EPC : 520 000 Ar (en fonction du nombre de Fokontany concernés)

¹⁹ Nombre de communes concernées

²⁰ JIRAMA : 660 000 Ar et EPC : 780 000 Ar (en fonction du nombre de Fokontany concernés, ouvriers estimés au nombre de 10 pour 3 jours de travail)

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (Ar)
Risques de transmission locale du COVID	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les gestes de barrière recommandés par l'OMS - Elaborer un plan de prévention et de lutte contre le COVID 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau du respect des gestes de barrière et du plan de prévention et de lutte 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation sur place 	JIRAMA / EPC AMO	Masques : 0 (Inclus dans le coût du lot d'EPI) Savon : 10 000 x 22 = 220 000 ²¹ Thermomètre : 100 000 x 22 = 2 200 000 ²²
Dommages et perturbations sur les réseaux divers (eau, télécommunication) enterrés	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter, avant les travaux, les opérateurs téléphoniques, les Responsables de la JIRAMA ainsi que les Services Régionaux de l'Aménagement du Territoire pour s'informer de la présence des réseaux à l'intérieur de l'emprise de la ligne - Fournir le plan des réseaux enterrés et réaliser les travaux de fouille manuellement - Réparer les dégâts, en cas de dommages occasionnés par les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des personnes consultées - Nombre de réseaux endommagés non réparés 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle sur place - Plan de réseaux enterrés 	JIRAMA / EPC AMO	0
PHASE D'EXPLOITATION					
MILIEU PHYSIQUE					
Pollution des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Surface polluée - Disponibilité des produits absorbants 	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation et vérification sur place 	JIRAMA	500 000
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sensibilisation - Nombre de chauffeurs sensibilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation PV avec fiche de présence 	JIRAMA	0
	<ul style="list-style-type: none"> - Stocker et transporter les transformateurs mis au rebut à Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA, tout en respectant le mode de stockage approprié déjà 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau du respect des normes de stockage 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation sur place 	JIRAMA	<i>Pm</i>

²¹ JIRAMA : 90 000 Ar et EPC 130 000 Ar (en fonction du nombre de communes concernées)

²² JIRAMA : 900 000 et EPC : 1 300 000 Ar ((en fonction du nombre de communes concernées)

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (Ar)
	mis en place (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat).				
MILIEU HUMAIN					
Risques d'accidents de travail	- Couper le courant avant toute intervention	- Nombre de personnes électrisées/électrocutées	- Consultation du registre d'accidents	JIRAMA	0
	- Doter les ouvriers d'EPI adéquats selon leur poste de travail	- Niveau de sécurité des employés par rapport aux matériels et équipements de sécurité disponibles	- Evaluation sur place	JIRAMA	10 000 000
	- Disposer d'une boîte à pharmacie lors des travaux d'entretien				100 000
	- Informer et former les personnels d'entretien sur les risques encourus sur la manipulation des équipements et sur les mesures de sécurité	- Nombre d'employés informés	- Consultation PV		0
	- Autoriser uniquement les Spécialistes formés et certifiés pour les travaux d'entretien	- Nombre d'accidents liés à la non-qualification de personnels	- Consultation du registre d'accidents	JIRAMA	0
	- Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements	- Niveau du respect des consignes de sécurité	- Evaluation sur place	JIRAMA	0
Risques d'accidents dus aux chutes des câbles ou poteaux	- Respecter les dispositions légales et réglementaires sur les conditions techniques des installations de distribution	- Nombre d'accidents / incidents liés à la défaillance technique	- Consultation du registre d'accidents / incidents	JIRAMA	0
Risques de conflits sociaux	- Eviter autant que possible de surplomber des propriétés privées sinon, obtenir l'accord des propriétaires de terrains sur le passage des lignes.	- Accord des propriétés de terrains	- Vérification	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Sensibiliser la population à réduire la période et la durée d'utilisation des éclairages au strict nécessaire - Réduire l'intensité en choisissant des luminaires produisant un éclairage sobre et uniforme dont l'intensité lumineuse n'est pas excessive	- Nombre de plaintes liées aux nuisances sonores et lumineuses	- Consultation du registre des plaintes	JIRAMA	0

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (Ar)
	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier l'utilisation de sources lumineuses de couleur ambrée à celles de couleur blanche - Sensibiliser les habitants aux bénéfices de l'éclairage « durable » 				
Coupure de courant	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les collectivités locales à contribuer à la protection des biens publics et améliorer les collaborations entre les Communes et la JIRAMA 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'incidents (vols et vandalisme) 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation de la convention entre les communes et la JIRAMA 	JIRAMA	0
	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les dispositions légales et réglementaires sur les conditions techniques des installations de distribution 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et durée de coupure de courant 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation du cahier d'exploitation 	JIRAMA	0
	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les riverains/usagers à signaler les coupures anormales pour différencier les pannes et les coupures programmées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sensibilisation réalisée - Nombre de coupures anormales signalées 	<ul style="list-style-type: none"> - PV de sensibilisation - Boîtes à nidée 	JIRAMA	0
TOTAL (Ariary)					94 940 000

7.2 PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

TABLEAU 15 : PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Eléments de suivi	Indicateurs de suivi	Méthode de suivi	Phase de suivi	Objectif de performance	Responsables	Coûts (Ariary)
Composantes physiques	Nombre de plaintes sur les nuisances	Cahier de registre de plaintes pour la vérification des plaintes reçues	Construction	Toutes les plaintes sont traitées par des actions correctives	JIRAMA / EPC AMO	0
	Niveau de bruit du groupe électrogène	Mesure de bruit (sonomètre)	Construction	Niveau de bruit ne doit pas dépasser 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m	JIRAMA / EPC AMO	1 500 000 x 13 = 19 500 000 ²³
	Surface des sols pollués	Estimation sur place	Construction	Aucune contamination des sols	JIRAMA / EPC AMO	0
	Volume de déchets non évacués	Estimation sur place	Pendant et après les travaux	100% des déchets sont évacués	JIRAMA / EPC AMO	0
Composantes humaines	Nombre de plaintes pertinentes	Consultation du registre de plaintes pour la vérification des plaintes reçues	Construction	Toutes les plaintes sont traitées par des actions correctives	JIRAMA / EPC AMO	0
			Exploitation	Aucune plainte répétée plus d'une fois	JIRAMA	0
	Nombre de coupures de courant non avisée au préalable	Contrôle affichage et/ou récépissé radio/téléalable	Construction	Toute coupure de courant doit être avisée au préalable aux usagers	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre d'accidents de circulation	Niveau du respect de consignes de sécurité	Construction	Zéro accident mortel	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre d'accidents dus à la présence des trous ouverts	Consultation du registre d'incidents	Construction	Aucun incident rencontré	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre d'accident de travail	Consultation du registre des accidents	Construction	Zéro accident avec arrêt de travail	JIRAMA / EPC AMO	0
Exploitation			JIRAMA		0	

²³ Un sonomètre par Centre

Éléments de suivi	Indicateurs de suivi	Méthode de suivi	Phase de suivi	Objectif de performance	Responsables	Coûts (Ariary)
		Niveau de sécurité des travailleurs (port d'EPI)				
	Nombre d'employés ayant reçu des formations	Consultation de la liste	Construction	Tous les travailleurs spécialisés ont reçu des formations	JIRAMA / EPC AMO	0
			Exploitation	100% des personnels de maintenance et d'entretien ont reçu des formations	JIRAMA	0
	Proportion des mains-d'œuvre locales	Registre des employés	Construction	Augmentation continue du nombre d'ouvriers locaux recrutés	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre de cas de VBG	Registre de plaintes	Construction	Aucun cas de VBG	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre de cas suspects de COVID 19	Registre de santé	Construction	Zéro cas suspects	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre d'incidents rencontrés	Registre d'incidents	Construction	Sécurité des piétons assurée	JIRAMA / EPC AMO	0
			Exploitation	Diminution progressive du nombre de vols et vandalisme des infrastructures	JIRAMA	0
	Proportion de personnes formées quelque soit leur poste	Registre de formation PV avec fiche de présence	Construction	100% des personnes sont formées selon leurs besoins respectifs	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre de coupures sectorielles de courant	Registre d'exploitation	Exploitation	Diminution progressive du nombre de coupure de courant due au délestage	JIRAMA	0
Total (Ariary)						19 500 000

7.3 MESURES DE SITUATION D'URGENCE

Ces mesures s'appliquent à toutes les activités réalisées au niveau des sites et chantiers ainsi qu'à l'ensemble des activités réalisées par les JIRAMA construction et le prestataire EPC. Elles doivent donc être connues et maîtrisées par les employés œuvrant sur le terrain en cas de situation d'urgence.

JIRAMA construction et le prestataire EPC mettront en place un plan d'intervention d'urgence et leurs plans HSE respectifs pour les travaux et nommeront un Responsable HSE. A cet effet, ils sont tenus de communiquer leurs plans d'exécution à l'AMO avant le démarrage des travaux.

Les activités à entreprendre pour la gestion des situations d'urgence sont :

7.3.1 IDENTIFIER ET PREVENIR LES SITUATIONS D'URGENCE

Anticiper les situations d'urgence, c'est prendre les précautions nécessaires pour pouvoir gérer au mieux une situation de crise. Ainsi, les situations d'urgence prévisibles doivent faire l'objet d'une procédure / d'un plan de prévention / protection adapté et maîtrisé consolidés par des outils de maîtrise des situations d'urgence tels que la communication et l'information sur site (plans d'évacuation, affichages spécifiques d'avertissement), la formation du personnel sur les premiers secours.

7.3.2 PREPARER LA CAPACITE A REpondre AUX SITUATIONS D'URGENCE

Les types de situations d'urgence susceptibles de survenir par rapport aux activités du sous-projet sont généralement :

- Accidents de travail
- Accidents de circulation
- Déversement des matières dangereuses (hydrocarbures, huiles usagées, PCB)
- Incendie (au niveau du magasin de stockage)

7.3.2.1 Consignes à prendre dans le cas d'une personne blessée au travail

- Rester calme et rassurer le blessé
- Prévenir un membre du personnel ayant reçu une formation de secouriste
- Surveiller l'arrivée des ambulanciers pour les diriger au bon endroit sans perte de temps
- Suivre les recommandations du secouriste et le seconder
- Éloigner les curieux.

7.3.2.2 Règles de base pour les premiers soins

- S'assurer que les lieux de l'accident soient sécuritaires pour soi et pour le blessé
- Ne jamais donner à boire ou à manger à une personne gravement blessée ou inconsciente

- Tourner sur le côté toute personne inconsciente, sans blessure à la colonne, en attendant les secours afin d'empêcher l'obstruction des voies respiratoires
- Immobiliser toute personne blessée à la colonne et l'avertir de ne pas bouger
- Attendre calmement les secours.

7.3.2.3 Consignes générales pour remédier aux fuites / déversement de produits dangereux

- Porter au moins des gants et des lunettes lors des manipulations Ne jamais manipuler les fuites avec les mains nues : idéalement, utiliser des gants en néoprène plongés dans du Viton.
- Arrêter les fuites si possible
- Collecter le produit épandu :
 - Utiliser du sable ou autre absorbant compatible pour absorber le produit épandu
 - Stocker le sable (ou autre) dans un récipient étanche.
- Etiqueter et stocker le récipient dans un lieu sécurisé avant son expédition vers les filières de dépollution existantes.
- Enregistrer dans le registre des incidents..

7.3.2.4 Mesures d'urgence en cas d'incendie

Le cas d'incendie pourrait survenir au niveau du stockage des matériels et produits.

- Déclencher le système d'alarme incendie
- Fermer les portes pour ralentir la progression de l'incendie
- Utiliser l'extincteur pour maîtriser et éteindre un début d'incendie (seules les personnes qui savent utiliser un extincteur peuvent en manipuler)
- Au signal d'alarme :
 - évacuer immédiatement et aller vers le point de rassemblement à l'extérieur
 - ne pas chercher des effets personnels
 - compter le nombre de personnes présentes.

7.4 PLAN DE CIRCULATION DES ENGINES ET DES VEHICULES

JIRAMA Construction et le prestataire EPC prépareront un Plan de Circulation des Engins et des Véhicules du Projet (PCEV). Le PCEV contiendra l'ensemble des actions visant à contrôler la vitesse, l'itinéraire, les horaires de circulation et l'application des sanctions en cas d'infraction, de tous les engins et véhicules impliqués dans les travaux.

Ce PCEV inclura, sans y être limité, les grandes lignes suivantes :

- Description détaillée du nombre, type, identification, et affectation de tous les engins et véhicules du chantier. À tout moment, le Responsable Environnemental devra être capable de savoir combien de véhicules sont engagés sur le Projet, et où ils se trouvent.
- Itinéraires de circulation dans et hors sites des opérations. Lorsque nécessaire, des itinéraires d'évitement des centres de villages seront proposés aux chefs de fokontany et validés par eux, pour éviter les nuisances liées à la traversée des villages. Dans ce cas, adopter toujours les mesures de réglementation de la circulation telles que la mise en place de panneaux de signalisation.
- Estimation du nombre de rotation par type de véhicule.
- Contrôle de la vitesse des véhicules, incluant :
 - i) un Programme d'information et de sensibilisation des chauffeurs sur les aspects de la sécurité, le respect des limites de vitesse et les codes de bonne conduite ;
 - ii) la mise en place d'une signalisation appropriée et création de zones 20 km/h dans les traversées des villages et à proximité des sites sensibles et/ou à risques (ex : écoles, marchés, centres de santé, virage) ;
 - iii) la prévention par la répression : implication de la gendarmerie et sanction pour tout dépassement de vitesse.

Ce plan sera présenté pour discussion et validation aux services de la Direction Régionale des Travaux Publics, ainsi qu'aux maires des Communes traversées par les itinéraires utilisés.

Une semaine avant le premier passage des convois, l'Entreprise postera dans tous les villages traversés ou longés par l'itinéraire des engins et véhicules du projet, une note d'information précisant les dangers liés au passage des camions et engins.

7.5 RENFORCEMENT DES CAPACITES

7.5.1 ANALYSE DES COMPETENCES EXISTANTES ET BESOIN EN RENFORCEMENT DES CAPACITES

Au sein de la JIRAMA, les missions du Responsable HSQE sont en général de réduire et contrôler les risques professionnels (les accidents du travail, les maladies professionnelles, les risques écologiques (pollutions, nuisances...)).

Les attributions spécifiques du Responsable HSQE au sein de la Direction interrégionale de Toliara sont, entre autres, d'assurer le suivi et le classement des dossiers concernant les mouvements des huiles usagées et déchets des hydrocarbures ainsi que la distribution de matériels de protection individuelle des agents techniques.

Les compétences actuelles des employés du Service HSQE de JIRAMA Toliara en matière de gestion environnementale et sociale sont insuffisantes par rapport à celles qui sont requises. D'après le Responsable, ils ont besoin de renforcement de capacité afin d'assurer que leur capacité pour la mise en œuvre du PGES et du suivi soit suffisante.

Ainsi, tous les personnels de la JIRAMA Toliara qui seront impliqués par le sous-projet doivent avoir les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaire à la mise en œuvre du PGES et du suivi environnemental et social du sous-projet.

La formation couvrira les phases de construction et d'exploitation. Ainsi, le prestataire EPC et la "JIRAMA Construction" ainsi que l'AMO rejoindront aussi la formation afin d'élargir leurs connaissances sur la mise en œuvre du PGES et le suivi environnemental et social.

7.5.2 PROPOSITION DE PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

La formation sera organisée sous forme d'atelier de quatre jours qui sera dirigée par un Consultant (interne ou externe) qui connaît bien les exigences de la gestion environnementale et sociale à Madagascar, et possède aussi une connaissance particulière des Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale ainsi que des normes en matière de travail, santé et sécurité de l'IFC (Directives EHS générales et spécifiques)..

Cette formation sera centrée sur les exigences réglementaires nationales et Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, les mesures environnementales et les mesures de sécurité relatives aux activités du sous-projet, la mise en œuvre du PGES, les règlements de conflits, la lutte contre les VBG, les modalités de suivi et l'élaboration des rapports de suivi.

TABLEAU 16 : PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Module	Durée	Coût (MGA)
Cibles : - Prestataire EPC et ses employés - JIRAMA Toliara - "JIRAMA Construction" - AMO		Nombre ≤ 20
Conscientisation	1 jour	
Conscientisation environnementale et sociale et importance des mesures d'atténuation		Consultant 4 x 600 000 = 2 400 000

Module	Durée	Coût (MGA)
Plan organisationnel pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation	3 jours	Déplacements avion 2 200 000
Conformité avec les législations nationales, les Politiques de la Banque mondiale et les normes internationales en matière de l'environnement, hygiène, santé et sécurité pour le travail		Frais de déplacement local 20 000 x 6 = 120 000
Formation		Séjour 160 000 x 6 = 960 000
Procédures environnementales		Duplication cours 2 000 000
Exécution du PGES (respect des clauses environnementales, du CCE, règlement des conflits, lutte contre les VBG, VIH/SIDA, COVID 19, gestion des déchets, SST, mise en œuvre PAR, ...)		Pause-café (2) et déjeuner 100 000 x 21 x 4 = 8 400 000
Suivi du PGES (conformité, mesures correctives)		Location salle 150 000 x 4 = 600 000
Elaboration des rapports de suivi		Location vidéoprojecteur et sono 200 000 x 4 = 800 000
Etude de cas	Choix déterminé par les participants	
TOTAL	4 jours	17 480 000

7.6 ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PGES (ROLES ET RESPONSABILITES)

Les institutions impliquées dans la mise en œuvre et le suivi du PGES sont consignées dans le tableau suivant :

TABLEAU 17 : ROLES ET RESPONSABLES DES INSTITUTIONS IMPLIQUEES DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PGES

Acteurs	Rôles et responsabilités
Comité de coordination du Projet LEAD	<p>Ce Comité est présidé par le Ministère chargé de l'Energie et a, entre autres fonctions, de donner des orientations pour la gestion environnementale et sociale du projet.</p> <p>Dans le cadre de la sous-composante 1b du projet, le MEH assure la supervision de la mise en œuvre du projet et veillera à l'inscription et à la budgétisation des diligences environnementales et sociales dans les Plans de Travail et Budgets Annuel en coordination avec la JIRAMA et le MFB.</p>
Unité de gestion du projet (UGP)	<p>L'UGP est composée d'une équipe de gestion au niveau du MEH (coordination générale du Projet) et une équipe de gestion à la JIRAMA (Agence d'exécution de la composante 1 du projet).</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Au niveau du MEH, elle est composée de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonnateurs de projets (Coordonnateur, Coordonnateurs adjoints et Coordonnateur technique) ▪ Equipes Finance (RAF et Comptable) ▪ Equipe Passation de Marché (RPM et APM) ❖ Au niveau de JIRAMA, elle est composée de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonnateurs de la composante 1 du projet

Acteurs	Rôles et responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Passation de marché ▪ Gestion financière
Unité d'exécution du PARa (UEP)	<p>Cette Unité sera chargée de la mise en œuvre du PARa dans son intégralité, y compris le paiement des compensations. Elle assure également le rôle de contrôle de la mise en œuvre du PARa ainsi que le suivi et l'évaluation interne. Elle est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un représentant de la Direction régionale du Ministère de l'Energie ▪ Un représentant de la Direction régionale de la JIRAMA mandaté par le Projet LEAD ▪ Un représentant de la Commune concernée ▪ Un représentant des PAPs.
MEH	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Au niveau national, la Direction d'intégration de la dimension environnementale au niveau du MEH sera chargée de suivre les performances environnementales et sociales du Projet. Elle est le premier responsable de la mise en œuvre du PARa et assurera la gestion des plaintes relatives au projet LEAD au niveau national. ❖ Au niveau régional, le MEH a des Directions régionales et des Services régionaux qui suivront sur place les activités du Projet. La Direction régionale du MEH fait partie de l'Unité d'exécution du PARa et du paiement de compensation. Elle est membre du Comité de règlement de litiges (CRL) au niveau de la DIR Toliara
JIRAMA	<ul style="list-style-type: none"> ❖ JIRAMA a une Direction HSQE au niveau de leur siège national qui sera impliquée dans le suivi de la mise en œuvre du PGES. Elle aura aussi la charge de la capitalisation des données relatives aux plaintes et doléances dans le cadre de la sous-composante 1b du Projet LEAD, de la gestion de la base de données centrale et du suivi global du traitement des plaintes par les Directions régionales ❖ La Direction interrégionale de la JIRAMA dispose aussi d'un Service HSQE qui sera chargée de la mise en œuvre du PGES et du PARa. Elle aura la charge d'assurer la collecte de l'ensemble des plaintes, la rédaction de la fiche de synthèse relative aux plaintes reçues et traitées au niveau de la Direction interrégionale Toliara et la transmission des données au responsable central.
Banque mondiale	<p>La Banque mondiale a mis en place des exigences environnementales et sociales pour le projet. Dans ce cadre, elle est chargée du suivi de la conformité des activités avec ses exigences de base notamment les sauvegardes environnementales et sociales et les Directives HSE générales et spécifiques du groupe de la BM.</p>
Collectivité locale (Fokontany, commune)	<p>Elle joue le rôle de veille et d'alerte en cas de non-respect des clauses environnementales et des Directives HSE. Elle participera au suivi environnemental du sous-projet et aura le rôle de médiation lors de la négociation à l'amiable d'une plainte (niveau 1 : Fokontany ; Niveau 2 : Commune)..</p>
AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage)	<p>L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage permet au Maître d'ouvrage (MEH) d'obtenir un suivi et contrôle de son projet dès sa conception jusqu'à la réception, y compris le suivi et le contrôle, au jour le jour de la mise en œuvre du PGES. Dans ce cadre, il dispose d'Experts en Environnement et Social qui ont comme responsabilités d'assurer la surveillance et le contrôle de la mise en œuvre effective des mesures environnementales et sociales ; de garantir la bonne application du Code de Bonne Conduite des Prestataires</p>

Acteurs	Rôles et responsabilités
	<p>du Projet ; de s'assurer que tous les intervenants sur les chantiers soient sensibilisés aux principales préoccupations environnementales et sociales et aux mesures de protection du milieu liées à la réalisation des travaux ; d'assurer les relations avec les Collectivités Décentralisées et les communautés locales pour tous les aspects sociaux (traitement des doléances,...) ; de jouer le rôle d'interface avec les autorités environnementales et d'établir un rapport du suivi environnemental de la mise en œuvre du PGES pour le Maître d'ouvrage et la banque mondiale.</p>
EPC	<p>Le prestataire EPC ont pour responsabilités, à travers leur Expert en Environnement et Social, la mise en œuvre du PGES et la rédaction des rapports de mise en œuvre dudit PGES.</p> <p>A cet égard, il sera responsable de la prise en compte de l'ensemble des préoccupations environnementales et sociales soulevées et doivent veiller au strict respect des mesures énoncées dans le présent rapport aux fins de préserver la qualité de l'environnement dans les zones du projet.</p> <p>Elles auront donc pour rôles de préparer un PPES qui comprendra l'ensemble des mesures environnementales et sociale et le programme d'exécution de ces mesures, un Plan de gestion des déchets, un PCEV, un plan HSE, etc à valider par l'AMO ; d'exécuter et faire exécuter à tous ses employés les clauses environnementales décrites dans le contrat et à faire en sorte que les mesures environnementales et sociales ainsi que les recommandations du PGES soient appliquées ; d'entreprendre des actions correctives, le cas échéant ; de former et de sensibiliser leurs personnels sur la lutte contre les IST / SIDA, les VBG et à des bonnes pratiques dans le domaine environnemental ; et de préparer un rapport hebdomadaire des incidents touchant à l'Environnement et Social.</p>
JIRAMA	<p>Une partie des activités de la sous-composante 1b sera réalisée par JIRAMA. Dans ce cadre, JIRAMA, à travers sa Direction et Services HSQE, a aussi comme responsabilités de mettre en œuvre le PGES du sous-projet en s'assurant du respect des clauses environnementales et sociales et de l'application de toutes les mesures environnementales décrites dans ledit PGES. Elle aura aussi pour rôles de préparer un PPES, un plan de gestion des déchets, un PCEV, un plan HSE, etc à valider par AMO et de préparer un rapport hebdomadaire des incidents touchant à l'Environnement et Social pour AMO.</p>

7.7 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le Ministère chargé de l'Energie, en collaboration avec la JIRAMA a élaboré le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) générées par la mise en œuvre du Projet LEAD.

Ce mécanisme de gestion des plaintes se veut permanent (le long du projet), transparent, rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, pour prévenir ou résoudre les conflits par voie de négociation, dialogue, enquête conjointe etc

7.7.1 OBJECTIFS DU MECANISME DE GESTION DE PLAINTES

Le mécanisme de gestion de plaintes est un moyen et un outil mis à disposition par le projet afin d'identifier, d'éviter, de minimiser, de gérer, de réduire et si besoin à prendre en charge

des actions/activités/faits ayant des impacts environnementaux, sociaux et humains pouvant affecter le projet et ses actions, les acteurs et la communauté.

Le mécanisme prend en charge les plaintes qui se rapportent à la conformité du processus de mise en œuvre, des résultats, et des impacts du projet aux engagements de nature juridique, fiduciaire, technique, environnemental et social vis-à-vis des parties prenantes et du public.

7.7.2 PRINCIPES DU TRAITEMENT DES PLAINTES

Ce mécanisme de gestion des plaintes est simple, équitable, accessible, inclusif et ouvert :

- Les plaintes sont administrées autant que possible au niveau local pour en faciliter l'accès ;
- Le mécanisme est flexible et ouvert à diverses formes de preuves ;
- Le mécanisme tient compte du fait que beaucoup de personnes ne savent ni lire ni écrire et sont dans une situation qui nécessite une résolution rapide ;
- Le mécanisme est adapté à la culture locale, aux groupes cibles en utilisant la langue appropriée ;
- Le mécanisme inclut la médiation avec les parties prenantes du projet dans le cas de conflit nécessitant une intervention externe, avant le recours judiciaire ;
- La durée de traitement d'une plainte ne doit pas dépasser 30 jours ;
- Le projet entreprendra tous les efforts nécessaires pour tenter de régler les différends à l'amiable.

Toutes plaintes relatives aux activités du projet, même anonymes, sont recevables. Une plainte peut être émise par toute personne liée directement ou indirectement au projet. Il peut s'agir d'une préoccupation, une doléance, une réclamation ou une dénonciation. Chaque plainte reçue doit être traitée équitablement.

Il est à noter que les plaintes qui peuvent être traitées au niveau local seront prises en charge par le Comité Interrégional de Gestion de Plainte (CIGP) regroupant les responsables régionaux du MEH et de la JIRAMA. Les représentants de la JIRAMA assurent par la suite la transmission au niveau du Comité National de Gestion de Plainte (CNGP) qui a la charge de la capitalisation et du traitement des plaintes au niveau national.

7.7.3 MODALITES DE GESTION DES PLAINTES

7.7.3.1 Schéma de la gestion des plaintes pour le Projet LEAD

La gestion des plaintes pour le Projet LEAD est schématisée comme suit :

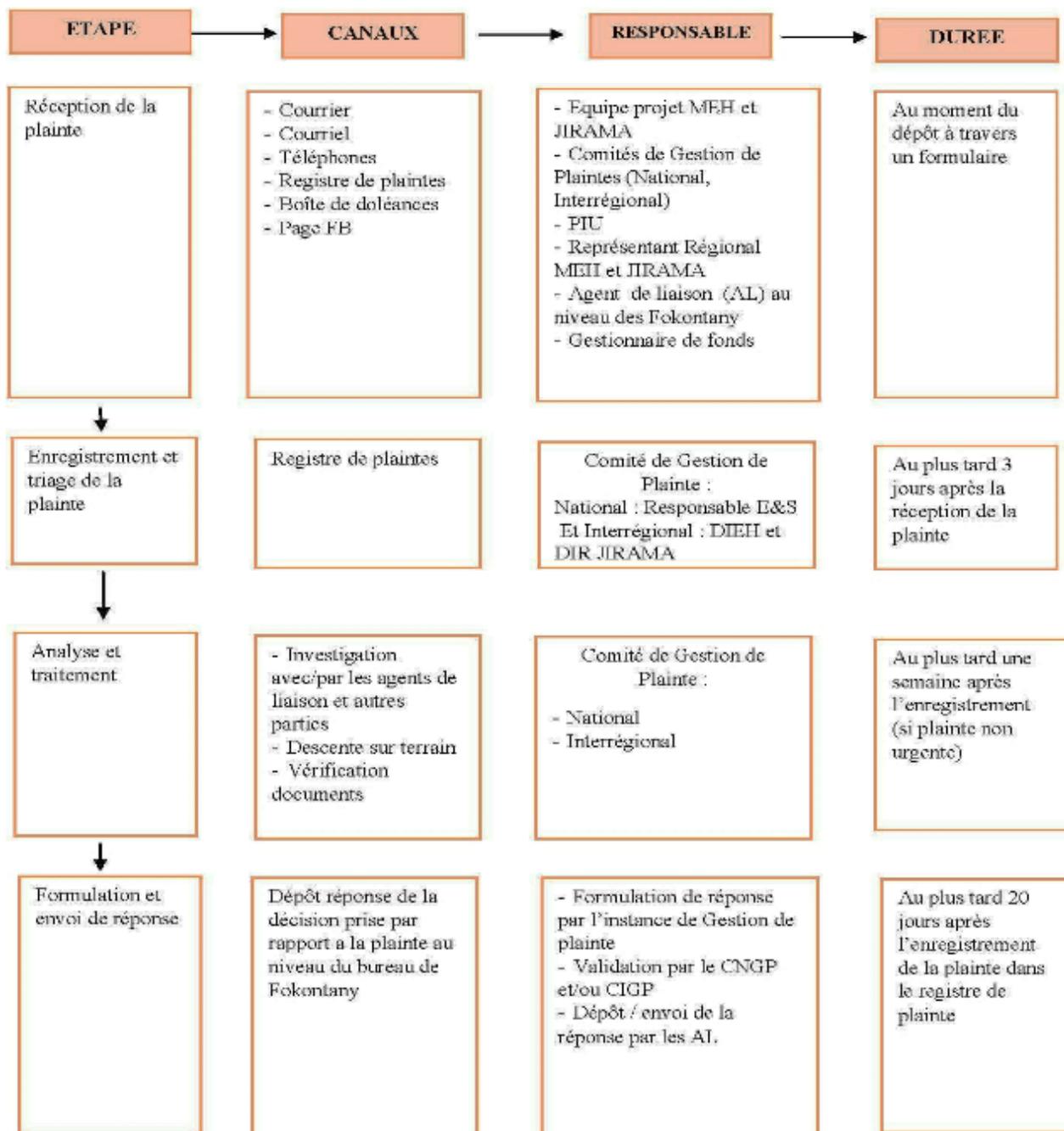


FIGURE 28 : SCHEMA DE LA GESTION DES PLAINTES POUR LE PROJET LEAD

7.7.3.2 Fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes

Chaque Fokontany et/ou Commune concerné par les activités du projet LEAD est doté d'un registre ainsi que d'autres formulaires de plaintes, des supports de communication tels que des posters et d'une boîte à plaintes.

Toutes plaintes reçues sont enregistrées dans le système de gestion des plaintes (*voir canevas de registre des plaintes en annexe 5*).

Toute plainte reçue et fondée sera analysée à travers des visites, des rencontres directes afin de comprendre la source du problème, son urgence et son importance,

La date de dépôt de la plainte auprès d'un des canaux cités dans le schéma ci-dessus constitue la date de réception de la plainte.

La date de l'enregistrement de la plainte constitue la date où la plainte est inscrite dans le registre électronique des plaintes et transférée au responsable pour traitement. Conformément au schéma ci-dessus, cette date ne devrait pas excéder de 3 jours celle de dépôt de ladite plainte.

7.7.3.3 Réception et enregistrement des plaintes

Les moyens de réception sont multiples et ont été choisis de manière à être faciles d'accès, disponibles et ouverts aux cibles.

Les plaintes / doléances pourraient parvenir aux Comités de Gestion de Plaintes aux moyens de canaux écrits ou par téléphone tels que :

- Cahier de registre / Formulaire de doléances mis à disposition au niveau local et dans les différents bureaux et représentations du Projet,
- Courrier électronique adressé au projet,
- Page Facebook officielle MEH et JIRAMA,
- Verbale ou écrite à un bureau d'un agent de l'administration ou à un élu local,
- Numéro Vert : 3547
- Dépôt ou courrier adressé aux bureaux du MEH et/ou de la JIRAMA, siège et antennes régionales.

Toutefois, une doléance écrite sur main libre est également recevable.

Sont également comptabilisées, celles reçues via :

- Les rapports des visites des activités du Projet (responsables du Projet, équipe de supervision, suivi indépendant, staff.) ;
- Des rapports divers émis par des consultants, ONGs, CLD ;
- Des émissions interactives radio ;
- Des articles des journaux.

Dans les cas des doléances provenant de personnes analphabètes, les Responsables du Fokontany et/ou le personnel du projet, doivent s'engager à retranscrire par écrit les doléances de ces personnes.

Le PIU et les Comités de Gestion des Plaintes mettront tous les moyens en œuvre (communication du numéro de téléphone de ses membres, cahiers/carnets des plaintes déposés à des endroits d'accès libre et aisés.) pour recueillir les plaintes, les enregistrer et proposer une solution équitable qui devra être élaborée après consultation de l'ensemble des parties prenantes.

7.7.4 TRAITEMENT DES PLAINTES

Le règlement des litiges se fait d'abord à l'amiable et est réalisé par (i) des « *Raiamandreny* » au niveau du Fokontany et/ou les Responsables de ce dernier et/ou de la Commune qui sont

préalablement sensibilisés par le CIRGP-Projet dans le cadre de ce mécanisme de gestion des plaintes et d'en assurer ainsi la pérennité et son efficacité ; (ii) par les Responsables régionaux jusqu'au Ministère de Tutelle en cas de besoin (iii) dans le cas où les plaintes ne sont pas résolues à l'amiable, le CNGP-Projet passera l'affaire au Tribunal.

Le délai de traitement d'une plainte à l'amiable sera en général d'un à trente jours suivant le cas, mais ne devrait pas excéder les trente (30 jours), sauf si la procédure requiert l'intervention d'autres acteurs ou des recoupements spéciaux ainsi que des traitements particuliers.

7.7.4.1 Le traitement à l'amiable et le recours à l'arbitrage

Le traitement à l'amiable devrait passer par les étapes suivantes :

- i) Enregistrement de la plainte : par l'intermédiaire d'un registre de doléances mis à la disposition de la population au niveau de chaque Fokontany, de la Commune d'insertion des travaux, ou au niveau des représentants du Projet (Bureaux Régionaux, Antennes et Siège).

Le formulaire de registre de plaintes doit être signé par le plaignant et visé par le récepteur. Le plaignant disposera ensuite d'un récépissé de réception de sa plainte.

Chaque plainte est enregistrée, de manière unique, et disposera d'un code d'identification, dans le cahier de registre des plaintes.

Dans le cas d'une plainte anonyme, le formulaire sera rempli par l'agent qui l'a enregistrée. Il en est de même pour les plaintes reçues par téléphone qui sera enregistrée par celui qui a répondu à l'appel.

Le formulaire rempli sera transféré au responsable de traitement concerné selon le niveau de traitement requis.

- ii) Analyse et catégorisation de la plainte

Chaque plainte sera analysée en fonction de sa nature et des activités du projet ou du sous-projet concernées pour définir les entités et les responsables impliqués dans son traitement. Les différentes catégories de plaintes sans être exhaustives sont:

- Corruption, fraude, conflit d'intérêt ;
- Extorsion et détournement de fonds ou de biens publics ;
- Non-respect des engagements ;
- Abus de pouvoir et d'autorité ;
- Transparence ;
- Plaintes au non-respect des dispositifs de passation de marché du projet ;
- Non-respect des politiques opérationnelles ou des dispositions de sauvegardes environnementales et sociales ;
- Inclusion/exclusion ;
- Discrimination ;
- Atteinte aux droits ou non-respect des droits (droits humains, droits des travailleurs, etc) ;
- Violence basée sur le genre (VBG), ou harcèlement sexuel, Violence sur les enfants.

iii) Vérification et recoupement

La vérification se fait auprès du plaignant ou au moyen de réunions, de confrontation, visites sur le terrain ou par téléphone

iv) Prise de décision compte tenu du résultat obtenu

La prise de décision concerne la disposition à prendre ou sur la situation à changer, la (ou les) mesure(s) corrective(s) à préconiser ou sur le contenu de la réponse à envoyer au plaignant entre autres.

Si la plainte est fondée, l'entité décideur prendra la décision de rectifier la situation.

Si la plainte n'est pas fondée, ou bien si aucun recours n'est plus possible ou le délai de considération de la plainte a été dépassé, la décision à prendre serait d'envoyer une lettre de regret au plaignant en lui donnant les explications y afférentes.

v) Remplissage de la fiche de suivi de plainte

La fiche de suivi de plainte est à remplir par chaque responsable régional concerné, pour chaque plainte enregistrée quel que soit le dénouement du traitement de la plainte.

vi) Réponse au plaignant

Toutes plaintes traitées au niveau régional et/ou central devraient avoir une réponse par voie officielle. Dans le cas où le plaignant n'est pas anonyme, il aura à signer une fiche de transmission / réception de ladite lettre.

vii) Clôture et Archivage

L'opération consiste à regrouper ensemble et archiver tous les documents relatifs à chaque plainte traitée.

viii) Rapportage

En partant de la base des données qui est mise à jour régulièrement, un rapport relatant la situation semestrielle des plaintes rédigé par les Comités interrégionaux de Gestion de Plaintes et centralisé au niveau du Comité National de Gestion de Plaintes au niveau du MEH est à adresser au coordonnateur du LEAD au niveau du MEH.

Une synthèse de ce rapport sera incluse dans le rapport périodique du projet LEAD à la Banque Mondiale.

Par ailleurs, les plaintes graves comme le harcèlement sexuel, les Violences Basées sur le Genre et les cas de corruption devront être portées à la connaissance de la Banque Mondiale dans les 24 heures de réception des plaintes.

Dans la pratique, pour gagner du temps, les deux premières étapes peuvent être combinées.

7.7.4.2 Cas du traitement des plaintes à d'autres niveaux/acteurs du projet.

Les plaintes collectées et enregistrées directement par d'autres acteurs du Projet (Ministère, Partenaires Techniques et Financiers, Communes, Organisations de Société Civile,

...) qui les concernent sont directement traitées par ces acteurs à leur niveau suivant les principes ci-dessus.

Dans le cas où les litiges en question ne les concernent pas, elles seront référées par leurs récepteurs aux responsables du traitement.

Tous les transferts de documents ou d'information devraient être enregistrés dans un registre spécial de traitement de plaintes développé par le Projet.

7.7.4.3 Recours au tribunal

Le recours aux tribunaux ne sera fait qu'après avoir épuisé toutes les tentatives de règlement à l'amiable ou par arbitrage.

Note : Des dispositions particulières seront prises dans le traitement des plaintes en cas de violence basée sur le genre et abus sexuel sur les enfants (VBG/ASE).

7.7.5 SURVEILLANCE ET SUIVI DES PLAINTES

Une base de données capitalisera l'ensemble des plaintes et doléances reçues et traitées dans le cadre du présent sous-projet. Dans ce cadre, la JIRAMA désignera :

- Au niveau central, un responsable (ou entité) qui aura la charge de la capitalisation des données relatives aux plaintes et doléances dans le cadre de la sous-composante 1b du Projet LEAD, de la gestion de la base de données centrale et du suivi global du traitement des plaintes par les autres Directions régionales. Il aura aussi la charge de communiquer ces informations périodiquement à CNGP (nombre de plaintes reçues, catégories de plaintes, cas résolus, retours d'information vis-à-vis des plaignants, etc).
- Au niveau de la Direction interrégionale de la JIRAMA Toliara, un responsable ou entité qui aura la charge d'assurer la collecte de l'ensemble des plaintes, la rédaction de la fiche de synthèse relative aux plaintes reçues et traitées au niveau de la Direction interrégionale de Toliara et la transmission des données au responsable central.

TABLEAU 18 : PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DOLEANCES

Etape	Activités	Personnes responsables	Observation	Délai
Etape 0	Réception et enregistrement des plaintes au niveau du Maire ou du Chef fokontany, qu'elles soient anonymes ou non	Chef Fokontany, Agent au niveau de la Commune	Consignation des éléments de la plainte dans le registre déposé à cet effet.	0 à 3 Jours
Etape 1	Médiation par les sages du village ou du Fokontany, le chef Fokontany et des comités de quartier	Sages du Fokontany, Chef Fokontany, président comité de quartier, plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par le chef Fokontany ou les sages du Fokontany	1 jour à 1 semaine
Etape 2	Médiation du Maire assisté par le Représentant du Projet	Le Maire ou son représentant, le plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par la Commune sous l'assistance du représentant du Projet	2 jours à 3 semaines
Etape 3	Arbitrage par le SLC/SRC, assisté par le représentant du Projet	Le SLC/SRC qui peut s'adjoindre toute personne qu'elle juge compétente pour l'aider à la résolution du litige, le plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par le SLC/SRC assisté par le représentant du Projet.	3 jours à 4 semaines
Etape 4	Recours au niveau du tribunal de première instance	Le juge, le plaignant et le représentant du projet	PV à établir par le greffier du tribunal.	Au prorata
Etape commune à toutes les plaintes	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution des résultats des traitements aux intéressés • Suivi des résolutions 	SLC/SRC (en tant que de besoin)	Une copie des PV ou autres montrant les résolutions adoptées sera donnée aux intéressés	Au plus tard, 5 jours après la livraison des résultats des traitements

7.8 LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)

Etant donné le nombre « assez élevé » à « élevé » d'hommes seuls qui travaillent dans les chantiers, ces derniers sont, potentiellement, susceptibles d'augmenter l'exposition aux risques et effets néfastes des populations riveraines.

7.8.1 CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES

Selon l'OMS, la « violence basée sur le genre » est un terme regroupant tous les actes infligés à une personne contre son gré. Elle est fondée sur les différences sociales (genre) entre hommes et femmes. Les actes de VBG violent un certain nombre de droits de l'Homme fondamentaux protégés par des textes et des conventions internationales.

A Madagascar, les formes de VBG les plus connues sont :

- Les violences physiques
- Les violences morales ou psychologiques
- Les violences sexuelles
- Les violences économiques
- Les pratiques traditionnelles préjudiciables

Toutefois, l'exploitation et abus sexuels (EAS) ainsi que le harcèlement sexuel (HS) sur le lieu de travail sont les types de VBG les plus susceptibles de se produire dans le cadre d'un projet où l'afflux d'ouvriers est important.

7.8.2 ANALYSE DE LA SITUATION DES VBG DANS LES ZONES DU SOUS-PROJET

Une évaluation rapide de VBG a été réalisée lors de l'élaboration du présent Plan de gestion environnementale et sociale des activités de la sous-composante 1b du projet LEAD afin d'avoir une vision d'ensemble de la situation des VBG dans les zones d'intervention du sous-projet et de comprendre les risques de VBG / EAS-HS.

7.8.2.1 Objectifs

Les principaux objectifs sont d'éviter toutes formes de VBG/EAS-HS durant la mise en œuvre des activités du sous-projet afin que les chantiers du sous-projet ne contribuent pas à l'augmentation du taux de prévalence de VBG / EAS-HS à Madagascar et de s'assurer que d'éventuels cas qui apparaissent soient traités et documentés.

Les objectifs spécifiques sont (i) de réaliser des discussions focalisées avec des femmes et des jeunes filles afin d'identifier les différents types de VBG dans les zones d'intervention du sous-projet ; (ii) de recenser les différentes institutions spécialisées dans la prise en charge des VBG et (iii) de proposer des mesures de prévention des risques liés à ces formes de VBG dans les zones du sous-projet.

7.8.2.2 Approche méthodologique

Afin d'atteindre ces objectifs, des *focus groups* ont été organisés avec des femmes et des jeunes filles sur des questions relatives aux Violences basées sur le Genre dans les districts d'intervention du sous-projet. En outre, des entretiens ont été réalisés au niveau des Services

régionaux de la population et de quelques institutions œuvrant dans la prise en charge des cas de VBG existants dans les zones d'intervention du projet.

Dans les zones d'intervention du sous-projet couvertes par la DIR Toliara, au total, 13 groupes de discussions focalisées ont été réalisées regroupant 119 femmes et jeunes filles dont 42% s'occupent de l'agriculture, 17% éducatrices, 12% ménagères et les autres font des activités commerciales et artisanales, fonctionnaires et aussi des lycéennes.



Ampanihy



Ambovombe Androy



Tsihombe

PHOTO 11 : « QUELQUES « FOCUS GROUP » MENES DANS LA ZONE DU SOUS-PROJET

7.8.2.3 Types de VBG rencontrés dans les zones d'intervention du sous-projet

Les types de violences rencontrés dans les zones d'intervention du sous-projet couvertes par la DIR Toliara sont principalement par ordre d'importance : les violences économiques, les violences morales et psychologiques, les violences physiques et les violences sexuelles.

- Les violences économiques : elles tiennent la première place parmi les violences les plus fréquentes avec 58% des femmes l'ont subies. Ces violences se traduisent surtout par la non-allocation familiale ou le contrôle financier au quotidien qui peut aller jusqu'à la dé-possession totale des moyens d'autonomie de la femme. Ce contrôle économique du conjoint passe principalement par la privation de ressources plaçant la femme en situation de demande même pour les achats quotidiens de la famille et, dans le cas de séparation ou de divorce, le refus de versement de la pension alimentaire.

- Les violences morales ou psychologiques : Elles sont endurées par 28% des femmes et se traduisent surtout par des injures, menaces, humiliations, insultes, intimidations, chantages qui portent atteinte à la stabilité psychologique de la victime.
- Les violences physiques : 11% des femmes ont déclaré avoir subi des violences physiques qui se manifestent surtout par des coups et blessures afin de les terroriser, détruire et faire mal.
- Les violences sexuelles : Avec 3% de victimes, cette forme de violence est peu rencontrée dans les zones d'intervention du sous-projet. Elle est surtout perpétrée au sein de la famille du fait des pratiques traditionnelles préjudiciables telles que le mariage forcé, le mariage prématuré des filles à 13 ans et le proxénétisme qui sont, en réalité, un système utilisé par les parents pour s'enrichir. En conséquence, l'abandon scolaire précoce des jeunes filles.

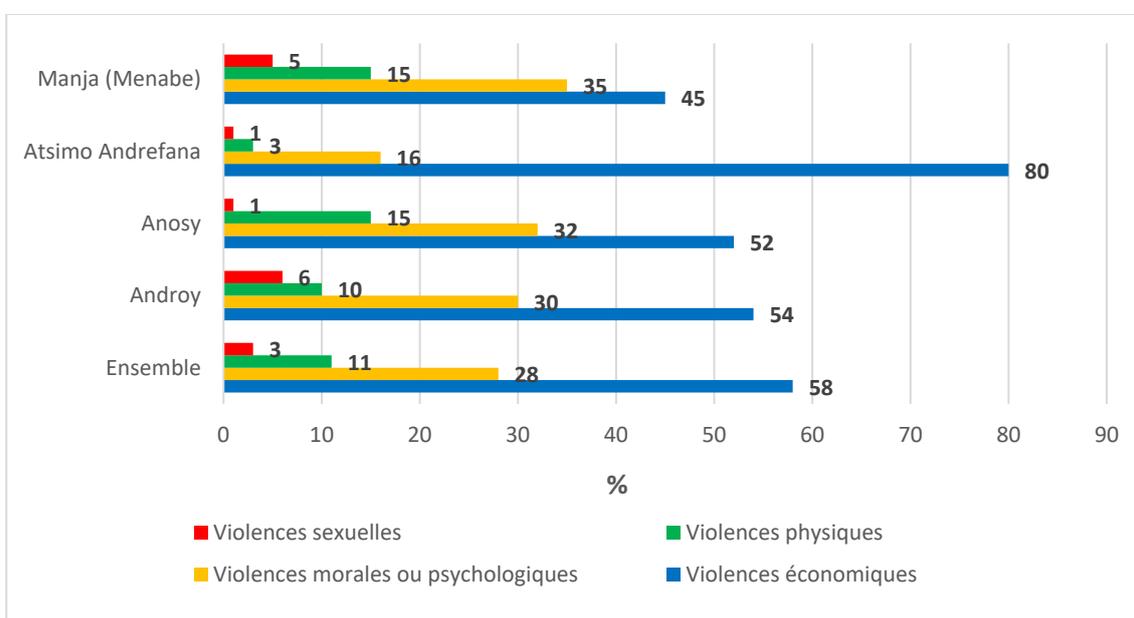


FIGURE 29 : PROPORTION DES TYPES DE VBG RENCONTREES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU SOUS-PROJET

Limite de l'étude : Les résultats ci-dessus ont été obtenus sur un nombre d'échantillons très limité et ne peut donc pas être généralisé. Toutefois, son mérite est d'attester que des formes de VBG existent dans les zones d'intervention du sous-projet dont les risques sont faibles à modérés.

7.8.2.4 Entités spécialisées dans la prise en charge des VBG dans les zones du sous-projet

Les zones d'intervention du sous-projet disposent des Centres d'Ecoute et de Conseils Juridiques (CECJ) ainsi que d'autres entités qui ont été mises en place pour recevoir les dénonciations de VBG. Ils assurent également les sensibilisations pour prévenir les VBG à travers des conseils directs aux victimes ou des animations mobiles au niveau de la communauté. Ils s'occupent aussi de la diffusion des dispositions légales protégeant la femme contre la violence, prennent en charge psychologiquement et juridiquement des survivants des VBG / EAS-HS.

La liste des entités spécialisées dans la prise en charge des VBG recensés dans chaque zone concernée par le sous-projet se trouvent dans l'annexe du présent document.

7.8.2.5 Actions de prévention des risques de EAS et HS

Afin de prévenir les violences liées au genre lors de la mise en œuvre du sous-projet, il est recommandé la réalisation des principales actions suivantes :

- ☞ Organisation des séances de communication et de sensibilisation de la population et de tout le personnel des entreprises des travaux aux questions relatives aux VBG/EAS-HS afin d'accroître leur prise de conscience générale et leur connaissance sur le phénomène de VBG.
- ☞ Coupler les séances de sensibilisation avec l'information des riverains sur les mécanismes mis en place (accompagnements divers, accompagnement juridique au cas où la victime souhaite porter plainte, mécanisme de gestion des plaintes VBG/EAS-HS)
- ☞ Disposition d'un plan d'action de prévention et de réponse à la VBG/EAS-HS à toutes les entreprises travaillant pour le sous-projet.
- ☞ Elaboration des Codes de bonne conduite interdisant toute forme de VBG par tous les personnels impliqués dans le cadre du sous-projet (à intégrer dans les contrats de tous les Contractants) et de s'assurer de la signature de ces Codes de conduite par tous les personnels impliqués dans le cadre du sous-projet.
- ☞ Information des différents acteurs du projet et des communautés de l'existence du mécanisme de gestion des plaintes sur des VBG/EAS-HS.

7.8.2.6 Mécanisme de gestion de plaintes en cas de VBG

Comme toutes les plaintes, lors des consultations publiques, les communautés et les parties prenantes seront informées sur l'existence de la démarche à entreprendre et aux structures auxquelles s'adresser les victimes des VBG pour une prise en charge adaptée et à leur droit de porter plainte.

L'information sur le mécanisme de gestion de plaintes en cas de VBG se fera également en focus group avec les femmes et les jeunes filles tous les mois durant la phase des travaux.

En effet, dans le cadre de ce sous-projet et en complément du mécanisme de gestion des plaintes présenté dans ce document, il sera également établi des conventions de partenariat entre le sous-projet (UGP/LEAD) et les entités spécialisées présentes dans les zones d'intervention du sous-projet pour la prise en charge des cas de VBG/EAS-HS (sensibilisation, mobilisation, prise en charge sanitaire, psychologique, juridique et accueil proprement dit). Ainsi, toutes les plaintes et dénonciations de cas VBG/EAS-HS enregistrées dans le cadre du projet seront directement transférées et traitées par ces entités spécialisées.

Les responsables de VBG (Spécialistes en VBG de l'UGP/MEH et UGP/JIRAMA ou leurs Prestataire de services en VBG) assurent le suivi de traitement et de la gestion de toutes les plaintes. Systématiquement, il établit le rapport des actions engagées.

7.9 BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PGES

Le tableau suivant présentera le budget nécessaire pour l'exécution des mesures d'atténuation et de suivi. Il indiquera aussi les dépenses nécessaires pour la formation et le renforcement de l'organisation humaine.

TABLEAU 19 : BUDGET POUR L'EXECUTION DU PGES

N°	ACTIVITES	COUTS (AR)
1	Exécution des mesures d'atténuation	94 940 000
2	Suivi environnemental	19 500 000
3	Renforcement des capacités et formation	17 480 000
4	Imprévus (5%)	6 596 600
5	Total (MGA)	138 516 000
6	Total (USD²⁴)	33,123

²⁴ 1 USD = 4 181,89 MGA (Taux de change du 03 octobre 2022)

ANNEXES

ANNEXE 1: FICHE D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL PRELIMINAIRE

I INFORMATIONS GENERALES

Initiateur du projet	JIRAMA
Nom du responsable technique	-
Titre du sous-projet	Augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau (périurbain et rural)
Localisation	Direction Interrégionale de Toliara

II BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DU SOUS- PROJET

Localisation du Sous Projet	- Régions Androy, Anosy, Atsimo Andrefana et Menabe
Différentes composantes du sous projet	-
Activités de construction	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacement de postes - Soulagement de postes - Création de nouveaux postes de transformation électrique (CNP) - Alimentation en Energie Electrique (AEE) - Renforcement et extension de réseaux BT - Création de réseaux BT
Description des installations	<ul style="list-style-type: none"> - Piquetage des installations - Elagage des branches d'arbre - Réalisation des fouilles manuelles pour implantation des poteaux - Dépose et levage des poteaux - Dépose et pose de transformateurs avec les câbles, le disjoncteur et tous les accessoires du poste - Pose / remplacement des armements et ferrures - Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM) - Tirage et réglage des câbles, mise sur pince - Mise à la terre des installations (TM-TP) - Relevé de mesures au poste. - Transport des poteaux et accessoires déposés - Vérification des tensions livrées pour chaque abonné - Enclenchement disjoncteur côté abonné
Ressources humaines	- Personnes qualifiées de JIRAMA / Prestataire EPC et ouvriers)
Ressources en matières premières	<ul style="list-style-type: none"> - Poteaux : environ 1 331 - Matériels électriques : câbles, transformateurs, disjoncteurs, IACM, mises à la terre, autres accessoires.
Matériaux de construction et origine	- Ciment, de sables, de gravillons et de blocages de petite quantité achetés auprès des fournisseurs locaux pour la fabrication des poteaux.

Superficie de terrain nécessaire	- Emprise poteau : 1m ² - Emprise ligne : 7,5m de part et d'autre
Déchets générés	- Chutes de câbles accessoires, emballages, poteaux pourris, déchets ménagers
Effluents liquides	- Huiles usagées provenant des vidanges du groupe électrogène et/ou des véhicules
Nuisances (types et sources)	- Bruits (groupe électrogène, travaux, circulation des engins et perrivateurs) - Poussières (travaux de fouille, circulation des engins) - Fumées et gaz (groupe électrogène, véhicules et engins)

III IDENTIFICATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

CRITERES	Oui/Non	OBSERVATIONS
1. Zones sensibles et protégées		
Le sous-projet :		
1.1. Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion, zone instable (pose de poteaux, etc) ?	Non	Terrain d'installation des poteaux quasi-plat ou plat
1.2. Se situe-t-il dans des zones inondables ?	Non	
1.3. Se situe-t-il à proximité des zones humides ?	Non	
1.4. Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones qui abritent des écosystèmes qui méritent d'être protégés ?	Non	
1.5. Se trouve –t-il ou affectera-il des aires protégées ?	Non	
2. Diversité biologique		
Le sous-projet :		
2.1. Risque-t-il de causer des effets sur des espèces à statut particulier ?	Non	
2.2. Nécessite-t-il un élagage ou coupe d'arbres ?	Oui	Sur quelques sites d'intervention de l'activité AEE de Manambaro à l'intérieur de l'emprise de la RN13 entrain de réhabiliter
3. Milieux physiques		
Le sous-projet :		
3.1. Affectera-t-il négativement le paysage local du site ?	Non	Nouvelle ligne suit généralement les axes routiers principaux
3.2. Nécessiter-t-il une surface importante de terrains ?	Non	
3.3. Nécessitera-t-il une quantité de remblais ou déblais importante ?	Non	
4. Site historique, archéologique ou culturel		

CRITERES	Oui/Non	OBSERVATIONS
4.1 Le sous-projet : se situe-t-il ou affectera-t-il des sites d'importance archéologique, historique ou culturelle ? Lesquels ?	Non	
5. Pollution		
Le sous-projet :		
5.1. Occasionnera-t-il un niveau élevé de bruit ?	Oui	Niveau de bruit faible à modéré
5.2. Conduira-t-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique ?	Oui	Niveau de pollution atmosphérique faible à modéré
5.3. Risquera-t-il- de générer des déchets solides dangereux ?	Non	
5.4. Pourrait-il-affecter la qualité des sols et des eaux ?	Oui	Pollution par des déchets solides, huiles usagées, hydrocarbures, huiles isolantes et défécation
5.5. Envisagera-t-il de transporter et de stocker des produits dangereux ?	Non	
6. Conditions de vie de la population desservie		
Le sous-projet :		
6.1 Peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?	Non	Amélioration du mode de vie des populations locales
6.2 Peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?	Non	Le projet est bénéfique pour toute la population
6.3 Peut-t-il entraîner des problèmes fonciers liés à l'occupation des terres ?	Non	
6.4 Affectera-t-il des sources de revenus ?	Non	
6.5 Permet-t-il la création d'emploi ?	Oui	Emploi temporaire pendant les travaux
6.6 Peut-t-il entraîner des déplacements permanents ou temporaires des personnes ?	Non	
6.7 Peut-t-il entraîner des arrêts temporaires ou permanentes des activités ?	Non	
6.8 Peut-t-il entraîner la destruction des biens, des cultures, etc ?	Non	
6.9 Peut-t-il entraîner des perturbations d'accès, de circulation, de la vie quotidienne ou autres ?	Oui	Temporairement durant les travaux
6.10 Favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres ?	Oui	Développement d'activités économiques
6.11 Affecte-il positivement les conditions de vie de la population desservie ?	Oui	
7.Santé et sécurité		
Le sous-projet :		
7.1 Peut-t-il induire des risques d'accidents ?	Oui	Risques d'accidents de travail et de circulation

CRITERES	Oui/Non	OBSERVATIONS
7.2 Peut-il entraîner des maladies ?	Oui	Présence des ouvriers entraînant des risques de maladies sexuellement transmissibles et risques de transmission locale du COVID
7.3 Peut-t-il provoquer des conflits sociaux ?	Oui	

IV. CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation et la participation du public ont-elles été recherchées ? Oui X Non ___

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui seront prises à cet effet.

- Information préalable des autorités locales et de la population avant les travaux
- Priorisation du recrutement des mains-d'œuvre locales
- Respect des us et coutumes des zones d'intervention
- Balisage des périmètres de travaux
- Respect des heures de travail
- Non réalisation des travaux pendant les jours du marché le long des axes d'intervention
- Communication de la programmation des coupures par radio et/ou par voie d'affichage
- Information des opérateurs en télécommunication avant les travaux.

V. MESURES D'ATTENUATION

Est-ce que les mesures d'atténuation prises sont facilement gérables ? Oui X Non ___

Pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises à cet effet.

Critères	Mesures
Elagage	- Limiter les élagages au strict nécessaire
Bruits	- Informer la population sur la tenue du projet - Respecter les heures de travail - Eviter la réalisation de travaux bruyants en dehors des heures normales de travail - Utiliser des véhicules en bon état de fonctionnement - Bien entretenir le groupe électrogène et l'équiper d'un système silencieux répondant à la norme de 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m.
Emissions atmosphériques	- Limiter la vitesse de circulation des camions au niveau des agglomérations. - Maintenir les véhicules utilisés en bon état de fonctionnement.
Pollutions des sols et des eaux	- Mettre en place des dispositifs de collecte des déchets solides et d'huiles usagées - Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures - Bien entretenir les véhicules utilisés - Imperméabiliser le site de stockage d'hydrocarbures - Stocker les transformateurs dans un local sécurisé de JIRAMA (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) - Sensibiliser les ouvriers à ne pas polluer l'eau - Mettre en place des latrines provisoires.

Critères	Mesures
Perturbations d'accès, de circulation, de la vie quotidienne ou autres	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur la tenue du projet - Respecter la durée des travaux - Mettre des panneaux de signalisation des travaux
Accidents de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les ouvriers d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés à leur poste de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent - Mettre à la disposition du chantier un secouriste, une trousse de premiers soins et un véhicule en cas de blessures graves - N'employer que des personnels qualifiés pour les installations des équipements et matériels - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements
Accidents de circulation	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins en passage des zones d'habitation - Appliquer le code de bonne conduite aux chauffeurs - Mettre des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse aux endroits appropriés
Risques de maladies	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST et VIH/SIDA - Elaborer un plan de prévention et de lutte contre le COVID et respecter les gestes de barrière recommandées par l'OMS
Risques de conflits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales selon leurs compétences - Sensibiliser les ouvriers à respecter les us et coutumes ainsi que les « fady » de la zone d'intervention

V POLITIQUES DE SAUVEGARDE DECLENCHEES

- PO 4.01 – Évaluation environnementale
- PO 4.11 – Patrimoine culturel
- Politique d'accès à l'information de la Banque mondiale

VI. CLASSIFICATION DU PROJET ET TRAVAIL ENVIRONNEMENTAL

CATEGORIE	DOCUMENTS REQUIS
B	Plan de Gestion Environnementale et Sociale

ANNEXE 2 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

1. RESPECT DES LOIS ET REGLEMENTATIONS NATIONALES

1.1. JIRAMA Construction et le prestataire EPC ainsi que leurs sous-traitants devront se conformer aux dispositions réglementaires et légales nationales relatives à la Gestion environnementale et sociale. Ils devront aussi se conformer aux règlements nationaux et municipaux qui régissent l'environnement, la santé publique et la sécurité.

1.2. Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives et municipales. Dans ce cadre, les Entrepreneurs doivent veiller à ce qu'ils disposent de toutes les autorisations nécessaires relatives à l'installation du projet.

1.3. Tous les Entrepreneurs et leurs sous-traitants s'engagent à respecter toutes les clauses environnementales décrites ci-dessous.

2 REUNION DE DEMARRAGE DES TRAVAUX. INFORMATION DES AUTORITES LOCALES ET DES POPULATIONS SITUEES DANS LA ZONE DU PROJET

2.1. Avant le démarrage des travaux, les Entrepreneurs, sous l'éventuelle supervision de l'AMO, doivent organiser une réunion avec les autorités locales et les représentants des populations riveraines, pour leur informer de la tenue du projet telle que la consistance des travaux à réaliser et leur durée, les itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés, les risques de perturbations temporaires éventuels, les enjeux environnementaux et de leur communiquer les exigences environnementales et sociales.

2.2. Chaque Entrepreneur doit organiser une séance d'information pour communiquer les exigences environnementales et sociales à son personnel et à celui de ses sous-traitants et informer également tout nouvel employé.

3 DISPOSITIONS DIVERSES

3.1. Pour la mise en œuvre efficace de l'exécution du Plan de Gestion Environnementale et sociale, chaque Entrepreneur doit avoir un Responsable Environnemental et social ou Responsable HSE. Ce Responsable doit posséder les compétences techniques, l'autonomie et les pouvoirs nécessaires pour exercer son rôle afin d'assurer le respect des normes et des exigences contractuelles pendant toute la durée du contrat.

3.2. Avant le début des travaux, chaque Entrepreneur doit communiquer à l'AMO, un Plan de Protection Environnementale et Sociale qui comprendra l'ensemble des mesures environnementales et sociales et le programme d'exécution de ces mesures (localisation et plan de la base vie, gestion des déchets, PCEV, programme d'information et de sensibilisation de la population, etc). Ce plan devra être validé par l'AMO et son application fera l'objet d'un contrôle permanent.

3.3. En cas de manquement aux exigences environnementales, l'Entrepreneur concerné sera avisé par écrit. Cet avis de non-conformité indique la nature de l'infraction, les travaux correctifs nécessaires et le délai accordé pour les effectuer. Si l'Entrepreneur n'apporte pas les correctifs proposés dans le délai prévu, l'AMO se réserve le droit de confier les travaux à une tierce partie, aux frais de l'Entrepreneur.

3.4. Toutes les réunions et les sensibilisations réalisées dans le cadre de ce projet seront sanctionnées par un PV.

4 INSTALLATION DE BUREAUX DE CHANTIER

4.1. Avant d'aménager les bureaux de chantier, chaque Entrepreneur doit soumettre à l'AMO, pour vérification de conformité, les plans des installations avec les copies de tous les permis / autorisations requis y afférents.

4.2. Choisir un terrain plat, dans une clairière, à 50m des cours d'eau et à plus de 250m des zones sensibles et des zones d'habitation pour l'installation des bureaux de chantier.

4.3. Elaborer un accord avec le(s) propriétaire(s) ou utilisateur(s) des sites de chantier visé par la commune.

5 INSERTION SOCIALE

5.1. Pour mieux assurer son intégration sociale, chaque Entrepreneur doit respecter et faire respecter par ses employés et ses prestataires les us et coutumes ainsi que les règles sociales de la zone. Il doit veiller en outre au maintien d'une bonne relation de travail et de cohabitation avec la population locale.

5.2. Elaborer un règlement intérieur et l'afficher visiblement dans tous les bureaux de chantier. Appliquer la procédure de pénalisation ou sanction en cas de manquements constatés à qui que ce soit.

5.3. Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales si besoin dans la mesure où celles-ci disposent des compétences nécessaires.

5.4. . Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action de prévention et de réponse aux VBG/EAS-HS. Mener une campagne de sensibilisation de la population et de tout le personnel aux questions relatives aux VBG et élaborer un code de bonne conduite sur les VBG/EAS-HS et le faire signer par tous les employés.

5.5. Chaque Entrepreneur doit respecter les horaires de travail convenues lors de la réunion de démarrage. Tous travaux en dehors des heures de travail doivent être signalés aux autorités locales et les populations devant aussi être informées.

6 GESTION DES DECHETS

6.1. Elaborer et mettre en oeuvre un plan de gestion des déchets.

6.2. Procéder au triage des déchets solides et mettre en place des dispositifs de collecte de ces déchets (séparer les déchets biodégradables et non biodégradables). Les éliminer dans des aires autorisées. Une collecte quotidienne des déchets est recommandée pour des raisons d'hygiène et pour ne pas attirer des vecteurs.

6.3. Collecter les huiles usagées dans un fût et les évacuer en dehors du site ou les revaloriser.

6.4. Chaque Entrepreneur est responsable du ramassage, du stockage, du transport et de l'élimination des matières résiduelles générées par ses activités. Ces matières résiduelles sont éliminées aux frais de l'entrepreneur dans des lieux autorisés.

7 GESTION DES NUISANCES (BRUITS ET POUSSIÈRES)

7.1. Maintenir les engins / véhicules utilisés en bon état de marche.

7.2. Limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins à 20km à l'heure aux passages à travers les zones d'habitation pour éviter l'épandage des poussières.

7.3. Prendre les mesures nécessaires pour minimiser les perturbations dues au bruit venant des activités considérées.

7.4. S'assurer que les silencieux d'échappement des matériels sont toujours en bon état.

7.5. Afin de minimiser les impacts liés aux émanations de poussières durant les fouilles, les ouvriers concernés doivent porter obligatoirement des masques anti-poussières.

8 HYGIENE - SANTE – ENVIRONNEMENT

8.1. Mener une sensibilisation des ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST/SIDA avant les travaux. Mettre des préservatifs gratuits à la disposition de tous les employés.

8.2. Mettre en œuvre le plan HSE COVID 19 pour les activités de construction

8.3. Mettre, au niveau du chantier, de l'eau potable à la disposition des ouvriers.

8.4. Mettre à la disposition du chantier de latrines provisoires pendant la construction.

8.5. Mettre à la disposition du chantier une trousse de premiers soins et une voiture en cas de blessures graves. Dans ce cadre, l'Entrepreneur devra localiser les centres de santé les plus proches de chaque site afin de permettre à son personnel d'avoir accès aux soins en cas d'accident.

8.6. Veiller toujours au maintien de la qualité sanitaire et environnementale du site pendant les travaux.

8.7. Eviter toutes formes de pollution des eaux et respecter toutes les mesures recommandées y afférentes.

8.8. Eviter le défrichage/abattage en dehors de la limite des surfaces requises.

8.9. Chaque Entrepreneur doit avoir le consentement des propriétaires avant d'abattre ou d'élaguer un arbre ou arbuste.

8.10. En cas de découverte fortuite des éléments culturels durant les travaux, arrêter immédiatement les travaux et avertir le Maître d'œuvre qui devant prendre des dispositions. Baliser le site et y interdire toute activité.

9 SECURITE – GESTION DES RISQUES ET DANGERS

9.1. Se conformer aux exigences de sécurité nationales et locales et prendre toutes mesures de sécurité du site et des préventions contre les risques d'accidents (Chaque Entreprise est responsable pour la protection de chaque personne et des biens alentour)

9.2. Communiquer au Responsable du Fokontany les noms des travailleurs.

9.3. Informer et former tous les employés sur les risques encourus par les travaux et sur toutes les précautions nécessaires à prendre pour la sécurité pendant la durée des travaux.

9.4. Interdire l'accès du chantier au public, le protéger par des balises et des panneaux de signalisation, indiquer les différents accès et prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.

9.5. Réglementer et fixer la vitesse des véhicules et engins pour éviter les risques d'accident, surtout dans les agglomérations et mettre en place des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse.

9.6. Doter tous les ouvriers d'équipements de protection individuelle adéquats suivant les postes de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent.

9.7. Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel des hydrocarbures et disposer d'un plan d'urgence opérationnel.

9.8 Imperméabiliser les aires de stockage d'hydrocarbures et d'entretien des véhicules.

9.9. Utiliser des engins et des véhicules en bon état pour éviter les risques de fuites de carburant ou d'autres lubrifiants.

9.10. Appliquer le code de bonne conduite sur le transport et la circulation des engins aux chauffeurs.

9.11. Utiliser le DMT (Dispositif de Mise à la Terre) lors de la coupure et de la remise de courant.

10 GESTION DES PLAINTES

10.1. Considérer toute doléance pertinente, écrite ou verbale, de la population riveraine pendant les travaux et prendre des mesures pour résoudre les problèmes.

10.2. Appliquer le Mécanisme de gestion de plaintes relatif au sous-projet contenu dans le PGES et selon les catégories de plaintes.

10.3. Enregistrer, dans un registre de plainte, toutes plaintes écrites ou verbales reçues selon le modèle de registre de plaintes en annexe de ce rapport.

10.4. Informer les ouvriers et la population locale de l'existence du mécanisme des plaintes.

11 REPLI DU CHANTIER

11.1. Chaque Entrepreneur doit procéder, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au nettoyage du site (enlèvement du matériel, des matériaux et des installations provisoires, évacuation des déchets vers les lieux de stockage ou d'élimination autorisés).

12 RAPPORT

12.1. Etablir un rapport mensuel des incidents touchant à l'Environnement avec les mesures prises pendant la durée des travaux pour AMO.

13 SANCTIONS

13.1. En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales, dûment constaté par l'AMO, entrainera l'application des dispositions du décret ME-CIE suivantes :

- en cas de dommages environnementaux : injonction de réparation desdits dommages conformément aux normes environnementales ;

- en cas de manquement dans la mise en œuvre d'une ou de plusieurs mesures :

(1) Envoi d'une lettre de rappel de corriger le manquement.

Si le(s) manquement(s) n'a (ont) pas été corrigé(s):

(2) Envoi d'une lettre de Mise en demeure ordonnant les corrections requises dans un délai limité défini par le Promoteur.

ANNEXE 3 : PLAN HSE COVID 19 POUR LES ACTIVITES DE CONSTRUCTION

Dans le cadre de la prévention contre la pandémie de COVID-19, le présent plan HSE définit de manière simple les mesures obligatoires à prendre par les équipes de la JIRAMA, des entreprises sous contrat avec JIRAMA et de leurs sous-traitants pour la mise en œuvre de la composante 1b du Projet LEAD afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les travailleurs et de la communauté environnante.

Ce plan HSE qui comprend des mesures de prévention et d'intervention vise à prévenir / minimiser les risques de la propagation de COVID-19 dans le cadre des activités de construction.

Le présent plan sera mis à jour au fur et à mesure que les exigences ou les besoins évoluent ou changent afin de refléter les plus récentes mesures adoptées.

Ce plan doit être intégré dans les DAO et les contrats des sous-traitants de la JIRAMA afin de s'assurer que tous les employés et les sous-traitants peuvent travailler dans un environnement contrôlé et tout au long de la vie de la pandémie de COVID-19.

1. Responsable

Le responsable HSE de la JIRAMA et celui de chaque entreprise et de ses sous-traitants sont chargés de la mise en œuvre des mesures du présent plan. Dans ce cadre, ils doivent s'assurer que les mesures appropriées soient respectées et mises en œuvre par tous les travailleurs.

Ils doivent aussi assurer l'information continue de leurs employés respectifs selon les sources officielles locales (Ministère de la santé publique) et internationales (Organisation mondiale de la santé et autres organisations) ainsi que toute autre directive approuvée par le Groupe de la Banque Mondiale, applicable aux activités du projet.

2. Mesures de prévention

2.1. Communication et sensibilisation

- Communiquer aux travailleurs l'existence du plan HSE COVID-19 pour les activités de construction et mettre à leur disposition sur le chantier.
- Assurer un affichage fort et visible des consignes sanitaires sur le chantier, avec des images et textes en langue locale pour être facilement comprises par les travailleurs (exemples : affichage sur le lavage des mains et la distance sociale ; affichage de ce qu'il faut faire si un travailleur présente des symptômes, ...) afin de véhiculer un maximum d'information sur le COVID-19 en général et sur les principales règles du présent plan en particulier.
- Organiser des séances d'information quotidiennes aux travailleurs avant de commencer le travail et mener des séances de sensibilisation sur la manière de prévenir l'exposition et la contagion par le virus (comment il se présente, comment éviter sa propagation, quels sont ses symptômes et signes, etc) et à appliquer les pratiques recommandées suivantes pour réduire le risque de transmission :

- Se laver les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou utiliser un désinfectant à base d'alcool. De ce fait, assurer la disponibilité de ces fournitures en quantité suffisante sur le chantier.
 - Éviter les contacts physiques directs tels que les poignées de main ou les accolades et utiliser d'autres manières pour se saluer.
 - Respecter, en toutes circonstances, une distance d'au moins 1m entre les personnes. Exiger le port des masques dans le cas où il faut travailler à moins d'un mètre.
 - Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche sans d'abord s'être lavé les mains.
 - Tousser ou éternuer dans un papier-mouchoir ou dans le creux d'un bras, et non dans la main et jeter immédiatement les papiers-mouchoirs utilisés dans une poubelle doublée d'un sac de plastique et se laver ensuite les mains.
 - Porter des masques faciaux en tout temps en public afin d'atténuer potentiellement la transmission ou la contraction du virus, mais ces masques ne doivent pas remplacer les consignes d'hygiène et de santé, dont le lavage des mains, la distanciation physique et autres mesures de protection.
 - Ne pas partager des articles ou fournitures personnels, comme les stylos, les portables ou tablettes, l'ÉPI, etc.;
 - Limiter l'accès et l'utilisation d'appareils partagés.
- Encourager les travailleurs à utiliser le mécanisme de réclamation du projet pour signaler toutes les préoccupations relatives au COVID-19.
 - Etablir, par voie d'affichage ou radio, des communications claires, régulières et fondées sur des faits au niveau de la communauté environnante. Ces communications doivent être et conçues pour être facilement comprises par les membres de la communauté.
 - Communiquer à la communauté les procédures mises en place sur le site pour résoudre les problèmes liés au COVID-19 dont toutes les mesures mises en œuvre pour limiter ou interdire les contacts entre les travailleurs et la communauté.

2.2. Déplacement vers le chantier et accès au chantier

- Privilégier les modes de transport individuel si possible (véhicule personnel, moto ou bicyclette)
- En cas d'utilisation de transport collectif, respecter les exigences de distanciation physique pendant le trajet ainsi que pendant l'entrée et la sortie des bus.
- Ne pas autoriser à accéder au chantier toutes les personnes non essentielles.
- Empêcher un travailleur malade d'entrer sur le site, en le référant aux établissements de santé locaux, si nécessaire, ou en l'obligeant à s'isoler à domicile pendant 14 jours.

- Empêcher un travailleur qui a été en contact avec une personne infectée de retourner sur le site pendant 14 jours
- S'auto-isoler pendant 14 jours toute personne qui revient de l'extérieur de Madagascar avant de pouvoir accéder au chantier.

2.3. Contrôle à l'entrée du chantier de construction

- Renforcer le contrôle de l'accès au chantier afin de prévenir l'accès aux personnes présentant des symptômes liés au COVID-19.
- Former le personnel de sécurité sur le système (amélioré) mis en place pour sécuriser le site et contrôler l'entrée et la sortie, les comportements qui leur sont demandés dans l'application de ce système et les éventuelles considérations spécifiques au COVID.
- Former le personnel qui surveillera l'entrée sur le site, leur fournira les ressources dont ils ont besoin pour documenter l'entrée des travailleurs, effectuer des contrôles de température et enregistrer les détails de tout travailleur à qui l'entrée est refusée
- Contrôler la température corporelle de tout le personnel souhaitant accéder au chantier à l'aide d'un thermomètre à distance.
- Refuser tout accès futur au chantier à quiconque enfreint les règles d'hygiène et de sécurité mentionnées dans le présent plan.

2.4. Nettoyage du chantier

- Assurer une fréquence de nettoyage de toutes les installations communes (sol, meubles, ...).
- Former le personnel de nettoyage aux procédures de nettoyage appropriées et à la fréquence appropriée dans les zones à forte utilisation ou à haut risque.
- Fournir au personnel de nettoyage l'équipement de nettoyage, du désinfectant et des EPI appropriés : blouses ou tabliers, gants, protection oculaire (masques, lunettes ou écrans faciaux) et bottes ou chaussures de travail fermées
- Nettoyer et désinfecter les objets et les surfaces fréquemment touchés (poignées de porte, rampes, mains courantes, échelles, interrupteurs, équipements et outils partagés, robinets, claviers, tables, toilettes, surfaces de repas, etc) y compris tout équipement de protection individuelle (ÉPI) réutilisable.

2.5. Activités de chantier

- Limiter l'effectif maximal à 50 personnes par chantier.
- Réduire au minimum le nombre de réunions en personne. Si possible, seules les personnes nécessaires doivent y participer. Une distance physique minimale est maintenue, et les réunions se tiennent dans des espaces ouverts lorsque cela est possible.
- Echelonner les horaires des pauses et des repas afin de réduire au minimum le nombre de personnes à proximité les unes des autres.

2.6. Livraison des matériels sur site

- Limiter uniquement les zones de livraison aux livreurs et aux personnes au point de réception.
- Désinfecter tous les véhicules et conteneurs de stockage avant l'entrée sur le site.

2.7. Surveillance et suivi

- S'informer de la santé des travailleurs, au moins une fois par semaine.
- Tenir un registre du personnel ayant présenté des symptômes similaires au COVID-19 afin de faire un suivi de ces derniers.
- Réaliser un suivi quotidien par téléphone afin de s'informer de l'état de santé de la personne présentant des symptômes de COVID-19.
- Faire un rapport du nombre de cas suspects et cas positifs de COVID-19 constatés sur le chantier chaque semaine. Dans la mesure du possible, un test doit être recommandé au patient afin de contribuer au suivi épidémiologique.

3. Mesures d'intervention

- Tous les entrepreneurs doivent établir un plan intégré de continuité pour tenir compte de la fermeture partielle ou complète des chantiers ou de la limitation importante des opérations de chantier.
- Plans d'action COVID 19

Cas possibles de COVID-19	Mesures d'intervention	
	Employé	Employeur
Personnes confirmées positives	<ul style="list-style-type: none">• Ne pas se présenter au travail• Contacter immédiatement le supérieur hiérarchique• Rester à la maison et s'auto-isoler pendant 14 jours• Contacter les autorités sanitaires locales pour obtenir des renseignements complémentaires	<ul style="list-style-type: none">• Avertir immédiatement le Responsable• Informer toutes les personnes qui se sont trouvées à proximité ou ont été en contact avec les cas positifs et leur arrêter de travailler et s'auto-isoler pendant 14 jours même si elles ne présentent pas de symptômes• Nettoyer et désinfecter à fond l'espace de travail des employés et les environs ainsi que les outils utilisés par les personnes confirmées positives
Personnes ayant des contacts avec des personnes confirmées COVID-19	<ul style="list-style-type: none">• Ne pas se présenter au travail• Contacter immédiatement le supérieur hiérarchique• Rester à la maison et s'auto-isoler pendant 14 jours	<ul style="list-style-type: none">• Informer toutes les personnes qui ont été en contact étroit avec les cas suspects• Nettoyer et désinfecter à fond l'espace de travail des

Cas possibles de COVID-19	Mesures d'intervention	
	Employé	Employeur
	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter les autorités sanitaires locales pour obtenir des renseignements complémentaires • Se faire tester • Signaler les résultats au supérieur hiérarchique 	<p>employés et les environs ainsi que les outils utilisés par les personnes ayant des contacts avec des personnes confirmées COVID-19</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'informer de l'état de santé des personnes présentant des symptômes de COVID-19
Personnes ayant des symptômes Covid-19	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas se présenter au travail • Contacter immédiatement le supérieur hiérarchique • Rester à la maison et s'auto-isoler pendant 14 jours • Contacter les autorités sanitaires locales pour obtenir des renseignements complémentaires • Se faire tester • Signaler les résultats au supérieur hiérarchique 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer toutes les personnes qui ont été en contact étroit avec les cas suspects • Nettoyer et désinfecter à fond l'espace de travail des employés et les environs ainsi que les outils utilisés par les personnes ayant des symptômes Covid-19 • S'informer de l'état de santé des personnes présentant des symptômes de COVID-19

Note :

Les soins médicaux (que ce soit sur place ou dans un hôpital ou une clinique locale) requis par un travailleur doivent être payés par l'employeur. Ce dernier doit mener des discussions préliminaires avec des établissements médicaux spécifiques, pour convenir de ce qui devrait être fait en cas de renvoi de travailleurs malades.

ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE PLAINTES

Projet Least-Cost Electricity Access Development Project (LEAD)

**FORMULAIRE DE PLAINTE
TARATASY FITARAINANA**

Référence :

1- Le plaignant – Ny mpitaraina :

Nom et Prénom – Anarana sy Fanampiny : _____

Pièce d'Identité – Kara-panondro : _____

Adresse - Adiresy : _____

Contact – Laharam-piantsoana: _____

2- Objet de la plainte – Mombamomba ny fitarainana :

SIGNATURES - SONIA

LE PLAIGNANT – NY MPITARAINA

LE RECEPTEUR – NY NANDRAY AZY

Date- Daty :

PARTIE RESERVEE AU CIRGP ou CNGP - Projet – FARITRA NATOKANA HO AN'NY CIRGP na CNGP-Proje
PLAINTE RECUE LE – DATY NANDRAISANA NY FITARAINANA _____
PAR – NY FOMBA NAHAZOANA AZY _____

✂-----

RECU D'ENREGISTREMENT DE PLAINTE – TARATASY FANAMARINANA FANDRAISAM-PITARAINANA

Référence :

Date - Daty : _____

SIGNATURE DU RECEPTEUR – SONIA NY NANDRAY AZY

ANNEXE 5 : MODELE DE CONTENU DE REGISTRE D'ENREGISTREMENT DE PLAINTES

Date de réception de la plainte	Objet de la plainte	Référence	Nom et coordonnées du plaignant	Nom de l'enregistreur	Signature du Plaignant	Résolution locale ? OUI / NON	Autre mode de résolution	Transmission à l'Entité chargée de la résolution (Entité et date)	Date de réception de la résolution par le CGP-Projet	Date de transmission de la réponse au plaignant	Observations

ANNEXE 6 : MODELE DE PV DE REPONSE A L'ENDROIT DES PLAIGNANTS

Projet et Least-Cost Electricity Access Development Project (LEAD)

MODELE DE PV DE REPONSE A L'ENDROIT DES PLAIGNANTS

Procès-verbal de TRAITEMENT DE PLAINTE

- *Mr/Mme Nom et Prénoms :* _____
- *Adresse :* _____

Le CNGP/CIRGP-Projet ou le Comité Interministériel ad'hoc atteste avoir reçu votre plainte ci-désignée :

- *Référence N° :* _____ *Date d'enregistrement :* _____
- *Objet de la plainte :* _____

Et nous vous informons qu'après vérification de _____

(compléter la case correspondante et, annuler les restes)

- *Votre plainte est considérée et le CNGP/CIRGP-Projet ou le Comité Interministériel ad'hoc demande à ce que :* _____
- *Votre plainte a été refusée car* _____
- *Votre plainte va être examinée au niveau de* _____ *et une réponse vous sera communiquée ultérieurement au plus tard le* _____

Signature des Entités qui ont traité la plainte

Signature du plaignant :

J'atteste avoir pris connaissance de la décision prise par le CNGP/CIRGP-Projet ou le Comité Interministériel ad'hoc

ANNEXE 7 : MODELE DE REGISTRE DE SUIVI DES DECHETS

Date de génération du déchet	Nature du déchet	Quantité	Destination	Si Transport : nom et adresse de la destination	Type de traitement prévu	Date d'expédition du déchet
Date 1	1.				ex : recyclage ...	
	2.					
	3.					
	4.					
	5.					
Date 2	1					
	2					
	3					
	4					
	5					

ANNEXE 8 : MODELE DE FICHE DE NON CONFORMITE

Fiche n° ___ / 2023

Date :

Localisation :

	Description	Photos d'illustration		Due date	Close date
		Avant	Après		
Description de la non-conformité					
Mesure(s) corrective(s)					

Visa du Responsable HSE Entreprise	Visa du Responsable HSE Client	Visa du Directeur des Travaux

ANNEXE 9 : ENTITES SPECIALISEES DANS LA PRISE EN CHARGE DES VBG RECENSES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU SOUS-PROJET

Région	Lieu	Entités	Rôles
ANDROY	Ambovombe Androy	SOS Village d'enfants	Prise en charge psychologique des survivants des VBG et d'abus sexuel Appui aux AGR aux survivants VBG
		Trano Aro Zo	Centre d'accueil d'urgence Règlement des conflits communautaires et assistance juridique Orientation des victimes vers les instances compétentes – Conseils
		Save a children	Prise en charge des victimes
		CECJ	Ecoute Prise en charge psychosociale et juridique Accompagnement judiciaire et médical
	Bekily	Service de la population	Ecoute Enregistrement des plaintes Suivi des différentes étapes de prise en charge Application des lois relatives aux VBG
		SOS Village d'enfants	Prise en charge psychologique des survivants des VBG et d'abus sexuel
	Beloha	CECJ	Ecoute Prise en charge psychosociale et juridique Accompagnement judiciaire et médical
		CRS	Aide humanitaire aux survivants VBG
		SOS Village d'enfants	Enregistrements des plaintes Orientation des victimes selon leur droit et conformément aux lois existantes
	Tsihombe	Trano Aro Zo	Règlement des conflits communautaires et assistance juridique Orientation des victimes vers les instances compétentes - Conseils
		CECJ	Ecoute Prise en charge psychosociale et juridique Accompagnement judiciaire et médical
		SOS Village d'enfants	Prise en charge psychologique des survivants des VBG et d'abus sexuel

Région	Lieu	Entités	Rôles
ANOSY	Amboasary Sud	Trano Aro Zo	Règlement des conflits communautaires et assistance juridique Orientation des victimes vers les instances compétentes - Conseils
		Save a children	prise en charge médicale et/ou psychosociale, judiciaire des victimes
		CECJ	Ecoute Prise en charge psychosociale et juridique Accompagnement judiciaire et médical
		SOS Village d'enfants	Prise en charge psychologique des survivants des VBG et d'abus sexuel Appui aux AGR aux survivants VBG
	Fort Dauphin	CECJ	Ecoute Prise en charge psychosociale et juridique Accompagnement judiciaire et médical
		SOS Village d'enfants	Prise en charge psychologique des survivants des VBG et d'abus sexuel
		Akany Avotra	Prise en charge des victimes de VBG
ATSIMO ANDREFANA	Ampanihy	Trano Aro Zo	Règlement des conflits communautaires et assistance juridique Orientation des victimes vers les instances compétentes - Conseils
		CECJ	Ecoute Prise en charge psychosociale et juridique Accompagnement judiciaire et médical
		SOS Village d'enfants	Enregistrements des plaintes Orientation des victimes selon leur droit et conformément aux lois existantes Prise en charge psychologique des survivants des VBG et d'abus sexuel
	Benenitra	Service de la population du District	Ecoute Enregistrement des plaintes Suivi des différentes étapes de prise en charge
	Betioky Sud	CECJ	Ecoute Prise en charge psychosociale et juridique Accompagnement judiciaire et médical

Région	Lieu	Entités	Rôles
		SOS Village d'enfants	Enregistrements des plaintes Orientation et informations des victimes sur leurs droits conformément aux lois existantes
	Sakaraha	CECJ	Ecoute Prise en charge psychosociale et juridique Accompagnement judiciaire et médical
	Toliara	CECJ	Ecoute Prise en charge psychosociale et juridique Accompagnement judiciaire et médical
		SALFA	Ecoute Conseils juridiques Sensibilisation sur la promotion du genre, la lutte contre les violences basées sur le genre et la promotion de la femme
		SOS Village d'enfants	Enregistrements des plaintes Orientation des victimes selon leur droit et conformément aux lois existantes
		Bel Avenir	Prise en charge psychologique
		Mondombibi	Prise en charge psychologique
		OPJ	Ecoute Accompagnement et prise en charge psychosociale : thérapie individuelle
		Trano Aro Zo	Centre d'accueil d'urgence Règlement des conflits communautaires et assistance juridique Orientation des victimes vers les instances compétentes – Conseils
MENABE	Manja	CECJ	Ecoute Prise en charge psychosociale et juridique Accompagnement judiciaire et médical

Source : Enquêtes 2021

ANNEXE 10 : RECAPITULATION DES PREOCCUPATIONS/SUGGESTIONS - REPONSES LORS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

PRÉOCCUPATIONS / SUGGESTIONS	RÉPONSES
Début de la mise en œuvre du sous-projet car crainte du démarrage tardif ou de la non-réalisation du sous-projet	L'exécution du sous-projet est prévue commencer pour cette année mais tout dépend de l'achèvement de toutes les procédures nécessaires, y compris cette étude environnementale et sociale.
Participation ou non de la population bénéficiaire aux dépenses prévues pour la réalisation du sous-projet	Le projet est financé totalement par la Banque mondiale et il n'y a pas de participation des populations pour les dépenses lors de sa mise en œuvre.
Extension de la couverture en électricité dans tous les Fokontany non desservis pour assurer la sécurité mais non seulement électrification le long de la route principale	L'objectif de l'État est que 70% des ménages aient accès à l'électricité en 2030. Le Projet LEAD a pour objectif d'accroître l'accès aux services d'électricité pour les ménages et les entreprises entre autres. Ainsi, l'extension de la couverture en électricité dépend de plusieurs critères dont financier, technique, économique, environnemental et social.
Traitement sur un même pied d'égalité de tous les demandeurs de branchement électrique sans exception	Tous les ménages souhaitant abonnés en électricité devront faire une demande auprès de la JIRAMA.
Facilitation des procédures de demande de branchement	Demande reçue et transmise aux Responsables
Demande d'accélération de l'exécution du sous-projet	Demande reçue et transmise aux Responsables
Utilisation d'un compteur pour quelques ménages	JIRAMA a répondu qu'un compteur par ménage
Demande d'éclairage public	Éclairage public à la charge de la commune
Priorisation du recrutement de la main d'œuvre locale en cas de besoin d'ouvriers	En cas de besoin, les jeunes locaux seront priorités
Non réalisation des travaux lors des jours du marché le long des axes d'intervention	Demande reçue et transmise aux Responsables
Communiquer à TELMA le tracé des activités du projet avant les travaux et en cas d'empiètement, assistance des Agents de TELMA pendant les travaux	Demande reçue et transmise aux Responsables

COMMUNE BEKILY

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 14 Aogositra 2021

Toerana : Bekily commune

Fokontany voakasika: Betania Andranomiteraky, Andranomamy, Ambohimandroso, Tanambao, Avaradrano.

Nitarika ny fihazonana: Lehiben'ny Fokontany Betania Andranomiteraky.

Isan'ny nanatrika: 0 : 7 0 : 18

* Lohafivitra novelabelarina sy nodinibisa:

- Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao ary ny toerana fametravana igany.

- Ny tambontsara ago sy ny mety ho fiantrika ratay ago avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.

- Ny fepetra raisina hialana na hanataterahana na hanomerana ny mety ho fiantrika ratay.

* Fametravana fanontanianana sy fanomezana valiny:

- Fambobam'ny asa: rehetra ago delola ny fankatoavana sy ny fahagoran - dalana rehetra dia hatomboka ny asa, igany dia novinavinaina ho amin'ny herintaona (2022).

- Vola haloka amin'ny tetikasa: tsy misy vola hialan'ny Fokonolona sy ny Fokontany na ny kaominina fa ny fanjakana igay Ivatsian'ny Banky iraisam-pireneana vola no fiantrika ny lany rehetra amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.

* soso-kevitra / hatafeta samihafa:

- Tangatabasa "éclairage publique" manerana ny tanàna sy Fokontany

- Tangatabasa herintanana ny tetikasa manerana ny tanàna sy

Fokontany mba hanamora ny fisitrahana herinaratra any an-tokantano.



Reheta tsy nisy iatsongy ny fanontaniana sy ny soso-kevitra dia nampahafantona ny olona ny fisian'ny kahie handraisana fitarainana na soso-kevitra ho an'ireo igay tsy tonga nanatrika ny fihazonana na koa ho an'ireo igay mbola manana ho ambara.

Io kahie io dia hijanona eny amin'ny Fokontany sy kaominina roakasa ny tetikasa.

Marina fa tsy nisy nitsipaka ny Rametravana ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nirary saha sy nankasitaka ny hahatantaraka haingana ny tetikasa satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanàna no sady ilaina amin'ny ladin'ny fandraipahatamara ny fanatanterahana igany.



LE MAIRE

RANDRIATSITOHERY



LE CHEF DE FOKONTANY

RAMANGARIVO Paulin F.



LE CHEF FKJ

ANTENAINA François



LE CHEF DE QUARTIER

FANDAHARA de MINA E



ADJOINT CHEF FOKONTANY

MASISAOTRY



LE PRÉSIDENT

TSIABELO

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 14/12/21
	Commune : C.U. BEKILY

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RAHDRIATSI OHERY	Maire	fabekik@gmail.com	
02	L	BANDRIANANTENAINA Elgence	Mpamboly	Betania	
03	L	MANJOVELO	Mpamboly	Betania	
04	L	VOASORO Robert Mbaolotsy	Mpamboly	Betania	
05	L	BAMANGARIVO Paulin	chef Tokontany Betania Andranomiteraky	Betania	
06	L	NOSOE Passagy	Mpamboly	Betania	
07	L	RABIRANTO Juliette	Mpamboly	Betania	
08	L	TOMBOFENO Gilbertin	Mpanjiratra	Betania	
09	L	TOMBORAY	Retraite militaire	Betania	
10	L	RASOANANTENAINA Françoise	chef Tokontany Ambalimanombo	Ambalimanombo 0330244239	
11	L	ANDRIAMALALA Volapeno Evelyne Françoise	Artisant	Ambalanomby 0334793127	
12	L	LAMIFARA Mbola Triniyaly Eloi	Artisant	AMBALANOMBY 0338254167	
13	V	RAHARIMAZALA Evelyne	Mpanjiratra	AMBALANOMBY 0332846614	
14	V	RASOANANTENAINA Hovari Sala Daniela Victoire	Managerce	Ambalanomby 0331902287	
15	L	FANDAHARA	chef Fki Andranomany	0330879564	



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 14/12/21
	Commune : CU BEKILY

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andrakitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	Y	TSABELO. Petamaina Nambinintsoa	Mpampianatra	Avaradrano 0337360422	
17	V	RAZAFIARISOA Martine	Mpanaojy	Avaradrano 0330325313	
18	L	MAHATSAUNGA Joseph	Mpampianatra	Avaradrano 0338028808	
19	V	LIAMARINA Manonilaza	Mpampianatra	Avaradrano 0334203171	
20	L	KOTOSOLO	Mpamboly	Avaradrano 0332182914	
21	V	FANERANTSOA	Mpamboly	Avaradrano 0330870834	
22	L	RATSIMBAZAFY José Richard	Mpamboly	Avaradrano 0331312935	
23	L	Jean Pierre Jean Baptiste	Mpamboly	Avaradrano	
24	V	MARIAZANY	Mpamboly	Avaradrano	
25	L	VALAMASY	Mpamboly	Avaradrano	
		LE CHEF DE BUREAU			
					LE CHEF F...
			LE MAIRE		LE CHEF DE BUREAU
			RANDATSITRY		RAMANGARIVO Paulin Fer...

COMMUNE AMBOVOMBE ANDROY

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 16/12/21

Toerana : Mahavelo

Fokontany voakasika : Tanambao I, Mahavelo, Berary, Bevaly Ankilimafitsy, Andaboly, Avaradrava, Mangarivatra

Nitarika ny fihonana : lehiben'ny fokontany Mahavelo

Isan'ny nanatrika : 0 : 20 0 : 21

* Lohabevitra novelabelarina sy nadinihina :

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana fametrahana igany.

- Ny tombantsa sy ny mety ho fiantraika ratsy ago avy amin'ny fametrahana ny tetikasa.

- Ny fepetra raisina hanabafahana na hialana na hanosonana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fanontanana sy fanomegana valiny :

- Fanombohan'ny tetikasa : rehefa ago avakoa ny fankatoavana sy ny fahagoan-dalana rehetra dia atomboka ny asa igany dia novinavinaina ho amin'ny herintaona (2022).

- Fangatahana jiro ary an-tokantrano mialoha : rehefa tafapetraka ny andrin-jiro igay vao manao ny fangatahana mba abafahana manao ny tombana rehetra.

* Kaontera iray tokantrano maro : tsara kekoa raha tokantrano iray kaontera iray mba hialana amin'ny disadisa mety hitranga eo amin'ny samy mpanjifa.

* Getaheta sy soso-kevitra samihafa :

- Fangatahana "éclairage publique" isakin'ny bariborin-tany na "quarter" noho'ny tsy fandrampahatamana.

- Fangatahana hanitarana ny tetikasa famerana



Fokontany

- Fangatahana ny fanataterahana ny fanataterahana ny tetikasa.

Behafa tsy nisy intsony ny fanontaniana sy ny esoa - kevitra dia nampahafantarina ny olona ny fisian'ny kabre andraisana fitarainana na esoa kevitra ha an'ireo igay tsy tenga nanatrika ny fihonana na koa ha an'ireo igay mbola manana ha ambara, io kabre io dia hianona eny amin'ny kaominina sy fokontany robasika ny tetikasa mandritra ny dimy ambin'ny fela andro.

Marina fa tsy nisy nitsipaka ny fanataterahana ny tetikasa ny refetra fa dia samy nitsy ssa sy nankasitaka avokoa satria tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanana na cady ilaina amin'ny ladin'ny fandriampahalemana ny fanataterahana igany.



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16/12/21
	Commune : CU AMBOVOMBE

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	✓	Maï - Rose Lelen	Menagère	Mahavelo	Maï - Rose Lelen
17	✓	RAZAFINDRASOA Marinette	Animatrice / founatrice	Mahavelo	[Signature]
18	✓	Rafonana Josephine	Mpanampianatra retraite	Mahavelo	[Signature]
19	✓	HODZy christophine	Menagère	Mahavelo	[Signature]
20	✓	VORISOA Féliaté	Dout retraite	Mahavelo	[Signature]
21	✓	NASOLOTSARANDRO	Menagère	Mahavelo	[Signature]
22	✓	ANDRIAMANTANANIRAINY Mahavitama Nathalie	Mpanampianatra	Mahavelo	[Signature]
23	✓	Liamarukie Yvette Alfredine	Mpanampianatra	Mahavelo	[Signature]
24	✓	Rarodanantenaina Odette	Mpanampianatra	Mahavelo	[Signature]
25	✓	HERIHIRINA Bienvenue	Mpianatra	Mahavelo	[Signature]
26	✓	MAHATBETSE ANTHONY	Mpianatra	Mahavelo	[Signature]
27	✓	Tahienetra	Mpanampianatra	Mahavelo	[Signature]
28	✓	HAOVATSARA Elivianne	Mpanampianatra	Mahavelo	[Signature]
29	✓	Mpitonoe ybrael	Mpanampianatra	Mahavelo	uni
30	✓	SOANTANAE	MENAGÈRE	Mahavelo	[Signature]


CHEF DU FOKONTANY MAHAVELO
STAVAHINY Hopsiko J. Dora

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16/12/21
	Commune : CU AMBOVOMBE

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	✓	Maie - Rose Lalen	Menagère	Mahavelo	Maie - Rose Lalen
17	✓	RAZAFINDRASOA Marinette	Animatrice / founatrice	Mahavelo	[Signature]
18	✓	Rafonana Josephine	Mpampianatra retraite	Mahavelo	[Signature]
19	✓	HODZy christophine	Menagère	Mahavelo	[Signature]
20	✓	Vorisoa Félicité	Dnst retraité	Mahavelo	[Signature]
21	✓	NASOLOTSARANDRO	Menagère	Mahavelo	[Signature]
22	✓	ANDRIAMANAMBINIRAINY Mahavitama Nathalie	Mpampianatra	Mahavelo	[Signature]
23	✓	Liamaritsie Yvette Alfredine	Mpampianatra	Mahavelo	[Signature]
24	✓	Rarodanantenaina Odette	Mpanjitra	Mahavelo	[Signature]
25	✓	HERHIRINA Bienvenu	Mpianatra	Mahavelo	[Signature]
26	✓	MAHATSETSE ANTHONATI	Mpianatra	Mahavelo	[Signature]
27	✓	Tahienetraza	Mpanjitra	Mahavelo	[Signature]
28	✓	HAOVATSARA Elivianne	Mpanjitra	Mahavelo	[Signature]
29	✓	Mpitonoe ybrael	Mpanjitra	Mahavelo	uni
30	✓	SOANTANAE	MENAGÈRE	Mahavelo	[Signature]

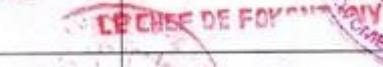

**CHEF DU FOKONTANY
MAHAVELO**
 BIVAHINY Horako J. DOK

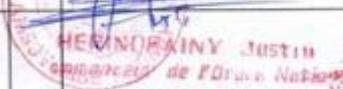
FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

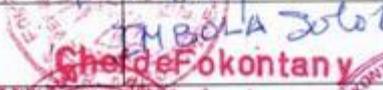
PROJET « LEAD »	Date : 16/12/21
	Commune : CU Ambovambe

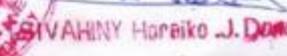
N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	ESIVAHINY HORAÏKO J. D.	chef FKT	MAHAVELO	[Signature]
32	L	REMBILA H. H. X. VON	MPIANAITRA	MAHAVELO	[Signature]
33	L	SAMBEANY Augustin	Assistant Parlementaire	MAHAVELO	[Signature]
34	L	FIMBERIA Sylvain	Ingénieur retraité diplôme d'Etat	Mahavelo	[Signature]
35	L	LANA Sindranaudcasana	Chauffeur	Mahavelo	[Signature]
36	L	Sambo Rufen	Mpamboly	Mahavelo	[Signature]
37	L	Aurisolo FL	Mpamboly	Mahavelo	[Signature]
38	L	FIACTA Rouger	MPAMBOLY	MAHAVELO	[Signature]
39	L	RANDRIP MANTENAINA Christian	MPAMBOLY	MAHAVELO	[Signature]
40	L	Georgeto	Mpamboly	MAHAVELO	[Signature]
41	L	SIDON LUCCA	MPAMBOLY	MAHAVELO	[Signature]

V. de 16 DEC 2021





COMMUNE AMBOASARY SUD

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 17/12/21

Toerana : Morafeno

Fokontany voakasika : Morafeno, Tanambo Bas

Nitarika ny fihanonana : Lehiben' ny Fokontany Morafeno

Isan'ny nanatrika : 0 : 7 0 : 15

* Lehahevitra novelabelarina sy nodinahina :

- Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao ary ny toerana hametrabana igany.

- Ny tambantsa sy ny mety ho fiantraika ratsy ago avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.

- Ny fepetra raisina hialana na hanabafahana na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fanantanianana sy fanomegana valiny :

- Kaontera iray tokantano maromaro : tsara kokoa raha tokantano iray kaontera iray mba hialana amin'ny disadisa mety hitranga eo amin'ny samy mpanjifa.

- Fanambonan'ny tetikasa : refofa ago avokoa ny fankalaviana sy ny fahazaran'ny dalana rohetra dia atomboka ny asa, igany dia naxinaxinaina ho amin'ny herintaona (2022)

* Hetaheta / soso-kevitra samihafa :

- Fangatahana fanitarana ny tetikasa hanerana ny fokontany morafeno indrindra fa ny gana tanana Tana Mahavelo.

- Fangatahana "éclairage publique" hanerana ny fokontany morafeno noho ny tsy fandraisana ampahatemana satria lalan'ny malaso ig tanàna io.



Reheta tsy nisy iratsany ny famantarana sy fanomegana
 sosa hevitra dia nampahafantarina ny elona ny fisian'ny
 kahie handraisana fitarainana na sosa hevitra ho
 an'ireo tsy tonga nanatrika ny fivariana na koa
 ho an'ireo igay mbala manana ho ambara, io kahie io
 dia hijanona eny amin'ny kaominina sy fokontany voakasika
 ny tetikasa mandritra ny dimy amin'ny fola andro.
 Marhina fa tsy nisy nitsipaka ny hametravana
 ny tetikasa ny rehetra fa samy nirary sosa sy nankasitaka
 ary nirary ny bahatanteraka haingana ny tetikasa satria
 dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana, ny tanàna no
 sady ilaina amin'ny fahin'ny fandraiampanahatamana ny
 fanatanterahana igany.

LE CHEF DE RÉGION



ORAFENO

James J. J.

RAKUTZANDRINA,
 Jannarivelo,
 Secrétaire de l'État National

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
 Charge de :



L'Administration Générale de Commune
 des Ressources Humaines

Thierry S.

RANDRIAMARO Cédrick



Andriana

ESTRE IMAKA

Secrétaire de l'État National

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/21
	Commune : CU Ambodisary SUD

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RAKOTONDRIANINA Jaonavelo	chef FKT Morafeno	038 01 145 01	
02	L	MIVOATSY Antsal	TO-TENY -	033 18 41 192	
03	L	MAKA . TOBOKERY	PONINA .		
04	V	RAHANTANERINA Uuhene	MPEVAROTRA	0338341589	Uuhene
5	V	TSABAO Jeannette	Mpampianatra	033 01 76 982	
6	L	RKMAMPANDRINA Tobivory	Mpampianatra	034 10 8 57 33	
7	V	SANA Majava Endia Clementine	Mpampianatra	033 74 2 82 48	
8	V	RANOROHIRINA Loesteria	Mpampianatra misotra ronono	034 21 24 59 1 033 09 76 17 7	
9	L	MONJA Razafimampitohy Mahavitarivo	Mponina	033 98 16 2 54 034 59 91 5 60	
10	L	REMANERAKE	Mpivarotra sy Ponina eto Morafeno	033 68 130 08 034 54 146 42	
11	L	TANANTISOA Gilbert	Mpampianatra	033 18 10 4 52	
12	L	ROZAFIMANDRYBY	MVAROTRA	033 29 25 9 11	
13	L	ANJARA SAOTRA	MORAFENO	034 78 4 15 10	
14	L	MPEHOTAKE	MORAFENO	033 84 84 9 55	
15	L	FANOMEZA	— . . . —	Morafeno	



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/21
	Commune : C.U. Ambossary Sud

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Maravomana	Mpamboly	Morafeno	<i>[Signature]</i>
17	V	Tsiamboky Julienne	Mpikarakara To-ketrano	Morafeno	Julienne
18	V	Celastine TEMA	Mpikarakara To-ketrano	Morafeno	Rny
19	V	Marie Angele		Morafeno	<i>[Signature]</i>
20	V	Mads. Justin	Mpamboly	Morafeno	<i>[Signature]</i>
21	L	Berthin Chrysostome	Mpampianatra	Morafeno	<i>[Signature]</i>
22	L	DESIRE. IMARA	Sefo-fokonyany Tanambe-pes	Tanambe- pes	<i>[Signature]</i>
					LE SECRETAIRE GENERAL Charge de : L'Administration Générale de Commune et des Ressources Humaines
					<i>[Signature]</i>
					RANDRIAMARO Cédric
					<i>[Signature]</i>
					LE CHEF DE FOKONTANY MORAFENO
					<i>[Signature]</i>
					RAKUTZANDRIA Jannarivelo Secrétaire de l'Administration
					LE CHEF DE FOKONTANY MORAFENO
					<i>[Signature]</i>
					DESIRE IMARA Secrétaire de l'Administration

COMMUNE TAOLAGNARO

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 22/12/21

Toerana : Ampamakiambato

Fokontany voakasika : Ampamakiambato

Nitarika ny fihaonana : lehiben'ny Fokontany

Isan'ny nanatrika : 0 : 3 3 0 : 6

* Lolafevitra novetabelarina sy nodinihina :

- Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao, ary ny toerana hametravana igany.

- Ny tombontsoa sy ny mety ho fiantraiky ratsy ago ary amin'ny fanataterahana ny tetikasa.

- Ny fepetra raisina fanataterahana na banonerana na hialana ny mety ho fiantraiky ratsy.

* Fometravana fanontaniana sy fanomegana valiny :

- Fahampian'ny angovo ho etina mamatsy ny tanàna : efa natao avokoa ny fanadihadiana rehetra nomba igany.

- Fanambanan'ny tetikasa : rehefa ago avokoa ny fankatoavana sy ny fahagoran'ny rehetra dia atomboka ny asa igany dia novinavinaina ho amin'ny herintaona (2022)

Rehefa tsy nisy intsony ny fanontaniana sy fanomegana soso-kevitra dia nampahafantarana ny olona tonga nanatrika ny fihaonana ny fisian'ny kahe fandraisana fitarainana sy soso-kevitra ho an'igay tsy tonga nanatrika ny fihaonana natao ho an'ireo igay mbola manana ho ambara, io kahe io dia



COMMUNE MANAMBARO

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevity ny mponina

Daty : 22 / 12 / 21

Toerana : EPP Manambaro

Fokontany voakasika : Nosibe , Manambaro I , Manambaro II , Esalo ,
Tanamasu .

Nitarika ny fihaonana : Lefitra'ny Ben'ny Tanana Manambaro

Isan'ny nanatrika : 0 : 6 0 : 35

* Lohabekitra novelabelarina sy nodia-hina :

- Fampahafantarana ny tetikasa , ny asa atao ary ny toerana hametravana igany .

- Ny tambontsa sy ny mety ho fiantraika ratsy toy ny fakana tany mirefy $1m^2$ hananganana ny andriam-jiro .

- Ny fepetra raisina hialana , na hanaletahana na hanoanana ny mety ho fiantraika ratsy .

* Fametrahana fanontaniana sy fanomegana valiny :

- Fangatahana jira mialoha : rehetra tafapetraka ny andriam-jiro vao maha ny fangatahana ahafahana maha ny tombana amin'ny fisitrahana jira .

- Fanambanan'ny tetikasa : rehetra aza avoka ny fankatoavana sy fahagana dalana rehetra dia hatambaka ny asa , igany dia avinavinavina ho amin'ny herintaona (2022) .

* Fanamarivana :

Nambaran'i Ben'ny tanana lefitra Manambaro koa fa ireo mpivarotra manamorona ny RN13 dia sfa ho esorina daholo amin'ny fanatanterahana ny tetikasan'ny Filoham-pirenena (Fanatsarana ny lalam-pirenena faha-13) ka naho igany dia toy ho vaakitiky ny tetikasa iteany igy ireo . Mbala nahamafisin'ny mpivarotra



ihany koa fa hiala igy ireo.
 * soso-kevitra sy betaheta samihafa:
 - Fangatahana ny fanitarana ny tetikosa fanerana ny
 fokontany manamorona ny lalam-pirenena faha-13.
 Rehefa tsy nisy intsony ny fanataniana sy ny soso-kevitra
 dia nampahafantarina ny olana ny fisian'ny kabie handraisana
 fitarainana na soso-kevitra ho an'ireo tsy tonga nanatrika
 ny fivoriana na koa ho an'ireo igay mbola manana ho ambara,
 io kabie io dia hijanona eny amin'ny kaominina sy fokontany
 voakasika ny tetikosa mandritra ny dimy ambin'ny fola andro.
 Maritana fa tsy nisy nitsipaka ny fametrakana ny tetikosa ny
 rehetra satria tetiditra ao anatin'ny fampandrosoana ny
 tanàna na sady ilaina amin'ny lafia'ny fandriam-pahabemana
 ny fanatanterahana igany.



Je nany Rebutien



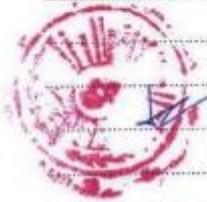
*Sy Fdt
Lohong*

Fovonany etelot



LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

DAMY Romain Ribaira



osw



*Andjoate
F.K.T. Mananbar II*

Pierette

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 22/12/21
	Commune : CR Mananbaro

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	Jonasy Sebastien	Sefa F-ET Nosibe	Nosibe	
02	L	RANDRIANIDINA	President To-teny NOSIBE	NOSIBE	
03	L	Soja Bien Nime	Toteny Nonb	Nosibe 0342198893	
04	L	RAMPATO HANA Alphonse	Mpamboly	Nosibe	
05	L	RENENDRO JEAN-Lini	MPAMBOLY	NOSIBE	
06	L	RAZAFINIRAKY ^{Frederic}	— v —	0347074015	
07	L	IMBOLA IALY Marcellin	Mpamboly	0346057877	
08	V	LOMESOA Christophine	Mpampianatra	0349593204	
09	V	RAZAFINDRANOHY Laura Emma	Mpamboly	Nosibe	Emma
10	V	RASOLODRANDRIANINA Rita Estelle	Mpamboly	NOSIBE	
11	V	RAVAOMALALA Juna	Mpamboly	NOSIBE	Juna
12	V	RAVAONANDRASAMA THEODESMINE	Mpamboly	NOSIBE	Desmine
13	L	ANDRIANISNY Bannabe	Mpianatra	0342344973	
14	V	FARAVAVINAINA Maurice	Mpamboly	NOSIBE	Mauricette
15	L	MARA Raymond Raymond	Mpamboly	Nosibe	

Jonasy Sebastien

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 22/12/21
	Commune : CR Manambaro

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	DAMY Romain Ribaino	1er Adjoint au Maire	Manambaro 0349415028	
02	L	Soja Bien Aime	Toteny Noribe	0342195893 Noribe	
03	L	Toquindroza Dawid	Sefo FKT MANAMBARO II	0340293570	
04	L	RAFARALAMY Léandre Fidèle	Instituteur B° retraite	0342830939	
05	L	RANBRIANIRINA Sylvain	Directeur CEG	Manambaro II 0340294737	
6	L	Soja - Anathol	Mpamboly		
7	L	RAZAFINDRAKOTO SYLVAIN	Mpamboly	034 2581674	
8	L	FAVANENANA Olivier	Adjoint. chef. F.K.I	0344988026	
9	L	SAMBO Jean Felix	Militaire	0346323603	
10	L	Solo André	Gestionnaire Hospitalier	0349421794	
11	L	Laha Antoine	Chf FKT Esalo		
12	L	IAHY Jaona	Filan Kevitrany ny Commune Manambaro	0347321022	
13	L	Embrimazy Mahalea	Mpamboly	0340299900	
14	L	Remi	Mpamboly		
15	L	Tahiny Théophile	Mpamboly		



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » Date : 22/12/21
Commune : CR Manambano

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	TSIDA Antoine	Mpanampin'andraikitra misa- tro ronono (retraite)	Beakondro Manambano	
17	L	RASAMANGAROU Laurence	Mpivarotra	Mtsinanana Manambano	
18	L	DIMBY Nilseu	Mpanamboly	Ravau 6ème II	
19	L	MARA Jean Baptiste	Mpanamboly	ESALO	
20	L	RANDRIANIRINA	To-tany NOSIBE	NOSIBE	
21	L	JONASY Albertin	Sefo F.K.T	NOSIBE	
22	L	SOZA Andre	Sefo F.K.T	Tanambony	
23	L	TANDRINA Etelot	Mp F.K.T	Tanambony	
24	L	RANJANANTOHIS J.	TOTENY	Tanambony	
25	L	MANAHIRA Gaston	TOTENY	TANAMASY	
26	L	MOSA George	chef F.K.T Manambano - I	Antanantsena Manambano - I	





 MOSA George
 F.K.T Manambano
 Piroctte

COMMUNE SOANIERANA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 19/12/21

Toerana : C.R. Soanierana

Fokontany voakasika : Lafiteianana, Ankarefo, Andahova, Soanierana, centre, Ampasimorafeno.

Nitarika ny fihanonana : Ben'ny tanana Soanierana

Isan'ny nanatrika : 0 : 7 0 : 25

* Lohavohitra novelobekina sy nodinihina :

- Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao ary ny toerana fametrahana igany.

- Ny tambontsaa sy ny mety ho fiantrika ratsy ago avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa toy ny fakana tany misefy $1m^2$ hananganana ny andrian-jiro.

- Ny fepetra raisina hanatetahana na hanonerana na hialana ny mety ho fiantrika ratsy.

* Fametrahana fanontaniana sy fanoregana valioy :

- Fanambohan'ny tetikasa : rehefa ago avokoa ny fankatovana sy ny fahagoran-dalana rehetra dia hatomboka'ny asa, igany dia noavinavina ho amin'ny herintaona (2022).

- kaontera iray tekatrana maromaro : tsara kokoa raha tekatrana iray kaontera iray nba hialana amin'ny disadisa mety hitranga eo amin'ny samy mpanjifa.

* Fanamarihana :

Nisy ny fanambaran'ny Ben'ny tanana ny kaominina ambanivohitra Soanierana ny ho fanesarana ireo mpivarotra manamarana ny lalam-pirenena faha-13 noho ny tetikasan'ny filohan-pirenena ho fanamboarana sy fanitarana ny lalam-ka tsy ho anisan'ireo voakasiky ny tetikasa LEAD intany.



igy ireo. Igany dia mbala nohamafisin' ireo mpivarotra
fa hiala igy ireo.

* soso - kevitra sy hetaheta samihafa:

- Fangatahana "eclairage publique" eto amin' ny kaominina
soanierana.

Beheta tsy nisy intsony ny fanontaniana sy ny soso-kevitra
dia nampahafantarina ny dona ny fisiana' ny kahie handraisana
fitarainana ho an' ireo igay tsy tonga nanatrika ny fihazonana
na kaa ho an' ireo igay mbala manana ho ambara, io kahie
ia dia hianana eny amin' ny kaominina vokatany ny tetikasa
mandritra ny dimy ambin' ny folo andro.

Maribina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrana ny tetikasa
ny rehetra Satria dia tafiditra anatin' ny fampandrosoana ny
tanàna no sadq ilaina amin' ny fandraimpahalemana
ny fanatanterahana igany

LE CHEF DE FOKONTANY
AMPASY - MORAFENO



SECO FOKONTANY
ANALANTRA

24/03/18

REGION ANOSY
DISTRICT DE FORT DAUMER
COMMUNE RURALE
SOANIERANA
FOKONTANY SOANIERANA
CENTRALE



MARY Christophe



Adjoint PKT



Adjoint H.C.T
Ankarefo
Rue



LE MAIRE DE LA COMMUNE
L'ADJOINT
SALO



FINANDRO Mantaka Hatohondrainy

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 19/12/21
	Commune : CR Soanierana

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	ZAFINANDRO Manjaka	Maire	Soanierana	
2	L	MANES Sylvester	Mpamboly	Soanierana	
3	V	Bena Odete	Paroetra	Soanierana	Todete
4	L	KAFELY Mitovy Jumer	Mpampianatra	Soanierana	
5	L	RATOUONDRAINY BERNARD	Mpamboly	soanierana	bernard
6	L	Fifahana Elson	To teny	Soanierana	Fifahana
7	L	JILY	Mpamboly	Soanierana	J
8	V	Mamy Veronique	Retraitee	Soanierana	Vera
9	L	RAHISOA Jeannet Valentin	Retraite Militaire	Soanierana	
10	L	Jadriantihontsa Hain	Mpamboly	Soanierana	
11	L	Faharoa Jean Baptiste	Retraite	soanierana	
12	L	MARA christophe	Mpamboly	Soanierana	
13	L	Alonet Nosa Robert	Mpamboly	Soanierana	
14	V	Hihaintsy Rosa Fleury	H'raque	Soanierana	Fleury
15	L	RAMANJUNAHARY Fabrice Octave	Mpampianatra	soanierana	Raman



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

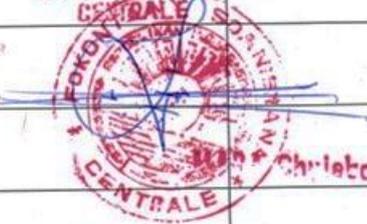
PROJET « LEAD »	Date : 19-12-21
	Commune : Soanierana (CR)

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	RAZAFIMAMONJY Toha No Lindy	Pamboly	Soanierana	Lidy
17	V	MIHAMITSY Marie Rosette	Institutrice	Soanierana	Rosette
18	V	RASOAMANANTENA Saly Jose Fleurette	Maitrise	soanierana	Fleurette
19	L	SOJA TSIANTSY Noel	ampiboly	manantantely	Andrianjato Hamy
20	L	sebasiten	ampiboly	manantantely	SEBASTIEN
21	V	RANJAVELO Theoderine	mpamboly	soanierana	Th
22	V	RASORMIHANA Martine	mpamboly	soanierana	Martine
23	L	Rambriamanangy Julia	mpamboly	Soanierana	Julia
24	L	JONARY Kely	MPamboly	SOANIERANA	Jamy
25	L	MAHASINJRA Francois	Sefo FKT Anpana Mosajeo	Antsahy (Mosajeo)	Andrianjato Francois
26	L	SAMBO Ange	Sefo FKT Analahava	Andrianjato	PS
27	L	Mosa Gilbert	Adjoint FKT Andranara	Andranara	Mosa
28	L	Ramananjana Raryalhat	Adjoint FKT Anpanarefo	anpanarefo	Rary
29	L	ITALY Germani	President councille.	Soanierana	Germani
30	L	SAMBO Fleury	Adjoint Maire	Soanierana	Fleury



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 19/12/21
	Commune : CR Soanierana

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	Koto Roger	Secrétaire Bonifié	Andranaka	Roger
32	L	Rarivomanana Albist	S. G	Masi'ianaka	Albist
		SAMBO Ange			
					
					
					
					Christophe
					
					Adjact FKT ankarefo Raze
					
					
					
					ADJOINT SALO
					
					
					
					
					
					

COMMUNE TSIHOMBE

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 24/12/21

Toerana : Fokontany Tanambao

Fokontany voakasika : Atsimondrano, Tanambao

Nitarika ny fihaonana : Lehiben'ny fokontany Tanambao, Atsimondrano

Isan'ny nanatrika : 0 : 15 0 : 15

- * Lohiahevitra novelabalarina sy nodinobina :
 - Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao ary ny toerana hametravana igany.
 - Ny Tombontsoa sy ny mety ho fiantraika ratsy vokatry ny fanatanterahana ny tetikasa.
 - Ny fepetra raisina hanafahana na hialana na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy.
- * Hametravana fanontaniana sy fanomegana valiny :
 - Fanombohan'ny tetikasa : rehetra nio avokoa ny fanatanterahana sy ny fahagagan'ny dalana rehetra dia hatomboka ny asa, igany dia rovinavinaina ho amin'ny herintaona (2022).
 - Fangatahana jiro mialoha : rehetra tafapetraka ny andrian'ny jiro igany vao manao fangatahana hanafahana manao ny tombana amin'ny fiantohana jiro.
- * Soso-kevitra sy hetaheta samihafa :
 - Fangatahana hanitarana ny tetikasa hanerana ny fokontany Atsimondrano sy tanambao
 - Fangatahana hanafahana ny fanatanterahana ny tetikasa.
 - Fangatahana hanonerana ny fahagagan'ny dalana



herinaratra any an-tokantrano,
 Rehefa tsy nisy intsony ny fanontaniana sy ny
 soso-kevitra dia nampahafantarina ny olona ny
 fisian'ny kabie handraizana, fitarainana na soso-
 kevitra ho an'ireo igay tsy tonga na koa ho an'ireo
 igay mbola manana ho ambara, ie kabie ia dia
 hiaranona any amin'ny kaominina sy fokontany roakasila
 ny tetikasa mandritra ny dimy ambin'ny falo andro.
 Maribina fa tsy nisy nitaipaka ny hametrahana
 ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nankasitraka
 sy niasy sosa mba bahatanteraka haingana ny
 tetikasa ny rehetra satria dia tafiditra anatin'ny
 fampanandroana ny tanàna na sady ilaina amin'ny
 lofin'ny fandiampahalemana ny fanatanterahana
 igany.


 FANTANY FANONJANJANANAN
 FANTANY FANONJANJANANAN
 Chevalier de l'Ordre National


 LE CHEF FOKONTANY
 JOHANESA David

FANTANY TOLIARA
 FANTANY ANDRIY
 DISTRIKAN' I TSIHOMBE
 KAOMININA TSIHOMBE
 Vu pour la légalisation
 de la signature de M^{me}
 Tsihombe, le 24 DEC 2021


 LE ADJOINT AU MAIRE
 MONJA
 Chevalier de l'Ordre National

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 24 / 12 / 21
	Commune : C.U / Tsifombe

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Johanesa David	Chef Fil. T. Atsimondrano	Beitika ²³³⁰²¹⁶³²⁰ Tsifombe	
2	L	Ericesimila Eli David	Nyrambohy	" "	
3	L	Zachemana Alphonse	Nyrimpy	" "	Alphonse
4	V	Davidine Elise	Nyikarakara	" "	
5	V	Zemera Vaha David	tokean-trano	" "	
6	V	Jeanne	" "	" "	Jeanne
7	V	Adelia	" "	" "	
8	V	Pascaline	" "	" "	
9	L	Zokindahy	Nyrambohy	" "	
10	L	Abanantane	Nyrambohy	" "	Man
11	V	Abahasa Seraphine	Nyikarakara tokean-trano	" "	/
12	L	Zojoiny	Nyrimpy	" "	0
13	L	Fanagna	" "	" "	+
14	L	Innocent David	Chauffeur	" "	
15	L	Fenomana	Nyrambohy	" "	



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 24/12/21
	Commune : CU Tsifambe

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	RALIMBISOA	chef FKT TANAMBAO	Tanambao 033, 83, 283 21	
17	L	RASAMBIMANANA Olivia	KOMITY FKT	033 0531825 Tanambao	
18	L	TOHBOA Vitamananjara Roland	Vahoaka FKT	0332012528 Tanambao	
19	V	FOMENJANA HARY Manili wavy Sarah	Vahoaka FKT	0338541836 Tanambao	
20	V	Rasoa Ravelo	Vahoaka FKT	0330793970 Tanambao	
21	L	RAKIMY Nivina Jeanne	Vahoaka	0338671629 Tanambao	
22	V	IANA KEVINE Saffirindra iny Dany Fabienne	Vahoaka	0332003801 Tanambao	
23	L	IALISOA Rabe	Vahoaka	0333160605 Tanambao	
24	V	SOANIRINA Marie Julia	Mpajaita	0330478328 Tanambao	
25	V	RASOANASOFO Schynar be	Mpampianatra	0325584778 Tanambao	
26	V	MIZASOFA Eptastine	Mpampianatra	0330240082 Tanambao	
27	L	MAURICE Jean Pierre	Mpampianatra	0338515857 Tanambao	
28	V	MANAMBALA Maminirina Adeline	Mpampianatra	0330618848 Tanambao	
29	V	MANOLOSONA Fabienne	Mpampianatra	03383533 Tanambao	
30	V	Sivity	mpampianatra	03383533 Tanambao	

CHEF FOKONTANY
JOHANNES David
RALIMBISOA
 Chevalier de l'Ordre National

COMMUNE BELOHA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 27/12/21

Toerana : District Beloha

Fokontany voakasika : Beloha Antsinanang, Beloha Avaratra,
Andempo Marofoty, Beloha Atsimo.

Nitarika ny fihanonana : Adjoint du chef District Beloha Androy.

Isan'ny nanatrika : 0 : 0 0 : 12

- * Kohaheritra navelabelarina sy nahadifadifiana
- Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao ary ny toerana hametrahana igany.
- Ny tombontsoa sy ny mety ho fiantraika ratsy vokatry ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra raisina hanatetrahana na hialana na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy.
- * Hametrahana fanontaniana sy fanomegana voliny:
 - Kaontena iray tokantreno maromaro: tsara kokoa raha tokantreno iray kaontena iray mba hialana ny disadisa mety hitranga eo amin'ny samy mpanjifa.
 - Fanombohan'ny tetikasa: rehefa ngo avokoa ny fankatoavana sy ny fahiangandalana rehetra dia atomboka ny asa, igany dia novinavinaina ho amin'ny herintaona (2022)
- * Soso-kevitra sy hetaheta samihafa:
 - Fangatahana fanitarana ny tetikasa ao anatin'ny Fokontany
 - Fangatahana "éclairage publique"
 - Fangatahana hanafainganana ny fangatahana fisitrahana jiro any ao tokantreno.
 - Fangatahana mba tsy hanaovana andrin-jiro



amin'ny fago.

- Fangatahana hanatsarana ny "transformateur" eta miasa mba haharaka ny filan'ny mpanjifa sy ny rahoaka.
- Fangatahana hanamorana ny fisitrahana jiro.

Rehefa tsy nisy intsony ny fanontaniana sy soso-kevitra dia nampahafantarina ny olona ny fisian'ny kabie handraisana fitarainana sy soso-kevitra ho an'ireo igay tsy tonga natrika ny fihananana na koa ho an'ireo igay mbola manana ho ambara, io kabie io dia hijanona eny amin'ny kominina sy fokontany vaokasika ny tetikasa ao anatin'ny dimy ambin'ny fola andro.

Maribina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nankasitraka sy nirary sosa ny habatanteraka haingana ny tetikasa ny rehetra satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanàna na sady ilaina amin'ny lalin'ny fandriampahatemana ny fanatanterahana igany.








FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 27/12/21
	Commune : CU. BELOHA

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	TODY Emmanuel	Ady au chef de district	0338601155	
02	L	TSIALAHATSE dit Velonandro	MAIRE	0332294265	
03	L	RAKOTONIRINA Mohamed	CHEF FOKONTANY ANDEBETO.	0330852617	
04	L	SODATA Marcelin	CHEF FKT Beloha Nord	0330216612	
05	L	Relikana	chef FKT Beloha Sud	0334746604	
06	L	NAELSON Hamad	Secrétaire d'exploitation	0332811208	
07	L	MANOHISA Amis Milson	chef CID/CENI	0331248637	
08	L	ANDRIANAHZO Jean Beauge	chef fokontany Beloha Est	0337447864	
09	L	MIHARISOA Juhio Mathias	Propriéte R/des Est	0324301496	
10	L	NAIOLOSANAHARY Alain Patrice	alobaha	0336788881	
11	L	SOJA Tarondraingy	Instituteur	0334066450	
12	L	Fanantera Raymond	CAA Beloha	0330582691	

LE MAIRE

COMMUNE RURALE BELOHA

LE CHEF FOKONTANY

TSIALAHATSE VELONANDRO

ANDRIANAHZO

RAKOTONIRINA Mohamed

COMMUNE RURALE BELOHA

LE CHEF FOKONTANY

SOJATA Marcelin

COMMUNE AMPANIHY

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 30/12/21

Toerana : Ampanihy centre

Fokontany voakasika : Ambohimahatagana, Ampanihy centre, Ambalatsiaka

Nitarika ny fihonana : Lehiben'ny Fokontany Ambohimahatagana

Isan'ny nanatrika : 0 : 17 0 : 25

- * hahaveitra novelabelarina sy nodinibina :
 - Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao ary ny toerana hanetravana igany.
 - Ny tombantsa sy ny mety ho fiantraika ratsy ara-ary amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.
 - Ny fepetra raisina hanafahana na hialana na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy.
- * Fanetravana fanontaniana sy fanomezona valiny :
 - Fanoambanan'ny tetikasa: rehefa ara-araka ny fankatoravona sy ny fahagaoan dalana rehetra dia atomboka ny asa, igany dia noavinana ho amin'ny herintaona (2022).
 - kaontera iray tokantona maromaro: tsara kokoa raha tokantona iray kaontera iray mba hialana amin'ny disodisa mety hitanga eo amin'ny samy mpanjifa.
- * soso-kevitra sy hetaheta samihafa :
 - Fangatahana hanitarana ny tetikasa hiditra anaty tanana fa tsy amoron dalana ihany.
 - Fangatahana hanafananganana ny fisitravana any an tokantona.
 - Fangatahana mba tsy hisy fanavakavahana eo amin'ny samy mpanjifa rehefa misy fiantsana amin'ny fahasimbana.
 - Fangatahana hijeremana akaiky ny vidin-jira fa mba hialana.



tsy araka ny tokony ho igy.
 Rehefa tsy nisy iatsany ny fanontaniana sy soso hevitra dia nampahatantarina ny donia ny fisian'ny kahe fandraisana fitarainana na soso hevitra ho an'ireo igay tsy tonga nanatritra ny fihazonana na koa ho an'ireo igay mbala manana ho ambara, io kahe io dia hijanona eny amin'ny kaominina sy fokontany vokatika ny tetikasa mandritra ny dimy ambin'ny folo andro.

Maribina fa tsy nisy nitsipaka ny fametrahana ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nankasitraka sy nirary ny kabatanteraka haingana ny tetikasa ny rehetra satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanàna na sady ilaina amin'ny ladin'ny fandraipahakomana ny famatantarahana igany.



CHEFFOKONTANY



ADJOINT FOKONTANY

Jozafinankabatra

AMBATANA
 Centre National



FOKONTANY



LE MAIRE

Jean Jacques

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 30/12/21
	Commune : C.U. Amparihy

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Andriatsiheno Fenosa	Komity FKT	Amparihy-centr 0330916495	
2	V	RAZAFIARIVÉLO Angéline	Mpamboly	Amparihy-centr	Angéline
3	V	RAZAFIMBRABDO Alette	Panero	Amparihy-centr	
4	V	Razafimitaly Foucaise	Menagère	Amparihy-centr	
5	L	RAMIHA Germain	MASSEUR	Amparihy-centr	
16	L	Ramanitra Benjamin	Mpamboly	Amparihy	
6	L	Nianjason Nivina. Bostin	Mpamboly	Amparihy	
7	L	LOVOTERIDANJAKA ditany	PAPPIANTRA	Amparihy	
8	L	FANONJONK Natatry John	Tipirisa fahasoa	Amparihy-centr 0330202518	
9	L	ANDRIANATENA INA	MPIOSAMBOCHE	AMPANIHY 0337870900	
10	L	FRANÇOIS	MPAMBOLY	AMPANIHY	
11	L	TAHIKE	MPAMBOLY	AMPANIHY	
12	V	ELIELOLY	MPIVAROFA	AMPANIHY	LOLY
13	L	DAMY JONARISON	MPIONDRAZARA	AMPANIHY	
14	V	R. christienne		Amparihy	
15	L	LAHILY ROZAF	PA-MBOLY	Amparihy	ROZAF



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » Date : 30/12/21
Commune : CU Anpanihy

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	NOELSON Njiriko Ragafimahatratra	CHEF FKT AMBOHIMAHATAZANA	AMBOHIMAHATAZANA FANA	[Signature]
2	V	Rasoanirum a Marie Jeanne ch. CHRISTINE	Mpivarotra	Ambonima bratazo	[Signature]
03	V	JUSTINE odile	Mpanboly	Ambonimaha- za	[Signature]
4	V	MASINDRAZA Georgette	Mpivarotra	— 11 —	[Signature]
5	L	FHERANJY Jean de la Guix	Lefitry ny fahantany	— 11 —	[Signature]
6	L	ANJARASOA Martel	Mpanjaitra	— 11 —	[Signature]
7	L	ERNEST	Mpampianatra	— 11 —	[Signature]
8	L	AROSALY Jean Philbert	Mpanboly	— 11 —	[Signature]
9	L	REMAHAZA W. F. M. M. M. M. M.	Mpanboly	Ank'pitato	[Signature]
10	V	VENTSOA Francine	Mpano asa Tanana	Ambonimaha- tagana	Francine
11	V	Sizany avinteny	Mpanonona	Ambonimaha- tagana	[Signature]
12	V	Zeny Rasoanirina	Mpanonona	Ambonimaha- tagana	Zeny
13	V	Soatany Julia	Police	Ambonimaha- tagana	[Signature]
14	V	RAKOTONIRINA Ilye Fradony	Mpampianatra	Ambonimaha- tagana	[Signature]
15	V	Justine Fomeintoa	Mpanjaitra	Ambonimaha- tagana	Martiny



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » Date : 30/12/21
Commune : CU Ampanihy

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	KAMOSA Stéphane	CHIEF CHAIRMAN du Sénateur	Ambalatsiefa mpamby 0332141601	
02	L	TSIRAZANA	Mpampianatra	Ambalatsiefa 0330668498	
03	L	MARCEL	Notable	Ambalatsiefa 0338701758	
04	L	ETSIRAE	Notable	Ambalatsiefa	A
05	L	EMIHARENTSOA	Notable	Ambalatsiefa 0337886156	
06	L	FREDAS	Notable	Ambalatsiefa	
07	V	MARENISOA	Notable	Ambalatsiefa	
08	V	RAVADARISOA eglantine	Mpampianatra	Ambalatsiefa 0348116082	
09	L	DIÈS BONNY	ASSISTANT partenariats	AMBALATIEFA 0324602209	
10	V	RAHANTARIVELAO Maie claire	mpampianatra	Tanambao 0332922535	
11	L	RASOAHIMINA Marcellin	Animateur	Tanambao 0334200491	

DE MAIRE

RASANA Jean Jacques

COMMUNE BETIOKY SUD

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 31/12/21

Toerana : Ankilimiangatsy

Fokontany voakasika : Ankilimiangatsy

Nitarika ny fiheonana : Lelibe'n'ny Fokontany Ankilimiangatsy

Isan'ny nanatrika : 0 : 2 0 : 19

* Lohafivitra nagavaina sy novakabekrina :

- Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao ary ny toerana fametrahana igany.

- Ny tombontsaa sy ny mety ho fiantraika ratsy ago ary amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.

- Ny fepetra raisina hanatomboka na hialana na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fanontaniana sy fanomegana valiny :

- Kaontera iray tokantrano maromaro : Isara kokoa raba kaontera iray tokantrano iray mba hialana amin'ny disadisa mety hitanga eo amin'ny samy mpanjifa.

- Fanombohan'ny tetikasa : ahafa ago avokoa ny fankatsarana sy ny fahagom-dalana rehetra dia atomboka ny asa, igany dia novinavinaina ho amin'ny herintaona (2022)

* soso-kevitra sy betahata samihafa :

- Fangatahana fanitarana ny tetikasa hiditra anaty tanàna fa tsy ho amin'ny lalam-pironeva ihany, iadrindra fa ny tanàna Ankilimiangatsy centre.

- Fangatahana "éclairage publique" amin'ny tanàna Ankilimiangatsy.

- Fangatahana hanafainganana ny fisitrahana ary an-toka



- raha misy asa ago atao dia mba ny tanora eto an tanàna no alaina.

Behafa tsy nisy intsony ny fanontaniana sy soso-kevitra dia nampahafanterina ny dona samatika ny fivariana ny fisian'ny kabie handraisana fitarainana na soso-kevitra ho an'ireo igay tsy tonga samatika ny fihazonana na koa ho an'ireo igay mbola manana ho ambara, io kabie io dia hianana eny amin'ny kaominina sy fokontany voakasika ny tetikasa mandritra ny dimy ambin'ny folo andro.

Maribina fa tsy nisy nitaipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra fa dia samy namkasitraka sy nirary soa ny habatanteraka ny tetikasa satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanàna no sady ilaina amin'ny ladin'ny fandraimpahotemana ny fanatanterahana igany.

NY SEFO FOKONTANY
Kihiarienoatsy Faha.....



H. Kotozofy
ETRITRY Kotozofy



LEMAIRE

J. Lemaire
TIRIMANA TSIVERY
OFFICIER de l'Ordre National

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 31/12/21
	Commune : Cu. Batiaky. Atsimo

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	Etihy Kotzafy	chef FKT Ankilimiangatra	Gardienn Valata Belohy Im 10 033 19 883 60	
02	L	PASAKA	Fokonolona	Ankilimiangatra Mpanoboly 033 06 73 761	
03	L	REGIS	Fokonolona	033 05 39 596 Mpanoboly Ankilimiangatra	
04	L	IZETA	Fokonolona	Mpanoboly Ankilimiangatra	
05	L	Emila	ing FKT	Ankilimiangatra	
06	L	EHOETO	Fokonolona	Mpanoboly Pandrapitra	
07	L	EMANATSOA	Fokonolona	Ankilimiangatra Mpanoboly	
08	L	Bruno	Fokonolona	Ankilimiangatra Pianatra	
09	L	NASOLO	Fokonolona	Ankilimiangatra Pianatra	
10	L	FIDY	Fokonolona	Ankilimiangatra Mpanoboly	
11	L	MAROLDHY	Fokonolona	Ankilimiangatra Mpanoboly	Masa
12	L	ANDRIAMANDRINA don d'airé	S.G. FKT Fokonolona	033 89 69 056 Ankilimiangatra	
13	L	MAHALIGNE Romain	TA Technicien chimiste	033 08 00 706 034 21 00 8032 Ankilimiangatra	
14	L	AMBININDRABA Aitine	Mpanoboly	Ankilimiangatra 034 62 25 726	
15	V	KEMBA Jacqueline	Menagera	Ankilimiangatra 034 89 25 944	



COMMUNE BENENITRA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 03/01/22

Toerana : Kaominina Benenitra

Fokontany voakasika : Ranatsara , Benenitra I , Benenitra II

Nitarika ny fihaonana : Directeur de cabinet commune Benenitra.

Isan'ny nanatrika : 0 : 1 0 : 21

* Lohahevitra novelabelarina sy nadininina:

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana fametrahana izany.

- Ny tombontsaa sy ny mety ho fiantraika ratsy ago ary amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.

- Ny fepetra misina hanafahana na hialana na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fanontaniana sy fanomegana valiny:

- Fanambanan'ny asa : rehetra ago avokoa ny fankatoavana sy ny fahagandalana rehetra dia atomboka ny asa, izany dia narinavinaina ho amin'ity taona ity (2022)

- Voafetra ve ny isan'ny andrian-jira amin'io tetikasa io: ny "étude technique" igay sfa nataon'ny JIBAMA taty an toerana na mahina amin'igao fa natao misy ny soso-kevitra sy hetaheta dia ho misina ata mety fitanana an-tsoratra avokoa.

* Soso-kevitra sy hetaheta samihafa:

- Fangatahana ny hitaon'ny tetikasa hidira any anaty tanàna fa tsy ho amin'ny arabe fotsiny.

- Fangatahana ny hanafahanganana ny fanatanterahana ny tetikasa.



- Fangatahana ny fanatangananana ny fisitrahana any an-tokantrano.
- Fangatahana ny fanolana ny andriin-jiro eto an-tanana nohon'ny fahasimbanany sy ny fahasimbany.
- Fangatahana "éclairage public" eto amin'ny Fokontany nisy jiro.

Behafa tsy nisy intsony ny fanontaniana sy soso-kevitra dia nampahafantarina ny olona ny fisian'ny kahie handraisana fitarainana sy soso-kevitra ho an'ireo igay tsy tanga nanatrika na ka ho an'ireo igay mbola manana ho ambara, io kahie io dia hijanona any amin'ny kaominina sy fokontany vaakasika ny tetikasa mandritra ny dimy ambin'ny falo andro.

Maribina fa tsy nisy nitsipaka ny hametravana ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nankositraka sy nirary sosa ny fahatanteraka haingana ny tetikasa satria dia tafiditra amin'ny fampandresana ny tanàna no sady ilaina amin'ny ladin'ny fandrampahalemana ny fanatanterahana igany.



LE CHEF FOKONTANY

Signature

RAKOTOMALALA Bien-Venu Mariasy



LE CHEF FOKONTANY

Signature

LEVISOA RAZAFIMANDIMBY



LE CHEF FOKONTANY

Signature

EVORISOA Maka



DIR. CAB

Signature

Par déléguation
du Maire
ANDITSETASOA TSIKIVY
ELODIE



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 03/01/22
	Commune : Benenitra.

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	ky	Mampitsarana Tsiky Elodie	Directeur de cabinet Commune	BENENITRA 0341875372	
02	L	RAKOTOARISON	PAMBOLY	BENENITRA I	Fry
03	L	LIMBIRAZA	PAMBOLY	BENENITRA I	
04	L	EUORISOA Maka	CHF FOKONTANY	BENENITRA I	
05	L	HOZA	PAMBOLY	BENENITRA I	
06	M	Mika Vincent	mpampianatra	Benenitra I	
07	L	R. maralandy	Postier gamin	Benenitra I	9
08	L	EVARISTE	Police communal	Benenitra I	Duf.
09	L	R. NESTOR	Pamboly	Benenitra I	
10	L	R. MARIASO	CHF Fokontany	Benenitra I	
11	L	R. SYLVAIN	MPivarotra	Benenitra I	
12	L	DAMY sambico	Adj FKT Ranotsara	Ranotsara 0348090584	M.

LE CHEF FOKONTANY
 LE CHEF FOKONTANY
 COMMUNE BENENITRA
 DIR. CAB
 BENOITOMALALA Bizn-Vonu Mariasy
 EUORISOA Maka
 MAMPITSETASOA TSIKI
 ELODIE

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 03/01/22
	Commune : Commune Benenitra

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
13	L	ZAVIROA Razafimandimby	chef. i-ii i- Ranotrare	Ranotrare	
14	L	Lotirakely George	Mpamboly Ranotsara	Ranotsara	
15	L	BOAMANOLOSONA Jozelobet	Instititeur	Ranotsara	
16	V	MISA Angele	Mpamboly	Ranotsara	
17	L	MARINAY	Mpamboly	Ranotsara	Marinay
18	L	RASOANDRO	Mpamboly	Ranotsara	
19	L	RALAHIVAO	Mpamboly	Ranotsara	
20	L	Justin	Mpanao toaka	Ranotsara	
21	L	Sambo dit Zory	Mpamboly	Ranotsara	
22	L	Mara Marinay	- ii -	- ii -	

DIR-CAB

 AMBITSETSASOA TSIKIVY
 EL OOLIE

LE CHEF FOKONTANY

 TAVIRAO RAZAFIMANDIMBY

COMMUNE MITSINJO BETANIMENA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 05/01/22

Toerana : Andalavy

Fokontany voakasika : Andalavy, Botemboka Androvakely,
Besasavy

Nitarika ny fihaonana : Directeur Technique Com. Mitsinjo Betanimena

Isan'ny nanatrika : 0 : 0 :

* Lohafivitra novolabelarina sy nadinihina :

- Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao, ny toerana hametrahana igany.

- Ny tombontsoa sy ny mety ho fiantraika ratsy ago amin'ny fanalantarahana ny tetikasa.

- Ny fepetra raisina handefahana, na hialana, na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fanontaniana sy fanomegana valiny :

- Fanambanan'ny tetikasa : rehetra ago avokoa ny fanakatsorana sy ny fahagaandalana dia hatomboka ny asa, igany dia novinariviana ho amin'ity taona ity (2022).

- kaontera iray tokantrano maramaro : tsara kokoa raha kaontera iray tokantrano iray mba hialana ny mety ho disadisa hitranga eo amin'ny samy mpanjifa.

- vala hiala amin'ny tetikasa : tsy misy vala hialan'ny vahoaka sy ny fokontany na ny kaominina fa ny fanjakana igany vatsian'ny Banky iraisam-pirenena na hiantoka ny lany rehetra.

* soso-kevitra sy betaheta samihafa :

- Fangatahana "éclairage publique" amin'ny andalava igany ho apetaka.



- Fangatahana ny fanitarana ny tetikasa no anatin'ny Fokontany Andalavy.

- raha misy ny asa aho atao dia mba ny tanora eto amin'ny Fokontany voakasika no halaina.

Rehefa toy nisy intsony ny fanontaniana sy soso-kevitra dia nampahafantarina ny olona tonga nanatrika ny fihonana ny fisian'ny kabie handraisana fitarzinana sy soso-kevitra na hatahata ho an'ireo igay toy tonga nanatrika ny fihonana na koa ho an'ireo igay mbola manana ho ambara. Io kabie io dia hianona eny amin'ny kaominina sy Fokontany voakasika ny tetikasa mandritra ny dimy ambin'ny falo andro.

Maritana fa toy nisy nitsipaka ny fametrahana ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nitarany sosa sy nankasitraka mba ho tanteraka fahingana ny tetikasa satria tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanàna no sady ilaina amin'ny fandriampahatemana ny fanatanterahana igany.



LE CHEF FOKONTANY

Handwritten signature of Medary Alexandre

MEDARY Alexandre



CHEF FOKONTANY

Handwritten signature of Ramantanena Mivel

RAMANTANENA MIVEL



LE CHEF FOKONTANY

Handwritten signature of Robert

TOLOBANY Robert



ADJOINT AU MAIRE

Handwritten signature of Soja

SOJA
ADJOINT AU MAIRE

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 05/01/22
	Commune : MITSINJO BETANIMENA

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Medary Alexandre	Chef Fokontany Andalavy	Andalavy	<i>[Signature]</i>
2	L	RAMAMONJY	Mpamboly	Betemoka Ampasy	<i>[Signature]</i>
3	L	BENANY	— " —	— " —	"
4	L	RESAMBO	— " —	— " —	<i>[Signature]</i>
5	L	FAHAMARE	MPAMIBOLY	— " —	<i>[Signature]</i>
6	L	GILBERT	— " —	— " —	<i>[Signature]</i>
7	L	BERNY	sécurité	— " —	<i>[Signature]</i>
8	V	Josephine	Mpamboly	— " —	<i>[Signature]</i>
9	V	Glorid Gaston	Mpamboly	— " —	<i>[Signature]</i>
10	V	Maecette	— " —	— " —	<i>[Signature]</i>
11	V	Hanta	Mpamboly	— " —	<i>[Signature]</i>
12	L	TSITAOA	— " —	— " —	<i>[Signature]</i>
13	L	RAVAOAVOSOA Fanentea	— " —	— " —	<i>[Signature]</i>
14	L	Randriamanentana tichel	chef Fokontany Belimbaha Androalohy	Belimbaha Androalohy	<i>[Signature]</i>
15					



LE CHEF FOKONTANY
[Signature]
MEDARY Alexandre



LE CHEF FOKONTANY
[Signature]
GILBERT
OFFICIER CELESTRE NATIONAL

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 05/01/22
	Commune : MITSI INJO BETANIMENA

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	TOHORAHY Robert	chef FILT	Besasavy	
17	L	SAMBO	Mpianatra	Marinday	
18	L	MASITATA	— " —	— " —	
19	L	TOERA	— " —	— " —	
20	V	Marietany	Mpamboly Tanambao II	Tanambao	
21	V	Marietti	Mpivarotra	Mahasa	
22	L	Vonraza	Mpivarotra	Marinday	
23	V	Vony Claudilde	Mpisa trano	Tanambao Mahasa	
24	V	Saazy	Mpivarotra	Marinday	




 ALBERT
 ORDRE NA

COMMUNE BETSINJAKA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 05/01/22

Toerana : Ankoranga Andatabo

Fokontany voakasika : Ankoranga Andatabo

Nitarika ny fihaonana : khiben'ny Fokontany

Isan'ny nanatrika : 0 : 6 0 : 8

- * kohahavitra novelabelarina sy nodinina:
 - Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao, ary ny toerana hametrakana igany.
 - Ny tambotsoa sy ny mety ho fiandraika ratsy ago avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.
 - Ny fepetra misina hanalafahana, na hialana na fanonerana ny mety ho fiandraika ratsy.
- * Fametrahana fanontaniana sy fanomegana velony.
 - Fanamborian'ny tetikasa : rehefa ago avokoa ny fankalocavana sy ny fahagom dolina rehetra dia hatamboka ny asa, igany dia novinavinaina ho amin'ity toona ity.
 - Vola hialoa amin'ny tetikasa : toy misy vola hialoa ny fikorolona sy ny fokontany na ny kaominina fa ny fanjakana igay vatsian'ny Banky iraisam-pirenena no hiantoka ny lany rehetra amin'ny tetikasa.
- * soso-kevitra sy hetaheta samihafa:
 - Raha misy asa ago atao dia mba ny tanora ety amin'ny fokontany no haina.
 - Fangatahana "éclairage publique"
 - Rehefa toy misy itsany ny fanontaniana



soso-kevitra dia nampahatantana iny dony ny fisian'ny kahe handraisana fitarainana. Na soso-kevitra ho an'ireo igay tsy tonga nanatrika ny fihazonana na ko ho an'ireo igay mbola manana ho ambara, io kahe io dia hjanona eny amin'ny fokontany sy ny kaominina foakosika ny tatikasa mandritra ny dimy amin'ny folo andro.

Marina fa tsy nisy nitsipaka ny fametrahana ny tatikasa ny sehatra satria dia tatiditra anatin'ny fampandrosoana ny taraina no sady ilaina amin'ny ladin'ny fandiampahamena ny fanatantarana igany.



LE CHEF OKONT :
JONNE R.



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 06/01/22
	Commune : Betanajaka

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Donnè Arson	chef FKT Ankoronga	03424417183	
2	L	Matsengo Flavio	Mpamboly	Ankoronga	
3	V	Annica	— " —	— " —	
4	V	Kola	— " —	— " —	
5	L	Lonaty	— " —	— " —	Lonaty
6	L	Niriko	— " —	— " —	
7	L	Soanjo	— " —	— " —	
8	V	Veronique	— " —	— " —	+
9	V	Vavy	— " —	— " —	0
10	V	Henintsoa	— " —	— " —	Henintsoa
11	V	Hova	— " —	— " —	/
12	L	Bevien	— " —	— " —	
13	L	Semain	— " —	— " —	
14	L	RAVOAVISON Jean Jacole	Adjoint au Maire Betanajaka	0342037445 ANKORONGA	



COMMUNE SAINT AUGUSTIN

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 09/01/22

Toerana : Ankilibe

Fokontany voakasika : Ankilibe

Nitarika ny fihainana : Komity Fokontany Ankilibe

Isan'ny nanatrika : O : 17 O : 19

* Lohavavitra navelabelarina sy nadinina :

- Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao, ny toerana fanetrahana igary

- Ny tombontsoa sy ny mety ho fiantraika ratsy ago ary amin' ny fanataterahana ny tetikasa

- Ny fepetra raisina fanataterahana, na hialana na hananerana ny mety ho fiantraika ratsy

* Fanetrahana fanentanana sy fanomegana valany :

- vala haloa amin' ny tetikasa : Tsy misy vala haloan'ny fokonolona, na ny fokontany na ny kaominina fa ny fanjakana igary vala amin' ny Banky iraisan-pirenena vala no hiantoka ny lavy rehetra amin' ny tetikasa

- Fanombohan' ny tetikasa : rehetra ago avokoa ny fankateavana sy ny fahagoan-dalana rehetra dia hatomboka ny asa, igary dia rohinavinaina ho amin' ity taona ity (2022)

- Tompon' ny andrin-jira : ny andrin-jira igary ho atsangana dia an' ny JIRAMA ka igary manana hetaheta hisintona sy hanjifa dia afaka misintona avokoa

* soso-kevitra sy hetaheta samihafa :

- Fangatahana "éclairage publique" amin' ny andrin-jira igary ho atsangana



- raha misy asa ago hataa dia nba ny tanora ety amin' ny tanàna no halaina.

Beha tsy nisy intsony ny fanontaniana sy soso-kevitra dia nampahatantana ny dora ny fisian'ny kahie handraisana fitarainana na soso-kevitra ha an'ireo igay tsy tonga na koa ha an'ireo igay mbola manana ha ambara, io kahie io dia hijanona any amin'ny fokontany sy ny kaominina vakasika ny tetikasa mandritra ny dimy ambin'ny fola andra.

Marina fa tsy nisy nitsipaka ny hametravana ny tetikasa ny sehatra fa dia samy irany ny fahatanteraka haingana ny tetikasa satria dia tafiditra amin'ny fampandrosoana ny tanàna no sady ilaina amin'ny lafin'ny fandraiampanahana ny fahatanteravana igany.

 LE MAIRE
GONYINE RUMA
MADAGASCAR
EGNIFACE

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 09/01/22
	Commune : 5 ^t Augustin

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Pierröt	Komity	Ankilibe	
2	V	Repoginy	Mpikarakara tokantrano	- u -	
3	V	Robeline Emelie	Mpivarotra	- u -	
4	V	Zimety	Mpivarotra	- u -	Zamy
5	V	Vao	Mpikarakara tokantrano	- u -	
6	L	Jacque	Mpanjono	- u -	
7	V	Sôva	Mpikarakara tokantrano	- u -	
8	V	Justine Hadia	- u -	- u -	
9	V	Siga	- u -	- u -	S
10	V	Giliô	- u -	- u -	
11	V	Zid Josephine Odette	- u -	- u -	
12	V	Nadiah	Mpianatra	- u -	
13	V	Dopline sugotte	Mpikarakara tokantrano	- u -	
14	V	Isabelle	- u -	- u -	
15	L	DACKOTO	Pangona	- u -	



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 09/01/22
	Commune : St Augustin

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Jackson	Mpanjono	Ankilibe	
17	L	Lalaky	Mpanjono	- 11 -	
18	L	Narcisse	- 11 -	- 11 -	noy
19	L	VERDIER	- 11 -	- 11 -	
20	L	DADA	Komity	- 11 -	
21	V	Hankra		- 11 -	-
22	L	Leonard	eleve		
23	L	Udoosy	Mpanjono	- 11 -	
24	V	Ololiney	Mpikarakara tokytany	- 11 -	
25	V	Fanja	Mpivarotra	- 11 -	
26	L	Flaxon charles		- 11 -	
27	V	Bao	Mpikarakara tokantrano	- 11 -	
28	L	Andre'	DAMPPE	- 11 -	
29	L	Zarila	Mpanjono	- 11 -	
30	L	KOTOVAO	KOMITY		



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 09.10.122
	Commune : St Augustin

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	Anta Mahaendraty	crude local Tausique Antilib	Antilib	J. J. J.
32	V	Vendriah Zafilingy	Mpikarakara takantrano	- II -	Va
33	L	Dore Romain	Mpanjono		D.R
34	L	Fida	Mpanjono	- II -	---
35	L	Andry	- II -	- II -	Jay
36	L	Andry Tala	Mpanjono	- II -	---


LE MAIRE

BONIFACE

COMMUNE MANJA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 07/01/22

Toerana : Manja II

Fokontany voakasika : Manja II

Nitarika ny fihazonana : Lehiben'ny Fokontany Manja II

Isan'ny nanatrika : 0 : 7 0 : 14

* Lohiahevitra navelabelarina sy nazavaina :

- Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao ary ny toerana hametravana igany.

- Ny tombantsa sy ny mety ho fiantraika ratsy ago ary amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.

- Ny fepetra raisina hanatetahana na hialana na hanomerana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fampetravana fanontaniana sy fanomazana valay :

- Fanaambanan'ny tetikasa : rehetra ago avakoa ny fankatoavana sy ny fahagoran'ny dalana rehetra dia atomboka ny asa, igany dia novinavinaina ho amin'ity taona ity (2022).

- Vola haloa amin'ny tetikasa : tsy misy vola haloa ny fokonolona sy ny fokontany ary ny kaominina fa ny fanjakana igany vatsian'ny Banky monididy na fiantraka ny lany rehetra amin'ny tetikasa fa ny mampiditra any an-trano no handohavona vola.

* soso-kevitra sy fetsiheta samihafa :

- Fangatahana "éclairage public" ato anatin'ny Fokontany Manja II indrindra fa ny belakelan'ny trano nohon'ny tsy fandriampahatemana.



- Fangafohana fanitarana ny tetikasa mba hiditra anaty tanàna fa tsy amin'ny "route principale" ihany.

Behafa tsy nisy intsony ny fanontaniana sy ny soso-kevitra dia nampahafantarina ny olana ny fisian'ny kahe handraisana fitarainana na soso-kevitra ho an'ireo igay tsy tonga nanatrika ny fihazonana na koa ho an'ireo igay mbola manana ho ambara, io kahe io dia hijanona any amin'ny Fokontany sy kaominina voakasika ny tetikasa mandritra ny dimy ambin'ny folo andro.

Marahina fa tsy nisy nitsipaka ny fametrahana ny tetikasa ny rehetra fa dia sany nankasitraka ny nirarysca ny fahatanteraka haingana ny tetikasa satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanàna na sady ilaina amin'ny lalin'ny fandraim-pahatemana ny fanatantarana ihany.



CHEF DE FOKONTAN

[Signature]

RAYMOND JACQUES



2^{ème} ADJOINT

[Signature]

RAYMOND JACQUES

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 07/10/22
	Commune : Cu Manja

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andrakitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	IBENY Jean Claude	Stef FRT Manja	0347847601	Beny
2	L	Pabotoarimanana Aime	mpanely	Manja II	Paboty
3	R	Lessa	Soudeur-	Manja II	Stef
4	L	TSARALAZA	Soudeur	Manja II	Stef
5	L	Edmond	Pamboly	Manja II	Edm
6	V	Elisabeth	Pamboly	Manja II	Elis
7	V	Dadimy	Pamboly	Manja II	my
8	V	Claudine	Pamboly	Manja I	Claud
9	V	Marie Chérie	Pamboly	Manja II	Marie
10	V	Eugenic	Pamboly	Manja II	X
11	V	Suzanne	Mpamboly	Manja II	Suzanne
12	V	Soufiary Justine	Mpianatra	Manja II	Just
13	V	Kaligy	Mpamboly	Manja II	Kalig
14	V	BAZANASOA	Mpanaitra	Manja II	Bazan
15	V	Julia	Mpampianatra	Manja II	Julia



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 07/01/22
	Commune : CU Manja

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	Bernardette	Mpamboly	Manja II	B
17	V	Rangafindrasitera Jannette	Mpamboly	Manja II	Jannette
18	L	Niry	Aide chauffeur	Manja II	S
19	V	Justine	Mpamboly	Manja II	H
20	L	Kalalao	Mpamboly	Manja II	K
21	V	Vohangy	Mpamboly	Manja II	helis


 CHEF DE FOKONTANY
 BENY J. CISSOU


 DELEGUE ADJOINT
 FERENA RAYMOND Jacques

COMMUNE SAKARAHA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 11/01/22

Toerana : Antsakay

Fokontany voakasika : Besavoia saaserana, Antsakay, Sakaraha Bas, Ampandra

Nitarika ny fihonana : Ben'ny Tanàna Sakaraha

Isan'ny nanatrika : 0 : 0 : 48

* Lohahavitra navelabelarina sy nadinibina :

- Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao, ny toerana hametravana igany

- Ny tambantsa sy ny mety ho fiantraika ratsy ago avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.

- Ny fepetra raisina hanatetahana, hialana na hanarerana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fanontaniana sy fanomegana valiny :

- Fanombohan'ny tetikasa : rehetra ago arakoa ny fanatambana sy ny fahagean'ny dalana rehetra dia hatomboka ny asa igany dia navinavinaina ho amin'ity taona ity (2022).

- Vola hiala amin'ny tetikasa : tsy hisy vola hiala'ny fokonolona na ny fokontany na ny kaominina fa ny fanjakana igay vatsian'ny Banky iraisam-pirenena na hiantoka ny lany rehetra.

- Kaontera iray tokantrano maromaro : tsara kokoa raha kaontera iray tokantrano iray mba hialana ny mety ho disadisa eo amin'ny sany mpanjifa.

* Soso-kevitra sy hetaheta samihafa :

- Fampianarana ny hampiasana ny jiro sy ny mahakasika izany an'ny mponina satria sambany amin'izy ireo izany



Fangatahana "éclairage public" amin'ny andrin-jiro
 igay ho apetraka indrindra eny anivom'ny tanàna
 Fangatahana fanitarana ny andrin-jiro amin'ireo tanàna
 mbola tsy misy.

Rehefa tsy nisy intsony ny famontaniana sy ny
 soso-kevitra dia nampahafantarana ny dona ny fisian'ny
 kabie handraisana fitaovana sy soso-kevitra ho an'ireo
 igay tsy tonga nanatrika ny fihonana na koa ho
 an'ireo igay mbola manana ho ambara, io kabie io dia
 hiarona eny amin'ny fokontany sy kaominina voakasika
 ny tetikasa mandritra ny dimy ambin'ny folo andro.

Marina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana
 ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nankasitraka
 sy niany sosa ny hahatanteraka haingana ny tetikasa
 satria dia tafiditra ao anatin'ny fampandrosoana
 ny tanàna no sady ilaina amin'ny ladin'ny
 fandrampahabemana ny fanatanterahana igany.



CHEF FOKONTANY

[Handwritten signature]

RANAU'OSON Petera



LE MAIRE

[Handwritten signature]



LE CHEF FOKONTANY

[Handwritten signature]

RAZAFIMANDIMBY André



LE CHEF FOKONTANY

[Handwritten signature]



LE CHEF FOKONTANY

SOAGERANA

[Handwritten signature]

SIBARA Reymond
 Officier de l'Ordre
 NATIONALE

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : ... 11/01/22
	Commune : CR SAKARANA

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RALAINIRINA Gompa Stanislas	Maire	0332138502 0347596330	
02	L	TOBIASO Calvin Tsilombiky	Assistant Parlementaire	0331292032 0341603092	
03	L	VELONANDRO Bonne Chance Gidel	2 ^e Adjoint au Maire	0341270190	
04	L	RANAIVSON Petera	chef Foresterie Antsokay	0338547725	
05	L	JEAN-FELIX	Secrétaire	032612850	
06	L	RAZAFIMORABE MIHA	KOMITY -	0330912303	
07	L	Radada Samud	Ray dreany	0330509397	
08	L	ZIZY	RAY dreany	0336237653	
09	L	SOAKY	RAY dreany	0338708638	
10	L	Tsidirao	Ray Amandreny - Antsokay	- " -	
11	L	Fahandrazza	Ray Amandreny	- " -	
12	L	Jaques	Ray Amandreny	- " -	
13	L	Hana	Tanora Lahy	0330437798	
14	L	Fringadesa S	Ray Amandreny	Antsokay	
15	L	R.b christiana	Tanona	0337214557	



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 11/01/22
	Commune : CR SAKARANA

N°	L/V	Anarana sy fanampin' anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	RANDRIANORO Rosimaru christophe	tsahauf	03442 14 82	Kombe
17	L	RANDRIANANORASANA Jean Fredi	M pamboly	Antsakay	Jefy
18	L	MANAKY	Ray Amal-Drey	- " -	Mika
19	L	VESOA MAROLAHY	Tanora	- " -	By
20	L	ZEAUVY	Ray Amal-Drey	- " -	
21	L	Randrianosoa Adrien	Tanora	033 2141404	Rafy
22	L	Manahizy Rini	Ray Amal-Drey	Antsakay	Rini
23	L	Sambemana	M pamboly -	- " -	
24	L	Fanagnalson Olivier	Tanora	- " -	
25	L	Mananjafy .	Tanora	- " -	By
26	L	Sidy .	Tanora	- " -	By
27	L	Moramana	Ray Amal-Drey	- " -	By
28	L	Hakaloby Randriamampiso uona	Tanora	- " -	MAHATOKI
29	L	Bernardin	Tanora	- " -	By
30	L	Voriany	Tanora	- " -	Vorn



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 11/01/22
	Commune : CR. SAKARANA

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	MOSA GEDIER Lambert	ex president	Mitsinjo Tel 0338952213	
32	L	Laha	pamboly	Mitsinjo 0333780611	
33	L	Lambo	pamboly	Mitsinjo 0330591713	
34	L	Fmagna	mpamboly	Mitsinjo	
35	L	Fiaisa	Mpamboly	Mitsinjo	
36	L	Mahefa	Mpamboly	Mitsinjo	
37	L	Retara	Mpamboly	Mitsinjo	
38	L	Soavelo	Mpamboly	Mitsinjo	
39	L	Retsiatoky	Mpamboly	Mitsinjo	
40	L	Uahaby	pamboly	Mitsinjo	
41	L	Miha	pamboly	Mitsinjo	
42	L	SWITZERLAND Madson Aristide	Mpampandra	Mitsinjo	
43	L	TSIBARA Raymond	chef FHT Besavaoa	Besavaoa Soakroua	
44	L	RALAINIRINA Jean-Pierre	Assistant Député SAKARANA	Inkatsakatsa	
45	L	JEAN ROBERT PHIN	CHEF DE CECI EU JI RAMA	0348870773 LE CHEF FOKON TANKA BESAVOA SOASERANA	



TSIBARA Raymond
Officier de l'Ordre
NATIONALE

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 11/01/22
	Commune : CP. SAKARaha

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
46	L	DENA Todisoa Ramaheisy	Mpamboly	Anja Sakaraha	
47	L	RAZAFIMANDIMBY Andree'	chef FKT. gha - PAS	-	
48	L	LAMBO	chef FKT ampandra.		
		 RANAVOSON Petera			
		 RANAVOSON Petera		 RAZAFIMANDIMBY Andree'	
		 LAMBO			

COMMUNE BEROROHA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarana ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitra ny mponina

Daty : 11/01/22

Toerana : Beroroha ville II

Fokontany voakasika : Beroroha ville II , Beroroha centre.

Nitarika ny fihazonana : lehiben'ny Fokontany Beroroha ville II

Isan'ny nanatrika : 0 : 10 0 : 14

* Lohabevitra navelabelarina sy nodinifina :

- Fampahafantarana ny tetikasa , ny asa atao ary ny toerana hametrahana igany .

- Ny tambontsa sy ny mety ho fiantraika ratsy arya amin'ny fanatanterahana ny tetikasa .

- ny fepetra raisina hanabotahana na hialàna na hanoverana ny mety ho fiantraika ratsy .

* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana valiny :

- Fanombohan'ny tetikasa : rehefa arya avakoa ny fankatoavana sy ny fahazoan-dalàna rehetra dia hitomboka ny asa , igany dia novinavinaina ho amin'ity taona ity (2022) .

- vola hiala amin'ny tetikasa : tsy misy vola hialan'ny fokonolona na ny fokontany na ny kaominina fa ny fanjakana igay vatsian'ny Banky iraisan-pirenena vola na hihantoka ny lany rehetra .

* soso-kevitra sy hetaheta samihafa :

- Fangatahana hanitarana ny tetikasa ho tonga eny amin'ny gaza tapàna katrango .

- Fangatahana "éclairage publique" amin'ny andrim-jiro igay ho apetraka .



- Baha misy asa ago atao dia mba ny tanora eto amin'ny tanàna no halaina.

Rehefa tsy nisy intsony ny fanontaniana sy ny soso-kevitra samibata dia nampahafantarina ny olona ny fisian'ny kabre handraisana fitarainana sy soso-kevitra ho an'ireo igay tsy tonga na koa ho an'ireo igay mbola manana ho ambara, io kabre io dia hijanona dimy ambin'ny folo andro eo amin'ny kaominina sy fokontany voakasika ny tetikasa.

Maritana fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nitarany sosa ny bahatanteraka haingana ny tetikasa ary nankositraka avokoa satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanàna no sady ilaina amin'ny ladin'ny fandriampahalemana ny fanatanterahana igany.



LE CHEF FKT BEROROKA - I
Ramy
RANDRIAMANANTENA FRANCKLIN



LE MAIRE
DE LA COMMUNE RURALE
DE BEROROKA
D L'ADJOINT AU MAIRE
Dama Julien
DAMA JULIEN

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 11/01/22
	Commune : BERORONA

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Randriamarantiana Franchlin	Sefo FKT	Beroroha Ville II	
2	V	Raiwosoa Regine	Mpamboly	Beroroha Ville II	Regine
3	L	Soja Andos Amin	Mpamboly	Beroroha Ville II	
4	V	Raivomannana Adestine	Mpamboly	Beroroha Ville II	
5	L	Fernand	Mpamboly	Beroroha Ville II	Fernand
6	V	Clairine	Mpamboly	Beroroha Ville II	Clairine
5	V	Angèle	Mpanipiantra	— 11 —	
8	L	Tsihavanany	Mpamboly	— 11 —	Tsihavanany
9	L	Tsirosokony	Mpamboly	— 11 —	
10	V	Ginant	Mpamboly	— 11 —	Ginant
11	V	Frangette	Mpamboly	— 11 —	
12	L	Rafoma	Mpamboly	— 11 —	Rafoma
13	L	Todroa	Mpamboly	— 11 —	Todroa
14	V	Françoise	Mpamboly	— 11 —	Françoise
15	L	Natrahivina	Mpamboly	— 11 —	Natrahivina



COMMUNE BEKILY

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 14/12/21

Toerana : Bekily

- * Ny velivavy no matetika ihany ny herisetra ka :
 - 70% ny herisetra ara-pihariana (fandazana vandrahitra ara-piambonana)
 - 20% ny herisetra ara-batana (vono sy vola miasa atao)
 - 10% ny herisetra amin'ny anjara iray (fibatana hana fiandana ara-mpy)

* Fepetra mioriana :

- Fiantanana ny fokon'ny
- Fiantanana eo amin'ny fianarana
- Fiantanana amin'ny mpitandao fiandraha
- * Fikambanana miandika na hia miandika ny VBG :
- Service de la population (District)
- Sos'ny vilage d'enfants

CHIEF FIVONTANY



LE MAIRE

RANDRIANJAFERY

COMMUNE AMBOVOMBE

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 16/12/21

Toerana : Fokontany Mahavelo Ambovombe.

* Kerezana VBG mioy dia ny herisetra eo amin'ny vehivavy (80%) sy ny elilaha (10%) ary ny ankizy (10%).
- 45% ny herisetra ara-pihariana (Tsy fandraisana andrakitra eo an-dketras indrindra amin'ny voka ilaina)

- 37% ny herisetra ara-tsaina (Fandrahonana, fomba tsaina, fanambanianana)

- 14% ny herisetra ara-batana (famonoana, natra fahabiriana etao)

* Efitra noraisina:
- fifandaminana, fampihavanana
- fanentanana amin'ny kaominina ny Fokontany ny hanantonana iro-bonana mitohana ny herisetra

- fanoroana sy fampihabolana iro-diganta sy vehivavy aza etao fa ty ho vitan'ny nahenahana-pihavanana.

* Iro-bonana fikambanana miantina na ty miantina mitohana ny VBG :

- Trans Aro 20
- SOS Village d'enfant
- Save a childen
- cccs

 **CHEF DU FOKONTANY MAHAVELO**
 [Signature]
STYANNY Horatio J. DOR

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16/12/20
	Commune : CU AMBOVOMBE

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
	✓	Mané - Rose Lelen	Menagère	Mahavelo	Mané Rose Lelen
	✓	RAZAFINDRASOA Marinette	Animatia / formatrice	Mahavelo	RF
	✓	Rafara Josephine	Mpampianatra retraite	Mahavelo	Rafara
	✓	HODZy christophine	Menagère	Mahavelo	HODZy
	✓	Vorisoa Félicie	Dout retraite	Mahavelo	Félicie
	✓	NASOLOTSARANDRO	Menagère	Mahavelo	Nasolo
	✓	ANDRIAMANAMPISIANIRAINY Mahavita ma Nathalie	Mpampianatra	Mahavelo	Nathalie
	✓	Liamaritsie Yvette Alfredine	Mpampianatra	Mahavelo	Yvette
	✓	Raromanantenaina Odette	Mpanayitra	Mahavelo	Raromanantenaina
	✓	HERINIRINA Bienvenu	Mpianatra	Mahavelo	Herinirina
	✓	MAHATSETSE ANTHONATI	Mpianatra	Mahavelo	Anthony
	✓	Tahierandraza	Mpanayitra	Mahavelo	Tahierandraza
	✓	HAOVATSARA Elvianne	Mpanayitra	Mahavelo	Elvianne
	✓	Mpitonoe ybrael	Mpanayitra	Mahavelo	Ybrael
	✓	SOANTA NAE	MENAGÈRE	Mahavelo	Soanta Nae


**CHEF DU FOKONTANY
MAHAVELO**
 SIVAHINY HOPHIKO J. DORÉ

COMMUNE TSIHOMBE

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 24/12/21

Toerana : Tsihombe

* Ny beraizana VBG any dia mahakerika indri- maha ny vehivavy ba:

- 56% ny herisetra ara-pihariana (Toy faha fahane mampidi-bolo mero ao an-tanà mahan' ny ty fanonan' ara-firibonana raikitra)

- 36% ny herisetra ara-taona (mbola mibahana ny fomba ba ny vady / lilitely ihany no meropeka ty mampidi-bolo ho an'ny taha- tano any mahatanga ny fanambiana, faneritana)

* Ny fepitra novaisina:

- Fanantana sy fanantana ny olona any aniwon'ny fokontany na any an-tokotany ho an'ireo izay metekoto

- Fampihavanana ny fanambiana tona-bolana mba ty hivoanana ny herisetra na VBG.

* Fikambanana miantina na tsia mihana ny VBG:

- CCAJ

- Tano An'zo

- Sas village d'enfant.



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 24/12/21
	Commune : Cu.Tsimbe

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
	✓	SOANIRINA Marie Julia	Mpajajika	Tanambao 0330478328	
	✓	Manolofoa Fabienne	Mpambol	03389533	
	✓	RASOANASOfo Jehyona	Mpampianatra	0325584778 Tanambao	
	✓	FOMENJANAHARY Manii vavy Sarah	Vahoaka FKT	0338541836 Tanambao	
	✓	Rasoarinelo	Vahoaka FKT	0330793970 Tanambao	
	✓	MANAMBALA Maminirina Adeline	Mpampianatra	0320618848 Tanambao	
	✓	IANAKEVINE Safirindra iny Dany Fabienne	Vahoaka	0332003801 Tanambao	
	✓	MIZASOA Ephaasine	Mpampianatra	0330240082 Tanambao	



COMMUNE BELOHA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 27/12/21

Toerana : Kaominina Beloha

- Hita eto an toerana avobas ireo banojano VBG izay ireo vehivavy sy ankizivavy no roabavika indrindra amin'izany:
- 45% ny herisetra ara-piainana (fandaozana andraikitra ara-piainana, fanakenera ny fitoharana ny fo mifandraka amin'ny fiavianana ara-bola)
- 35% ny herisetra ara-taona (fandrahonana, fanaisa-vaina, fanalana baraka)
- 10% ny herisetra ara-batana (voro sy natra mioana natao anatin'ny fiombonana piainana)
- 10% ny herisetra ara-piainana (fanazana ny fampandrian'ny zaza ty ampahatany, fanalana)
- Fepetra aoriana hahamain'izany:
- Fandraisana fitaovana
- Fiantanana ty fampahafantana ny zar'iolombelona
- Fiaraha miasa amin'ireo fikabonana miitaha ny VBG: CECI, CBS, SOS village d'enfants.



LE CHEF FOKONTANY
[Signature]
ANDRIAMHAZO



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 27/12/21
	Commune : CU BELOHA

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	V	Benalandy Fadeline	mpampianatra	034 02 61919	fe
2	U	Relaso	mpamboly	Beloha	Ant
3	V	Benamarotse	---	---	Benamarotse
4	U	Clairisse Anarondry	Ménager	Beloha	Clairisse
5	V	Manampianatra Stephenie	mpianatra	Beloha	Stephenie
6	V	BERNARDINE	mpamianatra	034 02 61919 Beloha	Ben
7	V	MOLY Saqueline	mpamboly	Beloha	Moly
8	V	Muzetsoatre	---	---	Muzetsoatre
9	V	Kalivine	---	---	Kalivine
10	V	Lavarotse	mpampianatra	032 64 49171	Lavarotse
11	V	Malaintsea	mpianatra	Beloha	Ant



COMMUNE AMBOASARY SUD

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 17/12/21

Toerana : Amboasary Sud - fokontany Monafao

* Ny boraizana VBG mity dia ny vehivavy no iharany matetika;

- Ny herisetra ara-pihariana (40%) izay robatrin'ny tany fandraisana andraikitra ara-piambaniana

- Ny herisetra ara-taona (35%) noho'ny fanavaivana, fandrahanana

25% herisetra ara-batana ny ara-pamintanana tanatin'ny farambo-dian'ny zaza tany ampy taona izay fomba fanao mbole ampihariana.

* Ny fipetra noraisina ho amin'izany :

- fiantanana ara-piambaniana (radio, spot...)

- fianarana miara amin'ireo fikambanana mielana ny VBG mity :

* inao ara to

* Save a children

* CECI

* SOS village d'enfants

Signature of Jamin Sinff. with stamp: CHA. DE. FOKONTAN. AMBOASARY SUD, RAFOVO, AKUIZANDRIA, SARAVYVA, 17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

Stamp: LE SECTEUR LOCAL, AMBOASARY SUD, with signature of Ruelo

COMMUNE MANAMBARO

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 22/11/21

Toerana : Nosy Be

- * Ireo barazana VBG dia mahakasika indrindra ny vehivavy (19 hokamin'ny 60 taona) :
 - 65% ny herisetra ara-taina (fandrahonana, fanalana baraka ampelibeaso ...)
 - 30% ny herisetra ara-pihariana (fandraozana andraikitra ara-pianabaviana, fanekarana ny zo mifandraika amin'ny fihariana ara-bola ...)
 - 5% ny herisetra ara-botana (varo ny netra iriana atao)
- * Fepitra noraisina :
 - fanantonana ireo toerana miandraikitra ny VBG (Folontany, loaramba, CECT, mpitandao ny filaminana)
 - fifandaminana eo amin'ny fanekariana
 - fikambanana miankina na tsy miankina miakana ny VBG :
 - CECT
 - Soj' ilage d' enfants
 - Antany Avoke



[Signature]
Zouaky Lobatien



[Signature]
DAMY Romain Ribara

COMMUNE AMPANIHY

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 30/12/21

Toerana : Ampanihy

- * Ireo banezana VBG misy :
 - 7% Ara pihaniana (fandazana toketiano)
 - 23% ara tsaina (fanambaniana, fandrahanana)
- * Fepite noainina hetroin'izay :
 - Fandafarana any arivo'ny fiaraha-monina
 - Famitrahana fikambanana misokona ny edy amin'ny herisetra (ivotenanana efake mandray ireo ihanan'ny herisetra)
 - Fandafarana any hatrany ireo ihanan'ny VBG ara-pamandrahana any amin'ny mpitandao ny fiaraha-monina
- * Kamezane fikambanana miakina na ny miakina miandahatse ny VBG :
 - Ireno Ara Zo
 - CECU
 - SOS village d'enfant.



LE CHEF FOKONTANY

[Signature]

WILSON N. N. Razafimahatratra

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 30/12/21
	Commune : CU Ampanihy

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andrakitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	✓	VENTSOA Francine	Mpanao asa Tanana	Ambahimaha- tagana	Francine
2	✓	Rasoaniriana Marie Jeanne ch.	Mpivarotra	Ambonimahatazo	Jfj.
03	✓	CHRISTINE Justine odile	Mpanoboly	Ambonimahatazo	odile
4	✓	MASINDRAZA Georgette	Mpivarotra	— 11 —	Georgette
5	✓	Sizany avinteny	Mpanenona	Ambonimahatazo	Sizany
6	✓	Zeny Ramarina	Mpanenona	Ambonimahatazo	Zeny
7	✓	Soatany Julia	Police	Ambonimahatazo	Soatany
8	✓	RAKOTONIRIANA Elyse Frimazy	Mpampianatra	Ambonimahatazo	Elyse
		Martine Fomeintsoa	Mpampianatra	Ambonimahatazo	Martine



LA CHEF FOKOMINANY
Elyse Frimazy

COMMUNE BETIOKY

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 31 / 12 / 21

Toerana : Betioky Sud.

- Ny banezana VBG niny dia maha karika indrindra ny velivavy sy ny ankizivavy :
 - 90% ny herisetra ara-pihariana (fandazana andrikitra ara-piainanana noho ny fampiasana)
 - 10% ny herisetra ara-baina (fanavaozana, fandrahanana, ampahibemba noho ny tsy fananan' ara)
- Fetra manaisina :
 - Fiantoniama ny fahatany sy ireo fikambanana miasa hafa ny VBG
 - Fiantoniama ara-piainanana
 - Fikambanana mitala ny VBG :
 - CECI
 - SOS village d'enfants



LE Maire

Quèlè
TIRIMANA TSIVERY
Maire de l'arrondissement

COMMUNE BENENITRA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 03/01/22

Toerana : Benenitra

- Ny herisetra VBG misy dia ny rahivavy sy ny ambizivavy no tena iberany :
 - 95% ny herisetra ara-pihariana (fanariana andraikitra ara-pianakaviana)
 - 5% ny herisetra ara-tsaina (fanambaniana, fanivaivana)
- Fepite nomena :
 - Fifandrianana eo anivon'ny fianakaviana
 - Fanambanana ny folontany na kaominina
 - Fanambanana ireo olabe
- fitambanana miankina na toy miankina miandrei kina ny VBG :
 - sampana drahanehan-paositra ny mpanina

Stamp: PO, DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS, COMMUNE DE BENENITRA, ANTSORATRA

Signature: [Handwritten Signature]

Stamp: LE CHEF FOKON, ANTSORATRA

Signature: [Handwritten Signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 03/01/22 Commune : Commune Beneitra
-----------------	---

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	V	Solofo Alphonsine	Mpanamboly	Beneitra	Solofo
2	V	Rideline Kemsoa	— " —	Beneitra	Rideline
3	V	Celestine Baamirake	Mpanampiantrike	033 126 1949	Celestine
4	V	Ampelesoa Miorake	Mamangy	Beneitra	Miorake
5	V	Saphia Janisa	Mpanampiantrike	Beneitra	Janisa
6	V	Sowata Lisy	— " —	— " —	Lisy
7	V	Ariste	mpanamboly	Beneitra	Ariste
8	V	Clairine Olivier	Sepelamne	03421 41917	Clairine
9	V	Quasote Lynda	mpanamboly	Beneitra	Lynda
10	V	Valinoa Odil	Sepelamne	033 419 1917	Odil
11	V	Olivia	mpanamboly	Beneitra	Olivia



COMMUNE MITSINJO BETANIMENA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 05/01/22

Toerana : Mitsinjo Betanimena Fokontany Andalavy

- Ireo banezana VBG dia mahakasika ny velivavy amin'ny ankapobany:
 - 90% ny herisetra ara-pihariana (fandraozana andraikitra ara-fianakaviana, sady sy zane lova ity mitovy ...)
 - 10% ny herisetra ara-taona (fandrahorana, fanalam-banaka, famiravana ...)
- fepetra momba:
 - fanentana ireo ivon-taona miandraikitra ny VBG
 - fifandimiana eo amin'ny fianakaviana na ny sehatra fihainana ireo olona ihany ny herisetra
 - fanerana sy fampelafantaranana ny dingana tabony ho araka
- fikambanana miy na miakina na ity miakina miakina ny VBG:
 - SALFA
 - SOS village d'enfant
 - Bel arant
 - Mandobinbi
 - OPS
 - CCAJ
 - Itano An'zo



LE CHEF FOKONTANY

Handwritten signature of Medary Alexandre

MEDARY Alexandre

COMMUNE SAKARAHA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 11/01/22

Toerana : Sakaraha

- Ny hanaizana VBG mity sy mateti-pihorony dia ireo mihantra amin'ny vehivavy sy ny ankizy vavy:
 - 85% ny herisetra ara-gheriana dia ireo vehivavy sy renin-piambonana no iharany (fiarana andrakita eo a fanakaisoa)
 - 15% ny herisetra ara-haina izay robatrin'ny fanambiana noho ny by fananan'asa mahaleo lona maikita.
 - Mahalana ny VBG ara-pasarana (3%)
- Fepetra nasaina :
 - Fanentanana any anivon'ny fiaraha-monina : fokontany, kaominina
 - Tonolalana sy fampianarana ny dingana mity.
- Letoka tobony harenina :
 - Fanampiana ireo fikambanana miankina na toa, miselara ny VBG.
 - Fikambanana miselara ny VBG sasain'ny kaominina:
 - CEE3



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 11/01/22
	Commune : CR SAKARAH

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	Manarotse Alphonse	Mpampianatra	Antsohay 032 02 41819	
02	V	VICTORIE Fond	mpamboly	Antsohay	Victorie
03	V	Clémence Abdal	— " —	— " —	
04	V	Narineh Bromiaroty	— " —	— " —	
05	V	Lahimiriko Clémence	— " —	— " —	Clémence
06	V	Bertine Voammitre	mpivavotse	032 04 2912	Bertine
07	V	Françoise	mpivavotse	254 09 1214	
08	V	Joséphine Margare	A.C	032 36 4219	
09	V	Valérie Justine	A.C.D.N	032 12 1411	Valérie
10	V	Manantongo Viviane	mpamboly	Antsohay	
11	V	Benangaloty Claudine	mpivavotse	032 22 4182	Claudine
12	V	Tinahe	mpivavotse	Antsohay	

COMMUNE BEROROKA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 11/01/22

Toerana : Commune Beroroka - fokontany Beroroka ville

Ny benajasa VBG lita any an-tanàna dia ny mahakataka indrindra ny vehivavy :

• 50% herinta ara-pihariana (isy fandraisana endrikaite noho'ny fandrajasa ny fiankaviana)

• 25% herinta ara-taona (fandrahonana, fainainana)

• 20% herinta ara-batana (vona ny natra ijay iriana etao)

• 5% herinta ara-penakana (fanalana, fanerana ny zavaovany ty aopy taona hanambady).
Fepite maraisina

Fifampiresahana eo amin'ny fiankaviana

Fanantonana ny fokontany, ny kaominina, ny mpitantara filamirana

Fanatanana any anivo'ny fiaraha-monina

LE CHEF FKT BEROROKA - II
RANDRIMANANTENA FRANCKLIN

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 11/01/22
	Commune : BEROROKA

N°	LV	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
	V	Angèle	Mpamboly	Beroroka ville II	Angèle
	V	Raiworoa Regine	Mpamboly	Ankathongo	Regine
	V	Clairine	Lefitra FKT	Ankathongo FKT Bha Ville II	Clair
	V	Tsireny	Mpamboly	Ankathongo	A
	V	Angèle	Mpamboly	Ankathongo	A
	V	Cinant	Mpamboly	Ankathongo	A
	V	Francia	Mpianatra	Beroroka ville II	Francia
	V	Raiwomantina Adestine	Mpamboly	Beroroka ville II	Adestine

LE CHEF FKT BEROROKA-II

 RANDRIAMANANTENA FRANCKLIN

COMMUNE MANJA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo lainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 07/06/22

Toerana : Manja

- Karazana VBG misy dia mahakataka indrindra iro heristika eo amin'ny vehivavy sy ankizivavy
 - 15% ny heristika ara-pihariana (famelana andriaitra ara-pianakaviana)
 - 35% heristika ara-baina (fandrahonana, famivavana)
 - 15% heristika ara-batana (ny vono sy zaha miviana natao eo anatin'ny fombonan-piainana...)
 - 5% heristika ara-piainana (fanobanana, fikotiana hana fisaisana ara-rofo, fanerena zazavavy tsy ampy taona hanambady...)
- Fejika nanaikina :
 - Fifandaminana eo amin'ny fianakaviana nos bato.
 - Fananterana ny fankontany, ny kaominina sy ny mpilandro filaminana, ny CEC.
- Fikambanana mioriana ny VBG :
 - CEC

ADJOINT



RAYMOND JACQUES

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 07/01/22
	Commune : C.U. Manja

N°	LV	Anarana sy fanampin'ananana	Andrakitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
	V	Bernardette	Mpamboly	Manja II	B
	V	Rafindrasitera Jeannette	Mpamboly	Manja II	Jeannette
	V	Dakimy	Pamboly	Manja II	mg
	V	Justine	Mpamboly	Manja II	Justine
	V	Claudine	Pamboly	Manja I	Claudine
	V	Vohangy	Mpamboly	Manja II	helo
	V	Marie Thérèse	Pamboly	Manja II	Marie
	V	Euzemie	Pamboly	Manja II	X
	V	Suzanne	Mpamboly	Manja II	Suzanne
	V	Sofiany Justine	Mpianatra	Manja II	Justine
	V	Kaligy	Mpamboly	Manja II	Kaligy



 DEMO ADJOINT



 FIERENA RAYMOND Jacques

ANNEXE 13 : ATTESTATION DE NON-OCCUPATION SIGNÉE PAR LES CHEFS FOKONTANY

Annexe 13-1 : Pour les actions prévues à réaliser par JIRAMA

COMMUNE BEKILY

FANAMARINANA

Action: (105) Renforcement et Extension Réseau BT Ambalanomby

Izaho: RASOLONANINA François

Chef Fokontany: Ambelikaiforo

Kaominina: Ambonivolata Bekily

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 14-12-21



FANAMARINANA

Action: (106) Renforcement et Extension Réseau BT Andranomamy

Izaho: FANDAHARA

Chef Fokontany: Andranomamy

Kaominina: Ambenivahitra Bekily

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 14-12-21



FANAMARINANA

Action: (104) Renforcement et extension réseau BT vers Betania Andranomiteraky

Izaho : RAMANGARIVO Paulin Ferdinand

Chef Fokontany : Betania Andranomiteraky

Kaominina : C.U. Bekily

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 14-12-21



LE CHEF DE FOKONTANY

RAMANGARIVO Paulin Ferdinand

FANAMARINANA

Action: (107) Renforcement et extension réseau BT vers Avaradrano

Izaho : TSIABELO

Chef Fokontany : Avaradrano

Kaominina : C.U. Bekily

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 14-12-21

LE CHEF FOKONTANY



TSIABELO

FANAMARINANA

Action : 108. Renforcement et Extension Réseau B.T. Tanambao

Izaho : MASISAOTRY

Chef Fokontany : Adjoint chef FKT Tanambao

Kaominina : CU BEKILY

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 14-12-21



ADJOINT CHEF FOKONTANY

MASISAOTRY

COMMUNE AMBOVOMBE ANDROY

FANAMARINANA ...

Action : (100) Renforcement et extension réseau BT Andaboly - Beobe, Avatadrova-
Anjatoka III /

Izaho : **Marcel**
Chef de Fokontany,

Chef Fokontany : **andaboly**

Kaominina : **Ambovombe**

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 16/12/21



Chef de Fokontany,
andaboly

FANAMARINANA

Action : (098) Déplacement Poste 1003 Ambovombe Androy

Izaho : RABEFAMORY Météiric

Chef Fokontany : BERARY

Kaominina : Ambovombe

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 15/12/21



FANAMARINANA

Action : (099) Renforcement et Extension réseau BT vers cimetière Marovoahy

Izaho : ELIASY Patrick

Chef Fokontany : Avaradrova

Kaominina : CU Ambovombe

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 16/12/21



COMMUNE BELOHA

FANAMARINANA

Action: (111) Renforcement et Extension réseau BT vers Andempo
Renforcement et Extension réseau BT vers Tanandava

Izaho : RAKOTONIRINA Mohamed

Chef Fokontany : Andempo Marofoty

Kaominina : CU Beloha

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 27/12/2021



LE CHEF FOKONTANY

RAKOTONIRINA MOHAMED

FANAMARINANA

Action: (111) Renforcement et extension réseau BT vers Andangara

Izaho : Relikana

Chef Fokontany : Beloha Sud

Kaominina : Beloha

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 27/12/21



RELIKANA

FANAMARINANA

Action : (113) Renforcement et Extension réseau B.T vers Belohy
Andrefana (114) Renforcement et Extension réseau B.T vers Andangara

Izaho : SOATATA Marcellin

Chef Fokontany : BELOHA HORD

Kaominina : BELOHA

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 27/12/21



FANAMARINANA

Action : (109) Renforcement et Extension Réseau B.T vers route Tsihombé
(110) Renforcement et Extension réseau B.T Beloha Antsinanana

Izaho : ANDRIAMAHAZO

Chef Fokontany : Beloha Antsinanana

Kaominina : CU Beloha

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 27/12/21



LE CHEF FOKONTANY
Andriamahazo
ANDRIAMAHAZO

COMMUNE AMBOASARY SUD

FANAMARINANA

Action : (097) Déplacement poste 1001A Ambosary

Izaho : DESIRE-IMANA

Chef Fokontany : JANDRIKE-JAN

Kaominina : AMBOASARY-SUD

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 16/12/21



COMMUNE AMPANIHY

FANAMARINANA

Action : (101) Renforcement et extension Réseau BT Ambalatsiefa près Tribunal
(102) Renforcement et extension Réseau BT Ambalatsiefa près stade

Izaho : MAHASINDRY

Chef Fokontany : Ambalatsiefa

Kaominina : C.U. Ampanihy

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 30/12/21



FANAMARINANA

Action : (103) Renforcement et extension réseau B.T. Ambahimahatragana

Izaho : NOELISONIRIKO Razafimahatratra

Chef Fokontany : Ambahimahatragana

Kaominina : C.U. Ampanihy

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 30/12/21



COMMUNE BENENITRA

FANAMARINANA

Action : (MS) Renforcement et Extension réseau B.T. vers route de Toliara

Izaho : EVORISOA Maka

Chef Fokontany : Benenitra II

Kaominina : Benenitra

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 03/01/22



COMMUNE SAKARAHA

FANAMARINANA

Action: (119.) Renforcement et extension réseaux BT vers quartier Mitsinji

Izaho : LAMBO

Chef Fokontany : Ampandra

Kaominina : Sakaraha

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 11/01/22



FANAMARINANA

Action: (118.) Renforcement et extension réseau BT vers quartier Tsenanaka (117.) Renforcement et extension BT du village d'Antsoakay

Izaho : RAZAELIMANDIMBY André

Chef Fokontany : Sakaraha

Kaominina : Sakaraha

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 11/01/22



FANAMARINANA

Action: (117) Renforcement et extension BT du village d'Antsoaky.

Izaho : RANAIVISON Petera

Chef Fokontany : Antsoaky

Kaominina : Sakaraha

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 11/01/22



CHEF FOKONTANY

RANAIVISON Petera

FANAMARINANA

Action: (120) Renforcement et Extension réseaux B.T vers Quarter Basava

Izaho : TSIBARA Raymond

Chef Fokontany : Basava Sakafo

Kaominina : SAHIBRHY

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 11/01/22



LE CHEF FOKONTANY
BASAVA SAKAFO

TSIBARA Raymond
Officier de l'Ordre
NATIONALE

COMMUNE BEROROHA

FANAMARINANA

Action: (116) Renforcement et Extension BT vers ZP Katrongo

Izaho: RANDRIAMANANTENA FRANCKLIN

Chef Fokontany: BEROROHA VILLE II

Kaominina: BEROROHA

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 11/01/22



COMMUNE MANJA

FANAMARINANA

Action: (096) Seulagement poste 100A par CNP 100kVA 20kV B2

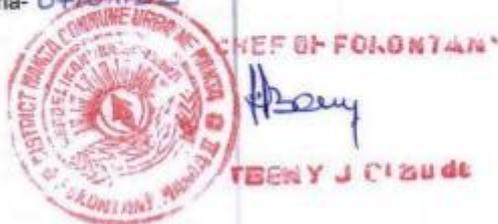
Izaho: IBENY Jean Claude

Chef Fokontany: Manja II

Kaominina: C.U. Manja

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 07/01/22



Annexe 13-2 : Pour les actions prévues à réaliser par EPC

COMMUNE AMBOVOMBE ANDROY

FANAMARINANA

Action: (299) Création nouveau poste Bevdly

Izaho: elouambontse Hippone

Chef Fokontany: Adjant Ankilimafatsy

Kaominina: C-U Ambovombe

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 15-12-21



FANAMARINANA

Action: (300) Création nouveau poste Mahavelo

Izaho: T.SIVAHINY Horako J. D.

Chef Fokontany: Mahavelo

Kaominina: C.U Ambovombe

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 15/12/21



FANAMARINANA

Action : (298) C.N.P. Beabo (Lycée Technique DREN-CRINEP) Ambovombe

Androy

Izaho : RASOLONDRALBE Eva Nicole

Chef Fokontany : Mangarivotra

Kaominina : Ambovombe

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 16/12/21



LE CHEF DE FOKONTANY
MANGARIVOTRA
[Signature]
RASOLONDRALBE Eva Nicole

FANAMARINANA

Action : 298 C.N.P. Beabo (Lycée Technique DREN-CRINEP) Ambovombe Androy

Izaho : IMBOLA Solo Alphonse

Chef Fokontany : Komity Tanambao I

Kaominina : C.U. Ambovombe

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 16/12/21



P.O

[Signature]
IMBOLA Solo

COMMUNE TSIHOMBE

FANAMARINANA

Action: (3.11) Creation Nouveau poste Ampitandrano Tsihombe

Izaho: JOHANESA David

Chef Fokontany: Antsimondrano

Kaominina: C.U TSIHOMBE

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 24/12/21



FANAMARINANA

Action: (3.12) AEE Imaosy Tsihombe

Izaho: RALIMBISCA

Chef Fokontany: TANAMBAO

Kaominina: TSIHOMBE

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 24/12/21.



COMMUNE AMBOASARY SUD

FANAMARINANA

Action: (297) Creation nouveau poste Lycée - CEG - Bagar Vaovao

Izaho: RAKOTO ANDRINJY Zanariveho

Chef Fokontany: MORAFENO

Kaominina: Amboasary-sud

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 16/12/21



COMMUNE FORT-DAUPHIN

FANAMARINANA

Action: (307) AEE Manambao Tolagnaro.

Izaho: RAVELO ANDRIANJAKASOA Hanitra José Charles

Chef Fokontany: Ampamakiambato

Kaominina: C.U Fort - Dauphin

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 22/12/21



COMMUNE SOANIERANA

FANAMARINANA

Action: (307) AEE Manambaro Tolagnaro

Izaho: SAMBO Ange

Chef Fokontany: Analahova

Kaominina: CR Soanierana

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 19-12-21



FANAMARINANA

Action: (307) AEE Manambaro Tolagnaro

Izaho: MAHASINDRY Francois

Chef Fokontany: Ampasimarafeno

Kaominina: CR Soanierana

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 19/12/21



FANAMARINANA

Action: (307) - AEE Manambara Tolagnaro

Izaho: RAMANANTANAHARY Albert

Chef Fokontany: Adj FKT Ankarefo

Kaominina: CR Soanierana

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 19/12/21



Adj FKT Ankarefo

Ramanantananahary Albert

FANAMARINANA

Action: (307) - AEE Manambara Tolagnaro

Izaho: SALO

Chef Fokontany: Adj FKT Lafitsinanana

Kaominina: CR Soanierana

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 19/12/21



PO L'ADJOINT

SALO

COMMUNE MANAMBARO

FANAMARINANA

Action: (307) AEE Manambara Tolagnaro

Izaho: RASOA Nantenaina Pierrette

Chef Fokontany: Adj. FKT Manambara II

Kaominina: C.R. Manambara

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 24/12/21



Andriantse
F.K.T. Manambara II
R
Pierrette

FANAMARINANA

Action: (307) AEE Manambara Tolagnaro

Izaho: JONASY Celestien

Chef Fokontany: Nosibe

Kaominina: Manambara

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 21/12/21



Jonasy Celestien

FANAMARINANA

Action: (307) AEE Manambaro Tolagnaro

Izaho: TIANDRAINY charlot

Chef Fokontany: Adj. Fokontany Tanamasy

Kaominina: CR Manambaro

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 22/12/21



FANAMARINANA

Action: (307) AEE Manambaro Tolagnaro

Izaho: LAHA Antoine

Chef Fokontany: Esalo

Kaominina: CR Manambaro

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 21/12/21



COMMUNE AMPANIHY

FANAMARINANA

Action: (301) AEE Ampanify centre

Izaho: MAHATANA

Chef Fokontany: Ampanify centre

Kaominina: C.U Ampanify

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 30/12/21



COMMUNE BETIOKY

FANAMARINANA

Action: (302) CNP Ankilimiangatsy

Izaho: ETRITRY Kotofaty

Chef Fokontany: Ankilimiangatsy

Kaominina: C.U Betioky Atsimo

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 31/12/21



COMMUNE BENENTRA

FANAMARINANA

Action: (304) Création Réseau BT Ambalateva
(305) Création nouveau poste (création réseau MT).

Izaho: RAKOTOMALALA Bienvenu Mariasy

Chef Fokontany: Benentra I

Kaominina: Benentra

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha-



LE CHEF FOKONTANY

RAKOTOMALALA Bien-Venu Mariasy

FANAMARINANA

Action: (303) AEE Fokontany Randtsara

Izaho: RAZAFIMANDIMBY IAXISOA

Chef Fokontany: Randtsara

Kaominina: BENENTRA

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 03/01/22



LE CHEF FOKONTANY

Iaxisoa RAZAFIMANDIMBY

MOTSINJO BETANIMENA

FANAMARINANA

Action: (308) AEE du village d'Andalavy.....

Izaho: MEDARY Alexandre.....

Chef Fokontany: Andalavy.....

Kaominina: MITSINJO BETANIMENA.....

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 05/01/22



LE CHEF FOKONTANY

MEDARY Alexandre

FANAMARINANA

Action: (310) CNP Tanambao mahasoa Maninday.....

Izaho: TOHORANY Robert.....

Chef Fokontany: Besaavy.....

Kaominina: MITSINJO BETANIMENA.....

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 05/01/22



LE CHEF FOKONTANY

TOHORANY Robert

COMMUNE SAINT AUGUSTIN

FANAMARINANA

Action: (309) AEE village Ankilibe

Izaho: BONIFACE

BEN'NY TANANA
Chef Fokontany: ST- Augustin

Kaominina: ST- Augustin

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana asiana andrin-jiro izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 09/01/22



COMMUNE BETSINJAKA

FANAMARINANA

Action: (309) AEE village Ankilibe

Izaho: Jonne Anson

Chef Fokontany: Ankoronga Andatata

Kaominina: Betsinjaka

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 05/01/22



COMMUNE BEROROHA

FANAMARINANA

Action : (306) Création nouveau poste (Création réseau MT)

Izaho : RABEMANAJARA Dama Julien

Chef Fekontany Lepitra Vokaban'ny BEU'ny TANANA

Kaominina : AMBANTVOHITRA BEROROHA

Dia manamarina fa tsy ahitana fananana na olona ny toerana hametrahana ny asa voalaza etsy ambony izay tafiditra anatin'ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD" ao anatin'ny toerana hiadidiko.

Natao androany faha- 11/01/22

LE MAIRE
DE LA COMMUNE RURALE
DE BEROROHA

L'ADJOINT AU MAIRE



RABEMANAJARA
Dama Julien

COMMUNE SOANIERANA

Caratsy Tanamarinana -

Izaho Ben'ny Tananan' ny kaominara ambanivohitra soanierana dia manamarina fa naho ny fanatserana sy fanitacana ny fanitry ny lalam-pirenena Iaha 13 izay telikasan' ny Filoha dia ho esorina na miparostha manamorona ny lalam-ka toy ho es intsony mandritra ny fanatanterahana ny telikasa LEAD .

By Ben'ny Tanana .



Signature des personnes concernées

N°	Anarana	karapanondro	Asa	Laharana Finday	Fonenana	Sonia
01	SOATSARA Vivienne	S15302003639	EPICERIE	-	SOANIERANA	Vivienne
02	NANY Ramel	S15031001723	- - -		SOANIERANA	Ramel
03	LOVASOA claudette	S15032000288	GARGOTTE	0344201161	SOANIERANA	claudette
04	RAZAFINDRATSINANANDRESY Jesome	S15031005950	EPICERIE	0347721316	SOANIERANA	Jesome
05	RANDRIAMALALA Edie Dauphin	S19231000713	EPICERIE	0340363856	SOANIERANA	Edie
06	ALEXANDRO	S15031004076	GARGOTTE	0342661110	SOANIERANA	Alexandro
07	TEMA Rasanandrasoa Rohia	S15032010557	- - -	-	SOANIERANA	Rohia
09	GEORGE Brillant	S15011027928	- - -	-	SOANIERANA	George



N°	Anarana	karapanondro	Asa	Laharana Finday	Fonenana	Sonia
08	MANES Sylvestre Auguste	S01031000093	GARGOTTE	0349408452	SOANIERANA	Auguste
10	HERINIRINA Adolphe Octave	S15031006880	MPIVAROTRA VOANKAZO	0346555121	SOANIERANA	Adolphe
11	RANANANTENASOA Veloelo Nanitra Olga	S15032004018	- - -	0334641960	SOANIERANA	Olga
12	VOANGILALAO Eléonore	S15032000209	- - -	0346753914	SOANIERANA	Eléonore
13	VOANGILALAO claudia Prosper	S15052003451	mpivarotra voamaina + vao	0343228064	SOANIERANA	Prosper
14	SOANIRINA Jeanne Alice	S15012015991	GARGOTTE	-	SOANIERANA	Alice
15	BAKONIRINA Josette	S15032009670	mpivarotra VOAMAINA	-	SOANIERANA	Josette
16	TEMA Perrine	S15032000560	mpivarotra vao + voamaina	-	SOANIERANA	Perrine
17	VOTY Solomiaina	S15032011381	- - -	-	SOANIERANA	Solomiaina
18	MALALA	S15032010212	- - -	0347942845	SOANIERANA	Malala
19	TSIAZOMALA Adeline	S15092002639	GARGOTTE	0343193637	SOANIERANA	Adeline
20	RAZAFINDRALAMBO Bertrand dit TATA	S1501102753	- - -	0349024754	SOANIERANA	Bertrand



N°	Anarana	karapanondro	Asa	Laharana Finday	Fonenana	Sonia
21	HERINIAINA Hervé?	SAS 031 003 981	Mpivarotra voankazo	0345761389	SOANIERANA	H.S.
22	SOARILALA Stephanie Emma	SAS 172 002 466	GARGOTTE	0346212491	SOANIERANA	emma
23	RAVADARIMALALA Chantal	SAS 012 019 638	Mpivarotra HOFO GATEAU	-	SOANIERANA	chantal
24	SOLO	SAS 301 004 015	- - -	-	SOANIERANA	I
25	HAURICE	SAS 011 013 016	Mpivarotra voankazo + traktatany	-	SOANIERANA	MORISY
26	RANDRIATRALALA Behinisa	106522006267	GARGOTTE	034.8410748	SOANIERANA	BR.
27	RAZAFINDRALAMBO Rufin	SAS 031 003 221	BISOUTIER	0341643445	SOANIERANA	Rufin
28	RANJAVELO christophine Théodorine	SAS 032 003 552	Mpivarotra vay	-	SOANIERANA	Christophine



N°	Anarana	karapanondro	Asa	Laharana Finday	Fonenana	Sonia
29	MBOLA Bernard	SAS 031 004 590	Mpivarotra voankazo	0344953487 0332834985	SOANIERANA	bernard
30	TSILOVA Vincent	SAS 051 005 064	Mpivarotra HOFO GATEAU	033 2852197	SOANIERANA	tsi
<p>Izahay mpivarotra, volage anarana ety ambony dia by hokoneka mandika ny tilitika LEAD jatin'ny fihahe by ho eo amin'ny toeram-pivandao manamora ny RN13 maho'ny fanambanan, dalana hatoo.</p>						
<p>MAIRE DE LA COMMUNE</p> <p>Manjaka Natonsudrainy</p>						

COMMUNE MANAMBARO

-TARATASY FANAMARINANA-

Izaho Ben'ny Tanàna lefitra ao amin'ny kaominina ombanivohitra Manambaro dia manamarina fa ariaka ny tetikasan-panjakana amin'ny fanatsarana ny lalam-pirenena 13 dia ho esorina ireo mpivarotra manamorona ny lalana, ka naho izany dia efa tsy ho avisan'ny ho evakasiby ny tetikasa LEAD izy ireo.

Ny ben'ny Tanàna lefitra.



Damy Romain Ribaira
DAMY Romain Ribaira

N°	Anarana	karapanondro	Asa	Laharana Finday	Fononana	Sonia
1	SIZA HONO CAROLINE	515 072 0032 64	pirarotra café	034 97 365 05	Beakondro	HONO
2	VOLA HAVALALA Noéline	515 011 035 801	pirarotra: Bay	034 49 340 74	Beakondro	<i>[Signature]</i>
3	Risette Nirina Affacde	515 191 00 44778	pirarotra Vany maza	034 82 240 49	Beakondro	Risette
4	RASANIRINA	515 072 007 946	pirarotra Akondo		Ambanitere	Rasanimina
5	PERLETE	515 072 0074 05	Epi-Gergotte	034 80 239 38	Ambanitere	Perlette
6	KAUOLA	515 072 0074 05	café	- 11 -	Ambanitere	Perlette
7	PELANITA	515 052 00 68 72	pirarotra CÔCÔ		Ambanitere	<i>[Signature]</i>
8	ZIZI	515 072 004 829	pirarotra CÔCÔ	034 33 391 32	Beakondro	<i>[Signature]</i>



N°	Anarana	karapanondro	Asa	Laharana Finday	Fononana	Sonia
9	JUSTINE	515 30 200 36 59	pirarotra (Akondo)	034 28 991 25	Beakondro	<i>[Signature]</i>
10	CELA	515 072 011 760	pirarotra (fia)	034 39 138 86	Beakondro	Cela
11	TIANA	520 191 004 520	pirarotra (fia)		Beakondro	<i>[Signature]</i>
12	TEOZENY	515 111 0065 44	pirarotra (fia)	034 44 751 7	Beakondro	Loz
13	SZADARIMERY		pirarotra (Akondro)	034 89 154 59	Beakondro	<i>[Signature]</i>
14	LEMINA (HOVALIZETRE)	015 0520 6882	pirarotra (fia)		Beakondro	Lisette
15	GEORGETTE			034 51 760 93	Beakondro	Georgette
16	CÔCÔSY	515 012 050 949	Epi-Bar	034 14 806 09	Beakondro	<i>[Signature]</i>
17	CAROLINE	515 072 00 9742	pirarotra voo KAZ	034 88 549 60	Ambanitere	<i>[Signature]</i>
18	RAZAKHALAZA Adeline	519 112 0011 76	panombatra bicyclette		Ambanitere	<i>[Signature]</i>
19	GERMAIN	515 072 009 621	pirarotra fia akondro		Ambanitere	<i>[Signature]</i>
20	RANAVO Françoise	515 071 001 523	HÔTEL	034 64 143 14	Beakondro	<i>[Signature]</i>



ANNEXE 15: LETTRE D'ACCEPTATION RELATIVE AU POTEAU A L'INTERIEUR D'UNE COUR PRIVEE

COMMUNE MANJA

FANEKENA

Action : 096. Soulagement poste 1001 par CNP100KVA20KV B2
698

Izaho MBOA zafintsaa Philbert

Tompon'ny karapanondro laharana 501031018338

Nalaina tao Tolara tamin'ny 05/06/05

Duplicata natao tao tamin'ny

Monina ao Manja II

Dia manaiky fa tafiditra anatin'ny tokontaniko ny andrin-jiron'ny JIRAMA. Noho izany dia tsy misakana ny asa fanamboarana na ny fikojakojana izay ataon'ny JIRAMA mandritra ny fotoana rehetra hanaovany izany ny tenako ary mamela malalaka azy ireo amin'izany.

Nampandalovana ao amin'ny Kaominina / Fokontany ity fanekena ity ary hiarahanay manao sonia eto.

Natao androany faha- 07/01/22



ANNEXE 16 : LETTRE D'ACCEPTATION D'ELAGAGE

FANEKENA

Action : 307 ABE Manemboro Tolagnaro

Izaho RANDRIANAMBININA Josephonson

Tompon'ny karapanondro laharana 515 001 031 195

Nalaina tao Tolagnaro tamin'ny 27-07-93

Duplicata natao tao Tolagnaro tamin'ny 10-10-10

Monina ao Tetezambe

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha 22-12-21



Ben'ny tanana / Chef Fokontany
MAIRE DE LA COMMUNE

MANARO Manisa Datohandrainy

FIFANARAHANA

Action : 307 ABE Manemboro Tolagnaro

Izaho OLIVIER Gerard

Tompon'ny karapanondro laharana 515 011 016 790

Nalaina tao Tolagnaro tamin'ny 22-04-89

Duplicata natao tao Tolagnaro tamin'ny 22-04-20

Monina ao Andalambao

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha 22-12-21

1



Ben'ny tanana / Chef Fokontany

MAIRE DE LA COMMUNE

MANARO Manisa Datohandrainy

FANEKENA

Action : 307 AEE Manambaro Tolagnaro

Izaho RANDRIAMAMPIONONA Julien

Tompon'ny karapanondro laharana 515031000700

Nalaina tao Tolagnaro tamin'ny 13 Août 1980

Duplicata natao tao Fort-Dauphin-Banlieu tamin'ny 18/11/15

Monina ao ANDALAMBAO

Dia manaiky an-tsitrabo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 22-12-21

Renue



Ben'ny tanana / Chef Fokontany

MAIRE DE LA COMMUNE

Maniako Datoh:ndra

FIFANARAHANA

Action : 307 AEE Manambaro Tolagnaro

Izaho AEE MBOLA Bernard Razafindrajanoela Augustin

Tompon'ny karapanondro laharana 515031004590

Nalaina tao Fort-Dauphin-Banlieu tamin'ny 03 Mai 2000

Duplicata natao tao Fort-Dauphin-Banlieu tamin'ny 27 Decembre 2012

Monina ao ANDALAMBAO

Dia manaiky an-tsitrabo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 22-12-21

MBOLA



Ben'ny tanana / Chef Fokontany

MAIRE DE LA COMMUNE

Maniako Datoh:ndra

FANEKENA

Action : 307 AEE Manambara Tolagnaro

Izaho Plans Tovorona Floret (Solnteeva Flof)

Tompon'ny karapanondro laharana 515 011 026 531

Nalaina tao Tolagnaro tamin'ny 22/08/1994

Duplicata natao tao 12/11/2009 tamin'ny Tolagnaro

Monina ao Manantely

Dia manaiky an-tsitrabo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 22 - 12 - 2021

P.O. [Signature]



FIFANARAHANA

Action : 307 AEE Manambara Tolagnaro

Izaho Fiangonana Ioterana Madagasary (P.O. Plans Tovorona Floret)

Tompon'ny karapanondro laharana 515 011 026 531

Nalaina tao Tolagnaro tamin'ny 22/08/1994

Duplicata natao tao Tolagnaro tamin'ny 12/11/2009

Monina ao Manantely

Dia manaiky an-tsitrabo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 22 - 12 - 2021

P.O. [Signature]



FANEKENA

Action : 307 ABE Manamboro Tolagnaro

Izaho ZAFIMINO Andronick

Tompon'ny karapanondro laharana 515 011 019 883

Nalaina tao Tolagnaro tamin'ny 06-11-93

Duplicata natao tao Tolagnaro tamin'ny 14-07-16

Monina ao Ampasy Morafeno

Dia manaiky an-tsitrabo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha 22-12-21

y Ben'ny tanana / Chef Fokontany

Zafimino



FIFANARAHANA

Action : 307 ABE Manamboro Tolagnaro

Izaho TSISOA Razanajao Florentine

Tompon'ny karapanondro laharana 515 012 019 617

Nalaina tao F/D tamin'ny 07/02/2020

Duplicata natao tao ~~Tolagnaro~~ Tolagnaro tamin'ny 08/09/1993

Monina ao Ampasy Morafeno Soaneranana

Dia manaiky an-tsitrabo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha 22-12-21

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

Florentine



FANEKENA

Action : 307 AEE Manambaro Tolagnaro

Izaho MANY Romel

Tompon'ny karapanondro laharana 515 031 001 723

Nalaina tao Tolagnare tamin'ny 12-11-92

Duplicata natao tao Tolagnare tamin'ny 30-10-20

Monina ao Andalambao Soanierana

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 22-12-21

Napue R.



FIFANARAHANA

Action : 307 AEE Manambaro Tolagnaro

Izaho TSIRONDAHY Antanirih

Tompon'ny karapanondro laharana 515 031 011 129

Nalaina tao Soanierana tamin'ny 12-03-14

Duplicata natao tao Tolagnaro tamin'ny

Monina ao Antaketo

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 22-12-21

Rusy



FANEKENA

Action : 307 ABE Manambano Tolagnaro

Izaho RASOANANDRASANA Clarisse

Tompon'ny karapanondro laharana 515 012 036 558

Nalaina tao Tolagnaro tamin'ny 06-08-07

Duplicata natao tao Fort Dauphin tamin'ny 09-11-21

Monina ao Marantantely Tetezambe.

Dia manaiky an-tsitrabo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha 22-12-21

Clarisse



FIFANARAHANA

Action : 307 ABE Manambano Tolagnaro

Izaho IFAHANA Inoka Gabriel

Tompon'ny karapanondro laharana 515 011 010 394

Nalaina tao Fort Dauphin tamin'ny 29-07-77

Duplicata natao tao FORT DAUPHIN tamin'ny 11/10/16

Monina ao Andalambao

Dia manaiky an-tsitrabo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha 22-12-21

Inoka Gabriel



ANNEXE 17 : PERSONNES RENCONTREES

PROJET LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
Rafaly Tolimeay	chef de secteur	0348370498	
RANDRIATSITOHERY	LE MAIRE	fabekily@gmail.com 034.55.435.59	
RANANGARINDO Taurin. Ferdinand	chef FKT BOIANA Andranomantika	033 1444341	
Randimby Bonnel	chef FKT Esaratanama	0331867460	
FANDAHARA	chef FKT Andranomany	033 087 9564	
SAMBO	chef de secteur	0330666554	
ADJOINT CHEF FOKONTANY MASISAOTRY		0337426240	

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RASOLONANTENAINA François	LE CHEF F.V. Ambchimandroso.	0330294239	
TSIABELO	LE CHEF FOKONTANY Avaradrano.	0331260422	
RAKOTOARISON Adrien Chef de Secteur		adrien.rakotoarison @sirama - mg. com 034 83 704 14	
RAKOTONILINA MANANA Solofotahina Lalaina <i>Administrateur local en Chef</i>	LE PREFET	Solofotahinalalina @gnail.com 034.05.538.04	
LE 2^e ADJOINT AU MAIRE MANAGNANDRO Jean		03329 244 00	
CHEF DU FOKONTANY MAHAVELO		033 02 826 98	
TSIVAHNY Horetke J. Dado ADJOINT FOKONTANY		0338910207	
LE CHEF FOKONTAN BERARY		0330961471 034 80 655 23	
BABEFANDRY Metairie			

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
IMBOLA Maurice Raholison	Directeur du Cabinet du Gouverneur.	imbolamaurice@gmail.com 034 20 16 433	
HERINDRANKY Justin	1 ^{er} Adjoint au Maire CU/Ambonombo	herindranyjustin@gmail.com 033 11 120 52 034 80 695 12	
IMBOLA SOLOA	Komity TANANARIVO I	033 45 69 266	
RAVELOJAONA Simon	Coord. CEEJ Ambonombo	033 20 435 63 094 38 63 38	
Marcel	Chef de Fokontany, andaboly	033 54 518 17.	
ELIASY PATRICK REP FKT AVARADROVA	AVARADROVA	033 78 49 580	
RASOLONDRAMBÉ Eva Nicole	Chef de FKT Mangarivotra	033 74 285 44	
ETANIRINA Jams Jambant file	CHIEF SECTEUR	jamirina.elaminant@gmail.com 3483 702 57	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RANDRIAMARO Cédrick	Secrétaire Général	034 14 299 22 espaceinfo@cedrick@ gmail.com	LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL L'Administration Générale de la Commune de FORT-DAUPHIN et des Ressources Humaines RANDRIAMARO Cédrick CHIEF DE BUREAU
RAKOTOZANDRINUS Jean-Mariveho	LE CHEF DE BUREAU DRAFENO	033 01 115 08 034 26 86 298	RAKOTOZANDRINUS Jean-Mariveho. valeur de l'Ordre National
LESTRE JIMARU Maire de l'Ordre National	LE CHEF DE BUREAU TANANARIVE	053 21 353 44	
REHOZEPETOVONAHY Maliotahy	Secrétaire DIST Amboroany Sud	034 17 26 814	LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL L'Administration Générale de la Commune de FORT-DAUPHIN et des Ressources Humaines REHOZEPETOVONAHY Maliotahy
RAMAHAZOSA A Alphonse	chef de Groupement JIRAMA Tolanaro	034 83 306 75 alphonse.ramahazosa@ jirama-mg.com	RAMAHAZOSA Alphonse Chef de Groupement JIRAMA Tolanaro
RANDRIANAINA Georges Mammy	SPAIRE CUFG	034 20 614 84 communaut.fortdauphin@ gmail.com	Le Maire de la Commune Urbaine de FORT-DAUPHIN RANDRIANAINA Georges Mammy
LAHINIRISA Aloueny Joël	SDP Région Androy	034 80 500 68 lyjoel@yahoo.fr cse.regionandroy@ guad.com	LAHINIRISA Aloueny Joël
HERINJANAHARY Josa Administrateur Civil en Chef	LE PREFET	034 05 53 573	HERINJANAHARY Josa Administrateur Civil en Chef

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
<p>Direction Régionale de la Population et de l'Action Sociale 12e Région de la Région d'Antananarivo</p> <p>RAFALIARISON Prudence</p>		<p>0341686059 0326763183 drppppf.enosy@rua.mg rafaliarison@yahoo.com</p>	
ZAFIMANISO Manjaka R.	Maire	0342104113	
SAMPBO Ange	SEFO FKT Analahova	0340294666	
MAHASINDRY François	1er FKT Ambatondrazaka		<p>LE CHEF DE QUARTIER AMPHIBITRANO</p>
MARA Christophe	2e FKT Soanierano	<p>RENIV ANOSY DISTRICT DE FOKONTANY COMMUNE DE SOANIERANO FOKONTANY CENTRALE</p> <p>0343167997</p>	
Ramananzanahary Albert	Adjoint FKT Ankarefo	0348734416	
Masa Gilbert	Adjoint FKT Andranosa	0344241013	
DAMY Romain Ribeiro	1er Adjoint au Maire Manambano	0349415028	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
MBSA Yampy	chef FKT Mambano 3	034 55 150 41 032 81 012 61	
Jonaly Sebastien	chef FKT Motibe		
Kaka Antoinine	chef FKT Esalo		
TIKNDRI NT. CHABT.	chef FKT Taranany		
Rosa Antemaina Pierrette	Adjointe F.K.T Manam Goro II	034 29 722 10	
RAVELO ANDRIAN- JAKASOA Haritra José-Charles	chef Fokontany ARIPAMAKIAM- RATU	034 976730	
SALO	P L'ADJOINT Lafitsimanana	0343126517	

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RANANJANANDRA Angelin Saon Benhimom	chef de secteur	angelin.rananjanandra ndrazafimanana@orange.mg 0348300194	
VONTSOA Christian	Maire TNTB	0331324465	
Johanisa David	Président FIT Atsimondrano	0330213020	
RALIMBISOA	chef FKT TANAMBAD	033.83.283.34	
BOZOMANIRISOA Fortunat	chef de District Isihombe	0340500000	
Nelson Hamad	Secrétaire d'ex- écution JIRAMA BELOHA	0332811208 hamad.nelson@jirama-ug	
Andriamahazo	FKT BELOHA ANTSINANIA	0337467066	
RAKOTONIRINA Mohamed	FKT ANDEMPO/Maupofofy	0330852619	

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
SOATATA Mascelin	chef FKT Beloha Nord	033 02 166 12	
Lelikana	chef FKT Beloha Sud	033 47 466 04	
TODY Emmanuel	Adjoint au Chef de district Beloha Andry	033 60 01 51	
TSIALAHATSE dit Velonandro	Maire CR BELOHA	033 12 94 265 034 16 52 812	
RASAHOLIARIMANANA Diane	chef de secteur JIRAMA	034 83 23 93 e.rasaholiarimanana @jirama-ny-rasa	
NOELSONIKO Razafimahatato	CHEF FKT AMBOHIMANA IAZANA	033 04 47 029	
Mahafana	CHEF FKT Ampanihy Centre	033 09 16 495	
MAHASIMDRY	chef F.K.T. Aubabotikafo	033 42 06 364	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RANDRIANANDRASANA Jean Jacques	LE MAIRE	034 41 792 03 03 21 414 72	
LEDA David Adjoint d'Administration	P. LE CHEF DE DISTRICT ADJOINT CHARGE DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET TERRITORIALE	033 18 356 40	
BOJA Martial	Le Chef de Secteur	034 83 708 25	
ETRAITRY Kotozafy	M. SEFO FOKONTANY Kilimiaranatsy Faha	039 19 829 76 034 77 110 14	
RANDRIAMANGA Falinirina Manoa Administrateur Civil	LE CHEF DE DISTRICT	034 69 267 59	
LE MAIRE		033 12 482 68	
TIRIMANA TSIVERY OFFICIER de l'Administration			
NOMENJANAHARY Floridette Natacha	SEULICEF, COORDINATRICE DE LA ET LA PROTECTION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LE FEMME C-5104 V-300	034 64 841 31 034 15 013 36 033 05 479 5	
P. Rolland	Le chef de Secteur BEVENINA	034 83 497 4	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
EVORISOA Razafimandriany	chef F.K.T. Benitra		
RAKOTO MALALA Bien Ven MARIAGE	chef F.K.T Benitra I		
EVORISOA Maka	chef F.K.T Benitra II	034 76 75 98	
MAMPITSETRASOA Tsikin Elodie	Directeur de cabinet de la commune	034 18 75 3 72	
LOVONAS Cyrille attaché de planification	LE CHEF DE DISTRICT chargé de l'Adminis- tration locale et territoriale	034 40 06 77	
RASOLOARITANANA Pascal	Chf de Service Distribution élec TOLARA	034 83 64 40	 RASOLOARITANANA Pascal
LARRY ROBERT Mera Louis	MAIRE	034 84 80 63	 LARRY ROBERT Mera Louis
LE CHEF FOKONTANY Andalavy		034 33 18 79	 LE CHEF FOKONTANY ANDALAVY

MEDARY Alexandre

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
MADRIMANANTENA MICHEL	CHIEF FOKONTANY Belemboho Andraovo Beby	034 35 97257	
TOHORANY Robert	chef FKT Besasavy	034 99 01982	
SOLOWARAINY Xavier	chef de Secteur JIRAMA MANJA	0348370829 xavier-solowarainy@prama-ug.com	
IBENY Jean Claude	CHIEF FKT Maeny II	0347847601	
Fi FIENENA RAYMOND Jacques	gen Adjoint Maire Cu MANJA	0329970583	
IBRAMDÉE Bruno	Chef de district de NAMBA	034 05 53	
MOSA Romain	SG Fintra Atsimo Antranan	03404282	
BODISSAKO Vongy Manantenassa	Chef de district de TOHINEATY	0347429386	

BODISSAKO Vongy Manantenassa
Administrateur Civil

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
ANJRIANIAINA Jose	chef de division protection social, famille, Genre et Enfance.	03476 82555 jo.abelona@gmail.com	
NOHESOA Colette	coordonna- trice de la clinique juridique TRANOARO Zo	03447 636 12 fafed.tuleara@gmail.com	
DONNE Anison	chef FUK Ankoroza Andatabo	03444 1718	
RAVOUISON Jean Decole	Adjoint au Maire CP BETSIMONJA	034 80 37445	
MANJAKAHERY Edmond	chef de Groupe ADM	034 83 7042 dir-tubr-secc d Tanema. org	
Ragafimamy Etienne Leonard (DADA)	Komity Ankilibe	0340323227 0344513052	
BONIFACE	Maire CA/ST-Augustin	03448 515 87 03477 926 55	
JEAN ROBELPHIN Patrick Elinde	CHEF DE SECTEUR JIRAMA	034 83 707 78	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RALAINIRAKA Georges Stanislas	M AIRE SAKARAH	033 21 385 02	
RAKOTOVAO Harimamy Lalaina	chef de District SAKARAH	034 05 526 32	
RASOAMEIRAKA Germaine Chérien	chef SDPPSPF Population SAKARAH	034 674 38 25	
RANAIVOSON Pstera	chef Fokontany Antokay	033 35 477 25	
TSIBARA Raymond	MBesavaa Toa zavaava	033 25 984 19 034 97 985 40	
RAZAFIMANDIMBY André	chef FkY Sha BAS.	033 23 925 22	
LAMBO	chef FKT Ampandra		

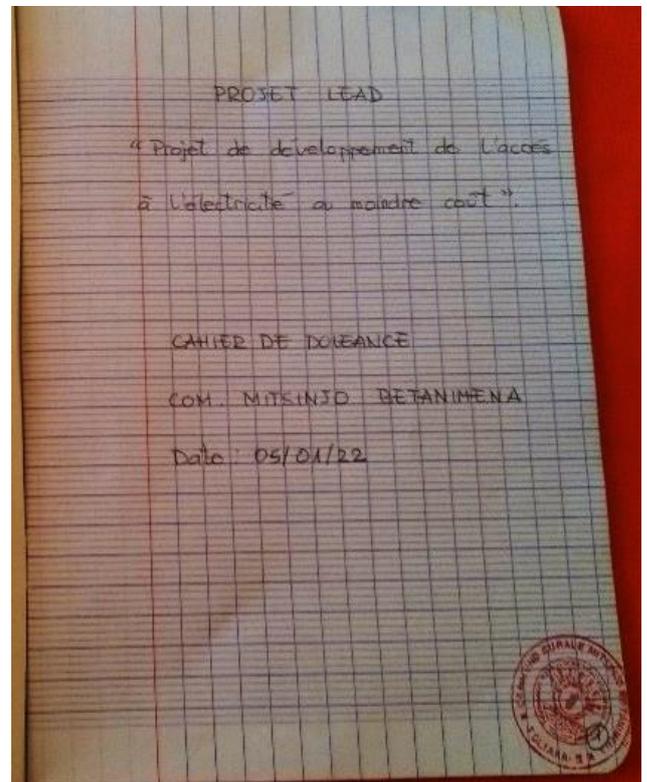
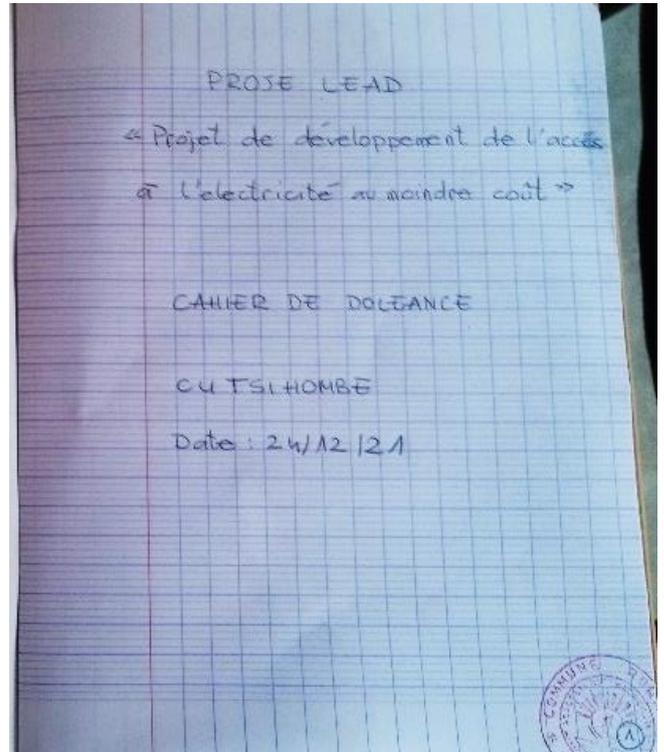
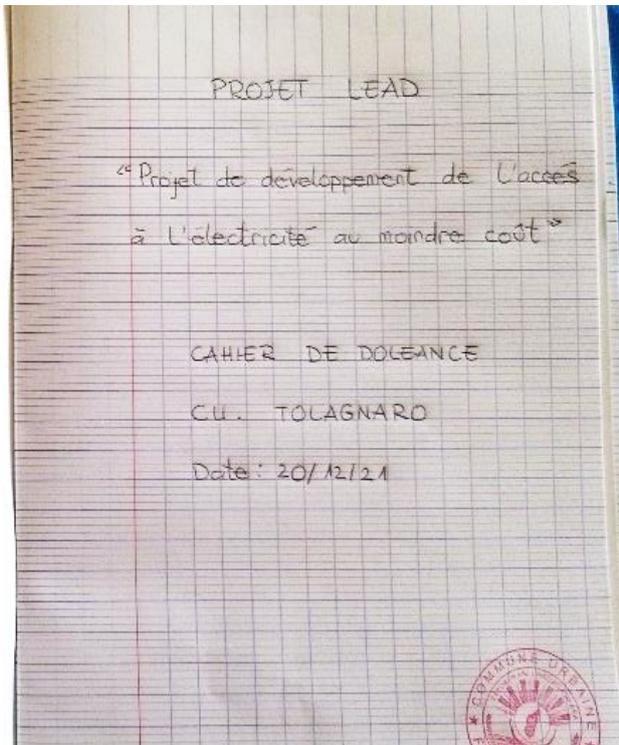
PAGOSE LEAD

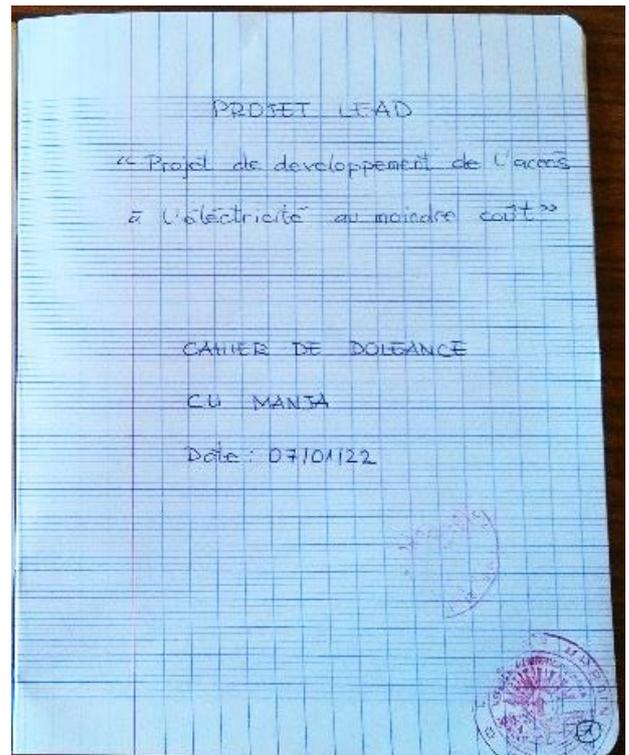
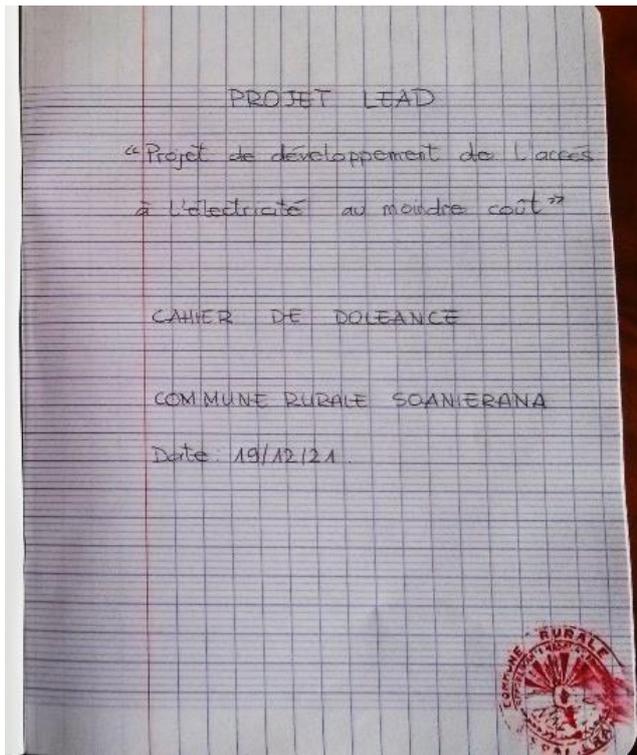
PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
NOMENJANAHARY Aimé Jocelyn	CHEF SECTEUR	0348370525 jocelyn.nomenjanahary @filama-mg.com	
RANDRIAMANANTENA FRANCKLIN	LE CHEF FKT BERORDHA-X	0342912290	
RABEMANAJARA Dama Julien	N° Adjoint au Maire BERORDHA	0346385140	
RASO ANAIVO Lucien	Coordonnateur et Planificateur de Projet	03400 34389	

ANNEXE 18 : CAHIERS DE DOLEANCES

Exemples cahiers de doléance





Contenu des cahiers de doléances

1	Commune d'Ambovombe
	Demande d'augmentation du nombre de poteaux pour couvrir tous les quartiers
	Demande d'éclairage public dans tous les quartiers pour raison d'insécurité
	Demande d'extension de l'alimentation en électricité dans les Fokontany Anjatoka, Tanambao et Esingo
	Appréciation du projet par les Fokontany
	Demande d'accélération de la procédure pour la réalisation du projet
2	Commune Beloha
	Demande de facilité d'accès à l'électricité au bénéficiaire
	Demande d'implantation des poteaux en béton mais non en bois
	Demande d'accélération de la procédure pour la réalisation du projet
	Demande de contrôle des transformateurs en marche afin de couvrir les besoins de la population
3	Commune Manambaro
Demande d'extension du projet dans les fokontany situés le long de la RN13	
4	Commune Soanierana
	Demande d'installation gratuite de l'électricité pour les ménages concernés par l'élagage du projet
	Demande d'extension de l'alimentation en électricité dans les Fokontany Soanierano, Analahova, Andramako, Ampasy-Mahafeno, Ankarefo-Masihana, Andranaro, Lafatsinanana

5	Commune d'Ampanihy Ouest
	Demande d'extension de l'alimentation en électricité pour couvrir tout le Fokontany Ambalatsiefa
6	Commune Betioky Sud
	Demande d'extension de l'alimentation en électricité dans les Fokontany Betioky II, Anketraka, Ankilimiangatsy, Antsakoamasy et au Tranompokonolona
	Demande d'extension de l'alimentation en électricité pour couvrir tous les quartiers mais non seulement le long de la route principale
	Demande d'éclairage public dans le Fokontany Ankilimiangatsy
	Demande de forage pour l'adduction d'eau et de panneaux solaires pour le bureau de la commune
	Demande d'accélération de la procédure pour la réalisation du projet
7	Commune Benenitra
	Demande d'extension de l'alimentation en électricité pour couvrir tous les quartiers mais non seulement le long de la route principale
	Demande d'accélération de la procédure pour la réalisation du projet
	Demande de faciliter l'accès à l'électricité au bénéficiaire
	Demande de remplacement des poteaux pourris
	Demande d'éclairage public dans les Fokontany ayant accès à l'électricité
8	Commune Mitsinjo Betanimena
	Demande d'éclairage public dans le Fokontany alimenté en électricité
	Demande d'extension du projet dans le Fokontany Andatavy
9	Commune Saint Augustin
	Demande d'éclairage public dans le Fokontany alimenté en électricité
10	Commune Betsinjaka
	Demande d'éclairage public dans le Fokontany alimenté en électricité
11	Commune Sakaraha
	Demande de formation sur l'utilisation des matériels électriques
	Demande d'augmentation du nombre des poteaux dans le Fokontany Antsokay
12	Commune Beroroha
	Demande d'éclairage public dans les Fokontany ayant accès à l'électricité surtout au milieu des villages
	Demande d'extension du projet dans le village Katronga

Aucune doléance n'a été enregistrée dans les autres communes.

ANNEXE 19 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POTEAUX STIPULES DANS LES DAO

Normes de référence

Les supports en béton armé seront fabriqués suivant les normes Françaises et plus particulièrement les NFC 35-016, NFC 67-200 et NFC67-250 (Armature pour béton armé).

1. Conditions générales

Le fournisseur informera le Maître de l'ouvrage des lieux de fabrication et pourra aussi choisir un ou plusieurs lieux de fabrication en assurant le transport des poteaux fabriqués vers les centres de destination indiqués dans le tableau ci-dessous. Le fournisseur assurera le stockage des poteaux dans des conditions conformes aux règles de l'art.

Le fournisseur devra disposer sur le site de production d'un moyen de manutention permettant de charger les supports sur des trinquelles ou des camions.

Conditionnement pour le transport

Tous les poteaux doivent être effectivement protégés des avaries (y compris la détérioration ou déformation) pendant le transport du lieu de fabrication jusqu'au site de la destination finale en milieu tropical et pendant le stockage.

Équipements de levage et de transport

Le Fournisseur devra disposer de tous les équipements de levage, manutention et transport dont elle pourra avoir besoin sur le site de destination finale

Les poteaux doivent être soutenus de manière à répartir leur masse uniformément et éviter ainsi toute déformation permanente.

2. Constitutions des poteaux en béton

- Armature : Fer rond tors attaché avec fil recuit
- Béton armé dosé à 400 Kg/m³, constitué par : le ciment CM 32,5 ou CPA 45
- Sable de rivière à gros grain
- Granulats : gravillons 5/15 et 15/25 de pierre granit. Les pierres à taux excessif en calcaire ne sont pas acceptées ;

Le transport des poteaux en béton fabriqués, ne sera pas effectué qu'après 28 jours de coulage (temps de prise de béton). Une réception provisoire des poteaux fabriqués doit être effectuée sur le chantier de fabrication ou au site de stockage par le Maître d'Ouvrage et l'AMO. La réception définitive des poteaux fabriqués se fera par contre sur chaque centre de destination.

3. Plans et documents à soumettre par le Fournisseur / Fabricant

Avant d'entamer les travaux, le Fournisseur doit soumettre au Maître de l'ouvrage et l'AMO les documents suivants pour approbation :

- Le plan d'organisation de chantier

- La méthodologie de fabrication des poteaux :
- Le calendrier / l'échéancier détaillé pour respecter les délais de livraison
- Les plans détaillés de chaque type de moule. A noter que les moules doivent être métalliques et non pas par d'autres matières
- Le système précis de gestion des stocks de poteaux et de gestion des livraisons

La JIRAMA assure le contrôle et la surveillance des travaux de la fabrication de ces poteaux.

A ce titre, la JIRAMA doit d'abord prononcer la réception des matériaux cités précédemment. Dans le cas où les matériaux ne correspondent pas aux spécifications, leur retour est à la charge du fournisseur ainsi que leur remplacement par des matériaux répondant aux normes exigées.

Une note de calcul des matériaux par type de poteau (Hauteur et Efforts en tête) est demandée aux prestataires retenus avant le démarrage de la fabrication. Celle-ci sera ensuite approuvée par la JIRAMA.

Dans cette note sont mentionnés:

- les éléments de calcul déterminant les efforts en tête par type de poteau ;
- les constitutifs des armatures ;
- un croquis de poteau en béton armé illustrant, entre autres :
 - le perçage des poteaux (diamètre, axe des trous, ...) ;
 - la structure et dimensionnements des alvéoles ;
 - Etc.

Vérifications :

Il est demandé au prestataire de fournir une fiche hebdomadaire de contrôle de béton fournie par la JIRAMA et contrôlée par celle-ci.

Les poteaux en béton, objet de la présente Spécification Technique, doivent satisfaire aux essais de qualification et au besoin à des essais de réception effectués conjointement avec la JIRAMA et le mandataire de projet sur le contrôle et la surveillance.

4. Spécifications Techniques des matériaux utilisés

DESIGNATIONS	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
CIMENT	CPA 45 - CEM I - 42,5 N
FERS TORS	Fer rond tors de 6 en barre de 12 m haute adhérence non enroulé -Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm ²) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3- Yield Strength (N/mm ²) mini 500)
	Fer rond tors de 10 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage - Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm ²) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm ²) mini 500)
	Fer rond tors de 12 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage - Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm ²) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm ²) mini 500)

DESIGNATIONS	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
	Fer rond tors de 16 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage - Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm ²) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm ²) mini 500)
	Fer rond tors de 20 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage - Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm ²) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm ²) mini 500)
	Fer rond tors de 25 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage - Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm ²) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm ²) mini 500)
	Fil de fer recuit Souple de section 8/10 pour ligature aciers
Disque à tronçonner	230 X 2,2 X 22 Robuste
SABLE	Sable de rivière gros grains - Propre et franc de poussière, débris schisteux, argileux, micacés ou organiques (après avoir serré une poignée en sable et l'avoir rejetée, la main doit rester propre, sans couche de poussière adhérente)
GRAVILLONS	5/15 concassé - durs, denses, stables, exempts des gangues d'argile ou terreuse et purgés des débris végétaux
	15/25 concassé - durs, denses, stables, exempts des gangues d'argile ou terreuse et purgés des débris végétaux

ANNEXE 20 : NOMBRE DE TRANSFORMATEURS A CREER PAR CENTRE

JIRAMA

Centre	Activités prévues	Nombre transfo
MANJA	Soulagement poste 1001 par CNP 100KVA 20KV B2	1,00
AMBOASARY SUD	Déplacement Poste 1001 A Amboasary	0
AMBOVOMBE	Déplacement Poste 1003 Ambovombe Androy	1,00
AMBOVOMBE	Renforcement et Extension réseau BT vers cimetièrè Marovahona	0
AMBOVOMBE	Renforcement et Extension réseau BT Andaboly-Beabo-Avaradrova-Anjatoka III	0
AMPANIHY	Renforcement et Extension réseau BT Ambalatsiefa près tribunal	0
AMPANIHY	Renforcement et Extension réseau BT Ambalatsiefa près stade	0
AMPANIHY	Renforcement et Extension réseau BT Ambohimahatazana	0
BEKILY	Renforcement et Extension réseau BT vers Betania Andranomiteraky	0
BEKILY	Renforcement et Extension réseau BT vers Ambalanomby	0
BEKILY	Renforcement et Extension réseau BT vers Andranomamy	0
BEKILY	Renforcement et Extension réseau BT vers Avaradrano	0
BEKILY	Renforcement et Extension réseau BT vers Tanambao	0
BELOHA	Renforcement et Extension réseau BT vers route de Tsihombe	0
BELOHA	Renforcement et Extension réseau BT Beloha Atsinanana	0
BELOHA	Renforcement et Extension réseau BT vers Andempo	0
BELOHA	Renforcement et Extension réseau BT vers Tanandava	0
BELOHA	Renforcement et Extension réseau BT vers Beloha Andrefana	0
BELOHA	Renforcement et Extension réseau BT vers Andangara	0
BENENITRA	Renforcement et Extension réseaux BT Vers Route de TOLIARA	0
BEROROHA	Renforcement et Extension BT Vers ZP Katrongo	0
SAKARAHHA	Renforcement et Extension BT du village d' Antsokay	1,00
SAKARAHHA	Renforcement et Extension réseaux BT vers Quartier Tsenavao	0
SAKARAHHA	Renforcement et Extension réseaux BT vers Quartier Mitsinjo	0
SAKARAHHA	Renforcement et Extension réseaux BT vers Quartier Besavao	0
TOTAL		3

Prestataire EPC

Centre	Activités prévues	Nombre transfo
AMBOASARY SUD	CNP Lycée CEG Bazar vaovao	1
AMBOVOMBE	CNP Beabo (Lycée Tehcnique-DREN-CRINFP) Ambovombe Androy	1
AMBOVOMBE	Création Nouveau Poste Bevolvy	1
AMBOVOMBE	Création Nouveau Poste Mahavelo	1
AMPANIHY	AEE Ampanihy centre	1
BETIOKY	CNP Ankilimiangatsy Betioky	1
BENENITRA	AEE du Fokontany Ranotsara Benenitra	1

Centre	Activités prévues	Nombre transfo
BENENITRA	Création Réseau BT Ambalateva Benenitra	0
BENENITRA	Création nouveau poste (Création Réseau MT) Benenitra	2
BEROROHA	Création nouveau poste (Création Ligne MT) Beroroha	2
TOLAGNARO	AEE Manambaro Taolagnaro	6
TOLIARA	AEE du village d' Andalavy Toliara	1
TOLIARA	AEE Village ANKILIBE Toliary	1
TOLIARA	CNP Tanambao Mahasoa Maninday Toliara	1
TSIHOMBE	Création Nouveau Poste Ampitandrano Tsihombe	1
TSIHOMBE	AEE Imaosy Tsihombe	0
TOTAL		21

ANNEXE 21: LISTE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES PREVUS

Liste des équipement électriques pour les travaux à réaliser par la JIRAMA

ITEM	Description des Fournitures
AL9-001	Attache de 16
AL9-002	Attache de 25
AL9-003	Attache de 32
AL9-004	Barrette mobile pour mesure de terre
AL9-005	Boulon à queue de cochon 14x250
AL9-006	Boulon à queue de cochon 14x300
AL9-007	Boulon Laiton BH 10x30
AL9-008	Boulon galvanisée BH 14x30
AL9-009	Boulon galvanisée BH 14x250
AL9-010	Boulon galvanisée BH 14x300
AL9-011	Boulon galvanisée BH 14x350
AL9-012	Boulon galvanisée BH 14x400
AL9-013	Boulon galvanisée BH 14x450
AL9-014	Bras à scellement
AL9-015	Bras incliné à simple amarrage BISA de 70*320
AL9-016	Câble Almelec nu de 117mm ²
AL9-017	Câble Almelec nu de 54,6mm ²
AL9-018	Câble Almelec nu de 34,4mm ²
AL9-019	Câble cuivre armé 4G de 2,5mm ² (noir – marron – bleu – Vert/jaune)
AL9-020	Câble cuivre armé 4G de 4mm ² (noir – marron – bleu – Vert/jaune)
AL9-021	Câble cuivre nu de 29mm ²
AL9-022	Câble en faisceaux torsadés 3 x 25mm ² +1x16mm ² +1x54,6 mm ²
AL9-023	Câble en faisceaux torsadés 3 x 35mm ² +1x16mm ² +1x54,6 mm ²
AL9-024	Câble en faisceaux torsadés 3 x 50mm ² +1x16mm ² +1x54,6 mm ²
AL9-025	Câble en faisceaux torsadés 3 x 70mm ² +1x16mm ² +1x54,6 mm ²
AL9-026	Câble MT unipolaire à conducteur Alu 12/20kV de 1 x 50 mm ²
AL9-027	Câble MT unipolaire à conducteur Alu 20/36kV de 3 x 1 x 150mm ²
AL9-028	Câbles H 07VR 1*4mm ² isolé
AL9-029	Câbles H 07VR 1*6mm ² isolé
AL9-030	Câbles H 07VR 1*10mm ² isolé
AL9-031	Câbles H 07VR de 35mm ² isolé
AL9-032	Câbles rétylène Alu torsadé de 2x16mm ²
AL9-033	Câbles rétylène Alu torsadé de 4x16mm ²
AL9-034	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x25mm ²
AL9-035	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x50mm ²
AL9-036	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x70mm ²
AL9-037	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x120mm ²
AL9-038	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x240mm ²
AL9-039	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x400mm ²
AL9-040	Cache vis
AL9-041	Cadenas de verrouillage
AL9-042	Cartouche AD 30 A
AL9-043	Cartouche AD 45 A
AL9-044	Cartouche AD 60 A
AL9-045	Cartouche neutre
AL9-046	Chaîne d'isolateurs à 2 éléments ancrage complet
AL9-047	Chaîne d'isolateurs à 3 éléments alignement complet

ITEM	Description des Fournitures
AL9-048	Chaîne d'isolateurs à 3 éléments ancrage complet
AL9-049	Chaîne d'isolateurs à 4 éléments ancrage complet
AL9-050	Chape en acier galvanisé pour feuillard de 20 (en boîte de 100 pces)
AL9-051	Collier Rilsan boîte de 100
AL9-052	Connecteur à anneau Alu GM HTA CD 74-AG-86
AL9-053	Connecteur de dérivation 35-95 /25-35
AL9-054	Connecteur de dérivation pour branchement câble Principale CM60/ 35-70 /35-70
AL9-055	Connecteur de dérivation pour branchement câble Principale 16 à 95mm ²
AL9-056	Cosse d'extrémité Alu / Cu 50 mm ²
AL9-057	Cosse d'extrémité Alu / Cu 150 mm ²
AL9-058	Cosse à sertir bimétal pour câble Alu de 35mm ²
AL9-059	Cosse à sertir bimétal pour câble Alu de 50mm ²
AL9-060	Cosse droite à serrage par bride Cu de 10/70mm ²
AL9-061	Cosse droite bim à s/ b pour cond Alu de 22 à 50 mm ²
AL9-062	Cosse droite bim à s/ b pour cond Alu de 50 à 150 mm ²
AL9-063	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 25mm ²
AL9-064	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 50mm ²
AL9-065	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 70mm ²
AL9-066	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 120mm ²
AL9-067	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 240mm ²
AL9-068	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 400mm ²
AL9-069	Coupe circuit MT unipolaire avec cartouche fusible MT 24KV-43A
AL9-070	Disjoncteur bipolaire non différentiel 5/15 A
AL9-071	Disjoncteur bipolaire non différentiel 15/45 A
AL9-072	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 50KVA B2
AL9-073	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 100KVA B2
AL9-074	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 160KVA B2
AL9-075	Disjoncteur Compact 100A
AL9-076	Disjoncteur Compact 160A
AL9-077	Disjoncteur Compact 250A
AL9-078	Disjoncteur Compact 630A
AL9-079	Disjoncteur tétrapolaire non différentiel 10/30 A
AL9-080	Disjoncteur tétrapolaire non différentiel 30/60A
AL9-081	Ens de 3 extrém unip d'intérieur 12/20kV pour câble de 50/150mm ²
AL9-082	Ens de 3 extrém unip d'extérieur 12/20 KV pour câble de 50/150 mm ²
AL9-083	Ens de 3 extrém unip d'extérieur 20/36 KV pour câble de 50/150 mm ²
AL9-084	Ensemble de suspension type ES 1500 (ALB)
AL9-085	Ensemble d'ancrage simple type PA 1500 (ASL)
AL9-086	Ensemble de 3 parafoudres type HD7 version "sd"
AL9-087	Ensemble de 3 parafoudres type HD20 version "sd"
AL9-088	Ensemble de 3 parafoudres type HD36 version "sd"
AL9-089	Ferrure nappe voûte d'alignement type 140-75
AL9-090	Ferrure nappe voute d'alignement type 170-75 en fer cornière de 70*70
AL9-091	Ferrure nappe voute d'ancrage 140-80
AL9-092	Ferrure nappe voute d'ancrage 170-75
AL9-093	Ferrure nappe voûte rigide NVR1
AL9-094	Ferrure nappe voûte rigide NVR2
AL9-095	Ferrure support orientable
AL9-096	Ferrure support parafoudre
AL9-097	Ferrure support transformateur

ITEM	Description des Fournitures
AL9-098	Feuillard inox de 20mm, épaisseur 7/10 en acier galva (rouleau de 50m)
AL9-099	Fil d'attache Alu de diamètre 3,15mm
AL9-100	Fil trolley de Ø 80/10è
AL9-101	Grilles de terre avec bande de raccordement : <ul style="list-style-type: none"> - Fabriquées en cuivre électrolytique pur - Equipé de bande pleine sur la longueur pour un raccordement aisé - Dimension : 500 x 1000mm - Lanière : 3 x 3mm - Maille : 115 x 55mm
AL9-102	Graphite
AL9-103	Herse d'ancrage 1100mm
AL9-104	Herse d'ancrage 1500mm
AL9-105	IACM Tripolaire complet 24kV 100A
AL9-106	IACM Tripolaire complet 24kV 200A
AL9-107	IACM Tripolaire complet 36kV 100A
AL9-108	IACM Tripolaire complet 36kV 200A
AL9-109	Interrupteur - sectionneur 24KV - 200A
AL9-110	Isolateur support circuit terre
AL9-111	Isolateur type VHT 22T avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL9-112	Isolateur type VHT 36 avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL9-113	Isolateur type VHT 37 avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL9-114	Mâchoires bifilaires pour câbles Almelec nu de 117 / 43mm ²
AL9-115	Mâchoires bifilaires pour câbles Almelec nu de 43 / 34mm ²
AL9-116	Maille pour feuillard de 20mm (en boîte de 100 pcs)
AL9-117	Manchon de jonction 16mm ²
AL9-118	Manchons porte fusibles à perforation
AL9-119	Pince d'ancrage PA25
AL9-120	Pince d'alignement en Alpax pour câble almelec de 22mm ² à 76mm ²
AL9-121	Pince d'ancrage en Alpax pour câble Almelec de 34mm ² à 117mm ²
AL9-122	Piquet de terre en cuivre cylindrique plein de 18mm, longueur de 1,5m
AL9-123	Plomb à scellement rapide
AL9-124	Portique d'alignement
AL9-125	Portique d'arrêt
AL9-126	Raccord de dérivation à griffes 15 à 95mm ²
AL9-127	Rallonge galvanisée RL40-300
AL9-128	Rallonge galvanisée RL40-600
AL9-129	Raccord en T à serrage par bride pour câble cuivre de 10 à 70mm ²
AL9-130	Scellement à queue de cochon SQC 12x250
AL9-131	Souplitube de 16
AL9-132	Souplitube de 25
AL9-133	Souplitube de 32
AL9-134	Support standard à 3 isolateurs G24
AL9-135	Tableau 30x60
AL9-136	Transformateur de courant 100/5A
AL9-137	Transformateur de courant 200/5A
AL9-138	Transformateur de courant 300/5A
AL9-139	Transformateur de courant 400/5A
AL9-140	Transformateur de courant 600/5A
AL9-141	Transformateur de courant 800/5A
AL9-142	Transformateur de courant 1000/5A
AL9-143	Transfo H61 20KV 50kVA B2

ITEM	Description des Fournitures
AL9-144	Transfo H61 20KV 100kVA B2
AL9-145	Transfo H61 20KV 160kVA B2
AL9-146	Transfo H61 35KV 50KVA B2
AL9-147	Transfo H61 35KV 100KVA B2
AL9-148	Transfo H61 35KV 160KVA B2
AL9-149	Transfo H61 5,5/20KV 50KVA B2
AL9-150	Transfo H61 5,5/20KV 100KVA B2
AL9-151	Transfo H61 5,5/20KV 160KVA B2
AL9-152	Transfo H61 5/20KV 100kVA B2
AL9-153	Transfo H61 5/20KV 160kVA B2
AL9-154	Tresse de cuivre pour continuité de masse 20 x 2
AL9-155	Tuyau plastique PVC de diamètre 25mm en barre de 6m
AL9-156	Tuyau plastique PVC de diamètre 125mm en barre de 6m
AL9-157	Vis à bois 4x25
AL9-158	Vis à bois 6x70

Liste des équipements électriques pour chaque lot à réaliser en EPC

Poste	Libellé
AL12-001d	Barette de coupure
AL12-002d	Boulon à queue de cochon 14x300
AL12-003d	Boulon galvanisé BH 14x250
AL12-004d	Boulon galvanisé BH 14x30
AL12-005d	Boulon galvanisé BH 14x300
AL12-006d	Boulon galvanisé BH 14x350
AL12-007d	Boulon galvanisé BH 14x450
AL12-008d	Boulon laiton BH 10x30
AL12-009d	Bras incliné à simple amarrage BISA de 70*320
AL12-010d	Câble Almelec nu de 34,4mm ²
AL12-011d	Câble Almelec nu de 54,6mm ²
AL12-012d	Câble cuivre nu de 29mm ²
AL12-013d	Câble en faisceaux torsadés 3 x 25mm ² à neutre porteur almelec 54,6mm ²
AL12-014d	Câble en faisceaux torsadés 3 x 35mm ² à neutre porteur almelec 54,6mm ²
AL12-015d	Câble en faisceaux torsadés 3 x 50mm ² à neutre porteur almelec 54,6mm ²
AL12-016d	Câble en faisceaux torsadés 3 x 70mm ² à neutre porteur almelec 54,6mm ²
AL12-017d	Câbles H 07VR de 35mm ² isolé
AL12-018d	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x25mm ²
AL12-019d	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x50mm ²
AL12-020d	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x70mm ²
AL12-021d	Cadenas de verrouillage
AL12-022d	Chaîne d'isolateurs à 3 éléments alignement complet
AL12-023d	Chaîne d'isolateurs à 3 éléments alignement complet
AL12-024d	Chaîne d'isolateurs à 3 éléments ancrage complet
AL12-025d	Chaîne d'isolateurs à 3 éléments ancrage complet
AL12-026d	Chape en acier galvanisé pour feuillard de 20 (en boîte de 100 pces)
AL12-027d	Collier Rilsan boîte de 100
AL12-028d	Connecteur de dérivation CM59 / 35 ² -95 ² / 25 ² -35 ²
AL12-029d	Cosse droite à serrage par bride Cu de 10/70mm ²
AL12-030d	Cosse droite bim à s/ b pour cond Alu de 22 à 50 mm ²

Poste	Libellé
AL12-031d	Cosse droite bim à s/ b pour cond Alu de 50 à 150 mm ²
AL12-032d	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 25mm ²
AL12-033d	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 70mm ²
AL12-034d	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 50mm ²
AL12-035d	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 100KVA B2
AL12-036d	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 160KVA B2
AL12-037d	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 50KVA B2
AL12-038d	Ensemble d'ancrage simple type PA 1500 (ASL)
AL12-039d	Ensemble de 3 parafoudres type HD20 version "sd"
AL12-040d	Ensemble de 3 parafoudres type HD36 version "sd"
AL12-041d	Ensemble de suspension type ES 1500 (ALB)
AL12-042d	Ferrure nappe voûte d'alignement type 140-75
AL12-043d	Ferrure nappe voute d'alignement type 170-75 en fer cornière de 70*70
AL12-044d	Ferrure nappe voute d'ancrage 140-80
AL12-045d	Ferrure nappe voûte rigide NVR2
AL12-046d	Ferrure portique d'ancrage de 4m
AL12-047d	Ferrure support parafoudre
AL12-048d	Ferrure support transformateur
AL12-049d	Feuillard inox de 20mm, épaisseur 7/10 en acier galva (rouleau de 50m)
AL12-050d	Fil d'attache Alu de diamètre 3,15mm
AL12-051d	Herse d'ancrage 1100mm
AL12-052d	Herse d'ancrage 1500mm
AL12-053d	IACM Tripolaire complet 24kV 200A
AL12-054d	IACM Tripolaire complet 36kV 200A
AL12-055d	Isolateur type VHT 20T avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL12-056d	Isolateur type VHT 22T avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL12-057d	Isolateur type VHT 36 avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL12-058d	Isolateur type VHT 37 avec douille DF25-60 monté sur TR 25
AL12-059d	Mâchoires bifilaires pour câbles almelec nu de 117 / 43mm ²
AL12-060d	Mâchoires bifilaires pour câbles almelec nu de 43 / 34mm ²
AL12-061d	Maille pour feuillard de 20mm (en boîte de 100 pces)
AL12-062d	Manchon de jonction alu 34,4mm ²
AL12-063d	Manchon de jonction alu 54,6mm ²
AL12-064d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 16mm ²
AL12-065d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 25mm ²
AL12-066d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 35mm ²
AL12-067d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 50mm ²
AL12-068d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 54,6mm ²
AL12-069d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 70mm ²
AL12-070d	Pince d'alignement en Alpax pour câble almelec de 22mm ² à 76mm ²
AL12-071d	Pince d'alignement en Alpax pour câble almelec de 93mm ² à 183mm ²
AL12-072d	Pince d'ancrage en Alpax pour câble almelec de 34mm ² à 117mm ²
AL12-073d	Piquet de terre en cuivre cylindrique plein de 18mm, longueur de 1,5m
AL12-074d	Poteau béton 12*1000
AL12-075d	Poteau béton 12*1200
AL12-076d	Poteau béton 12*400
AL12-077d	Poteau béton 12*600

Poste	Libellé
AL12-078d	Poteau béton 12*800
AL12-079d	Poteau béton 13*800
AL12-080d	Poteau béton 9*250
AL12-081d	Poteau béton 9*400
AL12-082d	Poteau béton 9*600
AL12-084d	Raccord de dérivation à griffes 15 à 95mm ²
AL12-085d	Rallonge galvanisée RL40-300
AL12-086d	Rallonge galvanisée RL40-600
AL12-087d	Transfo H61 20KV 100kVA B2
AL12-088d	Transfo H61 20KV 160kVA B2
AL12-089d	Transfo H61 20KV 50kVA B2
AL12-090d	Transfo H61 35KV 100KVA B2
AL12-091d	Transfo H61 35KV 160KVA B2
AL12-92d	Tuyau plastique PVC de diamètre 25mm en barre de 6m

MESURES DE PREVENTION

Le responsable HSE réalise une veille réglementaire afin de s'assurer que l'ensemble des exigences réglementaires applicables est pris en compte par les acteurs du projet.

Matériels électriques

Les matériels et machines électriques doivent offrir le maximum de protection, en particulier, la protection intrinsèque des organes tournants, le bon état des câbles d'alimentation en énergie, la protection contre la projection des particules, la mise à la terre des masses, l'utilisation de la très basse tension dans les milieux humides, l'utilisation de disjoncteur différentiel à haute sensibilité...

Travaux en hauteur

Toutes les dispositions doivent être prises pour prévenir les chutes de personnes et d'objets.

Les personnes travaillant en élévation doivent être équipées de ceinture de sécurité avec corde d'assujettissement ou d'Harnais, de casque, et de tout autre dispositif pouvant empêcher sa chute.

Matériels roulants

- Le conducteur doit être habilité (avoir son permis et de l'expérience).
- Les véhicules doivent être maintenus en bon état de fonctionnement. Une attention particulière doit être apportée au niveau des freins, pneus, avertisseurs sonores, système d'éclairage, etc....
- Les véhicules circulant dans le site doivent respecter rigoureusement les limitations de vitesse, le code de la route et la réglementation interne du projet.
- La surcharge est strictement interdite.
- Il est défendu de s'asseoir sur les ridelles.
- Il est fortement préconisé d'amarrer le chargement pour éviter le ballotage et tous autres incidents.

Appareils de levage et de manutention

Avant utilisation, ces appareils et leurs accessoires doivent être minutieusement vérifiés et testés tels les freins, les commandes, les câbles, les crochets, le moteur, etc. Ils doivent être manœuvrés par des personnes habilitées et équipées d'EPI adéquats (gilet à haute visibilité, casque de protection, chaussure de travail).

Travaux au voisinage d'installations sous tension

Pour effectuer un travail au voisinage d'une installation sous tension, le chef Electricien doit prendre toutes les dispositions pour éviter les accidents d'origine électrique tel que : la délimitation de la zone de travail, la signalisation des dangers, la consignation/déconsignation de la partie à intervenir, la surveillance...

Travaux au voisinage d'une machine tournante :

Pour effectuer un travail au voisinage d'une machine tournante, le chef d'équipe doit prendre toutes les dispositions pour éviter les accidents d'origine mécaniques tel que : la délimitation

de la zone de travail, la signalisation des dangers, la consignation de la partie mobile ou tournante accessible, la consignation des circuits hydrauliques tel que : eau, huile, ...

Le Coordonnateur de projet et le Conducteur des travaux doivent être averti du planning de réalisation de ce travail.

Fouille et excavation

Avant tout début des travaux une planification et une organisation devront être envisagé : Inventaire des dangers et évaluation des risques, repérage des réseaux souterrains, balisage du chantier.

Le Coordonnateur doit être averti du planning de réalisation de ce travail.

Produits dangereux

- Les produits utilisés sont prioritairement choisis en fonction de l'influence qu'ils peuvent avoir sur la santé et l'environnement.
- Chaque produit doit posséder sa fiche de données de sécurité et devra être à la portée des salariés.
- Les collaborateurs devront être instruits du plan de mesures d'urgence en cas d'accident.
- Le conditionnement s'identifie par les caractéristiques du produit. Les transvasements dans des récipients non étiquetés sont interdits.
- L'entreposage des produits dangereux doit être dans un lieu spécifique et adéquat contre les risques inhérents.
- Le numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication devra être affiché sur le panneau de sécurité.

Incendie

Pour éviter la propagation du feu, l'installation des matériels de lutte contre l'incendie est obligatoire dans le site passible d'existence de feu : magasin, zone de dépotage carburant, entrepôts, etc. Ainsi, une réserve suffisante de Dispositif Contre l'Incendie (des appareils appropriés et adéquats) devront être placés dans les zones à risques et facile à repérer. Des consignes d'évacuation d'urgence devront être mises en évidence.

Formation

Contribuer à une formation sous forme de toolbox pratique et appropriée à la sécurité du travail en fonction de la nature de son activité, du caractère des risques qui y sont constatés et du type d'emplois occupés par les salariés concernés. A la charge de l'employeur par le biais du responsable sécurité/environnement, cette formation doit être répétée périodiquement.

- Former/sensibiliser les salariés pour une utilisation correcte et systématique de ces équipements.
- Former/sensibiliser les salariés pour un maniement des appareils de lutte contre l'incendie
- Former/sensibiliser les salariés pour maintenir en bon état des outillages, équipement de protection individuelle et les équipements de protection collective.
- Former/sensibiliser les salariés sur les maladies sexuellement transmissibles.
- Renforcer les compétences par des instructions.

Informations et instructions

- Les travailleurs sont accueillis et instruits sur les dangers et les mesures à prendre pour garantir leur sécurité. Ils reçoivent une information relative à la teneur de ce PHSE.
- Les Chefs conservent leur relevé consignait le nom des personnes ayant reçu une instruction.
- Les annexes de ce PHSE sont intégrées en fonction des risques pouvant survenir en cours de travaux et des mesures correctives devront être prises.
- Des panneaux « Signalisation routières » sont exigés et doivent être placés aux accès du chantier, atelier, hangar de stockage,

Ordre et propreté

Les locaux et les zones d'activité des chantiers sont en permanence entretenus dans un état d'ordre et de propreté de façon à garantir la qualité sanitaire et la sécurité nécessaires à l'exécution des tâches. Le conducteur des travaux/le Chef de chantier/le Chef d'Equipe / le responsable HSE (SECCs) du chantier sont chargés de l'ordre et de la propreté (Ils doivent donner les consignes à leur personnel et veiller à leur application).

HYGIENE ET CONDITION DE TRAVAIL

Equipements de protection

Les Equipements de Protections Collectives (EPC) doivent être privilégiés par rapport aux équipements de Protections Individuelles (EPI).

L'hygiène et la remise en état des chantiers doivent être garantis par le Titulaire des travaux.

1. Equipement de protection collective (EPC)

- L'équipement de Protection collective est à préciser dans le PHSE en fonction de la phase de travail.
- Il est interdit de mettre hors service, changer ou déplacer les protections collectives mises en place par le chef d'équipe ou d'autres équipes.
- Exemples de consignes à respecter dans le site :
 - Maintenir le chantier, les postes de travail en ordre et propre.
 - Maintenir les accès, les passages dégagés.
 - Stocker toujours les matériaux dans un lieu agréé par le Contrôleur des travaux pour éviter tous risques d'incidents.
 - Les planchers, les échafaudages, les passerelles, les recettes à matériaux...doivent être munies de garde-corps empêchant la chute des personnes et des matériaux. (Les garde-corps doivent être munis d'une lisse supérieure à 1 m, d'une lisse intermédiaire à 50 cm et d'une plinthe de 10 cm de hauteur au minimum).
 - Il est interdit de jeter des objets dans le vide.
 - Il est interdit de faire du feu sans permis de feu.
 - Il est interdit de couper les arbres sans autorisation de coupe.

2. Equipements de protection individuelle

L'observation stricte des consignes de sécurité par les ouvriers sera contrôlée

- Casques personnel : Obligatoires, partout dans le site ou le chantier, équipés de jugulaire
- Lunettes : Obligatoires (i) pour les travaux présentant des risques pour les yeux ainsi que les rayons Ultra Violet ; (ii) en cas de pulvérisation de produit irritant ou corrosif ; (iii) en cas de projection des particules
- Chaussures de sécurité personnelles : Obligatoires partout dans les chantiers
- Vêtement de travail : Obligatoires partout dans les chantiers
- Gants isolants : Obligatoires pour les travaux sur des installations sous tension
- Gilet haute-visibilité : Obligatoire pour les travaux au voisinage de circulation des véhicules et dans le site
- Ceinture de sécurité complète avec longe : Obligatoire pour les travaux en hauteur

Ces équipements ne sont pas exhaustifs et sont à compléter ou à soustraire en fonction des risques ou nuisances rencontrés (ex. masque de protection, ...)

Tous les personnels intervenants doivent être équipés des « EPI » adéquats au même titre que les travailleurs.

CONSIGNES DE SECURITE

Consignes générales

- *Avant toute intervention sur le matériel, Machine, appareil :*
 - Nommer un responsable.
 - Ne jamais intervenir sans autorisation de travail
 - Informer former et sensibiliser l'équipe :
 - Rappeler régulièrement les consignes de sécurité et d'exploitation au personnel d'exploitation.
 - Surveiller, directement ou indirectement, toute intervention et veiller à l'application des consignes de sécurité, prévention et d'exploitation.
- *Protection du personnel et du matériel :*
 - Respecter les règles de sécurité de l'entreprise.
 - Porter EPI adaptés aux tâches.
 - Utiliser, entretenir et entreposer l'équipement de protection individuelle, selon les recommandations du fabricant.
 - Respecter les balisages des chantiers
 - S'écarter du matériel en fonctionnement.
 - Tenir éloigné du matériel, les individus non habilités à intervenir. Appliquer cette consigne, que le matériel soit en fonctionnement ou à l'arrêt.
 - Avant toute mise en service d'un matériel, d'une Machine, d'un appareil, ... faire toutes les vérifications nécessaires.
 - Vérifier le bon fonctionnement.
 - A chaque intervention à proximité des lignes électriques, respecter le principe de consignation – déconsignation
 - Déposer tout effet personnel susceptible de gêner lors de l'intervention : montre, gourmette, etc.

- Manipuler le matériel suivant les règles de l'art, en employant des techniques ne mettant pas en danger le personnel.
 - Porter impérativement une protection sur les mains lors de phase de détection des risques.
 - Vérifier périodiquement le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
 - Utiliser des outils en bon état et adaptés aux travaux à effectuer. S'assurer de la bonne compréhension du mode d'emploi avant toute intervention.
 - Manipuler le matériel suivant les règles de l'art, en employant des techniques ne risquant pas de provoquer de détérioration matérielle.
 - Remplacer tout pictogramme de sécurité manquant ou illisible sur le matériel et/ou sur les chantiers.
- *Nettoyage et rangement*
 - Inspecter l'aire de travail, les outils et l'équipement afin de repérer les éventuels dangers avant de commencer le travail, et connaître les mesures à suivre pour les éviter.
 - La présence de matières dangereuses ou combustibles à l'intérieur des locaux doit être limitée aux nécessités de l'exploitation voir à éviter.
 - *Accès*
 - Interdire l'accès libre aux personnes étrangères au travaux, à l'exception de celles désignées par le coordonnateur du projet.
 - *Respect de l'environnement*
 - Vidanger et jeter l'huile moteur dans un réceptacle prévu à cet effet (les distributeurs de carburant peuvent récupérer l'huile usagée).
 - L'incinération des déchets à l'air libre est interdite.
 - Déposer les eaux résiduaires, les boues et les déchets dans un centre de traitement spécialisé.

Consignes contre les risques électriques

- Lire attentivement la plaque d'identification du constructeur. Les valeurs de tension, puissance, courant et fréquence sont indiquées. Vérifier la concordance de ces valeurs avec l'installation à alimenter.
- Effectuer les raccordements électriques conformément aux normes et règlements en vigueur.
- Faire intervenir un électricien qualifié pour les cas particuliers en intervention Electrique.
- Avant toute intervention d'installation et de maintenance, mettre le matériel hors tension (tension matériel, tension batterie et tension réseau).
- Câbler le matériel en respectant le schéma électrique et les normes en vigueur.
- Manipuler le matériel avec les mains ou les pieds toujours au sec ou protégés.
- Prendre toutes les précautions pour ne jamais toucher des câbles dénudés ou des connexions débranchées, porter des EPI adéquat aux tâches.
- Garder les outils et l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié à la tâche, y compris des chaussures de sécurité.
- Maintenir les aires de travail exemptes d'obstacles et d'équipement.

- Éviter les postures contraignantes et les tâches répétitives, ou s'assurer de prendre fréquemment des pauses
- Utiliser et maintenir les câbles en bon état, bien isolés et raccordés de façon correcte et définitive.
- Remplacer les équipements de protection contre les chocs électriques uniquement que par des équipements identiques et normalisés (caractéristiques et valeurs nominales).
- Utiliser exclusivement des câbles souples résistants, à gaine caoutchouc, conformes à la norme ou des câbles équivalents.
- Remonter les plaques de protection (obturbateurs) après chaque opération de maintenance.

Consignes de secours aux personnes en cas de choc électrique

En cas de choc électrique, suivre les indications suivantes :

1. Éviter tout contact direct soit avec le conducteur sous tension, soit avec le corps de la victime.
2. Couper immédiatement la tension et actionner l'arrêt d'urgence du matériel mis en cause. Nota : Une hache peut être employée pour couper le fil sous tension. Prendre de très grandes précautions pour éviter l'arc électrique qui en résulte.
3. En cas d'impossibilité d'atteindre le matériel : éloigner la victime du conducteur sous tension avec un morceau de bois sec, des vêtements secs ou d'autres matériaux non-conducteurs.
4. S'éloigner avec la victime de toute situation de danger de mort.
5. Avertir les secours.
6. En cas d'arrêt respiratoire, commencer immédiatement la respiration artificielle.
7. En cas d'arrêt cardiaque, effectuer un massage cardiaque.

Consignes contre les risques d'incendies, de brûlures et d'explosions

1. Avant tout démarrage du matériel, éloigner tout produit inflammable ou explosif (essence, huile, chiffon, etc.).
2. Interdiction de poser des matériaux combustibles sur les organes chauds du matériel (exemple : tuyau d'échappement).
3. Éviter tout contact avec les organes chauds du matériel (exemple : tuyau d'échappement).
4. Prévoir une ventilation adaptée au refroidissement correct du matériel.
5. Attendre l'arrêt et le refroidissement complet du moteur avant de retirer le bouchon du radiateur.
6. Attendre l'arrêt et le refroidissement complet du matériel avant de recouvrir le matériel (si nécessaire).
7. Dépressuriser les circuits d'air, d'huile et de refroidissement avant de déposer ou déconnecter tous raccords, conduites ou éléments connectés.
8. Veiller à ce que le matériel en fonctionnement soit fixe (en position stationnaire).
9. Ne jamais stocker dans un même local des produits non compatibles

Consignes contre les risques liés aux phases de manutention

1. Choisir les engins et matériels de manutention appropriés en fonction du type de matériel à manutentionner. Vérifier que la capacité de manutention est suffisante.

2. Vérifier que les engins et matériels de manutention sont en bon état de fonctionnement.
3. Respecter les instructions de manutention décrites dans la présente documentation et les consignes des pictogrammes affichés sur le matériel à manutentionner.
4. Veiller à ne jamais se placer sous la charge manutentionnée.
5. Apprendre les techniques sécuritaires de levage.

Nota : *Les anneaux de levage prévus sur le matériel sont dimensionnés pour manutentionner le matériel seul. Dans le cas où des équipements supplémentaires sont montés sur le matériel, une étude devra être menée pour définir le centre de gravité de l'ensemble et vérifier la bonne tenue mécanique de la structure du matériel ainsi que de ses anneaux de levage.*

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE

Alerte et alarme incendie

- ✓ Donner l'alerte et/ou déclencher l'alarme
- ✓ Appeler le 18 ou le 112 et suivre les consignes qui vous sont données. Attendre l'accord des pompiers avant de raccrocher.
- ✓ Sortir des locaux sans délai et dans le calme en suivant les consignes d'évacuation
- ✓ S'assurer que tous les occupants proches évacuent en même temps que vous.

Lutte contre l'incendie

- Ne jamais mettre sa vie en danger
- Ne jamais essayer d'éteindre un feu de gaz (gaz naturel, butane, propane, etc.)
- Respecter une distance d'au moins 3 m pour un extincteur à poudre et d'au moins 1 m pour un extincteur à mousse
- Diriger le jet d'extinction vers la base des flammes, jamais sur une fuite de gaz !
- En cas d'échec des moyens de première intervention, refermer la porte et les fenêtres de la pièce où se trouve l'incendie si elles sont accessibles sans risque, et évacuer les lieux en fermant toutes les portes sur le trajet sans jamais les verrouiller
- Si le feu se trouve sur la voie d'évacuation et empêche la sortie, s'en éloigner en fermant toutes les portes sur le trajet et essayer de s'abriter si possible dans une pièce comportant une arrivée d'eau :
 - Boucher tous les interstices avec des serviettes mouillées
 - Boucher les orifices d'aération pour empêcher la fumée d'entrer dans la pièce
 - Mouiller la porte
 - S'allonger sur le sol pour respirer le plus longtemps possible de l'air frais
 - Placer un tissu mouillé devant le nez et la bouche

Évacuation les lieux

- Ne pas paniquer, garder son calme
- Evacuer avec les collègues présents, ne laisser personne derrière soit, notamment les personnes handicapées ou à mobilité réduite
- Ne jamais emprunter les ascenseurs ou les monte-charges pour évacuer
- Ne jamais s'aventurer dans la fumée (risque de se perdre en l'absence de repères, risques de brûlures externes et internes, d'asphyxie)
- Toujours se diriger vers la sortie et les issues de secours

- Ne jamais revenir vers l'origine de l'incendie
- Toujours toucher une porte avant de l'ouvrir. Si elle est brûlante ne pas l'ouvrir et utiliser un autre itinéraire de sortie
- Toujours ouvrir les portes avec précaution : les refermer s'il existe une pression ou si la zone derrière la porte est enfumée
- Toujours refermer toutes les portes ouvertes sans jamais les verrouiller
- Evacuer en rampant ou se rapprocher le plus possible du sol s'il y a une fumée importante

Point de rassemblement

- Au point de rassemblement, s'assurer que tous vos collègues sont bien présents
- Signaler aux secours, ou au responsable d'évacuation, toute personne absente